



HAL
open science

Les Archives des entreprises sous l'Occupation

Hervé Joly

► **To cite this version:**

Hervé Joly. Les Archives des entreprises sous l'Occupation. Hervé Joly. IFRESI, Lille, pp.320, 2005.
halshs-00536942

HAL Id: halshs-00536942

<https://shs.hal.science/halshs-00536942>

Submitted on 17 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Les archives des entreprises sous
l'Occupation*

Conservation, accessibilité et apport

*Actes du II^e colloque organisé par le
Groupement de recherche (GDR) du CNRS
Les entreprises françaises sous l'Occupation,
en association avec le Centre des archives du monde du
travail (CAMT) et l'Institut fédératif de recherche sur les
économies et les sociétés contemporaines (IFRÉSI-CNRS)
au CAMT à Roubaix (Nord) les 4 et 5 mars 2004*

Publications précédentes des travaux du GDR :

Hervé Joly (textes édités par), *Faire l'histoire des entreprises sous l'Occupation. Les acteurs économiques et leurs archives* (actes de la journée d'études du GDR du 12 octobre 2002), Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, 375 p., ISBN : 2-7355-0559-6, 23 € .

Hervé Joly (textes édités par), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy* (actes du colloque du GDR au Mémorial de Caen du 3-4 avril 2003), Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004, 320 p., ISBN : 2-9519438-5-7, 25 € .

Pour s'informer sur les activités du GDR : <http://gdr2539.ish-lyon.cnrs.fr>

Les archives des entreprises sous l'Occupation

Conservation, accessibilité et apport

Textes édités par Hervé Joly

IFRÉSI

Remerciements à :

- Françoise Bosman, directrice, et l'équipe du CAMT à Roubaix pour leur accueil lors du colloque, leur soutien à son organisation et l'édition de ces actes ;
- Gérard Gayot, directeur, et Hubert Bataille, technicien CNRS, de l'IFRÉSI à Lille pour la réalisation de la brochure et de l'affiche du colloque et pour l'édition des actes ;
- Jean-François Eck (professeur à l'université Charles de Gaulle Lille 3), Patrick Fridenson (directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales), Roger Nougaret (conservateur du Patrimoine, responsable du service des archives historiques du groupe Crédit agricole SA) et Gérard Gayot (professeur à l'université Charles de Gaulle Lille 3) pour les présidences de séance ;
- Delphine Scarano, assistante-ingénieure au LARHRA à Lyon, pour la gestion des missions des participants au colloque ;
- Odile Gibault et Philippe Verheyde pour leur relecture attentive des textes.

ISBN : 2-911975-30-8

© IFRÉSI, juin 2005

(Institut fédératif de recherche sur les économies et les sociétés industrielles)

2, rue des Canonniers - 59800 Lille

Diffusion commerciale : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), Institut des sciences de l'homme, 14 avenue Berthelot, F-69363

LYON Cedex 07 ; larhra.gestion@ish-lyon.cnrs.fr ; fax : 04 72 72 64 24

Liste des auteurs

Dominique BARJOT

Professeur à l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Centre Roland Mousnier ; directeur des Sciences et des Humanités à la Mission scientifique, technique et pédagogique du ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies

Patrice BAUBEAU,

Docteur en histoire, université Paris-X-Nanterre, Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE)

Françoise BERGER

Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Grenoble, Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire (CERAT) / Politiques publiques, actions politiques, territoires (PACTE)

Marie-Françoise BERNERON-COUVENHES

Docteure en histoire, université de Paris-Sorbonne Paris IV, Centre Roland Mousnier

Arnaud BERTHONNET

Docteur en histoire, université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Centre Roland Mousnier ; historien d'entreprise

Hubert BONIN

Professeur d'histoire économique à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Centre Montesquieu d'histoire économique, université Bordeaux IV

Catherine DARDIGNAC

Responsable du service des archives historiques, Société générale, Paris

Sébastien DURAND

Doctorant en histoire, université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Centre aquitaine d'histoire moderne et contemporaine

Éric GODEAU

Doctorant en histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, IDHE

Christian HOTTIN

Conservateur du Patrimoine, Centre des archives du monde du travail (CAMT), Roubaix

Coralie IMMELÉ

Doctorante en histoire, université Lumière Lyon 2, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA)

Madeleine JACQUEMIN

Attachée scientifique aux Archives générales du Royaume, Bruxelles

Bruno JÉGOU

Doctorant en histoire, université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Centre Roland Mousnier

Hervé JOLY

Chargé de recherche CNRS, LARHRA, université Lumière Lyon 2 ; directeur du GDR Les entreprises françaises sous l'Occupation

Magali LACOUSSE

Conservatrice du Patrimoine, Centre historique des Archives nationales, section des Archives privées, responsable des archives d'entreprises, de presse et d'associations

Florent LE BOT

Docteur en histoire, université Paris VIII Vincennes–Saint-Denis, IDHE

Pierre MARTIN

Docteur en histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, IDHE

Alain P. MICHEL

Docteur en histoire, École des hautes études en sciences sociales ; Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques de la Cité des sciences et de l'industrie (CRHST-CSI), La Villette, Paris

Jean Marie MOINE

Maître de conférences à l'université François Rabelais Tours, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine

Christian PERROT

Responsable des archives de la SNCF

Véronique POUILLARD

Chargée de recherches Fonds national de la recherche scientifique, Université libre de Bruxelles

Arne RADTKE-DELACOR

Doctorant en histoire, université de Göttingen

Georges RIBEILL

Directeur de recherche de l'Équipement, Laboratoire techniques, territoires et société (LATTS), École nationale des Ponts et Chaussées, Champs-sur-Marne

François ROBERT

Ingénieur d'études CNRS, LARHRA, université Lumière Lyon 2

Amable SABLON du CORAIL

Conservateur du Patrimoine, CAMT, Roubaix

Henri ZUBER

Conservateur du Patrimoine, président de l'Association des archivistes français, responsable (1990-1997 et 2000-2004) des archives de la RATP (unité « Mémoire de l'entreprise »), chef du service des archives du ministère de la Justice

Introduction

Hervé JOLY

L'idée est largement répandue : travailler sur l'histoire des entreprises sous l'Occupation impliquerait de se passer des archives des entreprises elles-mêmes. Les auteurs des rares synthèses sur le sujet en ont fait le constat préalable. Annie Lacroix-Riz évacue ainsi rapidement dans l'introduction de son étude sur les *Industriels et banquiers sous l'Occupation* le reproche qui lui a été fait de ne pas recourir dans ses recherches aux « archives patronales d'ailleurs fermées » en invoquant « la destruction ou la soustraction patronale *systématique* des archives » à la Libération¹, avec la contradiction déjà soulignée par Patrick Fridenson de se demander pourquoi des archives déjà « vidées » resteraient fermées². Mais si notre historienne marxiste pourrait avoir été victime – ou avoir au moins préjugé à tort ou à raison – d'un ostracisme particulier des entreprises à son égard, il est remarquable que des auteurs aussi différents que les journalistes économiques Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera fassent, dans l'introduction de leur livre sur *Les Patrons sous l'Occupation*, le constat similaire que, « malgré leur familiarité avec le monde des entreprises et des organisations professionnelles, ce n'est pas auprès d'elles – sauf rare exception – [qu'ils] ont trouvé la plupart des informations qu'ils recherchaient. Ils se sont même heurtés régulièrement à des portes closes. Et les courriers sont souvent restés sans réponse. [...] Peu nombreuses sont les sociétés qui ont démontré, à l'instar de Total, qu'elles considéraient comme normal, sinon de tout montrer, du moins de recevoir un chercheur en quête de documentation. »³

Beaucoup d'auteurs de monographies d'entreprises traitant du XX^e siècle se sont également longtemps abstenus d'aborder la période de l'Occupation, leurs travaux s'arrêtant avant – pour des raisons justifiées

¹ Annie LACROIX-RIZ, *Industriels et banquiers sous l'Occupation. La collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, A. Colin, 1999, p. 38.

² Cité par *Le Monde*, 16 octobre 1996.

³ Renaud de ROCHEBRUNE, Jean-Claude HAZERA, *Les Patrons sous l'Occupation*, Paris, O. Jacob, 1^{ère} éd., 1995, p. 13.

par un changement économique⁴, mais aussi visiblement imposées par la direction de l'entreprise commanditaire⁵ – ou plus rarement commençant après⁶.

Le contenu des guides des sources disponibles n'est pas non plus en apparence très encourageant pour une recherche sur les entreprises sous l'Occupation. Le *Guide des sources conservées en France. 1939-1945* publié en 1994 par la direction des Archives de France en association avec l'Institut d'histoire du temps présent ne comporte ainsi pas de rubrique spécifique consacrée aux archives d'entreprises⁷. Dans la quatrième partie consacrée aux fonds des « autres institutions », rares sont ceux qui concernent le monde économique : on peut citer seulement, et encore souvent avec des indications sommaires, la Banque de France⁸, la Caisse des dépôts et consignations⁹, des chambres de commerce (Bayonne, Dunkerque, Marseille, Paris, Toulouse, Versailles¹⁰), France Télécom¹¹, la Régie autonome des transports parisiens (RATP)¹² et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF)¹³, soit seule-

⁴ En 1932 et la faillite de la Banque nationale du crédit pour Hubert BONIN (*La Banque nationale de crédit : évolution et rôle économique*, thèse de 3^e cycle de 1978 soutenue à l'université Paris X-Nanterre et publiée à Paris, PLAGE, 2002), en 1935 et la faillite de Citroën pour Sylvie SCHWEITZER (*Des engrenages à la chaîne : les usines Citroën 1915-1935*, Lyon, PUL, 1982), en 1937 et la nationalisation des compagnies de chemins de fer pour François CARON (*Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La Compagnie des chemins de fer du Nord. 1846-1937*, Paris, Mouton, 1973).

⁵ Avec des arrêts en 1939 pour Patrick FRIDENSON (*Histoire des usines Renault*, Paris, Seuil, 1^{ère} éd., 1972, l'entreprise ayant demandé au départ un arrêt en 1936), Alain BAUDANT (*Pont-à-Mousson, 1918-1939. Stratégies industrielles d'une dynastie lorraine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980) et Jean-Pierre DAVIET (*Un destin international. La Compagnie de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, Paris, Archives contemporaines, 1988).

⁶ En 1945 pour Jean-Louis LOUBET (*Automobiles Peugeot 1945-1974*, Paris, Économica, 1990).

⁷ Direction des archives de France (édité par Brigitte BLANC, Henry ROUSSO et Chantal de TOURTIER-BONAZZI), *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994.

⁸ Avec un inventaire détaillé toutefois, p. 982-993.

⁹ Avec simplement des intitulés de fonds, p. 1016-1017.

¹⁰ Avec des inventaires sommaires, p. 1033-1039.

¹¹ Avec la simple mention en quelques lignes des archives privées d'un ingénieur général des communications, délégué français à la commission d'armistice, p. 1062.

¹² Avec les fonds des anciennes compagnies privées de transports publics urbains en Île-de-France, p. 1107-1111.

¹³ À partir d'un premier recensement sommaire des versements effectué par l'historien Christian Bachelier, p. 1115-1121.

ment, aux compagnies privées de transport urbain intégrées ensuite à la RATP près, des entreprises, établissements ou administrations publics et parapublics. L'archiviste Chantal de Tourtier-Bonazi reconnaît dans son introduction que l'ouvrage comporte des « lacunes évidentes » en matière d'« archives économiques » (p. XI). De même, le guide spécialisé sur les archives des entreprises et organismes du monde du travail, édité en 1998 par l'Association des archivistes français, ne recense qu'une trentaine d'entreprises mettant leurs fonds à disposition des chercheurs, pour la plupart publiques (SNCF, La Poste, Électricité de France-Gaz de France, etc.) ou récemment privatisées (Saint-Gobain, Pechiney, Société générale, Paribas, etc.)¹⁴. Les branches toujours restées privées et moins concentrées du textile ou de l'agro-alimentaire par exemple, les petites et moyennes entreprises en général, ne sont donc quasiment pas représentées. Le guide qui se limite à une présentation sommaire des fonds n'a, il est vrai, pas vocation à mettre spécifiquement l'accent sur la période de l'Occupation.

Mais de nombreux indices doivent nous amener à considérer que la vision pessimiste habituelle sur l'état des sources n'est plus de mise aujourd'hui. Il n'est plus possible de prétendre sérieusement que l'historien de l'économie sous l'Occupation doive se passer des archives d'entreprises. Il existe certes de nombreuses lacunes ou obstacles regrettables, liés en partie aux destructions volontaires de l'après-guerre ou à la politique de fermeture des archives adoptées par de nombreuses firmes, mais ce problème n'est pas propre à la période de l'Occupation et même aux archives d'entreprises en général. La négligence à l'égard de la conservation des archives historiques est un mal répandu dans de nombreuses organisations, et *a fortiori* dans des entités privées pour lesquelles il n'existe aucune obligation légale. La mise à disposition des chercheurs d'archives dont le stockage est maintenant souvent confié en externe à des sociétés spécialisées représente un coût non négligeable que des organisations qui ne peuvent en attendre un profit immédiat ne sont pas nécessairement disposées à assumer. Mais il ne sert à rien de se lamenter sur ces lacunes ou obstacles que tout historien rencontre. Le fait de devoir définir son sujet en fonction des sources disponibles n'est pas propre à une recherche sur l'économie sous l'Occupation. Le constat

¹⁴ Association des archivistes français (coordonné par Roger NOUGARET), *Guide des services d'archives des entreprises et organismes du monde du travail*, Paris, éd. du CNRS, 1998.

d'impuissance est souvent fait un peu vite pour justifier une impasse qui dispense de recherches supplémentaires.

Des travaux pionniers ont déjà montré qu'un chercheur tenace pouvait dénicher des fonds d'entreprises, même sur la période d'Occupation. Danièle Rousselier-Fraboulet a ainsi, dès la fin des années 1980, réussi, pour sa thèse sur l'industrie métallurgique de Saint-Denis près de Paris, à mettre la main sur les archives de trois entreprises implantées localement (Christofle¹⁵, Hotchkiss¹⁶ et surtout Sulzer¹⁷), et ce alors que son travail centré sur la période d'Occupation ne pouvait manquer d'inquiéter des « chefs d'entreprises souvent réticents face à la curiosité des chercheurs »¹⁸. Les communications dans ce volume d'Arnaud Berthonnet pour les entreprises routières, de Dominique Barjot et de Bruno Jégou sur les grands groupes du bâtiment-travaux publics (BTP), de Pierre Martin sur une compagnie parisienne d'assurances ou de Patrice Baubeau sur une entreprise de la bonneterie troyenne montrent ainsi qu'il existe de nombreux fonds conservés auxquels il est possible, en gagnant la confiance des dirigeants actuels, d'avoir accès. Toutes les archives, et loin de là, n'ont pas été détruites à la Libération et, une fois le chercheur implanté dans l'entreprise, tout ce qui existe est susceptible à un moment ou un autre de lui passer entre les mains, les services responsables n'ayant souvent pas le temps ou les compétences pour faire un tri sélectif : « débrouillez-vous, tout est dans la cave ou dans le grenier, mais je vous préviens, c'est plein de poussière », s'entend souvent dire l'historien d'un cadre en costume bien heureux de le laisser seul s'aventurer dans un capharnaüm peu ragoûtant décrit avec humour par Sébastien Durand dans sa communication sur les entreprises girondines. La seule limite est celle de la compatibilité d'une telle consultation inorganisée et aléatoire au regard des exigences du travail scientifique. D'une part, quelle est l'indépendance dans l'écriture d'un historien qui doit l'accès à ses sources à une faveur exceptionnelle ? Il risque soit de s'autocensurer pour ne pas être désagréable à ses hôtes, soit, comme l'indique A. Berthonnet à propos de son étude sur la Société anonyme pour l'entretien et la construction des routes (SACER), de ne pas pouvoir

¹⁵ Limitées au registre des procès-verbaux des assemblées générales.

¹⁶ Avec les seuls registres, plus intéressants cependant, des procès-verbaux du conseil d'administration.

¹⁷ Avec, outre les procès-verbaux du conseil d'administration, ceux notamment des séances du comité social et surtout le fichier du personnel.

¹⁸ Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, *Les Entreprises sous l'Occupation. Le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, CNRS, 1998, p. 9.

publier un travail qui déplaît. D'autre part, l'accès accordé est souvent précaire et révoquant. En l'absence de service organisé, un autre historien ne pourra pas s'en réclamer pour en bénéficier à son tour, ce qui empêche tout échange critique sur les sources. Entre temps, danger évoqué notamment par D. Barjot et B. Jégou, les archives consultées auront peut-être même, à l'occasion d'un déménagement ou d'une réorganisation, été détruites.

L'importance des services d'archives historiques plus ou moins organisés recensés dans le guide édité par l'Association des archivistes français ne doit également pas être sous-estimée. Même si leur existence ne garantit pas que la consultation des archives d'une période aussi sensible que l'Occupation sera nécessairement accordée au chercheur qui en fait la demande, il paraît difficile que des entreprises bloquent durablement l'accès à des fonds dont elles ont rendu publique l'existence. Les présentations sommaires font certes rarement référence à des archives spécifiques pour l'Occupation¹⁹, mais de nombreuses séries continues inventoriées, comme celles des procès-verbaux du conseil d'administration, les documents comptables ou les fichiers du personnel, ne sont pas supposées s'interrompre pendant l'Occupation. Comme l'illustre la communication de Catherine Dardignac dans le cas de la Société générale, la présence d'archivistes professionnels dans l'entreprise représente un appui déterminant pour les chercheurs. Leur formation et leur compréhension de la démarche historique les amènent à soutenir auprès de la direction les demandes de dérogation dont la multiplication ne peut qu'inciter à la délivrance d'une autorisation générale. Le nombre apparemment restreint des entreprises répertoriées ne doit pas non plus occulter leur importance qualitative. L'ouverture des archives d'entreprises publiques monopolistes permet, comme le montrent les communications de Christian Perrot et de Georges Ribeill et Coralie Immelé sur la SNCF, d'Éric Godeau sur le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) ou, à l'échelle parisienne, d'Henri Zuber pour la RATP, d'étudier d'un coup l'ensemble de la branche concernée. Les archives d'établissements publics issus des nationalisations de la Libération comme Électricité de France-Gaz de France (EDF-GDF) ou les Houillères rassemblent des fonds des nom-

¹⁹ Voir cependant, par exemple, la mention d'un fonds spécifique pour la période 1939-1945 dans les archives des directions de Paribas (p. 83) ou des dossiers sur l'organisation des compagnies d'assurances intégrées dans le groupe AXA-UAP pendant les années de guerre dans le fonds de la direction générale (p. 34).

breuses sociétés privées dont ils ont hérité. De manière générale, comme le montrent bien D. Barjot et B. Jégou pour les groupes du BTP, C. Dardignac et Hubert Bonin pour la Société générale (avec l'intégration successive des fonds de la Sogenal, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, du Crédit du Nord et, par l'intermédiaire de ce dernier, de la Banque de l'union parisienne et de la Banque Mirabaud), Jean Marie Moine pour Arcelor (ex-Usinor-Sacilor, avec une partie du fonds de Wendel) et pour Saint-Gobain (avec le fonds des Fonderies de Pont-à-Mousson), les grandes entreprises actuelles sont souvent le produit de nombreuses fusions qui multiplient le nombre de sociétés concernées. Enfin, les archives d'une entreprise permettent souvent d'obtenir des informations sur les activités d'entreprises concurrentes, clientes, fournisseuses ou partenaires. C'est notamment le cas pour les archives bancaires, avec en particulier le fameux fonds si précieux pour de nombreux chercheurs travaillant sur tous les secteurs de la direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais²⁰.

Par ailleurs, il existe de multiples possibilités d'accéder à des archives d'entreprises sans s'adresser aux entreprises elles-mêmes. Les centres publics ne se limitent pas aux archives administratives, ils disposent de nombreux fonds d'origine privée. Aux Archives nationales, la série AQ consacrée spécialement aux archives d'entreprises comprenait déjà en 1994 112 fonds « dont les dates des documents recoupaient les années 1939-1945 »²¹, avec notamment les intéressantes archives des succursales et filiales d'entreprises allemandes implantées en France et mises sous séquestre à la Libération. Le transfert ultérieur quasi intégral²² de ces fonds au nouveau Centre des archives du monde du travail (CAMT) à Roubaix a été largement complété, comme le montre la contribution de Christian Hottin et Amable Sablon du Corail, à la faveur

²⁰ Voir la communication de Roger NOUGARET, « Les archives bancaires », dans Hervé JOLY (éd.), *Faire l'histoire des entreprises sous l'Occupation. Les acteurs économiques et leurs archives*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, p. 33-44.

²¹ *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources...*, *op. cit.*, p. 164-179.

²² À quelques importantes exceptions près à la suite du refus des déposants, en particulier, pour notre sujet, les fonds de Wendel (189 et 190 AG), de la cession du fonds Schneider (anciennement 197 AG) à l'Académie François Bourdon au Creusot, présentés par J. M. Moine, de la restitution du fonds Renault (anciennement 91 AQ) évoqué par Alain P. Michel à l'entreprise et de la mystérieuse « disparition » d'une partie du fonds des Hauts-fourneaux de la Chiers (185 AQ) évoquée également par J. M. Moine.

d'une politique dynamique de collecte menée depuis l'ouverture en 1987, en direction d'entreprises nationales, avec le fonds très important du Crédit foncier, et surtout régionales, avec les mines du Nord-Pas-de-Calais, la sidérurgie (Usinor) et surtout le textile (Motte-Bossut, Peignages Amédée Prouvost, etc.) jusqu'alors très peu représenté dans la série AQ. Les contributions d'Arne Radkte-Delacor, J. M. Moine ou S. Durand soulignent l'importance de ces fonds pour les chercheurs. Toujours aux Archives nationales, mais cette fois-ci au Centre historique à Paris, Magali Lacousse complète le panorama avec les archives des entreprises de presse (journaux nationaux et agences) mises sous séquestre à la Libération (série AR).

À l'étranger, les centres d'archives publics nationaux sont également fort riches. En Belgique, les Archives royales détiennent ainsi, outre les 150 fonds d'entreprises mises sous séquestre à la fin de la première guerre mondiale, 119 fonds d'origine privée relatifs au monde du travail, dont 69 de sociétés commerciales, l'ensemble représentant plus de 8 kilomètres linéaires. Madeleine Jacquemin présente le fonds du principal groupe financier belge, la Société générale de Belgique qui est, grâce à ses nombreuses participations industrielles et en raison du rôle essentiel joué par son gouverneur Alexandre Galopin dans la vie économie de la Belgique occupée, d'une grande richesse pour la seconde guerre mondiale. Véronique Pouillard évoque le fonds également remarquable d'une entreprise d'une branche économique souvent négligée par l'historiographie de la période, la mode (Hirsch & C^{ie}). Inventoriées récemment, ces archives sont aujourd'hui librement consultables. Pour les entreprises allemandes, A. Radkte-Delacor souligne l'importance des fonds issus des archives saisies en 1945 par les Soviétiques, remises ensuite aux archives de la République démocratique allemande et conservées aujourd'hui par les archives fédérales à Berlin (IG Farben, Deutsche Bank en particulier) ou toujours restées à Moscou (IG Farben également) ; ils comportent des informations précieuses sur la collaboration économique franco-allemande sous l'Occupation. De manière générale en Europe, les circonstances de la fin de la guerre ont donc été, par les nombreuses mises sous séquestre ou administration provisoire d'entreprises, favorables à la confiscation d'archives privées et à leur remise à des dépôts publics.

La présence d'archives d'entreprises dans les fonds publics ne se limite pas aux centres d'archives nationales. L'inventaire de 1994 sur les sources de la guerre s'est certes, dans la présentation des fonds locaux,

limité pour l'essentiel aux archives administratives. Dans les rubriques consacrées « documents entrés par voie extraordinaire » des séries J, des archives d'entreprises ne sont mentionnées que de manière marginale pour moins d'une dizaine de dépôt départementaux (et pour aucun dépôt municipal)²³. Or, si les fonds portant spécifiquement sur la guerre sont rares, ceux aux barrières chronologiques plus larges intégrant cette période sont nombreux dans les services d'archives locaux. François Robert en fait un recensement systématique impressionnant pour la région Rhône-Alpes qui demanderait à être élargi à l'ensemble de la France. S. Durand en montre la richesse pour ses entreprises bordelaises et girondines. À la suite de Jean-Claude Daumas pour les draperies Blin & Blin à Elbœuf (Seine-Maritime)²⁴, Florent Le Bot évoque l'exceptionnel intérêt du fonds de la fabrique de chaussures Morel & Gaté versé aux archives municipales de Fougères (Ille-et-Vilaine) après avoir miraculeusement été retrouvé dans un hangar. Les progrès en cours, même si on peut regretter leur lenteur, de la mise en ligne des inventaires des services d'archives locaux²⁵ devraient permettre d'avoir une meilleure connaissance de ces fonds²⁶.

Ce volume issu d'un colloque qui, selon les principes constitutifs du GDR, a associé contributions d'archivistes et d'historiens n'est pas un inventaire des archives d'entreprises existantes. Son objet est simplement de donner des éclairages sur la variété des fonds disponibles et la richesse des recherches qui peuvent en résulter. La situation de l'Allemagne où,

²³ On ne relève que l'Ariège (filature Fontquernie de Laroque d'Olme, 35 J, p. 385), la Loire (rubanerie Épitalon, 8 J ; Société des ateliers de construction Renou Frères, 14 J ; houillères de la Loire, 15 J ; Banque Sauzet-Bouchand, 49 J ; Verrerie de l'établissement thermal de Saint-Galmier, 50 J ; p. 588-589) ; la Nièvre (houillères de la Machine, 26 J, p. 717), les Hautes-Pyrénées (Rocamat. Société industrielle des Pyrénées, 39 J, p. 774), les Vosges (Tissage Witz & Feltz, 15 J ; Éts de lutherie Laberte & Magnie, 16 J ; chemiserie Rinck à Épinal, 89 J ; etc. ; p. 941) ; les Hauts-de-Seine (SEITA, manufacture d'Issy-les-Moulineaux, 8 J, p. 955) et la Seine-Saint-Denis (usine de l'Alstom-Savoisienne de Saint-Ouen, 14 J, p. 958).

²⁴ Jean-Claude DAUMAS, *L'amour du drap. Blin & Blin. Elbeuf*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999.

²⁵ Dans de nombreux départements, les archives ne disposent pas encore d'un véritable site internet. Il faut souvent se contenter de quelques pages donnant des informations pratiques sur le site du conseil général.

²⁶ Voir, par exemple, les fonds de la série J recensés sur le site des archives départementales des Alpes-Maritimes (www.cg06.fr/culture/culture-archives.html), avec, pour la période de la guerre, dans des branches caractéristiques de l'économie locale, ceux du groupe Donadeï-Martinez (Cannes-Nice), avec les archives de l'hôtel Ruhl (31 J), et des parfumeries Chiris (32 J), Bruno-Court (118 J) et J. Mero & Boyveau (117 J) à Grasse.

largement grâce à la pression de l'opinion publique, les grandes entreprises se sont depuis quelques années senties obligées d'ouvrir leurs archives et de confier à des chercheurs l'écriture dans une indépendance plus ou moins complète de leur histoire sous le nazisme, reste certes plus favorable que la France où les réticences sont encore trop fréquentes. Mais la démonstration est faite que l'heure n'est plus aux constats d'impuissance trop rapides sur la pénurie des archives : les fonds disponibles sont nombreux, d'autres peuvent s'ouvrir avec un peu de persévérance. C'est plutôt la profusion d'archives, même si elle est inégale et sélective, qui menace l'historien des entreprises sous l'Occupation. Comme le soulignent F. Robert ou H. Zuber avec lucidité, ce sont moins, dans une spécialité, l'histoire économique, insuffisamment implantée dans de nombreuses universités françaises, les chercheurs qui attendent les archives que l'inverse. Puisse ce volume par les multiples ouvertures suggérées susciter des vocations...

***Les fonds des entreprises sous
l'Occupation conservés au Centre des
archives du monde du travail***

Christian HOTTIN et Amable SABLON du CORAIL

Depuis sa création en 1993, le Centre des archives du monde du travail (CAMT), seul centre des Archives nationales exclusivement dédié à la conservation des archives privées, accueille bon an mal an 50 à 60 fonds nouveaux, dans leur grande majorité des archives d'entreprises, dont un bon nombre contiennent des documents produits pendant les années 1940-1944. Il a en outre reçu, par vagues successives, entre 1996 et 1998, les archives d'entreprises auparavant abritées aux Archives nationales de Paris dans la série AQ (archives économiques).

En face d'une collecte d'une telle ampleur, les modes de présentation traditionnels des fonds, qui vont de l'énoncé de leur dénomination à une évocation partielle de leur contenu, en passant par leur statut juridique, leur état matériel, leurs conditions de communication et leur typologie, sont inappropriés. Plutôt que de se lancer dans un inventaire nécessairement tronqué, nous avons choisi, à travers une intervention à deux voix, de proposer d'autres modes de découverte.

Il s'agit, dans un premier temps, de brosser un tableau rapide du mouvement de la collecte, depuis les origines de celle-ci jusqu'à l'époque actuelle, en tentant de mettre en évidence le rythme propre à l'institution archivistique de réception et d'intégration de ces archives au patrimoine de la Nation. Dans un deuxième temps, à travers l'analyse détaillée d'un fonds, les papiers de l'homme d'affaires Hackinger (entrée 38 AQ) nous voulons donner un exemple significatif de la richesse des fonds roubai-

siens sur cette période et susciter, nous l'espérons, de nouvelles études sur ce sujet¹.

Bilan de 55 ans de collecte aux Archives nationales

En prenant comme fil conducteur l'histoire de l'institution des Archives nationales, on veut rendre compte du rythme de la collecte d'archives d'entreprises relatives à la période de l'Occupation, d'abord au sein de la section des archives économiques, puis au travers de l'action du CAMT.

Pourquoi ce parti ? Il peut sembler étrange, de prime abord, de mettre en relation une liste de fonds, celle des archives ayant trait totalement ou partiellement aux années 1940-1944, avec un mouvement de collecte qui lui est postérieur. Cette relation paraît toutefois pertinente, si l'on veut bien considérer que la collecte des archives d'entreprises au sein des Archives nationales est dans une large mesure engendrée par l'Occupation elle-même. En effet, les projets relatifs aux archives d'entreprises dans l'entre-deux-guerres, notamment l'enquête lancée par l'inspecteur général Charles Schmidt par le biais des *Annales*, n'avaient eu que de faibles résultats. Au contraire, la création par Charles Braibant de la série AQ en 1949 s'inscrit dans un mouvement plus général de développement de l'institution (accroissement des moyens matériels et humains, mise en place de nouvelles structures et lancement de grands chantiers de collecte) caractéristique des années qui suivent le second conflit mondial².

Comment s'est accomplie cette collecte portant sur les archives d'une période très récente ; comment elle a évolué par la suite, concernant petit à petit de nouveaux secteurs géographiques ou économiques :

¹ Pour une présentation complète des archives conservées à Roubaix, rappelons les ouvrages fondamentaux sur la question. Pour les fonds de la série AQ : Bertrand GILLE, *État sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales*, tome 1 (1 AQ à 64 AQ), Paris, Imprimerie nationale, 1957, 153 p. ; Isabelle GUERIN-BROT, tome 2 (65 AQ à 119 AQ), 1977, 179 p. ; et Françoise HILDESHEIMER et Bertrand JOLY, tome 3 (120 AQ à 215 AQ), 174 p. Pour la période 1987-2004, on se reportera au site internet du CAMT (<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/>) en consultant l'état général des fonds établi et mis à jour par Aude Roëilly et Amable Sablon du Corail, ou on contactera directement le CAMT.

² Voir : Charles BRAIBANT, « Avant-propos », dans GILLE, *op. cit.*, p. I-VIII.

c'est ce que l'on verra en distinguant les années parisiennes du travail accompli depuis 1987, date de la création du CAMT.

En 1954, soit cinq ans à peine après sa création, la série AQ des Archives nationales compte déjà 64 entrées. Si l'on retranche de cette liste les 17 fonds entrés aux Archives avant 1949 (et qui sont tous antérieurs à 1940 pour leur contenu), on en compte donc 47 reçus entre 1949 et 1953. Pas moins de 19 comportent des documents relatifs aux années d'occupation. Il s'agit donc d'archives très récentes, et on ne peut que constater une bonne réactivité de la jeune section des archives économique par rapport à cette histoire « immédiate ». Ces 19 fonds peuvent être répartis en deux ensembles distincts selon leur origine.

Neuf d'entre eux sont directement liés à la guerre et tirent leur entrée aux Archives nationales de leur nature même : il s'agit des papiers des filiales ou succursales françaises d'entreprises allemandes ou japonaises, placées sous séquestre à la Libération et dont les archives ont été versées par l'administration des domaines³. Étant donné leur rapport étroit avec notre sujet, il n'est pas superflu de les citer nommément : Schenker & C^{ie} (transports internationaux, agence de Paris, 21 AQ), Commerzbank (succursale de Paris, 32 AQ), Société française Banno (filiale d'une entreprise japonaise, caoutchouc, 33 AQ), Mitsubishi (filiale française, 34 AQ), Siemens France (35 AQ), Allgemeine Elektrizität Gesellschaft (AEG, filiale française 36 AQ), AGFA France (37 AQ), Corbin Hackinger/Akkumulatoren-Fabrik AG (accumulateurs, 38 AQ, voir *infra*) et Socolilex (Société de commerce pour l'importation et l'exportation, exportation en Allemagne de produits textiles, 39 AQ). En outre, quatre autres fonds entrés en 1953 seront inventoriés plus tardivement et ne figurent pas dans le premier tome de l'état sommaire des fonds AQ : Otto Wolff (succursale à Paris, 106 AQ), Hoyer-Béton industriel de Genevilliers (usine de produits en béton précontraint créée par un industriel allemand, 107 AQ), SOPI (Société pour l'importation des matières colorantes et des produits

³ D'abord soumise à l'autorisation de la direction générale des Impôts, la consultation de ces archives est devenue libre en 1992, « dès lors qu'il peut être avéré qu'aucune démarche n'a été accomplie par les détenteurs initiaux depuis trente ans, ces documents sont réputés avoir acquis le statut de bien domanial et suivent *ipso facto* les règles de communication des archives publiques » (Archives du CAMT, dossier de collecte des archives de la Socolilex, 39 AQ).

chimiques, filiale de vente d'IG Farben en France, 108 AQ)⁴ et encore les papiers d'autres entreprises regroupées sous le numéro d'entrée 104 AQ : filiales ou succursales de Carl Zeiss d'Iéna (Zeiss-Ikonta, éclairage, 104 AQ 1 à 17 ; Zeiss-Optica, optique et mécanique de précision, 104 AQ 18 à 90), de la Bank der deutschen Arbeit (104 AQ 92), de Brown Boveri & C^{ie} de Mannheim (104 AQ 93), de la Degussa (métaux précieux et chimie, 104 AQ 105), de la Deutsche Bergbau- und Hüttenbaugesellschaft (mines et sidérurgie, 104 AQ 106), de la Telefunken (104 AQ 116 à 120), Gutehoffnungshütte (sidérurgie, 104 AQ 122 et 123), etc.

Les autres fonds contenant des papiers relatifs à l'Occupation se répartissent en différents secteurs : assurances (L'Union, La Nationale), banques (de Neufelize, Grenier Chappat Roland & C^{ie}), ou encore chemins de fer (domaine privé de la Compagnie du Nord, Compagnie du Paris-Orléans). Il s'agit de secteurs qui seront longtemps les points forts de la collecte des Archives nationales. En revanche, d'autres domaines de l'activité économique (textile, commerce) ne sont pas du tout couverts, situation là aussi appelée à perdurer.

Plus de 20 ans s'écoulent avant la publication d'un nouveau tome de l'état sommaire des archives d'entreprises, en 1977. Sur les 55 fonds collectés au cours de la période 1954-1976, 25 contiennent des documents produits pendant l'Occupation. Parmi les secteurs de l'activité économique concernés, on retrouve les assurances, les banques (Banque Lehideux & C^{ie}, Banque Schlumberger & C^{ie}, ou encore la Banque hypothécaire franco-argentine), ainsi que les mines (Alais, Blanzy, Decazeville, etc.).

Une entrée importante est celle des archives des Établissements Arbel, société de forges et construction mécanique lourde (70 AQ). Bien que des documents aient été perdus au cours de la seconde guerre mondiale, un grand nombre de séries présentent des papiers concernant la période de l'Occupation. On peut signaler tout particulièrement les cotes 399 à 402, relatives aux dommages de guerre 1939-1945 (dates extrêmes : 1940-1950). Un autre fonds – repris depuis par le déposant – très important collecté au cours de cette période est celui des entreprises Renault (anciennement 91 AQ), ne serait-ce qu'en raison de la série des archives du bureau central des fabrications, qui permet de connaître les

⁴ Pour la SOPI et Otto Wolff, on possède en outre les dossiers de séquestre (106 AQ 15 et 108 AQ 46 à 50).

commandes exécutées pour différentes entreprises allemandes, ou directement pour l'armée occupante.

Cette période de la collecte est enfin celle qui voit entrer aux Archives nationales les fonds de plusieurs sociétés liées au domaine de la construction. La Société des habitations ouvrières du Nord et du Centre (80 AQ), filiale des établissements Arbel, est l'une d'entre elles. Là encore, divers articles concernent les dommages de guerre. La plus importante est sans doute la Société de construction des Batignolles (89 AQ), intéressante pour notre sujet aussi bien dans ses dossiers généraux que dans ses dossiers techniques. Les travaux exécutés se répartissent sur tous les continents, sur des périodes vastes qui englobent souvent les années 1940-1944⁵.

Le bilan des deux décennies suivantes est tout aussi riche, puisque sur la période 1976-1995, on compte 95 nouvelles entrées, dont 60 contenant des documents produits pendant l'Occupation. Les citer tous reviendrait pratiquement à énumérer tous les fonds les plus importants reçus durant la période, de la Banque Rothschild à la Compagnie de Suez, en passant par les Établissements Eiffel et la société Fives-Cail-Babcock⁶. Signalons tout particulièrement les archives Wendel, toujours conservées au Centre historique des Archives nationales (189 et 190 AQ)⁷.

À partir de 1987 et jusqu'en 2004, le CAMT mène sa propre politique de collecte, d'abord en parallèle avec la section des Archives économiques (à l'époque où la mission du CAMT est conçue comme inter-régionale), puis en assumant les missions précédemment dévolues à sa

⁵ À signaler, en particulier, les archives des Chantiers de reconstruction de la Marne (89 AQ 1934-1937) pour la période 1941-1944.

⁶ On voudrait en revanche attirer l'attention sur divers fonds, collectés dans le cadre de la section des Archives économiques et depuis transférés à Aix-en-Provence (Centre des archives d'outre-mer-CAOM), importants pour notre sujet et qui risqueraient de passer totalement inaperçus : le Rhum Saint-James (129 AQ), les Charbonnages du Dong Trieu, particulièrement intéressants par rapport à l'occupation japonaise (141 AQ), la Société minière et métallurgique d'Indochine (142 AQ) et enfin la Société Comores-Bambao (151 AQ).

⁷ Voir : Bertrand JOLY, *Archives de la famille et des entreprises de Wendel (sous-séries 189 AQ-190 AQ). Répertoire numérique*, Paris, Archives nationales, 1994, 335 p. La rétrocession de ce fonds à son propriétaire est actuellement en cours (2004).

devancière (lorsque le CAMT se voit confier un rôle national)⁸. L'action de cette nouvelle entité va avoir un double impact sur le recueil d'archives relatives à l'Occupation. En premier lieu, elle fera entrer dans le patrimoine national un grand nombre de documents relatifs à la région du Nord de la France. En outre, elle va renforcer plusieurs secteurs bien représentés auparavant (mines, sidérurgie, banques) et couvrir un domaine typiquement nordiste, peu important par le passé dans les collections des Archives nationales, celui du textile.

Dans ce secteur, le bilan est toutefois mitigé. Si des documents sur la seconde guerre mondiale sont bien présents dans les archives de la société Motte-Bossut (1988 009) ou dans celles du Peignage Amédée Prouvost (1999 020 et 2000 052), dans bien d'autres cas, la collecte est intervenue trop tardivement, et dans des conditions souvent si difficiles (usines fermées ou en voie de destruction, entreprises en liquidation) que peu de documents anciens ont pu être récupérés. Cela est vrai pour les archives Boussac, mais aussi pour celles de la Lainière de Roubaix, reçues seulement en 2003.

Dans le domaine des mines, l'apport est en revanche très important. Notons toutefois qu'il s'agit d'une collecte « de seconde main », puisque la plupart de ces fonds avaient été précédemment conservés par les archives départementales du Nord ou du Pas-de-Calais. Parmi les fonds des compagnies qui intéressent plus précisément les temps de la seconde guerre mondiale, citons les Mines de Marles (1994 048, avec les réactions de la compagnie face au Service du travail obligatoire (STO), les demandes de libérations de mineurs prisonniers), les Mines de Courrières (1994 056), celles de Lens (1994 055), de Carvin (1994 057, avec les dossiers de dommages de guerre) ou celles de Bruay (1994 050).

Pour la sidérurgie, le plus grand ensemble est formé par les archives des sociétés antérieures ou issues du groupe Usinor et ainsi que par celles du groupe lui-même, pas moins de 17 entrées sont concernées, avec des documents relatifs à l'Occupation pour plusieurs d'entre elles, mais ce « conglomérat de fonds » présente de très nombreuses lacunes,

⁸ Voir Georges MOURADIAN, « De Rothschild aux prêtres ouvriers : le monde du travail aux Archives nationales à Roubaix », dans Claude GESLIN (dir.), *La Vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, Rennes, PUR, 2001, p. 19-26.

tant dans la géographie ou la chronologie que dans la structure organisationnelle de l'entreprise⁹.

Enfin, le secteur des banques a été notablement renforcé par la venue au CAMT des archives de la Caisse centrale du crédit coopératif¹⁰, et surtout celles du Crédit foncier. Pour cette dernière, on retiendra, par exemple les cotes 2001 026 0898 (guerre 1939-1945 : liste des mobilisables), ainsi que de nombreux sous-fonds qui couvrent la période de la guerre : les fichiers des inspections en Afrique du Nord (2002 059), le service des titres (2003 065), le secrétariat général (2003 040 610-615) et le service du personnel (2003 206). La rétrocession sous forme de dépôt aux Archives nationales des fonds des banques Mallet frères & C^{ie} (57 AQ), de Neufelize (44 AQ) et Schlumberger & C^{ie} (114 AQ) ainsi que du fonds commun à ces trois sociétés (144 AQ) n'a amené que peu de documents relatifs à la période de l'Occupation¹¹.

De cette rapide présentation, on retiendra un phénomène remarquable : l'entrée très précoce de documents relatifs à l'Occupation aux Archives nationales, alors même que les études historiques sur cette période ne sont pas lancées, un mouvement d'ensemble courant sur plus de 50 ans et toujours actif de nos jours, et enfin, hélas, une certaine disparité dans les secteurs économiques couverts, avec notamment une sous-représentation du textile et du commerce.

Présentation générale et étude du fonds Hackinger

De la présentation qui vient d'être faite ressort donc l'importance des saisies faites à la Libération, puis de leur dépôt aux Archives nationales, pour ainsi dire dans la foulée des événements. Elles présentent plusieurs caractéristiques communes. Leur volume est en général peu important, allant de 4 (Socolilex) à 343 articles (Schenker & C^{ie}). Trois

⁹ On se reportera à l'étude complète menée sur ces fonds par Anne BAILLY, mémoire de DESS en archivistique à l'université d'Angers et stagiaire au CAMT.

¹⁰ Les archives datant de l'Occupation sont toutefois assez pauvres. Voir Sabine LECUYER (sous la direction d'Aude ROËLLY), *Archives historiques de la Caisse centrale du crédit coopératif (1996 029). Répertoire numérique détaillé*, Roubaix, CAMT, 2000, 639 p.

¹¹ Conservés jusque dans les années 1990 par les Archives nationales, ces fonds avaient été ensuite repris par le déposant pour être placés au sein de la Fondation pour l'étude de la Haute banque, avant de rejoindre Roubaix en 2003, complétés les par archives récentes de ces différents établissements.

typologies documentaires surtout abondent : de la correspondance avec les fournisseurs, et, dans une moindre mesure, les clients français ; de la correspondance avec les autorités allemandes, en général farcie de circulaires envoyées par celles-ci, et des documents comptables, très intéressants lorsque les séries sont cohérentes et complètes, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Enfin, on trouve aussi des états des livraisons effectuées par les entreprises françaises, dressés à la demande des administrations allemandes pendant la guerre ou reconstitués par les administrateurs séquestres après la Libération.

Pour ne pas prolonger une énumération qui risque de devenir fastidieuse, il a semblé intéressant de mettre ces archives en situation, en prenant un exemple précis, celui de l'homme d'affaires allemand Corbin Hackinger (38 AQ), et d'étudier en quoi ce fonds nous renseigne sur les activités professionnelles et officielles de ce dernier pendant la guerre, sur les relations qu'il entretenait avec les entreprises françaises du secteur, et enfin sur la façon dont les unes et les autres s'inscrivaient dans l'économie de guerre allemande.

C. Hackinger arrive à Paris en juillet 1940, mandaté par le directeur du département technique (*Generalluftzeugmeister*) du ministère de l'Aviation pour modeler l'industrie française des accumulateurs et des piles aux besoins de l'industrie de guerre allemande. En plus de ces fonctions para-administratives, il représente en France la principale entreprise allemande du secteur, l'Akkumulatoren-Fabrik AG (AFA), dont il est l'un des directeurs¹². Il devait à ce titre assurer le suivi des relations commerciales de l'AFA avec près de 60 sociétés françaises.

Quelle est la physionomie de ce secteur de l'industrie française en 1940 ? Il s'agit tout d'abord d'une activité que le développement de la motorisation des armées, de l'aviation, sans parler des sous-marins et des appareils radio, a rendu éminemment stratégique, à l'instar de l'industrie des roulements à billes. Piles et batteries font de plus appel à de nombreux métaux non ferreux, comme le plomb, le nickel ou le manganèse, qui manquent cruellement à l'Allemagne. Rappelons qu'une batterie se compose d'un nombre variable d'accumulateurs, et qu'on peut la rechar-

¹² L'AFA, fondée en 1890, appartient depuis 1923 à l'homme d'affaires Günther Quandt. L'entreprise prend en 1962 le nom de l'une de ses filiales, Varta AG, créée en 1904 et spécialisée dans la production de petits accumulateurs au plomb pour lampes torches. Les Quandt deviennent l'une des familles les plus riches d'Allemagne lorsque Herbert Quandt, qui succède à son père en 1954, prend le contrôle de 46 % du capital de BMW en 1959 et parvient ensuite à redresser l'entreprise automobile.

ger, au contraire de la pile, à usage unique. Une batterie d'accumulateurs est constituée de plaques de plomb baignant dans une solution aqueuse d'acide sulfurique, les réactions chimiques entre tous ces éléments produisant de l'électricité. De plus, une batterie hors d'usage peut être reconstruite, après que l'on a récupéré et refondu les plaques et reconstitué la solution acide de départ.

L'industrie de la pile en France en 1940 se caractérise par la faible taille des unités de production, qui emploient rarement plus d'une trentaine d'employés. Aussi les petites marques prolifèrent-elles : La Pile AGLO, La Pile Massard, La Pile Noizette, La Pile Celtic, La Pile F L, etc. Seule la Société des piles Wonder possède une stature nationale, ses usines de Saint-Ouen, Louviers et Vernon employant à la veille de la guerre plus de 800 personnes.

L'industrie des accumulateurs occupe quant à elle des effectifs beaucoup plus importants. Elle dépend étroitement de l'industrie automobile et des autres branches de l'industrie électrique : il n'est donc pas étonnant qu'elle soit très fortement concentrée à Paris et dans sa banlieue. Cinq entreprises dominent le marché, dont les quatre premières sont des filiales de la Compagnie générale d'électricité (CGE). La concentration est donc tout aussi capitalistique que géographique :

- la Société des accumulateurs fixes et de traction (SAFT), dont l'usine de Romainville faisait travailler en 1939 500 employés.
 - les Accumulateurs Fulmen, 350 employés à Clichy et Vierzon.
 - l'Accumulateur Tudor, établi à Lille (500 employés).
 - la Société des accumulateurs électriques (anc. Éts Dinin), établie à Nanterre (400 employés).
 - la Société pour le travail électrique des métaux (STEM), fondée par la banque Rothschild frères en 1887, 300 employés à Saint-Ouen.
- Deux autres entreprises de taille moyenne, Autox et SLEM SA (80 employés chacune environ), complètent le panorama¹³.

C'est surtout sur les accumulateurs que Hackinger va faire porter ses efforts, d'autant que les autorités allemandes lui confient la surveillance et la direction des usines des sociétés SAFT, Fulmen et Dinin. L'usine Tudor, qui se trouve à Lille, est placée sous la tutelle d'Heino von der Marwitz, lui-même représentant de l'AFA en Belgique et France du Nord, avec qui Hackinger correspond très régulièrement¹⁴. Quant à la

¹³ 38 AQ 3, renseignements sur les entreprises françaises (1940).

¹⁴ 38 AQ 7, correspondance avec H. von der Marwitz (1941-1944).

STEM, elle travaille presque exclusivement au démontage des batteries usagées en vue de leur reconstruction. Or, à partir de la fin de 1942, les autorités militaires chargent Hackinger de superviser la récupération du plomb et de l'acide, et donc l'activité de la STEM, parachevant ainsi sa mainmise sur toute cette industrie.

Dans le même temps, l'AFA est la seule habilitée par les autorités allemandes à travailler en France dans le secteur des piles et accumulateurs, par l'intermédiaire de sa filiale Pertrix GmbH pour les premières, directement pour les seconds. Hackinger est ainsi en mesure de passer commande auprès d'usines qu'il contrôle et qui utiliseront les matières premières qu'il leur fournira¹⁵. En décembre 1942, il se flatte ainsi d'avoir placé auprès de l'industrie française pour plus de 300 millions de francs de commandes¹⁶.

À cette date, Hackinger cherche depuis un an déjà à obtenir des autorités françaises une carte d'identité de commerçant étranger, qui lui permettrait de s'installer comme courtier indépendant et de prendre des participations dans les sociétés françaises. Il obtient sa carte le 5 avril 1943 et ouvre aussitôt une entreprise de courtage en matériel électrique à son nom. Comme il le précise au bureau de liaison parisien du département technique du ministère de l'Aviation, toutes les transactions qu'il effectue le sont pour le compte de l'AFA. Elles consistent pour leur très grande majorité en achat et revente de batteries destinées en premier lieu aux véhicules de l'armée d'occupation, en second lieu, mais de façon très marginale, aux sous-marins. Les services de Hackinger offrent d'ailleurs à partir de 1943 l'assistance technique d'un ingénieur et de cinq monteuses pour aider la Kriegsmarine à entretenir et réparer les très grosses batteries assurant la propulsion des sous-marins en plongée¹⁷. La vente de batteries de démarrage de 6 volts à la Wehrmacht par l'intermédiaire du ZEL 206 représente les trois-quarts des ventes cumulées de la maison Hackinger entre mai 1943 et août 1944, la revente du plomb et de l'acide récupérés s'adjugeant la presque totalité du quart restant. La rentabilité de cette dernière activité souffre toutefois beaucoup des prix imposés par le

¹⁵ La société Fulmen, qui consomme pendant toute la durée de l'Occupation 1 365 t de plomb pour produire les batteries vendues à Hackinger, en avait acheté à ce dernier 1 165 t, soit 85 % (38 AQ 31, dossiers du séquestre).

¹⁶ 38 AQ 4, études diverses (1942).

¹⁷ 38 AQ 10, correspondance avec le bureau de liaison du *Generalluftzeugmeister* en France (1942-1943).

ZEL 206, qui contraignent Hackinger à revendre à perte les matières premières.

Les effectifs du bureau de l'AFA, puis de l'entreprise Hackinger croissent de manière significative entre 1940 et 1944. Quinze en décembre 1941, ses employés sont 23 en mai 1942, 49 en décembre 1943, dont la moitié de nationalité française. Au contraire, dans le même temps, le volume des affaires traitées ne cesse de baisser. On est malheureusement contraint, en l'absence de données plus précises et plus fiables, de se fier aux chiffres avancés par Hackinger sur son activité avant avril 1943. En juin 1941, il affirme avoir acheté pour 150 millions de francs de marchandises à l'industrie française depuis son arrivée en France (un peu plus de 13,6 millions par mois en moyenne), 210 millions six mois plus tard (10 millions par mois de juillet 1941 à décembre 1941)¹⁸, et enfin 300 millions à la fin de l'année 1942 (7,5 millions par mois de janvier à décembre 1942). Durant les 15 mois de son activité indépendante, pour lesquels on dispose d'une comptabilité mensuelle détaillée, le montant total des ventes facturées par Hackinger ne s'élève qu'à 80 millions de francs (seulement 5,3 millions par mois en moyenne)¹⁹.

Un état des livraisons faites par la Société des accumulateurs Fulmen à l'AFA et à Hackinger pendant l'Occupation confirme ce tassement : 40 000 batteries et 550 000 plaques de batteries vendues en 1941 et 1942, contre seulement 21 000 batteries et aucune plaque en 1943 et 1944. La structure des commandes est également significative : les livraisons de 1941 et 1942 se répartissent en quatre commandes groupées²⁰, les autres en dix commandes très fragmentées, dont le volume varie de 100 à 5 527 batteries, sans doute au rythme des livraisons de matières premières²¹. Les contrats sur six mois du début de l'Occupation, laissant une marge de manœuvre relative aux fournisseurs de Hackinger, font ainsi place à des livraisons périodiques, dont le courtier allemand

¹⁸ 38 AQ 9, correspondance avec le bureau de liaison du *Generalluftzeugmeister* en France (1940-1942).

¹⁹ 38 AQ 25 et 27, journal des achats et des ventes (1943-1944). Le montant mensuel des achats n'est connu qu'à partir de novembre 1943. Hackinger ne s'approvisionnant pas en matières premières auprès d'entreprises françaises, et ayant sans doute vendu en août 1944 des batteries qui n'avaient pas encore été payées, les achats auprès d'entreprises françaises ont donc dû être quelque peu inférieurs à 80 millions de francs.

²⁰ De même, Hackinger commande 10 000 batteries à la société Dinin en juillet 1941, à livrer avant la fin de l'année, puis encore 10 000 en février 1942, à livrer avant juin suivant (38 AQ 4 et 9).

²¹ 38 AQ 31, état récapitulatif des commandes facturées par Fulmen.

devait rendre compte chaque mois au ministère de l'Aviation et au groupe économique des industries électriques du Reich. Le passage d'une économie qui, même fortement perturbée par la pénurie, reste une économie de marché, à une économie de guerre strictement encadrée se fait donc au prix d'une forte baisse des échanges commerciaux, et après un blocage presque total de l'activité économique à la fin de 1942 et au début de 1943. Il faut ainsi 15 mois à la société Fulmen, censée fournir à peu près le tiers des batteries demandées par Hackinger à l'industrie française, pour honorer la commande de 20 000 batteries passée en juin 1942 avec l'homme d'affaires allemand. Les livraisons reprennent, à un rythme plus régulier, à partir de septembre 1943²². Les entreprises françaises sont alors réduites à leur simple fonction productive, sans pouvoir contrôler leurs approvisionnements ni leurs ventes.

La baisse globale du montant des commandes en 1943-1944 cache toutefois une reprise assez vigoureuse à partir du début de 1944. En tout, sur les 125 000 batteries vendues par Hackinger à l'armée allemande pendant toute la durée de son activité en tant que commerçant indépendant, de mai 1943 à août 1944, 29 000 l'ont été durant les sept derniers mois de 1943 (4 800 par mois en moyenne), 23 500 au premier trimestre 1944 (7 800 par mois), 20 300 en avril et mai 1944 (10 150 par mois), 32 000 en juin, 5 000 en juillet et encore 17 000 en août, soit 18 000 par mois en moyenne au cours de ce dernier trimestre, quelque peu perturbé il est vrai²³. Ces chiffres, même les plus favorables, correspondent à un taux d'activité réduit des usines : le 31 août 1942, Hackinger évaluait les capacités de production mensuelle de l'industrie française à 18 000 batteries (dont 6 000 pour Fulmen)²⁴, estimation qui se situait déjà fortement en deçà de la production d'avant-guerre, qui devait satisfaire, entre autres, aux besoins de la troisième industrie automobile du monde (300 000 véhicules construits en 1936). L'industrie française des accumulateurs est donc entrée dans un nouveau cycle à partir de 1943 : à l'aisance relative des années 1941-1942 succède une phase de dépres-

²² En mars 1943, Dinin devait livrer à Hackinger 3 000 batteries, Fulmen 1 000 et la SAFT des batteries et surtout des plaques de plomb à hauteur de 2 millions de francs. En fin de compte, Fulmen ne fournit aucune batterie, Dinin seulement 1 300 et la SAFT pour 1,2 million de francs de marchandises. En mai 1943, ces entreprises ne livrèrent à elles trois que pour moins de 0,7 million de marchandises, dont la moitié en batteries (soit, à 300 F à peu près la batterie de 6 V, environ un millier) (38 AQ 10).

²³ 38 AQ 5, bilans des achats et des ventes au 31 décembre 1943, 31 mars, 31 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août 1944.

²⁴ 38 AQ 4.

sion, puis de reprise, d'activité en tous les cas réduite, et dans une situation d'étroite dépendance vis-à-vis des Allemands.

Les comptes de l'entreprise Hackinger ne profitèrent pas de cette embellie, d'ailleurs brutalement interrompue par la Libération. Les bénéfices tirés des ventes ne réussirent jamais à couvrir complètement les frais généraux de son entreprise, de plus en plus importants au fil de l'augmentation du nombre de ses employés et de l'extension du champ des activités imposées par les autorités militaires et civiles allemandes. Il fallut donc lui ouvrir un crédit de 10 millions de francs auprès de la Société parisienne de banques, contrôlée par les Allemands, et un autre de 5 millions à l'Aero-Bank, pour maintenir à flot sa trésorerie en proie à des difficultés chroniques²⁵.

S'agissant des prises de participations dans l'industrie française, les résultats furent également limités, sans être toutefois négligeables. Il prit le contrôle de deux petites sociétés à responsabilité limitée d'une trentaine d'employés chacune, au capital de 200 000 et 250 000 francs, La Pile Aglo et Les Lampes miniatures K & P. Par ailleurs, il possédait en juillet 1944 90 % du capital de la société PILAC, qui exploitait alors une usine qualifiée d'« assez importante » à Agon (Manche)²⁶. Un rapport allemand de 1941 évoque d'ailleurs la résistance farouche des entreprises françaises aux tentatives de prise de contrôle. Si elles pouvaient le faire, c'était précisément en raison des commandes allemandes, qui leur assuraient alors une activité à peu près égale, voire légèrement supérieure, à celle d'avant-guerre, marqué par le marasme de l'industrie automobile. Les entreprises citées plus haut employaient ainsi 2 300 personnes en février 1941, contre 2 200 en 1939. Comment mener à bien l'intégration financière et capitalistique des sociétés françaises dans un système économique européen entièrement dominé par l'Allemagne, tout en maintenant un niveau d'activité compatible avec les besoins insatiables de l'industrie de guerre ? Tel était le problème global qui se posait aux Allemands, avant que la détérioration de la situation militaire, après le débarquement de Normandie, ne les contraigne à donner la priorité absolue à la production, au détriment des projets d'après-guerre. La solution finalement retenue, somme toute fort intelligente, consistait à limiter la tâche assignée à l'industrie française et dimi-

²⁵ 38 AQ 31.

²⁶ 38 AQ 32 (dossiers du séquestre).

nuer les capacités de production excédentaires, par le STO²⁷, et en réservant les matières premières à l'industrie allemande.

Du point de vue des autorités allemandes, le bilan de l'activité d'Hackinger à la veille de la Libération était très largement positif, puisqu'il avait réussi à adapter l'industrie française des accumulateurs à leurs objectifs précis, à savoir assurer l'entretien des véhicules de l'armée d'occupation et les besoins en pièces de rechange de la *Kriegsmarine*. Le bureau de l'AFA, devenu Société Hackinger, à mesure qu'il perdait en rentabilité et étoffait ses effectifs, s'est ainsi transformé en service para-administratif, service singulièrement efficace, puisqu'il employait peu de monde, payé du reste presque complètement par le bénéfice des ventes et les frais de courtage. Au regard de tous ces avantages, il leur importait donc peu que l'entreprise fût légèrement déficitaire. Enfin, si l'industrie française subit une forte réduction de ses capacités de production et de son taux d'activité, cela ne nuisait pas à l'effort de guerre, les matières premières manquant de toute façon et les ouvriers qui risquaient de se trouver réduits à l'inactivité étant transférés en Allemagne. Enfin, fragilisées, les entreprises françaises devenaient plus vulnérables aux tentatives allemandes de rachat.

Les archives Hackinger présentent toutefois d'importantes lacunes et ne donnent en aucun cas un tableau exhaustif de son activité en France. L'absence de documents comptables antérieurs à mai 1943 et d'états des livraisons faites par les sociétés françaises autres que Fulmen, notamment, est particulièrement regrettable. Outre ces ruptures dans la continuité des séries documentaires, on ne trouve nulle part trace d'archives permettant d'établir le rôle de la maison mère et l'implication personnelle d'Hackinger dans les affaires conclues pour la plupart, mais sans doute pas entièrement, au nom de l'AFA. L'entreprise de courtage Hackinger était une petite structure, et les décisions les plus importantes s'y prenaient de façon informelle, sans nécessiter de notes internes ou de réunions donnant lieu à des comptes rendus. Ces limites, qui valent peu ou prou pour tous les autres fonds d'archives saisis par l'administration des Domaines à la Libération, pourraient être contournées par le dépouillement des archives de l'AFA et des innombrables administrations, civiles et militaires, allemandes et françaises, amenées à jouer un rôle dans le fonctionnement de l'économie de guerre du Reich.

²⁷ 90 des 450 ouvriers travaillant à la STEM furent ainsi requis en octobre 1942 (38 AQ 4).

Les fonds des entreprises de presse sous l'Occupation conservés au Centre historique des Archives nationales

Magali LACOUSSE

*Et puis des Léon Vautel... des Clément Daudet...
des Brioche la Rochelle [...]
des Maurras et des Vorace de Carbuccia [...]
des compères Doriot des de mes deux Kerilis
des Pol Morand des Chiappe des Henri Lavedan.¹*

Jacques Prévert, *La Crosse en l'air*

Au Centre historique des Archives nationales (CHAN) à Paris, les archives d'entreprises de presse sont conservées dans une série spécifique : AR. Elles côtoient d'autres types d'archives liées à la presse, comme celles des agences de presse et les archives de journalistes². Parmi les 20 fonds que compte la série AR, sept concernent la période de l'Occupation, avec essentiellement des journaux collaborationnistes mis sous séquestre à la Libération.

Les fonds

Il convient de distinguer les journaux ayant évolué vers la Collaboration et les journaux nés de la Collaboration.

Dans le premier cas figurent de grands quotidiens de la Troisième République, comme *Le Matin* et *Le Petit Parisien*³, ainsi que l'organe de la gauche radicale, *L'Œuvre*. Le point commun entre ces journaux diffé-

¹ On peut reconnaître les journalistes suivants : Léon Daudet (*Action française*), Horace de Carbuccia (*Gringoire*), Jacques Doriot (*Le Cri du peuple*), Henri de Kerillis (*L'Écho de Paris*).

² Voir en annexe la liste complète des fonds de la série AR.

³ En 1914, *Le Matin*, *Le Petit Parisien*, *Le Petit Journal* et *Le Journal*, se partageaient 75 % du marché de la presse parisienne.

rents et devenus collaborationnistes réside dans l'influence prépondérante d'un homme : autoritaire, chargé de hautes fonctions (directeur ou rédacteur en chef), souvent mû à l'origine par l'anticommunisme, celui-ci donne l'impulsion décisive qui pousse le journal vers la Collaboration. C'est le cas de Maurice Bunau-Varilla, directeur du *Matin*, ou de Marcel Déat, directeur de *L'Œuvre*. On peut joindre à ces exemples *Le Journal*, grand rival du *Matin* et devenu admirateur de l'Italie fasciste par opposition à la germanophile affichée de ce dernier.

Quant aux journaux nés de la Collaboration, ils sont les acteurs de la propagande officielle ; toutefois, les deux fonds des *Nouveaux Temps* et de *La France socialiste* montrent l'existence de nuances, voire de divergences, entre les divers courants idéologiques collaborationnistes : d'un côté, l'admiration pour l'Allemagne vue comme l'élite de la civilisation occidentale, de l'autre, un socialisme populiste axé sur la défense des « petites gens ».

Tableau 1 : Tirage des principaux journaux parisiens en 1940 et 1944⁴

Titres	décembre 1940	avril 1944
<i>Aujourd'hui</i>	120 000	91 000
<i>Le Cri du peuple</i>	40 000	108 000
<i>La France au travail / (1941)La France socialiste</i>	100 000	132 000
<i>Le Matin</i>	530 000	230 000
<i>Les Nouveaux Temps</i>	30 000	66 000
<i>L'Œuvre</i>	190 000	129 000
<i>Paris-Soir</i>	988 000	329 000
<i>Le Petit Parisien</i>	725 000	445 000

⁴ Tirage des journaux parisiens, 11 décembre 1940 et 30 mai 1944, *Agence Havas, branche Information*, 5 AR 512.

Journaux ayant évolué vers la collaboration

Le Matin (1 AR)

Le Matin fut créé en octobre 1883 ; M. Bunau-Varilla (1856-1944) fut d'abord associé à son frère Philippe dans les affaires de Panama, avant d'acquérir *Le Matin*. Devenu le plus fort actionnaire de la Société anonyme (SA) *Le Matin*, constituée en 1897⁵, il entra au conseil d'administration en 1899, avant d'en devenir le président en 1901. *Le Matin* suivait une politique radicale et strictement laïque, n'hésitant pas à lancer des polémiques, redoutées même du gouvernement. À l'automne 1896, *L'Éclair* puis *Le Matin* avaient ainsi attiré l'attention du public sur la nature suspecte des preuves ayant entraîné la condamnation du capitaine Dreyfus.

Le 17 juin 1940, M. Bunau-Varilla reprit la publication du *Matin*, qu'il mit désormais à la disposition des occupants allemands ; *Le Matin* se saborda le 17 août 1944, peu de temps après le décès de Bunau-Varilla (1^{er} août 1944).

L'Œuvre (3 AR)

L'Œuvre fut lancée en mai 1904 par Gustave Téry, ancien rédacteur du *Journal* et du *Matin*. La SA *L'Œuvre* fut fondée en 1917 par Charles Brihay. Devenue un quotidien en 1915, *L'Œuvre* vit augmenter ses tirages : 55 000 exemplaires (1915), 135 000 (1919), 230 000 (1936) et 274 000 (1939). Son slogan « Les imbéciles ne lisent pas *L'Œuvre* » (1915), ses manchettes accrocheuses et la forte personnalité de ses journalistes garantirent son succès. *L'Œuvre* afficha à l'origine des idées radicales-socialistes et pacifistes : pendant la première guerre mondiale y parut *Le Feu* d'Henri Barbusse, publié en feuilleton sous le titre *Le Journal d'une escouade*. *L'Œuvre* fut favorable au Cartel (1924) et au Front populaire (1936) ; en politique extérieure, elle restait pacifiste : le 4 mai 1939, un de ses journalistes, M. Déat, publia « Mourir pour Dantzig ? ».

Le 10 juin 1940, *L'Œuvre* quitta Paris pour Saint-Étienne puis Clermont-Ferrand, où elle parut du 5 juillet au 20 septembre 1940. Du 24 septembre 1940 au 26 juin 1944, elle parut à nouveau à Paris. Son tirage diminua, passant de 190 000 exemplaires en 1940 à 129 000 en

⁵ Notaire à Paris, M^e Gustave Frédéric Mahot de la Quérantonais, CHAN, ET/LXVIII/1645.

1944. *L'Œuvre* était publiée par la SA *L'Œuvre*, mais, du 27 juin au 17 août 1944, cette dernière fut remplacée par la Société à responsabilité limitée Europe-Éditions, aux mains de Jean Luchaire et M. Déat, directeur de *L'Œuvre* depuis le 5 juillet 1940⁶. *L'Œuvre* cessa de paraître le 17 août 1944.

Le Petit Parisien (11 AR)

Le journal *Le Petit Parisien*, fondé par le député Louis Andrieux en 1876, eu plusieurs propriétaires successifs avant d'être acheté par Paul Piégut et le député radical, Charles Laisant qui fondèrent la Société en commandite Piégut & C^{ie} en 1880 ; Piégut donna au *Petit Parisien* l'impulsion qui lui manquait, créa des dépôts en province et s'assura des correspondants à l'étranger (Londres, Alger). À sa mort en 1888, Jean Dupuy prit la direction du *Petit Parisien* et lui fit atteindre une grande prospérité. Les tirages ne cessèrent en effet d'augmenter, favorisés par une position politique plus modérée qu'à ses débuts : ils atteignirent 1 million lors de l'affaire Dreyfus puis 2,3 millions en 1917, ce qui représentait alors le tirage le plus élevé au monde. Après le décès de J. Dupuy, ses fils Pierre et Paul restèrent gérants statutaires : Paul, le cadet, prit la direction du journal et apporta des innovations (poste de radiodiffusion). Sous l'impulsion des rédacteurs en chef, Léon Touchard puis Élie Bois, *Le Petit Parisien* publia des grands reportages à travers le monde, signés Henri Béraud, Albert Londres ou Louis Roubaud. Après la mort de Paul Dupuy, en 1927, son frère Pierre fonda l'année suivante la Société du Petit Parisien et d'éditions en commandite par actions ; politiquement, *Le Petit Parisien* glissa vers la droite, affichant un anticommunisme virulent.

Le 10 juin 1940, *Le Petit Parisien* se replit à Bordeaux, puis à Clermont-Ferrand, avant de reparaitre à Paris du 8 octobre au 10 février 1941⁷ ; à cette date, le journal fut récupéré par le gouvernement militaire allemand, qui en fit son organe de propagande. Il fut suspendu par ordonnance du gouvernement provisoire de la République française du 20 août 1944⁸ ; dès le lendemain, ses locaux, sis 18, rue d'Enghien (depuis 1879), furent utilisés pour installer deux quotidiens, *L'Humanité* et *Le Parisien libéré*.

⁶ Rapport succinct de M^c G. Pannart, Paris, Paris, 23 décembre 1944, 3 AR 13.

⁷ *Le Petit Parisien* disposait également d'un bureau à Vichy ; lettre du 9 juin 1941, 5 AR 512.

⁸ Lettre du 14 septembre 1944, *idem*.

Le Journal (8 AR)

Créé par Fernand Xau (1852-1899), le premier numéro du *Journal* parut en septembre 1892. Après sa mort, *Le Journal* fut dirigé par Henri Letellier : il nomma Gabriel Hanoteaux directeur politique et José Maria de Heredia directeur littéraire. La ligne politique resta modérée jusqu'en 1911, année où Charles Humbert, sénateur de la Meuse, devint directeur politique du *Journal* et lui fit prendre un virage conservateur et patriote. À partir de 1913, le tirage du *Journal* atteint le million d'exemplaires et s'opposa efficacement à son grand rival, *Le Matin*. En janvier 1925, *Le Journal* fut vendu par H. Letellier à un groupe comprenant le directeur du casino de Deauville, l'Agence Havas et la Banque de Paris et des Pays-Bas, mais ce changement ne modifia pas l'orientation de sa politique. Depuis 1918, le directeur politique était François-Ignace Mouthon, ancien journaliste catholique et antisémite ; après sa mort, en 1937, il fut remplacé par Pierre Guimier, venu de l'Agence Havas, qui s'entoura de Jacques de Marsillac (rédacteur en chef) et de Lucien Descaves (rubrique littéraire).

Politiquement, il se montra anticomuniste et crut à une alliance avec l'Italie fasciste. En 1940, *Le Journal* se replia en zone libre, à Lyon (tout en ayant également un bureau à Limoges), où il continua de paraître jusqu'à la Libération. Suspendu en 1944, il tenta vainement de faire lever l'interdiction dont il était l'objet et cessa de paraître le 8 juin 1944. Il fut mis sous séquestre le 20 août 1944, à la suite d'un décret du ministère de l'Information⁹.

Les journaux nés de la collaboration

Les Nouveaux Temps (2 AR)

Quotidien parisien du soir, *Les Nouveaux Temps* furent créés après l'entrevue de Montoire, afin de soutenir la politique française d'Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris. À partir du 1^{er} novembre 1940, le rédacteur en chef fut Jean Luchaire¹⁰.

⁹ Lettre du 7 novembre 1944, 8 AR 499.

¹⁰ Jean Luchaire (1901-1946), ami d'Otto Abetz depuis 1930, bénéficia de l'appui de celui-ci pendant l'Occupation pour prendre une place prépondérante dans le contrôle de la presse ; il fut condamné à mort et fusillé au fort de Châtillon, le 22 février 1946. Voir aussi *Le Petit Parisien*, 11 AR 689.

La France socialiste (4 AR)

La France socialiste fut créée en novembre 1941, succédant à *La France au travail* qui avait disparu en mai 1941. Ce journal fut engagé dans la Collaboration, mais en défendant des idées « socialistes », laïques, pacifistes et anti-vychistes. *La France socialiste* disparut en 1944.

Typologie des archives

Les archives des entreprises de presse reflètent leur fonctionnement en tant qu'entreprises ; les fonds ne conservent donc pas de collections d'exemplaires des journaux ; par contre, ils contiennent les documents de direction et de fonctionnement, la comptabilité, le personnel, la publicité, les fournitures, etc. Hannah Arendt évoquait la banalité du mal : en l'occurrence, ces archives montrent la « banalité de la Collaboration » (même si cette apparence ne doit pas faire illusion sur la réalité de la répression).

Importance matérielle

Les sept fonds d'entreprises de presse collaborationnistes représentent 174,55 mètres linéaires, répartis en 1 057 registres, 574 cartons et 4 liasses¹¹. Ce chiffre considérable s'explique par une excellente conservation des archives, due à l'intervention de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP), qui a récupéré et géré les sociétés de presse collaborationnistes à partir de 1946. Toutefois, certains fonds sont, au contraire, très incomplets. Il ne reste de *La France socialiste* que le courrier des lecteurs : destruction par le journal lui-même à la Libération ? destruction accidentelle ? archives conservées en un lieu encore inconnu ?

Création

Statuts

Les statuts abondent dans les fonds d'archives de presse ; si les originaux se trouvent usuellement dans l'étude du notaire qui les a reçus,

¹¹ Ces chiffres prennent en compte la totalité des archives (y compris celles qui ne correspondent pas à la période de l'Occupation).

on trouve de nombreux exemplaires, essentiellement sous forme de brochures.

Inscription au registre du commerce

L'activité étant commerciale, les entreprises de presse doivent être immatriculées au registre du commerce. La SA Le Matin est ainsi déclarée le 6 octobre 1920 (cote 1 AR 109) : elle reçoit deux numéros, l'un dans un registre chronologique (n° 27 212), l'autre dans un registre analytique (n° 27 208) ; de même, *L'Œuvre* reçoit le numéro analytique 211 785 B (3 AR 13)¹².

Administration

Les collections de procès-verbaux des conseils d'administration sont très bien conservées et quasiment complètes, sans interruption, de 1940 à 1944 : c'est le cas des *Nouveaux Temps* (cote 2 AR 1). Le style de rédaction impavide oblige à lire entre les lignes : ainsi, le conseil d'administration de la SA Les Éditions Lutétia se voit contraint de réclamer un administrateur-séquestre, « étant donné le départ de France de son directeur général pour une période indéterminée » (4 septembre 1944) : or, le directeur général n'est autre que J. Luchaire, lequel a quitté Paris le 17 août 1944. Les collections d'assemblées générales sont également complètes, de 1897 à 1946 pour *Le Matin* par exemple.

Comptabilité

Tous les fonds cités ont conservé leurs collections d'archives comptables : journal, journal de caisse, inventaires, registres divers. La raison d'une telle abondance repose sur leur utilité : pendant l'existence des sociétés de presse, les archives comptables sont essentielles à leur fonctionnement ; elles sont analysées en permanence, c'est en fonction de leurs bilans que les sociétés rendent des comptes à leurs actionnaires. Après la liquidation des sociétés, en 1944, les archives comptables ont été conservées par l'administrateur-séquestre, puis par la SNEP (à partir de 1946), dans le cadre de leurs fonctions de liquidation, de contrôle de profits illicites et d'enquêtes.

¹² Le B de l'immatriculation correspond à partir de 1922 aux inscriptions des sociétés, les entreprises personnelles étant inscrites par le greffe dans une série distincte A.

Personnel

Les dossiers individuels de journalistes contiennent essentiellement des papiers de fonctions : correspondance croisée relative aux salaires, aux indemnités de licenciements, aux congés, aux horaires de travail. On y trouve aussi des pièces plus rares, comme le laissez-passer et le coupe-file métallique de Germaine Decaris, rédactrice à *L'Œuvre* (cote 3 AR 1)¹³, ou la carte de presse de Paul de Montaignac, des *Nouveaux Temps* (2 AR 2).

Les effets de l'Occupation surgissent néanmoins, presque au hasard des pièces : le Groupement corporatif de la presse quotidienne, agissant sur les instructions du Groupe presse de la Propaganda Abteilung, interdit à Georges Pioch¹⁴, critique théâtral à *L'Œuvre*, d'exercer sa profession « dans toute l'étendue du territoire occupé »¹⁵ ; de même, au bas d'une quittance, le journaliste Jean Derobe dit Jeander écrit « Je sousigné déclare être aryen au sens déterminé par [les] ordonnances allemandes et [les] lois françaises en vigueur »¹⁶ ; ou bien, cette note : « Le 30 octobre 1941, à 17 h 40, se sont présentés rue Saint-Marc, deux inspecteurs de la police pour se renseigner sur M. B. et ont insisté pour avoir son adresse à Paris. Je leur ai répondu que [...] M. B. était, à ma connaissance, en zone libre et que je ne l'avais donc pas vu à Paris ici. Les inspecteurs ont fait la réflexion entre eux que ce devait être un juif et comme il n'était pas en zone occupée, ils n'avaient donc pas de raison d'insister »¹⁷.

¹³ Germaine Decaris (1899-1955), journaliste, fut successivement militante de la SFIO, du parti communiste et du Parti d'unité prolétarienne. En 1939, elle travaillait à *L'Œuvre* ; accusée par Jacques Doriot d'avoir servi d'intermédiaire entre le parti communiste et le recteur de l'Académie de Paris, Gustave Roussy, elle fut sanctionnée par le Groupement corporatif de la presse quotidienne parisienne. Sa carrière s'en trouva compromise.

¹⁴ Georges Pioch (1873-1953), poète et journaliste, fut anarchiste, puis socialiste. Élu secrétaire de la fédération de la Seine en 1919, il conserva cette fonction jusqu'en 1922, date à laquelle il fut exclu du parti communiste français. Devenu membre de la SFIO, il rallia la Collaboration.

¹⁵ Lettre du 4 septembre 1942, *L'Œuvre*, 3 AR 2.

¹⁶ Bon pour quittance du 26 août 1943, *L'Œuvre*, 3 AR 1.

¹⁷ Note du 5 novembre 1941, *Le Journal*, 8 AR 499.

Courrier des lecteurs

Seule *La France socialiste* a conservé son courrier des lecteurs pendant l'Occupation (cote 4 AR 1) : ce journal engagé dans la Collaboration recrutait ses lecteurs parmi les ouvriers, les artisans, les enseignants, les syndicats professionnels et les anciens combattants. Quelques exemples : « je suis sûre que [mon] opinion est celle de 99 1/2 % des ouvriers français. Depuis Dunkerque [...], nous avons compris que la réconciliation franco-allemand était indispensable ; mais hélas d'autres sont venus tout saboter ; mais je vous assure ici que le grand coupable, c'est le ravitaillement, puis la radio gaulliste » (12 janvier 1943) ; « Je lis avec satisfaction vos articles, que j'approuve complètement. Depuis toute ma vie, j'ai désiré l'union franco-allemande » (22 août 1942) ; « Dès l'appel du Maréchal, je répondais présent (septembre 1940) et entrais à la Légion française des Combattants » (27 mai 1942).

Toutefois, le socialisme collaborationniste de *La France socialiste* était également dénoncé : « À l'occasion du premier mai, vous osez vous présenter comme les seuls héritiers de J. Jaurès. Vous, les Kollaborateurs (sic !), vous qui êtes les défenseurs des Vichyssois, de Laval, déchet humain, et, par-dessus tout, des boches nazis » (1^{er} mai 1942) ; « Tu dis tant de conneries dans ton « canard » à la solde de l'Allemagne que tu mériterais douze balles dans la peau » (11 septembre 1942).

La censure

*Censure des articles*¹⁸

Le Journal conserve une intéressante collection d'articles censurés par la Commission de contrôle, entre 1940 et 1944 (cotes 8 AR 492-494) : elle est d'autant plus importante que figurent à la fois les articles jugés bons et parus, les articles censurés et les articles interdits. Parmi les articles interdits par la censure, quelques exemples : « Devant l'immense lutte, songeons aux prisonniers », qui réclame le retour des prisonniers français dans leurs foyers (*Le Matin*, 15 février 1942), ou bien « Mentalité du soldat russe », qui exalte la résistance du soldat russe, « capable de réaliser des prodiges » (*Le Matin*, 12 février 1941).

¹⁸ Voir aussi F⁴¹ 156-265.

Les consignes

Parallèlement sont conservées les consignes et les notes d'orientation adressées par la censure au *Journal* (cotes 8 AR 495-498), entre 1940 et 1944. Les consignes sont brèves et donnent des interdictions précises sur des faits ponctuels : « Ne pas laisser passer, à propos des négociations d'Armistice entre la France et la Thaïlande, [...] que les négociations se déroulent à bord d'un croiseur japonais » (30 janvier 1941) ; « Ne donner aucun papier sur l'anniversaire de Verdun » (15 février 1941) ; « Rappeler que les communiqués allemands et italiens doivent passer en tête » (6 janvier 1941).

Les notes d'orientation

Les notes, plus longues, dictent la propagande officielle du gouvernement et martèlent les idées fortes de la propagande de Vichy, alternant paternalisme et menace :

« Toutes dissidence est criminelle. Les journaux doivent avoir, pour point fixe, cette notion que toute la France est serrée autour du Maréchal, que le Maréchal incarne la France et qu'il l'incarne seul, France occupée, France non occupée, France d'Outre-mer, ces trois aspects de notre Patrie se retrouvent et s'unifient dans la personne du Maréchal. C'est précisément pourquoi toute dissidence est criminelle. [...] Dissidence communiste qui vise à jeter les Français dans le désordre social et la guerre civile, pour le profit de l'étranger, dissidence de De Gaulle et les gaullistes qui elle est intérieure et extérieure tout à la fois [...]. Il serait bon que les journaux s'attachent à soutenir ce point de vue de la nécessité d'une justice sévère et reviennent fréquemment sur tout ce qui intéresse la cour Martiale et la cour Suprême. L'État Français n'ignore pas qu'on le jugera à la vigueur d'une répression qui, pour être impitoyable, n'en sera pas moins raisonnée et sa volonté de l'exercer est assez ferme pour qu'il n'ait rien à craindre du jugement des contemporains, ni de celui de l'histoire » (6 janvier 1941).

Les notes présentent aussi la synthèse d'informations puisées de toutes parts, y compris parmi les radios ennemies (la radio anglaise, notamment) : pour cette dernière raison, et afin de réduire la diffusion d'informations jugées dangereuses pour la propagande officielle, ces notes sont le plus souvent personnalisées et classées « confidentielles » ou « à ne pas publier ».

Les piges

A contrario, les titres des piges révèlent l'orientation des bons articles de propagande. Dans le cas de piges du correspondant des *Nouveaux Temps* dans la Somme (cote 2 AR 2), deux axes sont privilégiés : d'une part, la défense de la Collaboration avec l'Allemagne, d'autre part, la lutte contre les ennemis intérieurs et extérieurs que sont les communistes et les Anglais.

Défense de la Collaboration avec l'Allemagne

« Un cheminot récompensé par les autorités allemandes » (24 mars 1943), « La collaboration franco-allemande évitera la ruine de notre pays » (20 novembre 1942) ; « Sauvetage de deux soldats allemands à Saint-Valéry » (mai 1941) ; « Un maire de la Somme remercie les autorités d'occupation » (18 juillet 1944).

Lutte contre les communistes et les Anglais

Chaque population ennemie est clairement identifiée. Les communistes d'abord doivent effrayer la population. À ce titre, les piges les qualifient également de terroristes et de criminels, insistent sur leur arrestation et sur leur exécution : « Trente six communistes arrêtés dans la Somme » (30 octobre 1941) ; « La répression des menées communistes » (21 juillet 1942). Les Anglais sont eux présentés comme les assassins de la population civile innocente – « Dans une ville du Nord, une famille entière est anéantie par les bombes de la RAF » (14 août 1942) – et sacrilèges – « Les aviateurs anglais incendient une église » (7 novembre 1942) !

De 1941 à 1943, le nombre de piges consacrées aux communistes et aux Anglais reste relativement stable (cf. tableau 2). La situation change en 1944 : le nombre de piges augmente largement entre janvier et juillet, en particulier celles concernant les bombardements anglais ; on peut y voir le reflet de la réalité, l'augmentation des bombardements alliés, mais aussi une ultime tentative de dénonciation des souffrances infligées par les Britanniques.

Tableau 2 : Piges du correspondant des *Nouveaux Temps* dans la Somme

	1941	1942	1943	janv.-juil. 1944 ¹⁹	Total
Communistes	13	6	8	10	37
Anglais	0	10	12	36	57

Les sources complémentaires

La présentation des sources complémentaires reste indicative et souhaite attirer l'attention sur des fonds d'archives réellement intéressants mais encore peu exploités.

Les archives de la SNEP (7 AR)²⁰

Le décret du 23 novembre 1944 plaça les entreprises de presse sous séquestre et les fit administrer par un administrateur-séquestre, par délégation du directeur des Domaines²¹ : ce fut le cas du *Matin* et de *L'Œuvre*. Deux ans plus tard, la Société nationale des entreprises de presse (SNEP) fut créée par la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actifs d'entreprises de presse et d'information et son décret d'application du 15 juin 1946²² : « Sont transférés à l'État les biens corporels et incorporels constituant les éléments d'actifs des entreprises et les moyens de tous ordres ayant servi au fonctionnement des dites entreprises ».

Ces archives restent des archives comptables ; les conséquences de l'Occupation surgissent à l'occasion de la « confiscation des profits illicites » : *L'Œuvre* a ainsi été citée devant le 6^e comité de confiscation des profits illicites de la Seine et condamnée par décision du 27 juin 1947. Une seule mais intéressante mention évoque l'attitude des journalistes sous l'Occupation : « Les membres de la Société anonyme

¹⁹ Les piges ont été rédigées jusqu'en juillet 1944 seulement : à cette date, le correspondant des *Nouveaux Temps* a évacué la Somme.

²⁰ Les archives de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP) sont conservées au Centre des archives contemporaines (CAC) à Fontainebleau. Elles ne sont actuellement pas communicables.

²¹ *Journal officiel de la République française (JORF)*, 2 décembre 1944, p. 1625.

²² *Ibid.*, 12 mai 1946, p. 4093-4096 et p. 5466-5467.

L'Œuvre prétendent qu'ils ont combattu par divers moyens l'influence de Déat, qu'ils furent des résistants et que c'est pour cela qu'ils furent évincés le 27 mai 1944. Il paraît nécessaire de les inviter à justifier de ces affirmations »²³.

Les agences de presse

Les agences de presse sont très proches des sociétés de presse, à qui elles vendent l'information sous la forme d'articles, de dépêches et de comptes-rendus. Le CHAN en conserve, également dans la série AR, deux fonds : l'Agence Havas, branche information²⁴ (5 AR) et l'Agence France-Presse (9 AR).

L'Agence Havas fut achetée par le gouvernement de Vichy et devint l'Office français d'information (OFI), organe de contrôle de l'information de Vichy créé par décret du 10 décembre 1940. La direction générale s'établit d'ailleurs à l'Hôtel de la Paix²⁵, à Vichy, tandis que la comptabilité et la rédaction demeuraient à Clermont-Ferrand (où elles s'étaient repliées en juin 1940) ; en 1942, l'OFI se transporta à Paris (15, place de la Bourse). Il fut supprimé par la loi du 9 avril 1944. Dans les archives de l'OFI apparaissent les noms des journaux déjà évoqués : *Les Nouveaux Temps* (1943-1944), *Le Journal* (1942), *Le Matin* (1942-1944), *La France socialiste* (1942-1943), *L'Œuvre* (1944) et *Le Petit Parisien* (1871-1944).

En ce qui concerne la diffusion radio, l'OFI utilisait sa filiale, l'Agence Téléradio (cotes 5 AR 521-524) ; celle-ci s'appelait à l'origine Société agence radio et avait été créée en décembre 1918, sous le patronage de Jean Galmot (1879-1928) ; elle avait changé de nom lors de son assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 1941. Le fonds de l'Agence France-Presse contient également des archives de l'Agence Téléradio (cote 9 AR 86).

Les archives privées

Les archives personnelles de journalistes sont également conservées au CHAN, dans les séries AR (archives de presse), AP (archives

²³ 15 mai 1946, 3 AR 13.

²⁴ L'agence Havas était constituée de deux branches, Information et Publicité.

²⁵ L'Hôtel de la Paix regroupait les services de presse, censure, presse étrangère et radiodiffusion ; 5 AR 512.

personnelles) et ABXIX (papiers isolés)²⁶. En série AR, on trouve ainsi les archives de M. Bunau-Varilla (18 AR), directeur du *Matin*. En série AP, le CHAN conserve le fonds Jean et Pierre Dupuy (434 AP), directeurs du *Petit Parisien* ; enfin, citons dans la sous-série AB XIX les lettres de Robert Brasillach relatives à *Je suis partout*²⁷ et celles de G. Decaris²⁸. D'autres fonds d'archives privées contiennent des documents relatifs aux journaux : le sort du *Petit Parisien* se trouve ainsi conservé dans les fonds Jean et Pierre Dupuy (434 AP 17, 22 et 26-27), déjà cité, Georges Bidault (457 AP 165) et Jules Moch (484 AP 28).

*Les archives de Vichy*²⁹

Le CHAN conserve les archives du gouvernement de Vichy, où la presse apparaît à plusieurs reprises. Les archives de l'Information du gouvernement de Vichy (1940-août 1944), service de la censure, sont conservées sous la cote F⁴¹ 156 à 265. On trouve ainsi la censure du *Journal* (cotes 229 et 249) et des articles de Déat dans *L'Œuvre*, entre 1942 et 1944 (252) ; de même sont conservées les autorisations de paraître des *Nouveaux Temps* (1752), de *L'Œuvre* (1462 et 1753) ou du *Petit Parisien* (1755).

Les dossiers de Sûreté nationale relatifs à la presse sont conservés sous les cotes F⁷ 14874-14885 (presse, écrivains, menées anti-nationales et faits de propagande gaulliste), F⁷ 14962-14964 (groupement corporatif de la presse quotidienne de Paris) et F⁷ 15554-15586 (état de l'opinion, presse).

Enfin, le CHAN détient les archives de l'Agence française d'information de presse (AFIP), équivalent de l'OFI pour la zone occupée. Créée en 1940, l'AFIP fut progressivement récupérée par le gouvernement de Vichy : le 1^{er} octobre, elle passa sous le contrôle de l'OFI. Ces archives ont été saisies par les Archives nationales en septembre 1944 et sont actuellement cotées en 72 AJ 1801 à 1885.

²⁶ Pour plus de détails, voir Magali LACOUSSE, « Les sources des archives de journalistes conservées au CHAN », Table ronde sur les archives de presse, archives départementales de Seine-Saint-Denis, Bobigny, 16 mars 2004.

²⁷ Papiers Brasillach, AB XIX 5172, dossier 1.

²⁸ Papiers Germaine Decaris, AB XIX 5177, dossiers 1 et 2. Voir aussi 3 AR 1.

²⁹ Voir *État général des fonds*, tome V : *fonds conservés à Paris, 1940-1958*, Paris, Archives nationales, 1988.

Le cas des saisies d'archives

Le constat des lacunes de la plupart des fonds incite à croire à des destructions volontaires, au moment de la Libération : faute de preuves, nous en resterons aux suppositions. Au contraire, des preuves de saisies existent (outre l'action de la SNEP, déjà évoquée) : des archives de *L'Œuvre* ont ainsi été saisies par la police judiciaire, de même que les dossiers des collaborateurs du *Journal*³⁰ et la collection complète de ce quotidien, parue « pendant le cours de l'Occupation »³¹.

Le cas des photographies est encore plus précis : ainsi, c'est le musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne qui conserve actuellement les 200 000 plaques photographiques du *Matin* (1885-1944) ; celles-ci furent en effet récupérées par le journal *L'Humanité*, en 1944. De même, le département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France conserve les archives photographiques du *Journal* : *L'Aurore* avait récupéré les photographies du quotidien, puis sa collection fut à son tour achetée par la Bibliothèque nationale en 1980³².

Accès aux archives

Communicabilité des fonds

Les entreprises de presse ont un statut d'archives privées, ce qui implique que leurs conditions de communication sont déterminées par leur propriétaire ou ayant droit, lors de leur « entrée » dans un centre d'archives : c'est le cas du *Journal* (8 AR), déposé en 1970, du *Petit Parisien* (11 AR), déposé en 1990 et du *Matin*, donné en 1954 et 1956. Dans les trois autres cas, le mode d'entrée reste inconnu à ce jour.

Tous ces fonds sont librement communicables, à l'exception des plaques de verre dans le fonds du *Petit Parisien* (cotes 11 AR 699-756 B) et des dossiers individuels dans le fonds du *Journal* (8 AR 568-654), qui sont soumis à une autorisation préalable. Les réserves sur la communicabilité portent essentiellement sur la divulgation des noms de collaborateurs et sur les cas éventuels d'amnisties.

³⁰ Rapport succinct de M^e G. Pannart, Paris, 23 décembre 1944, p. 3-4, 3 AR 13.

³¹ 17 octobre 1944, *idem*.

³² Le fonds est actuellement en cours de classement.

Instruments de recherche

Tous les fonds disposent d'un instrument de recherche dactylographié ; l'inventaire du *Journal* (8 AR) est par ailleurs disponible sur internet, sur le site du CHAN, rubrique « Faire une recherche au CHAN », puis « Fonds privés ». Il est également prévu de diffuser les fiches d'état sommaire des fonds de la série AR, d'une part sur le site du CHAN, d'autre part sous forme de publication.

*

* *

En conclusion, que peuvent apporter à la recherche historique les archives des entreprises de presse conservées au CHAN ? Tout d'abord, il convient de se réjouir de leur préservation exceptionnelle (due en grande partie à la SNEP). Ces archives offrent plusieurs pistes de réflexions : l'organisation du contrôle de l'information, les journaux de la Collaboration, Vichy et la presse.

**Annexe : Les fonds d'archives de presse (série AR) conservés au
CHAN (à jour en mars 2004)**

- 1 AR : Fonds *Le Matin*.
- 2 AR : Fonds *Les Nouveaux Temps*.
- 3 AR : Fonds *L'Œuvre*.
- 4 AR : Fonds *La France socialiste*.
- 5 AR : Fonds de l'Agence Havas, branche Information.
- 6 AR : Fonds *Franc-Tireur*.
- 8 AR : Fonds *Le Journal*.
- 9 AR : Fonds de l'Agence France-Presse.
- 11 AR : Fonds *Le Petit Parisien*.
- 12 AR : Fonds *Le Parisien libéré*.
- 14 AR : Fonds Raymond Cartier.
- 15 AR : Fonds Jean Darien.
- 16 AR : Fonds Henry Maret.
- 17 AR : Fonds Danielle Hunebelle.
- 18 AR : Fonds Maurice Bunau-Varilla.
- 19 AR : Fonds Georges Hourdin.
- 20 AR : Fonds Jean-Michel Grunebaum.
- 21 AR : Fonds Philippe Madelin.
- 22 AR : Fonds Pierre Bourdan.
- 23 AR : Fonds Attila Thewrewk-Pallaghy.

*Écrire l'histoire des relations industrielles
franco-allemandes sous l'Occupation :
l'importance de quelques fonds d'entreprises
privées dans les archives publiques en France,
en Allemagne et en Russie*

Arne RADTKE-DELACOR

Bien que certaines entreprises françaises, notamment des entreprises publiques, aient récemment mis leurs archives de la période de l'Occupation à la disposition des chercheurs, cette nouvelle tendance incontestable à l'ouverture, marquée par de multiples hésitations, ne s'est pas encore généralisée¹. Ce constat s'applique aussi à l'Allemagne, où, malgré un mouvement plus large d'ouverture, nombre d'archives d'entreprises importantes ne sont pas encore librement accessibles. Beaucoup ne sont même pas encore classées et inventoriées. Face à ces conditions de recherche, le recours aux archives d'entreprises déposées dans les centres publics reste incontournable, d'autant plus qu'ils réunissent les fonds de quelques sociétés industrielles importantes, notamment en France, et leur communication est aujourd'hui souvent libre. On peut distinguer trois lieux majeurs de dépôt : en France, le Centre des archives du monde du travail (CAMT) à Roubaix, en Allemagne, les Archives fédérales (Bundesarchiv) à Berlin et en Russie, le Centre pour la conservation des collections historiques et documentaires à Moscou.

¹ Roger NOUGARET (dir.), *Guide des services d'archives des entreprises et organismes du monde du travail*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 9-10. Voir également Raymond DARTEVELLE et Françoise HILDESHEIMER, *Les Archives. Aux sources de l'histoire des entreprises*, Paris, Éditions de l'épargne, 1995, p. 97-98.

Les fonds du Centre des archives du monde du travail

Au CAMT, héritier de l'essentiel de la série AQ (archives d'entreprises) des Archives nationales, se trouvent plusieurs fonds de grandes entreprises industrielles intéressant directement la période de l'Occupation². Il faut d'abord signaler la douzaine d'importantes firmes allemandes dont les filiales ou succursales françaises ont été mises sous séquestre à la Libération et dont les archives ont été versées aux Archives nationales par l'administration des Domaines. L'importance de ces fonds de tailles très différentes est, à l'égard des relations industrielles franco-allemandes sous l'Occupation, très variable. Si ceux de Siemens (35 AQ) et AEG (36 AQ) ne révèlent que des affaires de détail, surtout en matière de comptabilité, celui de l'Akkumulatoren-Fabrik AG (38 AQ), malgré sa petite taille (32 cartons seulement), est riche d'informations sur :

- la stratégie suivie à la fois par l'entreprise elle-même et par toute la branche (accumulateurs, batteries et piles), représentée par Corbin Hacking, également délégué du groupe économique allemand de l'industrie électrique (Wirtschaftsgruppe Elektroindustrie) à Paris ;

- sur les relations avec les firmes françaises et les autorités allemandes³.

De même, le fonds Zeiss (104 AQ 1 à 90) comprend des dossiers révélant les choix stratégiques de l'entreprise comme de toute la branche en France, la firme profitant de la situation de son directeur à Paris, Ernst Fischer, également délégué du groupe économique de l'optique et de mécanique de haute précision (Wirtschaftsgruppe Feinmechanik und Optik) en France. Enfin, le fonds de la filiale commerciale en France du conglomérat chimique IG Farben, la Société pour l'importation des matières colorantes et des produits chimiques (SOPI, 108 AQ) constitue, malgré le séquestre dès 1939 comme bien ennemi, un intérêt majeur pour toute recherche sur la chimie française pendant l'Occupation. La SOPI est administrée après l'Armistice par Hans Kramer, directeur de l'IG Farben, qui, profitant de son statut officiel de commissaire du Reich, joue un rôle de premier plan dans la préparation des négociations de l'accord donnant naissance à la nouvelle société Francolor, réunissant en son sein

² Pour une présentation plus systématique des fonds d'entreprises du CAMT concernant la période de l'Occupation, voir la contribution dans ce volume des archivistes Christian Hottin et Amable Sablon du Corail. La présente contribution apporte le regard complémentaire d'un historien qui a exploité intensément la série AQ à l'époque où elle se trouvait encore à Paris pour une thèse en cours sur « L'industrie française dans l'économie de guerre allemande (1940-1944) ».

³ Voir l'analyse détaillée faite dans la contribution de C. Hottin et A. Sablon du Corail.

toute la branche des matières colorantes. Les dossiers de l'administration allemande de la SOPI ainsi que la correspondance avec la maison mère en Allemagne sont ainsi utiles pour retracer le processus de soumission de l'industrie nationale au lendemain de l'Armistice.

Les entreprises industrielles françaises sont bien sûr plus nombreuses dans la série AQ et leurs fonds souvent nettement plus amples, d'où la nécessité ici de se limiter à l'évocation de quelques firmes ayant joué un rôle de premier plan dans l'économie de guerre sous l'Occupation. Même s'ils ne font aujourd'hui plus partie des Archives nationales, il faut noter ici l'importance des fonds Renault (anciennement 91 AQ) et Schneider (187 AQ). Parmi les 128 cartons du fonds de la Société anonyme des usines Renault (SAUR) couvrant toute la période des débuts de l'entreprise jusqu'à la Libération, déposé aujourd'hui dans les locaux de la société Renault à Billancourt⁴, ont été classés à part les dossiers du Bureau central des fabrications pour la période de l'Occupation, avec une quinzaine d'articles sur l'exécution des commandes allemandes (84 à 97) et une dizaine pour le courrier avec les autorités et entreprises allemandes (98 à 107). Très utiles pour une analyse de la pratique de la collaboration industrielle au plan microéconomique, ces dossiers permettent de retracer les relations quotidiennes de la direction de Renault avec les représentants du groupe Daimler-Benz ainsi qu'avec une trentaine d'autres « clients » allemands, tous de grandes entreprises industrielles travaillant aux programmes d'armement. De même, dans le fonds du siège social parisien de Schneider & C^{ie}, maintenant regroupé avec celui de la direction des usines du Creusot à l'Académie François Bourdon sur le site historique⁵, toutes les affaires importantes relatives à la seconde guerre mondiale ont été rassemblées dans sept cartons (570 à 576), dont quelques-uns constituent un apport essentiel et nouveau sur les premières prises de contact entre industriels français et occupants

⁴ Sur la composition des archives de la Société d'histoire du groupe Renault (association culturelle régie par la loi du 1^{er} juillet 1901), qu'il ne faut pas confondre avec les archives centrales Renault dépendant directement de la direction des services généraux de l'entreprise, voir l'inventaire dans NOUGARET, *op. cit.*, p. 53-55 et Michel DREYFUS, *Les Sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France (XIX^e et XX^e siècles)*. Guide documentaire, Paris, Éditions ouvrières, 1987, p. 282.

⁵ Ivan KHARABA (dir.), *État sommaire des fonds d'archives conservés à l'Académie François Bourdon*, Le Creusot, Académie F. Bourdon, 1999 ; Agnès d'ANGIO, « Les correspondances d'entreprises : apports et difficultés d'exploitation. L'exemple de la direction des travaux publics de Schneider & C^{ie} au début du XX^e siècle », *Entreprises et histoire*, n° 6, septembre 1994, p. 145-149, ici p. 146.

pendant la période des combats de mai-juin 1940 (570) ainsi que sur le renouvellement des relations personnelles avec des industriels allemands au lendemain de l'Armistice (575). Les dossiers de l'autorité spéciale de surveillance (Deutsche Aufsichtsbehörde–DAB) au Creusot, avec une antenne au siège social parisien, ont notamment été conservés.

Dans les archives de la Société François de Wendel & C^{ie} restées au Centre historique des Archives nationales à Paris, dont la communication est soumise à autorisation des déposants, une douzaine de cartons se rapportent à la seconde guerre mondiale (189 AQ 135 à 146). Comme pour Schneider, ce fonds démontre l'immense importance des sources spécifiques à la période telles que les rapports et correspondances sur la spoliation des usines et mines à l'Est à la suite de l'annexion de fait de la Moselle ou sur leur gestion par Hermann Röchling en zone ORAMMS (Office de répartition de l'acier en Meurthe-et-Moselle Sud). Les sources habituelles comme les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration peuvent, lorsqu'elles existent, également être très riches sur la période. À Roubaix, c'est le cas, par exemple, du fonds Fives-Cail-Babcock (matériel de chemin de fer et de travaux publics, 198 AQ), dont la communication est libre, avec les registres des entreprises fusionnées en 1958 (C^{ie} de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises : 198 AQ 15 et Société française de constructions mécaniques, anciens établissements Cail : 198 AQ 46⁶). Ces archives se révèlent incontournables pour toute analyse approfondie de l'exécution des programmes de fabrication en France de locomotives pour les chemins de fer allemands (Reichsbahn) et des relations avec les constructeurs d'outre-Rhin, notamment Krauss-Maffei à Munich et Henschel à Cassel.

Les fonds des Archives fédérales à Berlin

Les fonds d'entreprises conservés aujourd'hui au Bundesarchiv à Berlin-Lichterfelde, saisis en 1945 par les Soviétiques et issus des anciennes archives de la République démocratique allemande de Postdam, sont nettement moins nombreux, mais les firmes intéressées sont de taille, avec la Deutsche Bank, déjà à l'époque la première banque alle-

⁶ Le fonds rassemble également des procès-verbaux d'autres entreprises fusionnées dans le groupe (Babcock & Wilcox ; Société de construction et de location d'appareils de levage et de matériel de travaux publics, anciens établissements Veuve Bernier & C^{ie}), mais ils ne couvrent pas la période de l'Occupation (respectivement arrêt de la série en 1940 et début en 1946).

mande, et l'IG Farben, la plus grande entreprise industrielle privée sous le nazisme. Autre avantage : ces archives sont sans exception librement communicables. Celles de la Deutsche Bank (R 8119 F), dont le Bundesarchiv ne conserve aujourd'hui que des copies sur microfiches après la remise des documents originaux au siège de la banque à Francfort, sont ainsi d'une grande importance pour l'analyse des affaires industrielles en France sous l'Occupation. Comme toute entreprise allemande de tout premier plan, la banque dispose d'un « service d'économie politique » (*volkswirtschaftliche Abteilung*) rassemblant une riche documentation sur toute question importante, ainsi sur la contribution de l'industrie française à l'économie de guerre allemande (R 8119 F/P10877 à 10883). Parmi les dossiers du secrétariat général (*Generalsekretariat*), ce sont les papiers Emil Georg von Stauß et Karl Kimmich qui intéressent le plus les questions industrielles en France. Grâce à leur présence dans de nombreux conseils de surveillance (*Aufsichtsräte*), ces banquiers sont au courant des relations de plusieurs grandes entreprises industrielles allemandes avec les firmes françaises, par exemple pour von Stauß, président du conseil de surveillance de Daimler-Benz, sur l'expansion du groupe en Alsace annexée (R 8119 F/P3329) ou sur le voyage de la fine fleur de la sidérurgie et métallurgie allemande début août 1940 en France afin de visiter des usines susceptibles de recevoir des commandes allemandes (R 8119 F/P3195), ou encore pour Kimmich, membre du conseil de nombreuses sociétés minières et sidérurgiques, sur les visées des maîtres des forges de la Ruhr sur les aciéries situées en Lorraine annexée (R 8119 F/P1241).

Le fonds de l'IG Farben (R 8128) qui se compose uniquement d'originaux compte aussi plusieurs milliers d'articles touchant quelquefois directement les entreprises françaises. Il est indispensable pour l'analyse des relations entre l'industrie chimique française et allemande. Il dépasse même largement le cadre de la branche, comme le montrent les comptes rendus sur des voyages d'inspection de commissions d'industriels en France (R 8128/A 1272 et A 1273) ou le récit de Carl Krauch (président du conseil de surveillance de l'IG et plénipotentiaire général de Göring pour la chimie au sein de l'Autorité du plan de 4 ans) d'un dîner à l'ambassade d'Allemagne en présence de Pierre Laval début novembre 1940 (R 8128/A 2434). Ce fonds berlinois ne constitue cependant qu'une partie des archives de l'IG Farben : d'autres parties sont conservées aux sièges sociaux des principales entreprises issues de la déconcentration du conglomérat (BASF à Ludwigshafen, Bayer à Lever-

kusen, Hoechst à Francfort⁷), où leur accès est aujourd'hui largement ouvert aux chercheurs. Les historiens se sont aussi beaucoup appuyés sur de nombreux documents rassemblés dans l'après-guerre par l'accusation ou la défense dans le cadre du procès mené par les Américains à Nuremberg contre les dirigeants de l'IG Farben, conservés sous forme de copies plus ou moins complètes par différents centres d'archives ou bibliothèques dans le monde⁸. L'organisation décentralisée du groupe obligeant à une large reproduction des rapports et comptes-rendus, on trouve souvent les mêmes documents dans différents fonds.

À Berlin, il faut aussi mentionner le fonds de la Salzdettfurth AG (80 Sa 1), qui regroupe seulement quelques centaines d'articles, mais dans lequel se trouvent deux dossiers incontournables pour toute recherche approfondie sur les origines, le processus et les conséquences de la cession des Mines de Bor par la Banque Mirabaud à un consortium allemand (80 Sa 1/125 et 127).

Enfin, il faut signaler que la Fondation pour l'histoire sociale du XX^e siècle (Stiftung für Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts) de Brême dispose dans son centre de documentation des reproductions d'une partie importante des archives du groupe Daimler-Benz pendant la période nazie. Elles témoignent de l'intérêt très inégal des fonds d'entreprises allemandes sur leurs relations avec les sociétés françaises. En effet, les papiers des présidents de directoire successifs, Wilhelm Kissel et Wilhelm Haspel, qui sont particulièrement riches pour retracer l'histoire du groupe pendant la guerre, sont en revanche très avares d'informations sur la surveillance de la direction française de Renault (Mercedes-Benz AG, Kissel-Bestand, 4.35, Vertrieb et 11/13, Fremdfirmen).

Les archives de Moscou

Parmi la quinzaine de fonds d'entreprises allemandes conservés au Centre pour la conservation des collections historiques et documentaires à Moscou, celui de l'IG Farben (fonds 1457) est de loin le plus volu-

⁷ L'entreprise Hoechst a aujourd'hui disparu à la suite de l'intégration de ses activités pharmaceutiques dans le groupe franco-allemand Aventis, devenu en 2004 SANOFI-Aventis, et du démantèlement de ses activités chimiques, mais ses archives restent conservées sur le site de l'usine mère près de Francfort par une entreprise d'archivage aujourd'hui autonome (Histocom GmbH).

⁸ En France, à Paris, dans des séries lacunaires, par le Centre historique des Archives nationales à Paris (série BB35) et par le Centre de documentation juive contemporaine.

mineux avec 6270 articles répartis en 57 inventaires. Cependant, il est très pauvre en dossiers concernant plus ou moins directement les relations avec des entreprises françaises. Les principaux documents intéressants sont des études de la *volkswirtschaftliche Abteilung (Vowi)* sur la structure de l'industrie chimique française et sur ses participations dans des entreprises chimiques de divers pays européens (par exemple, inventaire 50, volume 239 ou inventaire 1, volume 731). Ce fonds semble être moins important que celui de Berlin.

Les autres fonds moscovites, limités souvent à quelques dizaines d'articles, proviennent d'entreprises industrielles de second plan (AG Eisen- und Hüttenwerke, Deutsche Telephon-Werke, Mannesmann Stahl-Blechbau AG) et n'ont donc pas été consultés. Leur apport pour la période de l'Occupation en France semble être plutôt marginal.

*

* *

Il ressort nettement de ce bref aperçu l'importance exceptionnelle, malgré leur intérêt assez inégal, des fonds conservés au CAMT pour toute étude approfondie des relations industrielles franco-allemandes sous l'Occupation. Mais l'élargissement des recherches aux archives conservées par les sociétés elles-mêmes reste indispensable.

***Éléments d'histoire de la seconde guerre
mondiale puisés dans le fonds d'archives de
la Société générale de Belgique conservé
aux Archives générales du Royaume***

Madeleine JACQUEMIN

Si les archives publiques constituent la part la plus importante du patrimoine des Archives générales du Royaume (AGR) et des Archives de l'État dans les provinces¹, soit un total d'environ 210 kilomètres linéaires (kml) d'archives, elles sont loin d'être les seules : on y trouve aussi des archives d'origine privée : archives de familles, d'associations, de personnalités du monde politique, social et culturel et, enfin, d'entreprises².

Les AGR détiennent environ 150 fonds d'archives d'entreprises séquestrées après la première guerre mondiale, ainsi que 119 fonds d'archives liés au monde du travail, à savoir 69 de sociétés commerciales, 18 d'associations et d'organisations professionnelles et 32 de personnes physiques dont l'activité est liée au monde du travail (architectes,

¹ Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, en abrégé Archives de l'État, voir le site internet <http://www.arch.arch.be>.

² Madeleine JACQUEMIN, « Les sources de l'histoire industrielle conservées aux Archives générales du Royaume », *Bulletin de liaison de l'Entente des Cercles d'histoires et d'archéologie du Roman Païs*, n° 30, 4^e trimestre 2003, p. 8-15. Pour quiconque étudie la seconde guerre mondiale en Belgique, une visite au Centre d'études et de documentation « Guerre et Sociétés » contemporaines (CEGES), est indispensable. En effet, une des missions les plus importantes confiées au CEGES dès sa création, en 1969, est le rassemblement de toute la documentation ayant trait à la seconde guerre mondiale, ses causes et ses conséquences. Il possède, entre autres, des archives d'entreprises et d'institutions financières ainsi que des dossiers concernant spécifiquement la collaboration économique. Ces archives sont consultables sans restriction ; voir le site internet <http://www.cegesoma.be>.

agents de change, etc.). Matériellement, ces 119 fonds représentent environ 8,37 kml d'archives. Ils sont conservés à Bruxelles dans le dépôt principal des AGR rue de Ruysbroeck et dans son dépôt auxiliaire de la rue du Houblon, qui deviendra à terme le dépôt principal pour les archives privées.

Historiques de la Société générale

*Aperçu général de l'histoire de la Société générale*³

La Société générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale est fondée le 16 décembre 1822 par le roi Guillaume I^{er} dans le but d'assumer les fonctions d'institut d'émission et de caissier de l'État. Lorsque la Banque nationale est créée en décembre 1849, la société cesse d'exercer des fonctions officielles et se concentre dès lors davantage sur ses activités industrielles. À la fin du XIX^e siècle, elle diversifie celles-ci tant du point de vue géographique que sectoriel. Elle assure son expansion à l'étranger soit directement, soit par le biais de filiales. L'absorption de la Banque d'Outremer⁴ en 1928 lui ouvre de nouvelles perspectives, particulièrement au Congo belge où elle devient le premier groupe financier.

À la suite à l'arrêté royal du 22 août 1934 qui interdit les banques mixtes sont constitués d'une part, le 5 décembre 1934, la Banque de la Société générale de Belgique qui reprend à partir du 1^{er} janvier 1935 l'activité de banque de dépôt et, d'autre part, le holding à vocation industrielle Société générale.

Au moment où l'offensive allemande est déclenchée, le 10 mai 1940, est appliqué le plan d'évacuation, mis au point dès 1938 par la direction dans le souci de sauvegarder les intérêts économiques du groupe.

³ Sur la Société générale et son histoire voir, entre autres : René BRION et Jean-Louis MOREAU, *La Société générale de Belgique. 1822-1997*, Anvers, Fonds Mercator, 1998 ; Erik BUYST *et al.*, *La Générale de Banque. 1822-1997*, Bruxelles, Racine, 1997 ; Ginette KURGAN-van HENTENRYK, *Gouverner la Générale de Belgique. Essai de biographie collective*, Bruxelles, de Boeck université, 1996 ; Xavier MABILLE *et al.*, *La Société générale de Belgique. 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1997 ; Herman van der WEE et Monique VERBREYT, *La Générale de Banque. 1822-1997 : un défi permanent*, Bruxelles, Racine, 1997.

⁴ René BRION et Jean-Louis MOREAU, *Inventaire des archives de la Banque d'Outremer s.a. et de la Société Agefi s.a. 1899-1957*, Bruxelles, AGR, 2001.

Un centre de coordination est créé à Paris puis à Bordeaux, et deux directeurs sont envoyés à l'étranger : Edgar Sengier⁵ à New York et Firmin van Brée⁶ au Congo, tandis que le gouverneur Alexandre Galopin⁷ reste à Bruxelles. Certaines sociétés du groupe transfèrent leur siège social soit en Afrique, soit en Angleterre.

Après 1960, la Société générale de Belgique (SGB) est contrainte de s'adapter au nouveau contexte créé par la décolonisation et la mise en application du traité instituant la Communauté économique européenne. Ces processus conduisent à l'effritement de ses intérêts en Afrique et à des restructurations dans les secteurs traditionnels. Dès la fin des années 1970, la SGB entre dans un processus de polarisation de ses activités qui à terme fragilise ses structures. Ainsi, en 1988, à l'issue de la tentative d'offre publique d'achat menée par Carlo de Benedetti, le groupe Suez acquiert 62 % de son capital. L'histoire s'achève le 31 octobre 2003 : la SGB absorbe la SA Tractebel et devient Suez-Tractebel SA.

La Belgique et la Société générale pendant la seconde guerre mondiale

Lorsque le pays est envahi en mai 1940, le gouvernement s'exile d'abord à Bordeaux, et ensuite à Londres où il restera jusqu'en 1944. Le roi Léopold III quant à lui est prisonnier de guerre et ne peut donc exercer ses prérogatives. Face à l'occupant, restent les secrétaires généraux, c'est-à-dire les plus hauts fonctionnaires de l'administration de chaque

⁵ Edgar Sengier (1879-1963), nommé directeur de la Société générale en 1932, s'occupe surtout des ventes internationales de cuivre. Pendant la seconde guerre mondiale, il assure depuis New York l'organisation financière et commerciale de la société et gère l'approvisionnement des alliés en cuivre, cobalt et étain du Congo. Il traite en 1942 la livraison du minerai d'uranium du Katanga aux responsables du Manhattan Project, chargé de la réalisation de la bombe atomique ; voir la notice de R. BRION dans G. KURGAN-van HENTENRYJK *et al.* (dir.), *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, de Boeck université, 1996, p. 543-545.

⁶ Firmin van Brée (1880-1960) a été appelé aux fonctions de directeur de la SGB en 1923. De 1940 à 1945, il se réfugie à Lisbonne puis, au Congo, où il prend la direction des sociétés coloniales du holding ; voir la notice de R. BRION dans *ibid.*, p. 56-58.

⁷ Alexandre Galopin (1879-1944), nommé directeur à la SGB en mars 1923, est chargé de réorganiser et moderniser les intérêts de la société dans l'industrie charbonnière et la représente dans de nombreuses entreprises industrielles surtout métallurgiques. En avril 1932, il devient vice-gouverneur et succède en mars 1935 à Émile Francqui au poste de gouverneur ; voir la notice de G. KURGAN-van HENTENRYJK dans *ibid.*, p. 301-303.

ministère. Ils vont se réunir régulièrement au Palais de la nation, avec un comité de notables qui exerce de fait l'autorité en Belgique occupée depuis le départ du gouvernement : Fernand Collin (à la tête de la Kredietbank)⁸, Max-Léo Gérard (président de la Banque de Bruxelles, la deuxième puissance financière du pays)⁹ et, surtout, Alexandre Galopin (gouverneur de la Société générale depuis 1935, la première force économique du pays qui contrôle alors 800 entreprises, soit 40 % du patrimoine industriel belge). Le chef de l'administration militaire allemande, lui-même, appelle Galopin « le roi non couronné de la Belgique ».

La tâche des membres de ce comité est de définir la politique à suivre face à l'occupant. Ils décident d'appliquer les ordonnances allemandes dans le respect des lois nationales au prix de concessions les moins lourdes possible et encouragent la poursuite ou la reprise du travail afin de pourvoir aux besoins de la population et maintenir la main-d'œuvre en place, en excluant la livraison de matériel militaire à l'occupant et les fournitures effectuées dans un esprit de lucre. C'est ce qu'on appelle la « politique du moindre mal » ou « doctrine Galopin ».

Au sens strict de la loi, la doctrine Galopin fait de la majorité des industriels des collaborateurs économiques et elle ne permet pas d'éviter le pillage de la Belgique ni la déportation de ses travailleurs. Bientôt, ceux qui s'en inspirent deviennent la cible à la fois de la collaboration et de la résistance. Galopin lui-même est assassiné le 28 février 1944 à son domicile par des membres de l'organisation paramilitaire flamande affiliée à la SS De Vlag. Après sa mort, sa politique est néanmoins poursuivie par son successeur comme gouverneur de la Générale, Gaston Blaise¹⁰, jusqu'à la fin de l'occupation.

⁸ Fernand Collin (1897-1990) est, dès la création en 1935 de la Kredietbank, membre du comité de direction et du conseil d'administration puis président de ces deux organes à partir de 1938. Il contribue largement au développement de la banque qui devient la troisième banque du pays ; voir la notice de G. VANTHEMSCHE dans *ibid.*, p. 115-117.

⁹ Max-Léo Gérard (1879-1955) a été notamment directeur général du Fonds d'amortissement de la dette publique, ministre extraparlamentaire des Finances (1935-1936, 1938), administrateurs de plusieurs sociétés dont les holdings Cofindus et Brufina, la Banque de Bruxelles et la Banque belge d'Afrique ; voir la notice de G. VANTHEMSCHE, dans *ibid.*, p. 308-309.

¹⁰ Gaston Blaise (1880-1964), devenu huitième directeur de la SGB, poste créé pour lui, contribue à l'extension du contrôle de la Générale dans le secteur des métaux non ferreux et détient plusieurs dizaines de mandats dans les sociétés industrielles du

À la Libération, c'est au tour des résistants de réclamer justice contre les collaborateurs économiques. À la suite de l'arrêté-loi du 25 mai 1945 qui restreint la portée de l'article 115 du Code pénal sur la collaboration avec l'ennemi en tenant compte de l'argumentation Galopin, 7 % seulement des condamnations pour collaboration frappent des industriels. Cependant dans l'immédiat après-guerre, la doctrine Galopin porte ses fruits. Grâce à elle, le parc industriel belge est intact en 1945¹¹.

Les archives de la Société générale de Belgique conservées aux AGR

Les premières archives de la Société générale ont été déposées aux AGR en 1960 dans le cadre de la politique de sauvegarde des archives d'entreprises menée par l'Archiviste général du Royaume de l'époque, Étienne Sabbe¹². Elles couvrent la période allant de 1822 à

groupe (chimie et électricité). En 1939, il devient vice-gouverneur du holding. Pendant la seconde guerre mondiale, il soutiendra pour le holding des groupes de la résistance et des personnes contraintes d'entrer dans la clandestinité. Il succède à Galopin en tant que gouverneur et se voit obliger d'exercer ses fonctions clandestinement ; voir la notice de G. KURGAN-van HENTENRYK, dans *ibid.*, p. 6-58.

¹¹ Sur cette question voir, entre autres, John R. GILLINGHAM, *Belgian Business in the Nazi New Order*, Gand, Jan Dhondt Fondation, 1977 ; Mark van den WIJNGAERT, *L'Économie belge sous l'occupation. La politique d'Alexandre Galopin, gouverneur de la Société générale*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1990 ; Luc HUYSE et Steven DHONDT, *La Répression des collaborations. 1942-1952. Un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1993 ; Étienne VERHOEYEN, *La Belgique occupée. De l'An 40 à la libération*, Bruxelles, de Boeck université, 1994 ; Patrick NEFORS, *Industriële « collaboratie » in België. De galopindoctrine, de emmisiebank en de belgische industrie in de tweede wereldoorlog*, Louvain, van Halewijck, 2000 ; Dirk LUYTEN, « La répression de la collaboration économique », dans José GOTOVITCH, Chantal KESTELOOT (dir.), *Collaboration – répression. Un passé qui résiste*, Bruxelles, Labor, 2002, p. 71-98.

¹² M. JACQUEMIN, « Le Guide des Archives d'Associations professionnelles et d'Entreprises en Région bruxelloise : l'enquête », dans Madeleine JACQUEMIN et Caroline SIX (dir.), *Les Archives d'entreprises à Bruxelles... une mémoire pour penser l'avenir. Actes du colloque du 13 décembre 2002*, Bruxelles, AGR, 2003, p. 73-84 ; Daniel van OVERSTRAETEN, « Les archives de l'État en Belgique et les archives d'entreprises. Bilan et perspectives », *La Gazette des archives*, n° 168, 1995, p. 173-186.

1918. Une partie des documents, pour la période 1822 à 1870 environ, a été inventoriée par É. Sabbe¹³ lui-même.

Depuis les années 1990, la Société générale travaille à la conservation et à la mise en valeur de son patrimoine archivistique afin de le rendre accessible aux chercheurs. Un deuxième ensemble d'archives a donc été versé aux AGR entre 1995 et 2003, par l'entremise de l'Association pour la valorisation des archives d'entreprises (AVAE)¹⁴, créée en 1985, à l'instigation de quelques industriels et des Archives de l'État, afin de contribuer à la conservation du patrimoine archivistique de groupes et d'entreprises industrielles, financières et commerciales belges. Le fonds de 0,85 kml couvre la période allant de 1822 à 1990 et a été inventorié¹⁵ par René Brion et Jean-Louis Moreau, historiens et archivistes indépendants qui collaborent avec l'AVAE. On y trouve non seulement des documents produits par la Société générale elle-même, mais également des archives de plusieurs dizaines d'anciennes filiales, comme les charbonnages qu'elle exploitait¹⁶. Les archives sont accessibles aux chercheurs à l'expiration d'un délai de 30 ans à compter de la date des pièces ou de la date de clôture des dossiers ; il n'y a donc pas de restriction à la communicabilité pour la période de la seconde guerre mondiale.

À partir du fonds, trois grands thèmes peuvent être abordés par les chercheurs : l'histoire de la Belgique occupée, l'histoire du holding et l'histoire de ses filiales.

¹³ Étienne SABBE, *Inventaire des archives de la Société générale de Belgique de 1822 à 1870 environ*, Bruxelles, AGR, 1994 (2^e édition).

¹⁴ J.-L. MOREAU, « Quinze ans de collaboration avec l'Association pour la valorisation des archives d'entreprises. politique suivie et bilan quantitatif », dans *Les archives d'entreprises à Bruxelles ...*, *op. cit.*, p. 157-169. Les AGR conservent également les fonds historiques d'autres sociétés du groupe dont l'Union minière, la Banque belge pour l'étranger, Tractebel, Finoutremer, etc., également triés, classés et inventoriés par l'AVAE.

¹⁵ R. BRION et J.-L. MOREAU, *Inventaire des archives de la Société générale de Belgique s.a. Juin-novembre 1993*, 1993 (inventaire 2 non publié) ; des mêmes, *Inventaire des archives du Groupe de la Société générale de Belgique s.a., 3^e versement. 1834-1992*, Bruxelles, AGR, 2001 et *Inventaire des archives de la Société générale de Belgique. Mars-juin 1992*, 1992 (inventaire 4 non publié).

¹⁶ BRION et MOREAU, *La Société générale de Belgique...*, *op. cit.*, p. 9.

Pour une histoire de la Belgique occupée

Pour une étude de l'histoire de la Belgique et du Congo, sa colonie, pendant la seconde guerre mondiale, les chercheurs trouveront par exemple :

- un dossier composé de notices et d'organigrammes des principaux services de l'administration militaire allemande à Bruxelles, aux alentours de 1940¹⁷ ;
- des rapports, des notes et de la correspondance concernant l'Afrique pendant la seconde guerre mondiale¹⁸.

Le fonds contient également des archives de gouverneurs de la Société générale, dont celles d'A. Galopin. Vu le rôle joué par ce dernier et son influence sur la vie économique de la Belgique occupée, ces archives sont d'une importance capitale. Inventoriées depuis 1992 mais ouvertes seulement depuis leur versement aux AGR en août 2003 à tous les chercheurs, elles sont composées surtout de notes rédigées par le gouverneur lui-même concernant des sujets tels que :

- les finances belges (impôts spéciaux, finances publiques, emprunts, marché boursier) ;
- la situation économique et financière dans les pays étrangers ;
- le clearing, le commerce et les douanes ;
- les affaires industrielles ;
- le droit et la gestion des sociétés ;
- les affaires de politique intérieure belge ;
- l'organisation professionnelle et la formation professionnelle ;
- les questions sociales et syndicales ;
- l'organisation de la bienfaisance (constitution du « Secours d'Hiver », etc.)¹⁹.

D'autres archives de Galopin pour la période de la guerre se trouvent dans les papiers de Max Nokin²⁰ qui, à l'époque du conflit, appar-

¹⁷ 2^e versement, n° 37.

¹⁸ 2^e versement, n° 83-86, 98-102, 113-116.

¹⁹ 4^e versement, gouverneur Alexandre Galopin, n° 52-111.

²⁰ Max Nokin (1907-1996), est, dès 1935, attaché à l'inspection générale des charbonnages de la Société générale à Bruxelles pour devenir rapidement le collaborateur direct du gouverneur Galopin, principalement pour les problèmes charbonniers. Fait prisonnier lors de la campagne des 18 jours, il séjourne dans plusieurs camps en Allemagne et revient en Belgique en 1941, à la suite de la décision des Allemands de libérer les ingénieurs des mines pour relancer l'industrie houillère belge. Il reprend ses fonctions auprès de Galopin. Après l'assassinat du gouverneur en 1944, il conserve son poste

tient à l'entourage immédiat du gouverneur. Plusieurs thèmes y sont abordés, notamment :

- le régime politique et l'organisation administrative de la Belgique pendant et après la guerre ;
- l'économie de guerre et l'évolution sociale de la Belgique : la politique de travail, l'organisation professionnelle sectorielle, la monnaie, le crédit et les banques, le commerce, le clearing et le marché noir, les douanes, les finances publiques et l'inflation, les prix et salaires, les affaires sociales et syndicales, les conditions de vie de la population ouvrière (travail obligatoire, déportations, alimentation de la population, ressources agricoles du pays) ;
- le voyage d'une délégation belge à Berlin en mars 1943, menée par Galopin lui-même ;
- la préparation de l'après-guerre en Belgique aux points de vue politique, économique (et en particulier monétaire) et social ;
- la Belgique et le redressement d'après-guerre²¹.

Pour une histoire du holding Société générale

Pour une histoire de la Société générale, il faut souligner surtout :

- une collection de rapports annuels du conseil d'administration aux assemblées générales, dont ceux qui couvrent la période 1938-1949²² ;
- les procès-verbaux de réunions des directeurs et conseillers de la Société générale à Bruxelles, Paris, et Bordeaux de mai à juillet 1940²³ ;
- les dossiers préparatoires des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, dont celles de 1940 à 1945²⁴.

En ce qui concerne la comptabilité, trois portefeuilles sont intéressants. Ils contiennent :

- des études comptables, bilans annuels et trimestriels, déclarations, notes et correspondances ayant servi au contrôle de la Société générale conformément à l'ordonnance allemande du 8 mai 1941 ;

auprès de son successeur Gaston Blaise ; voir la notice de G. KURGAN-van HENTENRYK dans *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 485-487.

²¹ 4^e versement, Max Nokin, n° 1-123.

²² 2^e versement, n° 6 et 11.

²³ 2^e versement, n° 32-35.

²⁴ 4^e versement, assemblées générales, nos 2-3, 59.

- les déclarations faites à l'Office de la propriété ennemie sous l'occupation allemande et des déclarations de créances faites notamment à la Banque d'émission de Bruxelles (1941-1944) ;
- l'achat et la vente de titres par la Générale et le relevé de ces titres (1941-1944)²⁵.

Certains dossiers du personnel couvrent la période étudiée ici, ainsi que les dossiers traitant de l'assistance au personnel pendant et après la guerre²⁶.

Le sous-fonds intitulé « Archives de la SGB SA pendant la guerre » est particulièrement intéressant pour quiconque étudie cette période. Il se compose d'archives :

- ayant trait à la « Défense de la Société générale et de sociétés de son groupe en ce qui concerne la politique de travail appliquée pendant la guerre » ;
- sur la « Banque d'émission de Bruxelles SA », créée à Bruxelles le 13 juillet 1940, à la suite de l'exil en France en mai 1940 de la direction de la Banque nationale. Bien que placée sous contrôle allemand, la direction de cette société privée reste belge. À l'Armistice, des mesures sont prises pour réorganiser la direction de la Banque nationale et supprimer la Banque d'émission²⁷.

La première série de documents comprend, entre autres :

- des notes concernant le travail obligatoire ;
- des documents rédigés pendant la guerre par A. Galopin, M. Nokin et Jules Dubois-Pélerin²⁸ et leur entourage ;
- des mémoires, rapports et correspondance postérieurs à la Libération concernant la Banque d'émission de Bruxelles, la politique de travail et l'attitude des industriels pendant la guerre ;

²⁵ 2^e versement, n° 454-456.

²⁶ 2^e versement, n° 468-470, 472-486, 499-507.

²⁷ 4^e versement, défense de la Société générale de Belgique..., n° 1-101 et Banque d'émission de Bruxelles s.a., n° 1-29. Les AGR possèdent des archives de la Banque d'émission qui couvrent environ 140 mètres linéaires pour la période 1940-1945, c'est-à-dire 3176 dossiers de particuliers et de sociétés, voir M. JACQUEMIN *et al.*, *Guide des archives d'associations professionnelles et d'entreprises en région bruxelloise*, tome I, Bruxelles, AGR, 2001, p. 260-261.

²⁸ Jules Dubois-Pélerin (1908-1973), attaché au cabinet du gouverneur Galopin dès 1936, y travaille comme économiste aux côtés de M. Nokin. Pendant la seconde guerre mondiale, il a aidé de nombreux juifs à s'évader de Belgique. Cette action particulière a été récompensée par une distinction de la « Yad Vashem » octroyée par le gouvernement israélien ; voir la notice de R. BRION dans *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 249-250.

- des documents saisis par l'auditorat militaire après la Capitulation allemande ou communiqués à ce tribunal concernant la politique du travail, la Banque nationale de Belgique et la Banque d'émission de Bruxelles ;
- de dossiers concernant la défense de la politique de travail de la Société générale pendant la guerre ;
- et de dossiers de défense à l'occasion d'informations judiciaires ouvertes par l'auditorat militaire à charge de sociétés filiales de la Générale.

La seconde série est composée de documents sur les activités de la Banque d'émission de Bruxelles pendant la guerre, sur sa liquidation, mais également de coupures de presse la concernant.

Plusieurs dossiers de membres de la direction, de conseillers, de commissaires et de secrétaires du holding couvrent la période de la seconde guerre mondiale. Le dossier constitué lors du décès du gouverneur Galopin²⁹ est particulièrement intéressant. Il est composé, entre autres, d'une note sur l'attitude, controversée par la suite, du gouvernement belge à l'occasion de son décès et d'une brochure publiée après le procès de ses assassins destinée au personnel de la Société générale.

Pour ce qui est des archives du secrétariat financier, je ne citerai ici que deux dossiers concernant les déclarations faites :

- aux autorités occupantes entre 1940 et 1945 à propos des propriétés ennemies, de l'évaluation du portefeuille par les Allemands et la cession à des sociétés allemandes ;
- en vertu de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, qui concernent donc le portefeuille de la société à cette date³⁰.

Pour ce qui est du courrier entrant, plusieurs séries couvrent la période étudiée. Les copies-lettres du courrier sortant sont également accessibles pour la période de la seconde guerre mondiale³¹.

Pour une histoire des filiales

Dans le fonds de la Société générale se trouvent également des archives de ses filiales. Celles-ci peuvent compléter ou être complétées

²⁹ 4^e versement, secrétariat général : dossiers concernant l'administration et l'organisation de la société et les relations avec ses filiales, n° 69-74.

³⁰ 4^e versement, secrétariat financier de la SGB, n° 124-126.

³¹ 4^e versement, courrier, n° 19-32, 245-246, 249, 251-252, 257-259, 260-263. Ceux qui concernent la période allant de novembre 1944 à janvier 1946 manquent.

par d'autres fonds existants. Je ne citerai que deux exemples parmi d'autres tirés d'archives de charbonnages appartenant au groupe :

- une liasse d'archives sur la situation des charbonnages pendant la guerre qui comprend, entre autres, une note sur la mise au travail des prisonniers de guerre au siège Héribus des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu ;

- et les rapports annuels du Groupement des charbonnages patronnés par la Société générale pour les années 1939-1941 et 1944³².

Enfin, comme dernier exemple, je citerai les archives du comité intérieur colonial. Cet organe de direction est créé au sein du holding afin de rationaliser les efforts des différentes sociétés liées au groupe et présentes dans la colonie. Il a fonctionné de 1932 à 1960. Les procès-verbaux des réunions du comité et des notes du gouverneur Galopin sur le nombre des sociétés coloniales au sein du groupe et l'importance de leur portefeuille couvrent la période étudiée³³.

*

* *

Que retenir de ce bref tour d'horizon ? Sans aucun doute, les archives de la Société générale de Belgique sont composées de sources particulièrement utiles pour écrire l'histoire de l'entreprise elle-même, mais également de la Belgique et d'entreprises du groupe pendant la seconde guerre mondiale. Dans l'ensemble, les archives de la période sont assez bien représentées. Elles ne sont soumises à aucune restriction particulière en termes de délais de consultation, les conditions d'accès aux archives de 30 ans s'appliquant à tout le fonds.

La Société générale a très bien conservé ses archives qui ont fait l'objet d'un tri scientifique il y a quelques années. Le travail d'inventoriage a permis la mise en valeur de certains documents essentiels aux études historiques. Les séries classiques de documents d'entreprises, comme les procès-verbaux des réunions du conseil de direction, les rapports aux assemblées générales, la correspondance entre dirigeants, les documents comptables, etc., ont été conservées également pour la période de la seconde guerre mondiale. Elles illustrent la place essentielle occupée dans l'économie de guerre tant par la Société

³² 3^e versement, n° 717, 730-731, 804, 847-853 et 893.

³³ 4^e versement, comité intérieur colonial du groupe de la SGB, n° 2-3, 5.

générale que par les entreprises du holding, en Belgique comme à l'étranger. Mais, surtout, cet inventoriage a permis la préservation de sources spécifiques à la période, comme les archives du gouverneur Galopin et de ses collaborateurs, qui ont été conservées dans le fonds de la société. Par la même occasion, il a permis la conservation de toute une série de documents, des notes par exemple, ayant trait directement à la gestion de la Belgique occupée.

Les sources sauvegardées de l'activité économique sous l'Occupation en Rhône-Alpes

François ROBERT*

Longtemps fragmentaires et imparfaites, les archives historiques sauvegardées des entreprises tendent à être, aujourd'hui, plus sérieuses, plus complètes et surtout de mieux en mieux connues. Le développement de l'histoire des entreprises sous l'Occupation dépend en grande partie des progrès du recensement des sources et de leur accessibilité. La publication en 1994 de guides documentaires sur les archives d'entreprises permet, grâce aux enquêtes lancées auprès des services d'archives publiques (archives départementales et municipales) et d'autres institutions publiques ou privées susceptibles d'en conserver (bibliothèques, musées, associations, entreprises, etc.), d'obtenir une photographie précise des fonds existants pour la période 1939-1945¹. Ces guides sont en cours de réactualisation, mais il n'a pas été possible, dans le cadre de cette contribution, d'intégrer la totalité des nouveaux fonds recensés ; seuls les plus intéressants seront signalés. Dans un premier temps, nous montrerons la relative abondance des sources et examinerons dans quelle mesure le profil des entreprises concernées reflète notamment la répartition sectorielle et la dispersion géographique de l'activité économique régionale : a-t-il existé une politique volontariste des entreprises de sauvegarde de leur patrimoine archivistique ou bien s'agit-il d'une conservation aléa-

* Cette contribution, non présentée au colloque, a été ajoutée ultérieurement dans le cadre de l'actualisation en cours par F. Robert des guides d'archives d'entreprises en Rhône-Alpes cités après.

¹ François ROBERT, *Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes aux XIX^e, XX^e siècles, Guide documentaire*, Lyon, Programme Rhône-Alpes Recherches en Sciences Humaines : Tome 1 : *Les services d'archives publics*, 1993, 486 p. et Tome 2 : *Hors services d'archives publics (bibliothèques, fondation, (éco)musées, services d'archives d'entreprises)*, 1994, 502 p.

toire au gré des opportunités ? Nous essaierons ensuite de classer les sources en fonction de leur mode d'acquisition et des grandes catégories d'archives.

Une relative abondance des sources régionales

À la fin de l'année 1994, l'ensemble de ces services d'archives ou structures avaient reçu (dépôt, donation) ou acquis (achat, récupération) 293 fonds dont les dates extrêmes incluent la période de la guerre pour un volume de 6 285 mètres linéaires (ml), soit 58 % des fonds recensés et 65 % du métrage linéaire total conservé. En dehors des établissements publics ou parapublics (chambres de commerce, Banque de France, etc.), la quasi-totalité des fonds concerne des sociétés commerciales (83 %), laissant une part insignifiante aux archives associatives et syndicales avec respectivement 3 et 5 % des fonds. Autre constat, les papiers familiaux sont totalement absents sur cette période, même si cela reflète, de toute façon, leur marginalité avec moins de 2 % de l'ensemble toutes périodes confondues.

La répartition géographique des fonds couvrant la période de l'Occupation reflète *grosso modo* la répartition géographique de l'activité économique en Rhône-Alpes avec une prédominance des départements du Rhône (35 %), de la Loire (18 %) et de l'Isère (17 %). En termes de métrage linéaire, la distribution est quelque peu différente dans le sens où la Loire fait jeu égal avec le Rhône (31-32 % chacun), en raison de la présence de gros fonds tels ceux des Houillères de la Loire (360 ml), des établissements rubaniers Giron (250 ml) et Épitalon (175 ml) ou du groupe d'architectes Cimaise (250 ml), pour ne citer que les plus importants.

La grande majorité (65 %) des fonds conservés dans la région Rhône-Alpes² se trouve dans les services d'archives publics (avec 52 % dans les archives départementales et 13 % seulement dans les archives municipales). Les autres fonds se répartissent entre les associations-fondations (20 %), les musées (10 %), les bibliothèques (3 %) et les services d'archives des entreprises (2 %). Avant le milieu des années 1970, le nombre de fonds sauvegardés était très faible, à peine une vingtaine. La

² Certains fonds concernant des activités économiques rhône-alpines sont conservés en dehors de la région, par exemple à Paris pour la Banque de France ou à Blois (Loir-et-Cher) pour Électricité de France-Gaz de France (EDF-GDF).

crise de 1974 apparaît comme un catalyseur et de là, naît une prise de conscience nationale qui prend progressivement de l'ampleur face à la restructuration des tissus industriels : 30 fonds sont recueillis entre 1974 et 1979, 99 de 1980 à 1989 puis 43 de 1990 à 1993. Ce mouvement est amplifié dans les années 1980 par la vaste enquête menée par la direction des Archives de France.

Tableau 1 : Localisations dans la région Rhône-Alpes des fonds d'archives d'entreprises et métrage linéaire

Localisation	Fonds		Métrage linéaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Archives départementales	112	52 %	2 826	55 %
Archives municipales	28	13 %	744	15 %
Associations, fondations	42	20 %	498	10 %
Musées	21	10 %	888	17 %
Bibliothèques	7	3 %	47	1 %
Entreprises	5	2 %	125	2 %
Total	215	100 %	5 128	100 %

Des secteurs d'activité diversifiés

Les fonds recensés reflètent l'ancienne structure industrielle de la région Rhône-Alpes, même si le mouvement de concentrations, de redéploiements et de restructurations des années 1980 a généré des destructions d'archives.

Dans le domaine industriel, qui représente 59 % des fonds, cinq ensembles se détachent nettement :

a) Le secteur de l'énergie comprend 70 fonds de compagnies électriques privées nationalisées à la Libération, qui sont rassemblés au centre des archives d'EDF-GDF à Blois. Ces sociétés étaient réparties dans toute la région, avec une très forte grande concentration dans la zone alpine. Le fonds de la société mère du groupe Durand (l'Énergie industrielle), très implanté en Rhône-Alpes avec de nombreuses filiales, émerge avec 72 ml parmi de nombreux fonds de petite taille.

b) Dans l'industrie textile et de l'habillement (42 fonds), il existe un ou plusieurs fonds pour chacune des étapes de production. Ainsi, ceux des

entreprises de moulinage sont nombreux dans la Drôme (Moulinages Émile Rey, Lacroix), l'Ardèche (Moulinages Plantevin) et la Loire (Gillet-Payen); ceux des établissements de tissage des différentes matières se répartissent principalement dans le Rhône pour la soie (Bianchini-Férier, Coudurier Fructus Descher, etc.), le velours (BLAFO, J.B. Martin) et la laine (Monnier-Montange, Poizat Frères), dans les départements de la Haute-Savoie et de la Loire pour le coton (Manufacture d'Annecy, Manufacture d'ouates à Vovray, Manufacture roannaise de coton) ; ceux des passementeries-rubaneries se concentrent dans la Loire (Épitalon, Giron, Union rubanière, etc.), tout comme la chapellerie (B. Fléchet, Ferrier).

c) Dans le secteur des mines, de la métallurgie et de la construction mécanique (33 fonds), toutes les étapes de l'élaboration des produits métalliques sont, là aussi, à des niveaux distincts, bien représentées : de l'extraction de minerai à la fabrication de machines, en passant par la transformation de métaux³. Les services d'archives ont une spécificité archivistique propre à l'histoire de leur département. La Loire possède les fonds des compagnies minières (Houillères de la Loire, de Montrambert-La Béraudière, de Saint-Étienne, de Roche-la-Molière-Firminy, etc.) et d'entreprises métallurgiques (Société de forgeage de Rive-de-Gier) et de construction mécanique (Manufrance, Manufacture française de fourches, machines pour tuileries et briqueteries Renou frères). Le Dauphiné a sensiblement la même structure : mines de La Mure, hauts-fourneaux d'Alleverd, de Chasse et de Saint-Vincent de Mercure, entreprises de construction métallique telle Bouchayer & Viallet (grosse chaudronnerie). Les autres départements sont assez pauvres dans ces domaines, à l'exception de la Haute-Savoie pour les mines (Mines d'asphalte de Seyssel) et du Rhône pour la construction mécanique (Hauts-fourneaux et fonderies de Givors Éts Prenat, outillage et machines-outils Gendron, matériel de pesage Trayvou, machines textiles Verdol). À signaler aussi l'existence de modes de fabrication alternatifs, comme la Communauté de travail de Boismondeau (horlogerie) dans la Drôme.

d) La vieille tradition de construction mécanique régionale a fait le lit d'une spécialité de la seconde industrialisation : la fabrication de matériel

³ L'ouvrage de Jean-François BELHOSTE – *Fonte Fer Acier : Rhône-Alpes XV^e-début XX^e siècle*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Lyon, Association pour le développement de l'Inventaire des recherches artistiques en Rhône-Alpes, 1992 –, retrace les grandes étapes et les points forts du développement du secteur.

de transport terrestre, avec ses industries annexes d'équipementiers (26 fonds). Concentrée essentiellement dans l'agglomération lyonnaise, elle se retrouve dans les multiples fonds sauvegardés, pour l'essentiel par la Fondation Berliet, avec des constructeurs (Automobiles Berliet, Rochet-Schneider, Luc Court) et des équipementiers (Carburateurs Zénith, Faurax & Chaussende, Paris-Rhône).

e) Le papier-carton et l'imprimerie-presse-édition (10 fonds) : grand centre européen du livre et de l'imprimerie à l'époque moderne⁴, Lyon et sa région se sont appuyées sur la production de sa matière première, le papier. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des fonds anciens de papeteries ou cartonneries en Ardèche (Montgolfier, Vidalon), en Dauphiné (Balanchet-Kléber, cartonneries de Bourgoin, papeteries Bergès), dans la Drôme (Lombard Latune), en Haute-Savoie (Ausseday-Rey). Les nombreux fonds d'imprimeurs (imprimeries Arnaud, Audin & Tixier, Rey, etc.) dans le Rhône traduisent bien le dynamisme de cette activité.

À un degré moindre apparaissent d'autres branches caractéristiques du tissu industriel régional, telles que l'électrochimie (Compagnie française de l'étain, Atochem, Keller & Leleu, Société des carbures métalliques), le verre (Verrerie de Saint-Galmier, Saint-Gobain) et le cuir, avec les mégisseries et tanneries ardéchoises (Briançon & C^{ie}) ou roannaises (Tanneries du centre) et la chaussure dans la région de Romans (Finot, Vivier). Les lacunes sont en revanche patentes dans d'autres branches comme la chimie (4 fonds), la construction électrique (3 fonds) et le bâtiment (7 fonds, dont six petits).

Les fonds se rattachant du secteur tertiaire (près de 70) reflètent également certaines traditions régionales comme, par exemple, le négoce de textile ou la place financière lyonnaise (Caisse d'épargne de Lyon, Crédit lyonnais).

Des sources de qualité

La crise économique a favorisé cette récolte massive d'archives : les fonds proviennent à 69 % d'entreprises ayant cessé leur activité au moment de leur intégration dans les centres d'archives. Cela traduit indé-

⁴ Jeanne-Marie DUREAU, « Le livre et l'imprimerie d'une tradition perdue à l'héritage des savoirs (XV^e-XIX^e siècles) », dans Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes 500 années lumières, mémoire industrielle*, Paris, Plon, 1993.

niablement une volonté de conservation de la part des entrepreneurs, comme le montre l'étude des modes d'acquisition et des lieux d'accueil.

Tout d'abord, le mode de versement revêt, surtout pour les archives couvrant la période de la seconde guerre mondiale, une importance toute particulière. Si, dans le cas d'une donation, les archives perdent leur statut d'archives privées et entrent dans les collections publiques, la communication des archives dépend en revanche pour les dépôts révocables, qui n'impliquent aucun transfert de propriété, du bon vouloir du déposant. Les autres formes d'acquisition, qu'il s'agisse de l'achat ou la récupération, dans des friches industrielles, d'archives vouées à la destruction, ne posent pas de problèmes particuliers dans la mesure où les fonds sont soumis aux règles de la communicabilité des archives publiques⁵.

Tableau 2 : Modes d'acquisition et lieux de conservation

Lieux	Dons	Dépôts	Autres	Total
Archives départementales	33	65	5	103
Archives municipales	9	3	11	23
Associations	29	11	2	42
Musées	13	2	5	20
Bibliothèques	2	1	1	4
Total	86	82	24	192

Les services d'archives départementaux sont, par les garanties qu'ils offrent, des lieux d'accueil où le dépôt est majoritaire à 63 %, alors que pour les services municipaux, plus au fait des vicissitudes économiques locales, la pratique de la récupération est courante (40 %). Les associations et les musées inspirent eux une certaine confiance : les donations y représentent la forme majoritaire d'acquisition (respectivement 69 % et 65 %). Toutefois, si le clivage est assez net, ces différents lieux n'engrangent pas les mêmes types d'archives ; les plus volumineuses et celles qui demandent le plus de personnel spécialisé pour les traiter se situent dans les services départementaux et non pas dans les associations ou les musées.

⁵ Cette règle ne s'applique pas à toutes les associations ou fondations qui peuvent, dans certains cas, en restreindre la consultation.

La taille et la période couverte, si elles ne permettent pas de préjuger de la richesse historique d'un fonds, restent des indicateurs importants sur sa valeur. Les fonds sont d'abord, d'une manière générale, de petite taille : 50 % d'entre eux ne dépassent pas les 10 ml ; seuls 14 ont un métrage égal ou supérieur à 100 ml. Ensuite, et ce n'est pas une surprise, la guerre ne constitue qu'une petite partie chronologique de la période couverte : la majorité des fonds (72 %) ont un segment égal ou supérieur à 50 ans, 21 % couvrant plus d'un siècle. Les études portant sur l'Occupation peuvent ainsi s'inscrire dans un temps beaucoup plus long et mettre en évidence les ruptures et les continuités dans l'activité économique des entreprises.

Accessibilité et variété

L'intérêt historique des archives devient plus contrasté dès qu'on considère d'autres critères comme le type de document conservé. Mais cette analyse ne peut être que partielle au vu de l'accessibilité des fonds, qui, en l'absence d'un inventaire, est à peu près nulle ; or, pour les chercheurs ou pour le public, les fonds n'existent en pratique que s'ils sont accessibles. « Bien que la production d'inventaires d'archives soit rarement saluée comme objectif prioritaire par les hérauts de la Culture, les progrès d'une histoire fidèle à la vie profonde d'un temps [...] sont fonction de la mise au jour de sources inédites, classées et inventoriées »⁶.

Le manque à gagner est peu important. Moins d'un tiers des fonds (29 %), représentant seulement 17 % du métrage linéaire, est actuellement non consultable. Le reste (71 %) est en principe accessible, même si les inventaires partiels ne sont que de simples récolements ou des bordereaux de versement. Au cours des dix dernières années, les archivistes ont, en partie, comblé un retard qui paraissait, au vu de leurs moyens, insurmontable.

⁶ Vital CHOMEL, « Un patrimoine industriel sans projet. Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes », *Le monde alpin et rhodanien*, n° 2-4 (Mémoires d'industries), 1996, p. 15.

Tableau 3 : Accessibilité des fonds

Instruments de recherche	Nombre de fonds	Métrage linéaire
Inventaires :		
- imprimés ⁷	5 (2 %)	305 (5 %)
- dactylographiés	97 (44 %)	1 848 (30 %)
- partiels	47 (21 %)	2 396 (40 %)
- sans autre indication	7 (3 %)	471 (8 %)
Aucun inventaire	63 (29 %)	1 043 (17 %)
Total	219 (100 %)	6 063 (100 %)

Avec les inventaires même partiels et les dates extrêmes des fonds, le chercheur peut repérer les différentes catégories de documents accessibles à la consultation :

- les documents sociaux (statuts, procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration, etc.) ;
- les documents comptables (grand livre, livre journal, bilans, livre de paye, etc.) ;
- les documents du personnel (registres d'entrée et sortie, fichier et dossiers du personnel, etc.) ;
- les documents de production.

Enfin, la correspondance, par sa richesse souvent irremplaçable, vient les compléter.

Dans tous les fonds répertoriés rares sont ceux qui possèdent l'ensemble de ces documents et, souvent, les dates extrêmes données dans les inventaires succincts ne sont pas exemptes d'ambiguïté quant à l'existence d'archives sur la période de la guerre. Ainsi, le fonds de l'entreprise Saurer Diederichs répertorié comme couvrant la période 1902-1981 ne possède rien sur la guerre, si ce n'est quelques calques de plans (1934-1970) ; il en est de même pour les textiles de l'Hermitage (1923-1978).

Les fonds dont les archives historiques sont relativement bien conservées et relativement « complètes » (comportant au moins le corpus archivistique nécessaire à la compréhension de l'histoire de l'entreprise)

⁷ Voir la bibliographie en annexe.

sont peu nombreux : les Houillères de la Loire⁸, les Verreries de Saint-Galmier à Veauché, le groupe Bianchini-Férier, la Société coopérative de production l'Avenir⁹, l'imprimerie Rey¹⁰, la Société du chemin de fer de Saint-Victor à Cours, Paris-Rhône¹¹, Trayvou, les fonds de la Fondation Berliet, l'Énergie industrielle. Plusieurs de ces fonds ont déjà servi de support à des recherches monographiques¹².

D'une manière générale, les fonds sont très incomplets et ne comportent pas une telle unité. Avant de n'y voir qu'une volonté d'occultation, il faut prendre en compte les statuts des entreprises en question, déterminants quant à la « production » d'archives, suivant l'hypothèse que la législation crée, en quelque sorte, l'archive. Ainsi, dans les sociétés de personnes, il n'existe pratiquement pas de documents sociaux dans la mesure où elles ne sont pas tenues d'ouvrir des registres pour enregistrer les décisions des dirigeants. La difficulté, pour un ensemble aussi grand, est de déterminer les statuts successifs, avec les dates de changement, pour relever les véritables manques. Par exemple, Aubert, petite entreprise de bâtiment de Valence (Drôme), créée en 1933 sous la forme d'une société de personnes, ne possède aucun document antérieur à 1946 (si ce n'est pour le personnel), date à laquelle, elle se transforme en société à responsabilité limitée (SARL)¹³.

Parmi la centaine de fonds pour lesquels les informations disponibles dans les inventaires sont suffisantes pour identifier les sources, il apparaît que les archives comptables, en particulier les livres, sont les mieux conservées (plus d'un fonds sur deux les possède). Les autres catégories d'archives ont un taux de conservation compris entre 28 et 36 %. Une enquête antérieure sur les archives conservées au sein même

⁸ Les archives du personnel sont absentes, mais peut-être ont-elles été versées dans un autre lieu au moment de la nationalisation.

⁹ L'inventaire est en cours de publication par les archives départementales du Rhône.

¹⁰ Les archives du personnel manquent cependant.

¹¹ Avec les archives des sociétés absorbées : Société industrielle de mécanique (SIM), Fonderies et ateliers du Rhône (FAR),

¹² Voir, pour les travaux publiés : Pierre VERNUS, *Bianchini Férier, fabricant de soieries à Lyon (1888-1973)*, thèse de doctorat d'histoire, université Lumière Lyon 2, 1997 (à paraître aux Presses universitaires de Grenoble) ; Jean MERLEY, *Histoire des eaux minérales de Saint-Galmier*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1994 ; Catherine VUILLERMOT, *Pierre-Marie Durand et l'Énergie industrielle. L'histoire d'un groupe électrique 1906-1945*, Paris, CNRS éditions, 2001.

¹³ Fonds 71 J aux archives départementales de la Drôme.

des entreprises¹⁴ donne des taux assez similaires pour les documents sociaux, plus faibles en revanche pour les archives comptables et du personnel, laissant supposer que les entreprises se délesteraient plus facilement de ces documents volumineux.

Tableau 4 : Catégories d'archives dans les fonds intégrant la période de l'Occupation

Types de documents	Archives conservées dans les	
	services d'archives en 1994 ¹⁵	entreprises du Rhône en 1991
Documents sociaux		
Assemblée générale	27 (28 %)	15 (27 %)
Conseils d'administration	31 (32 %)	14 (25 %)
Comptabilité		
Livre	56 (57 %)	11 (20 %)
Paye	27 (28 %)	8 (16 %)
Personnel	27 (28 %)	7 (13 %)
Production	35 (36 %)	
Correspondance	30 (31 %)	
Nombre de fonds	98	55

Note : pourcentages supérieurs à 100, les fonds pouvant inclure plusieurs catégories.

Six fonds combinent six catégories d'archives ou plus, 13 quatre ou cinq, 38 deux ou trois et 40 une seule. Le tableau ci-dessous indique la fréquence des combinaisons archivistiques (dyades) rencontrées entre les différentes catégories. Les archives comptables apparaissent bien, là aussi, comme les pièces centrales, avec une forte association avec toutes les autres catégories.

¹⁴ François ROBERT, *Inventaire et sauvegarde des archives industrielles et commerciales rhône-alpine*, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, rapport dactylographié, 1991.

¹⁵ Les services d'archives regroupent les services détenteurs d'archives d'entreprises (archives départementales, municipales, musées, associations, fondations) ainsi que les services d'archives au sein des entreprises répertoriées par la direction des Archives de France.

Tableau 5 : Les combinaisons archivistiques (dyades)

	Assemblées	Conseils	Livre comptable	Paye	Personnel	Production	Correspondance
Assemblées		17	17	8	8	9	10
Conseils			19	9	9	15	10
Livre comptable				15	16	24	19
Livre de paye					13	11	10
Personnel						13	7
Production							11
Correspondance							

Note de lecture : Les assemblées et les conseils se retrouvent 17 fois associés.

Certains fonds dans lesquels ne subsistent que les archives de production, comme celui de l'agent de change lyonnais Brac de la Perrière qui comporte les registres des entrées et sorties de titres pendant la guerre, pourraient cependant se révéler d'une extrême richesse. De même, des fonds sur les syndicats patronaux, plus périphériques pour notre objet, viennent compléter les séries existantes¹⁶.

*

* *

La réactualisation des inventaires permettra prochainement une approche plus fine et plus nuancée de ce premier bilan. Des fonds importants sont venus, au cours des dix dernières années, compléter les collections régionales. Ceux qui semblent les plus intéressants se situent :

¹⁶ Chambre syndicale patronale de l'industrie textile de Vienne (conseil de direction, assemblées générales, comptabilité générale, livre de paye, correspondance, statistiques et enquêtes en 1940) ; archives départementales de l'Isère (ADI), 44 J ; Syndicat des négociants en vins de Saint-Péray et des Côtes-du-Rhône, Commissions d'exportation des vins de France, etc. (délibérations, réunions de bureaux, etc. pour les années 1930-1940) dans le fonds de l'entreprise de négoce des vins Besset, archives départementales de l'Ardèche, 50 J.

- dans l'Isère, avec l'usine électrochimique des Clavaux à Livet-et-Gavet¹⁷, la fonderie Charles Morel & C^{ie} à Domène¹⁸, l'entreprise métallurgique Paturle à Saint-Laurent-du-Pont¹⁹, la chocolaterie Cémoi à Grenoble²⁰ et la distillerie Cherry Rocher à la Côte-Saint-André²¹ ;
- dans la Loire, avec l'École nationale des mines de Saint-Étienne (1819-1993)²², le Groupement industriel des armements terrestres (GIAT, 1750-2003)²³, l'entreprise de matériel paramédical Éts Léon Poyet & Fils²⁴, l'imprimerie Le Henaff²⁵ et la Société des logements économiques²⁶ ;
- dans le Rhône, avec la Société lyonnaise de transport en commun (1825-1993)²⁷, la société d'assurances Union industrielle de Lyon²⁸, la Société des magasins généraux de Lyon-Gerland²⁹, le Grand bazar de Lyon³⁰ et la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône³¹ (centrale hydroélectrique de Cusset) ;
- et enfin, en Haute-Savoie, avec l'entreprise de décolletage Dancet³² à Marnaz et les tanneries Duchesne à Nermier³³.

La grande quantité de sources disponibles devrait atténuer désormais les sempiternelles lamentations, injustifiées à nos yeux, des chercheurs sur le manque de matière, d'autant plus que les entreprises possèdent par ailleurs des fonds considérables qui ne demandent qu'à être

¹⁷ ADI, 175 J. Cette usine a fait l'objet d'une monographie à l'origine du versement en 2000 : Alexandre GIANDOU, *Les Clavaux. Du carbure de calcium au silicium, un siècle d'électrometallurgie en Romanche*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2000.

¹⁸ ADI, 131 J.

¹⁹ ADI, 230 J.

²⁰ ADI, 196 J.

²¹ ADI 209 J.

²² Archives départementales de la Loire (ADL), 106 J. La recherche d'Anne-Françoise GARÇON, sur l'histoire de l'école s'appuie en partie sur ce fonds ; *Entre l'État et l'usine. L'école des mines de Saint-Étienne au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

²³ ADL, 4 ETP.

²⁴ ADL, 171 J.

²⁵ Archives municipales de Saint-Étienne (AMS), 52 J.

²⁶ AMS, 25 J.

²⁷ Archives municipales de Lyon (AML), 75 II.

²⁸ AML, 0081 II.

²⁹ Archives départementales du Rhône (ADR), 128 J.

³⁰ ADR, 133 J.

³¹ Canal de Jonage et centrale hydroélectrique de Cusset, ADR, 156 J.

³² Archives départementales de la Haute-Savoie (ADHS), 71 J.

³³ ADHS, 93 J.

exploités : les repérages ou les récolements préalables permettent la mise en place de projets de conservation et facilitent, par la suite, l'ouverture de ces fonds. Par exemple, un imprimeur lyonnais a, après un récolement de son fonds réalisé en 1993, accepté plusieurs années après de l'ouvrir pour un travail de maîtrise sur la spoliation³⁴. Plus que les sources, ce sont les chercheurs qui, aujourd'hui, font défaut, un mal chassant l'autre.

Annexe : répertoires publiés

Évelyne Collomb-Patton, *Archives de la manufacture de coton d'Annecy (série 15 J)*, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1990.

André Brochier et Martine Mollaret, *56 J Fonds des moulinages Émile Rey à Crest : répertoire numérique détaillé*, Valence, Archives départementales de la Drôme, 1991.

Isabelle Vernus et Jean Linossier, *Bouchayer & Viallet photographies : inventaire analytique des albums photographiques, 1882-1958, 73 J 463-470*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 1993.

Denys Barau *et al.*, *Répertoire numérique de la sous-série 50 J : Verrerie de l'établissement des eaux minérales de Saint-Galmier à Veauche*, Saint-Étienne, Archives départementales de la Loire, 1994.

Denys Barau *et al.*, *Chapelleries de Chazelles-sur-Lyon (répertoire numérique des sous-séries 35 J, Chapellerie Fléchet ; 47 J, Chapellerie Morreton ; 52 J, Chambre syndicale des patrons chapelliers de Chazelles-sur-Loire ; 53 J, Chapellerie France)*, Saint-Étienne, Archives départementales de la Loire, 1997.

Samuel Bouteille *et al.*, *Établissements Gillier frères et Gilliet-et-Payen : moulinage et tissage de soie, Saint-Julien-Molin-Molette : répertoire numérique de la série 101 J*, Saint-Étienne, Archives départementales de la Loire, 1998.

Michèle Nathan-Tilloy, André Brochier (dir.), *Fonds de petites et moyennes entreprises classés de 1985 à 1991 : répertoires numériques détaillés*, Valence, Archives départementales de la Drôme, 1999.

³⁴ Bénédicte GAVAND, *L'imprimerie G. à l'épreuve des années noires (1941-1944)*, mémoire de maîtrise d'histoire (dir. Laurent Douzou), université Lumière Lyon 2, 1999.

Giovanni Pitruzzella *et al.*, *Entreprise Pascal. Bâtiment et travaux publics 1905-2000, répertoire numérique de la sous-série 172*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 2002.

Denys Barau *et al.*, *Rubaniers et veloutiers de Saint-Étienne. Répertoire numérique des sous-séries 8 J (Épitalon Frères), 39 J (Union rubanière), 44 J (Giron frères)*, Saint-Étienne, Archives départementales de la Loire, 2004.

Archives d'entreprises, Occupation et histoire économique locale : le cas de Bordeaux et de la Gironde

Sébastien DURAND

Les archives des entreprises françaises sont traditionnellement considérées comme lacunaires, surtout si l'on s'intéresse spécifiquement à la période de l'Occupation. À la disparition, à la destruction ou à la dispersion des fonds, volontaires ou accidentelles, a pu s'ajouter la réticence à les ouvrir aux chercheurs. Ce constat est si prégnant que, avant ce colloque, dans le cadre de nos travaux sur l'économie de la Gironde occupée, il ne nous était pas paru pertinent d'orienter nos recherches vers ces archives. Or, bien mal nous en aurait pris, car, malgré les manques et les vicissitudes d'accès, bien réels, les archives des entreprises, locales et nationales, privées et publiques, se révèlent d'un grand intérêt. En partant du sort accordé à l'Occupation au sein des fonds publics locaux d'entreprises, à savoir les archives départementales de la Gironde et les archives municipales de Bordeaux, après avoir ensuite ouvert notre réflexion aux archives privées, qu'elles soient locales ou nationales, nous accorderons enfin notre attention aux moyens dont nous disposons pour nous affranchir des lacunes des archives d'entreprise.

L'apport des archives municipales et départementales

Les fonds d'entreprises qui nous intéressent ici sont conservés au sein de la série J des archives départementales et la série S des archives municipales, qui rassemblent les entrées par voie extraordinaire (achats et dons privés). Les fonds d'entreprises n'en constituent donc qu'une partie. Il convient d'ajouter la série O des archives municipales consacrée aux transports, à la voirie et au régime des eaux. Au total, nous avons pu ainsi recenser une vingtaine d'entreprises bordelaises et girondines concernées par des fonds touchant de près ou de loin à la période de l'Occupation. La

présence de ces archives d'entreprises dans les archives publiques locales pourrait suggérer que nous avons alors à faire à des conditions optimales d'accès et surtout de conservation. Or, cette situation ne se retrouve qu'aux archives municipales.

En effet, l'ensemble des fonds privés de la série S a fait l'objet d'un classement rigoureux et d'un inventaire rendant la recherche aisée. Sans surprise, il s'agit de maisons de commerce et d'entreprises de négoce en vin. Les documents concernant l'organisation de l'établissement et la profession, l'administration générale, tels que les correspondances, les factures, les registres, la comptabilité, les livres de chai ou encore les grands livres, sont librement consultables, même s'ils touchent à la seconde guerre mondiale. Certains fonds sont remarquables. Les archives de la société et de la famille Cruse (fabrication et négoce de vins) revêtent ainsi un grand intérêt. L'accès en est facilité par une extrême rigueur dans le classement. Même si, à quelques exceptions près, la période de guerre manque de visibilité dans l'agencement et la titulature, le fonds permet l'analyse des relations entretenues entre une entreprise viticole girondine et le marché allemand sous l'Occupation. Par contre, les cotes concernant plus spécifiquement les difficultés des entreprises de négoce pendant la guerre font davantage l'objet de contraintes d'accès. Par exemple, au sein du fonds Georges Lung, les documents de l'affaire Louis Eschenauer ne seront communicables qu'en 2052¹. Dans le fonds Kressmann, les affaires militaires de la famille de 1939 à 1945 sont tout simplement non communicables².

En outre, nous avons pu mettre la main, grâce à un inventaire rigoureux de la série O, sur une partie des archives de la Société d'éclairage électrique de Bordeaux et du Midi (459 O) et de la Compagnie générale d'électricité à Bordeaux (461 O). Nous avons surtout trouvé une partie des archives de trois très importantes entreprises publiques de Bordeaux, à savoir le Port autonome de Bordeaux (PAB : 660 O) – avec les procès-verbaux du conseil d'administration pendant la guerre –, la Régie municipale de gaz et de l'électricité (RMGE : 470 O) – avec, notamment, les procès-verbaux du comité de direction, des documents sur la constitution de la régie, sur le rationnement de l'électricité ou sur les travaux d'électrification – et la Compagnie française des tram-

¹ Archives municipales de Bordeaux (AMB), série S – fonds Georges Lung – cote 4 : affaire Louis Eschenauer. Procédure et amnistie, 1940-1952.

² AMB, série S – fonds Kressmann – cote 38 : famille Kressmann. Affaires militaires, 1939-1945.

ways électriques et omnibus de Bordeaux (TEOB : 561 à 583 O) – avec, entre autres, les procès-verbaux de la commission paritaire et les comptes d'exploitation pendant la guerre.

Cette rigueur dans le classement et la conservation des fonds d'entreprises ne se retrouve guère pour la série J : les archives départementales ont mené une politique de conservation des plus empiriques et des plus hésitantes, si bien que cette série constitue, à quelques exceptions près, un ensemble disparate et bien peu homogène. Elle a été le réceptacle commode de fonds que les archives départementales refusaient de séparer entre la série M (antérieure à 1940) et la série W (postérieure à 1940). Les inventaires sont à ce point lacunaires qu'il faut en revenir aux bordereaux de versements originels. Des lacunes existent donc pour la période d'Occupation. Les archives de la très importante entreprise d'huilerie Maurel & Prom (43 J) comprennent ainsi les procès-verbaux des assemblées générales pendant la guerre et au-delà, tandis que ceux du conseil d'administration ne sont disponibles qu'à partir de l'année 1968. Qui plus est, c'est le hasard le plus complet qui nous a permis de découvrir que la cote 20 J, qui aurait dû être celle de l'Institut des hautes études économiques et commerciales (INSEEC), s'avère aussi celle du PAB. La série contient cependant les archives de quelques petites entreprises auxquelles il aurait été difficile d'accéder sans versement aux archives départementales. Mais ces versements semblent relever plus d'une initiative des entrepreneurs eux-mêmes que des archivistes. Un seul fonds se dégage par sa rigueur et surtout par sa visibilité de la période de l'Occupation, celui des Huileries et raffineries de Saint-Symphorien (33 J) : « Les documents conservés vont de 1920 à 1954. La partie la plus riche et la plus cohérente couvre la période 1939-1945. C'est là un des aspects les plus intéressants de ce fonds par ailleurs très représentatif d'une des grandes activités de la Gironde. »³

L'apport des archives départementales a cependant été renforcé par le versement en 2003 des archives du PAB, conservées jusqu'alors dans ses locaux, dans le quartier de Bacalan. La conservation des fonds est améliorée et leur consultation facilitée, dans la mesure où ils n'étaient accessibles à Bacalan que quelques heures par semaine. Julien Pellet a travaillé, dans le cadre d'une maîtrise, sur ces archives remarquables, tant

³ Éliane BOURGES-ROUHAUT, *Huileries et raffineries de Saint-Symphorien*, Répertoire numérique détaillé, Bordeaux, archives départementales de la Gironde, 1998, 10 p.

par leur richesse que par la rigueur, rare dans les entreprises, de leur classement :

« Les dossiers sont classés avec un soin remarquable, dans des cartons thématiques qui réunissent correspondances, notes internes, cartes et plans, études et rapports, photos et coupures de presse à l'occasion. Aucune restriction, à l'exception des dossiers du personnel, n'est formulée de la part du PAB. [...] Les archives du PAB sont très riches en renseignements ; car l'organisme est en liaison avec tous les usagers du port. »⁴

En effet, au regard de l'inventaire réalisé en 1995-1996 par le service de la documentation et des archives du PAB⁵, il existe, en plus des documents traditionnels des archives d'entreprises, pas moins d'une quarantaine de dossiers portant spécifiquement sur la deuxième guerre mondiale : des statistiques, de la comptabilité, des documents sur le budget, sur la gestion des locaux, des bâtiments ou encore du personnel. Ces archives détiennent donc des informations clefs, dont l'intérêt dépasse largement la seule histoire du port sous l'Occupation. Mais la qualité du fonds doit, là encore, moins à la politique menée par les archives départementales qu'à la culture historique et mémorielle très ancrée de l'entreprise. Le classement originel n'a d'ailleurs pas été modifié : à la numérotation des cotes déjà établie à Bacalan, il faut seulement ajouter la mention « versement du port de Bordeaux ».

Les archives publiques locales n'ont aucune politique systématique de récupération des archives d'entreprises, l'intérêt des archivistes étant très inégal en la matière. Il a donc été indispensable d'ouvrir notre recherche aux fonds privés.

Le recours nécessaire aux fonds privés locaux et nationaux

Trois hypothèses peuvent être distinguées quant au sort des archives privées d'entreprises, qu'il s'agisse d'établissements typiquement girondins ou d'entreprises nationales implantées dans la région. Première hypothèse, l'entreprise a disparu et ne peut être rattachée à un aucun éta-

⁴ Julien PELLET, *Le Port de Bordeaux durant le second conflit mondial. Enjeux économiques et stratégiques*, maîtrise d'histoire contemporaine (dir. Christophe Bouneau), université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2000, 215 p.

⁵ *Port de Bordeaux. Archives historiques, archives anciennes, 1710-1947*, service de la documentation et des archives du PAB, juillet 1996, 185 p.

blissement actuel et donc à aucun service de documentation. Certains fonds ont même tout simplement été détruits après-guerre. C'est le cas notamment des archives de l'entreprise de construction mécanique Motobloc ou encore des Forges et chantiers de la Gironde, un des établissements-clés du complexe industrialo-portuaire bordelais, placé sous la férule des autorités allemandes. À l'opposé, nous trouvons la situation la plus favorable pour le chercheur, le maintien dans les structures, dans la forme et souvent dans les locaux de l'époque : c'est le cas de la SNCF ou de nombreuses banques qu'elles soient locales (Banque populaire de la Gironde, Crédit agricole du Sud-Ouest, Caisse d'épargne Aquitaine Nord) ou nationales (Banque de France ou Crédit lyonnais). D'autres établissements ont juste changé de nom, sans changer fondamentalement de forme (par exemple, la RMGE devenue Gaz de Bordeaux). Sous réserve de quelques déménagements souvent facteurs de pertes et de destructions, les archives n'ont guère bougé. Enfin, troisième hypothèse, l'entreprise n'existe plus, mais les archives ont été conservées, souvent avec des manques, par le groupe qui l'a intégrée. À la suite de la nationalisation du secteur électrique français dans l'immédiat après-guerre, les archives EDF à Blois détiennent ainsi à la fois les fonds de l'Énergie électrique du Sud-Ouest (EESO), de la Compagnie du gaz et de l'électricité d'Arcachon et extensions (CGEAE), de la Société d'électricité de Bègles, Bouscat et extensions (SEBBE), du Secteur électrique du nord de la Gironde, de l'Électricité rurale du Sud-Ouest et de la Société aquitaine de services publics (SASP) de Langon⁶. On y trouve souvent le même type de documents, à savoir les procès-verbaux du conseil et des assemblées, la correspondance, des tableaux des prix et des salaires ou encore des livres de comptabilité. De même, les archives de la très importante entreprise de Cellulose du pin de Factice se trouvent au dépôt de Saint-Gobain à Blois⁷. Enfin, nous avons trouvé les archives de la Société générale des chemins de fer économiques parmi celles de la Compagnie française de transport automobile (CFTA), elles-mêmes présentes dans les fonds de la Compagnie générale d'entreprises automobiles (CGEA), conservées à Roubaix, au Centre d'archives du monde du travail (CAMT). En effet, la CFTA est née, en 1966, de la fusion, d'une

⁶ *Mémoire écrite de l'électricité et du gaz. Les archives des anciennes sociétés*, Blois, EDF-GDF (direction des affaires générales, centre d'archives historiques), s.d. (ca. 1990-1991), 2 volumes.

⁷ Vincent LE QUERE, *La Cellulose du Pin de Factice, une société papetière girondine, 1925-1945*, maîtrise d'histoire contemporaine (dir. Christophe Bouneau), université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1999, 158 p.

part, le Groupe des chemins de fer secondaires et, d'autre part, de la Société générale des chemins de fer économiques. Or, cette dernière, créée en juillet 1880, a mis en service un réseau de lignes d'intérêt local dans une petite dizaine de départements français, dont les Landes et la Gironde, qui représentait, en 1936, un ensemble de plus de 3750 km en exploitation. Elle était, avant-guerre, une des plus importantes entreprises de transport de la région. La CFTA a rejoint le groupe CGEA en 1989.

Ces fusions, intégrations et absorptions entraînent souvent des démantèlements des fonds. Les archives des TEOB sont ainsi séparées entre trois ensembles d'inégale importance. Cette entreprise de transport public dépend directement de la municipalité de Bordeaux, et plus précisément de la commission municipale des tramways, qui, notamment, décide en premier lieu des évolutions budgétaires ; on trouve donc des fonds au sein de la série O des archives municipales. Puis, par le jeu des fusions, absorptions, faillites et rachats, une partie des archives, relatives à l'administration générale, a rejoint les fonds versés au CAMT par la CGEA. Cette entreprise a en effet absorbé la Compagnie générale française de transports et d'entreprises (CGFTE), qui a repris le réseau d'exploitation des TEOB au début des années 1950. Mais la partie la plus importante en mètres linéaires et la plus précieuse pour son contenu se trouve encore à Bordeaux, rue du commandant Marchand, dans les locaux de la CGFTE Bordeaux, devenue Connex Bordeaux en 2001.

Si aucune loi n'oblige les entreprises à constituer un service interne de documentation et d'archives, nous avons été amenés à constater un soin relatif apporté par certaines grandes sociétés girondines dans l'agencement et le classement de leurs fonds. Ainsi, les archives de l'ancienne RMGE de Bordeaux (actuel Gaz de Bordeaux) sont rassemblées en sous-sol, dans des casiers, dans des anciennes armoires informatiques (dont certaines sont cadenassées), dans des armoires mobiles et même dans des vieux coffres en fonte. Cette politique de conservation pragmatique a au moins le mérite d'exister. Les fonds sont conservés sous forme de registres, comme pour les procès-verbaux du conseil municipal de Bordeaux, ou sous forme de boîtes cartonnées et titrées. À la fin des années 1990, un classement plus rigoureux a été entrepris, concrétisé par la réalisation d'un cédérom relevant l'ensemble des cotes disponibles. Même si la période de la deuxième guerre mondiale n'apparaît guère dans les intitulés, les fonds sont d'une grande richesse avec des documents sur la politique des prix, sur les grands travaux, sur les dommages de guerre ou encore les procès-verbaux du comité de di-

rection. La conservation des archives des TEOB dans les locaux de la Connex est en revanche plus ambivalente. D'un côté, la présence d'armoires et de grandes étagères a facilité le classement, dont le contenu a été soigneusement consigné dans divers classeurs. Mais, de l'autre, la localisation de ce fonds sous les toits, dans des pièces non chauffées, très humides, rend sa conservation très problématique et son accès plus délicat, d'autant que bon nombre de cartes du réseau sont sous les combles, accessibles uniquement avec une lampe torche !

Un grand soin se retrouve dans les grandes entreprises françaises qui ont mis en place un service d'archives d'historiques. Grâce à leur travail d'inventaires, souvent complet, les fonds ont souvent des dimensions régionales, avec la mention de succursales ou de directions locales. Les archives de la Banque de France, à Paris, contiennent ainsi des documents du secrétariat du conseil général, et notamment les rapports économiques du directeur de la succursale de Bordeaux (zone occupée), datés de septembre 1939 à décembre 1943 (versement n° 1069199311/2, article 6 : 47 pièces). La notice 13 des archives de la SNCF, au Mans, comprend les fonds de la région du Sud-Ouest de 1938-1948 et plus particulièrement de trois services de la direction régionale (matériel et traction, voie et du bâtiment, exploitation). Sans surprise, la Gironde et, plus généralement, les divisions départementales n'apparaissent pas : les réseaux transcendent les limites administratives et les rendent peu pertinentes pour les classements. Mais ces archives contiennent des documents de première main, peu accessibles par ailleurs, sur l'évolution des effectifs de la SNCF dans la région, ou encore sur le sort des cheminots girondins, sur la gestion du personnel ou sur l'état du matériel roulant et donc des restrictions diverses.

Mais ces fonds d'entreprises, tant nationaux que girondins, aussi précieux sont-ils, restent rares. Ils nous renseignent seulement sur les plus importants établissements industriels, alors que ce sont davantage les petites et moyennes entreprises qui constituent le cœur du tissu économique local.

Comment remédier aux lacunes ?

Le recours à d'autres archives est indispensable, d'autant plus que cette démarche permet également de croiser les informations. On peut ainsi se servir des fonds d'autres entreprises, souvent plus importantes, qui sont par nature en relation avec les entreprises locales. Les archives

des banques sont particulièrement précieuses. Celles du Crédit lyonnais, localisées à Paris, contiennent des informations qui dépassent le cadre de ses activités. En effet, par sa politique de financement, cet établissement a rassemblé des documents d'entreprises girondines, introuvables par ailleurs. Par exemple, on y trouve des rapports annuels de diverses sociétés (Société de crédit immobilier de Paris-région Sud-Ouest, Pêcheries de Bordeaux Bassens, Société bordelaise de matières plastiques, Chargeurs réunis, Maurel & Prom et Société thermale des Abatilles-Arcachon), des études industrielles (Conserveries de Bordeaux et Compagnie bordelaise de produits chimiques) et des dossiers d'opérations financières et boursières (Société huilerie franco-coloniale de Bordeaux, Grande huilerie bordelaise, Maurel & Prom, Compagnie générale transatlantique).

Les archives des syndicats peuvent être un autre moyen de compenser les manques d'information sur certains secteurs de l'économie girondine, et notamment sur le secteur clef du vin. Elles permettent d'avoir accès à des documents de travail d'entreprises affiliées. Ainsi, dans la série J des archives départementales sont localisés les fonds de la Fédération du syndicat des grands vins (cote 30 J ou versement 94/114), avec les procès-verbaux d'assemblées générales de 1939 à 1962, la correspondance avec les syndicats de la Gironde et surtout la présence d'autres fonds syndicaux qui intègrent tous la période de l'Occupation (archives du Syndicat du Haut-Médoc, du Syndicat des négociants en vins, de l'Union des crus classés et du Syndicat région Bordeaux et Bordeaux supérieurs). Les aléas d'accès ne sont pas pour autant absents. Les archives du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) ne sont ouvertes qu'aux professionnels ; sinon, une dérogation est rigoureusement indispensable.

Le croisement des sources doit également intégrer les archives publiques. Cette démarche, au-delà de combler les lacunes, permet surtout d'infirmer, de confirmer ou de compléter les informations relevées dans les fonds des entreprises. Ainsi, de par leurs statuts, on trouve des éléments d'ordre budgétaire et organisationnel, mais aussi des informations de première main sur la vie de la RMGE et des TEOB dans les délibérations du conseil municipal de Bordeaux (cote 12 D, archives municipales). Une attention toute particulière doit être accordée aux dossiers de dommages de guerre des entreprises versés par le ministère à la Reconstruction et à l'Urbanisme aux archives départementales (série 76 W). Ils contiennent des informations essentielles pour l'étude de l'activité des

entreprises girondines sous l'Occupation, comme la localisation et l'ampleur des sinistres ou encore l'évolution des chiffres d'affaires. Ce dernier élément permet de relativiser les restrictions et la dégradation du niveau de production de certains établissements locaux, notamment à la faveur de la collaboration économique. Ce fonds contient également des documents sur les entreprises vinicoles, pour lesquelles des difficultés d'accès aux archives sont à prévoir, ou sur des entreprises dont les archives ont disparu ou ont été détruites (Forges et chantiers de la Gironde, Compagnie bordelaise des produits chimiques).

Enfin, des contacts avec un chercheur allemand de l'université de Brême, Peter Gaida, qui travaille actuellement sur les camps de travail sous Vichy, ont élargi notre horizon vers les archives d'entreprises allemandes en relation avec des entreprises françaises sous l'Occupation. L'entreprise de construction navale Blohm & Voss, dont les archives sont conservées aux archives du Land de Hambourg (Staatsarchiv Hamburg), a ainsi été, en octobre 1942, chargée de la direction du chantier naval du port du Bordeaux⁸. Elle a occupé physiquement les installations locales, en particulier celles des Forges et chantiers de la Gironde⁹. Le fonds Blohm & Voss contient des rapports de travail et la correspondance avec les entreprises bordelaises et la Kriegsmarine.

*

* *

Au regard de la situation bordelaise et girondine, on ne peut que constater la faible visibilité de l'Occupation dans les archives d'entreprises, et ce malgré de beaux contre-exemples comme le PAB. Mais il ne faut pas s'arrêter là pour juger de la qualité d'une politique de conservation. En effet, si une entreprise a entretenu une culture mémorielle et a donc pris en compte la dimension historique dans le classement de ses fonds, la seconde guerre mondiale apparaîtra après quelques recherches. En revanche, la période est révélatrice du degré d'ouverture et

⁸ Staatsarchiv Hamburg, liasse "Blohm & Voss 621.1", cote 948 : note de Blohm & Voss à la marine de guerre allemande du 22 octobre 1942 ; convention entre Blohm & Voss et les chantiers navals de la marine allemande à Bordeaux du 25 novembre 1942 ; note sans date et protocole du 1^{er} octobre 1943 ; références citées par Peter Gaida, *Der Atlantikwall in Aquitanien. Baumeister und Zwangsarbeiter im Dienste Hitlers*, mémoire de maîtrise, université de Brême, 2000.

⁹ AMB, 6520 H 3 : guerre 1939-1945 – réquisitions d'immeubles – déclarations d'immeubles requis par les troupes d'occupation.

d'accessibilité des archives. Il ne faut de toute façon pas se contenter des seuls fonds locaux, publics ou privés. Pour échapper à une démarche « localiste », il est impératif d'ouvrir son horizon aux archives d'entreprises nationales, voire étrangères.

Annexe : Les fonds privés d'entreprises dans les dépôts d'archives publics locaux concernés par la période de l'Occupation

Archives départementales de la Gironde (série J)

11 J : Éts Pierre Maydiou (industrie et négoce de produits résineux) : correspondance et factures.

16 J : P. Delaage (propriétaire, négociant en vins à Libourne) : comptabilité et correspondance.

18 J : Société des usines de Beauport (siège à Bordeaux d'une exploitation sucrière antillaise) : comptabilité et correspondance.

20 J : Port de Bordeaux : procès-verbaux et correspondance du conseil d'administration, enquête sur l'activité commerciale, etc.

23 J : Maison Céronie & C^{ie} (chauffage central, ventilation et installations sanitaires) : matériel, chantiers, comité d'organisation, personnel, etc.

30 J : Fédération du syndicat des grands vins (ou VT 94/114) : procès-verbaux des assemblées, personnel, autres syndicats de la branche, etc.

33 J : Huileries et raffinerie de Saint-Symphorien : procès-verbaux du conseil et des assemblées, comptabilité, correspondance, personnel, etc.

43 J : Huilerie Maurel & Prom (ou VT 94/003) : procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées générales, etc.

Archives municipales de Bordeaux (série S)

Fonds Dudon (industriel et directeur de la Verrerie de Talence et du Hautoir réunis) : comptabilité.

Fonds Cruse (fabrication et négoce de vins) : correspondance, comptabilité, fiscalité, expéditions, personnel, affaires familiales, etc.

Fonds Kressmann (maison de commerce de vins Eschenauer-Yves Kressmann) : comptabilité, affaires familiales, comité d'organisation.

Fonds Georges Lung (maison de négoce de vins) : correspondance avec Ernest Kühnemann, affaire Louis Eschenauer.

Fonds Schÿler (maison de négoce de vins) : correspondance, comptabilité, contentieux, syndicats professionnels, etc.

Les archives des entreprises sidérurgiques françaises et allemandes

Françoise BERGER

Lors des recherches effectuées pour préparer ma thèse¹, j'avais longuement hésité avant d'aborder la période de la guerre. D'une part, je cherchais les liens entre l'avant et l'après-guerre, et j'ai d'abord pensé que je pouvais faire l'impasse sur cette période spécifique. D'autre part, je craignais que les archives, d'un côté et de l'autre du Rhin, soient difficilement accessibles ou très incomplètes. Je n'ai pas regretté ma décision de les inclure dans mon corpus de recherches, car elles se sont révélées très riches. J'ai donc travaillé sur la seconde guerre mondiale dans le cadre d'une recherche sur une période plus large, mais cette période spécifique du conflit a été étudiée en détail, permettant par exemple d'y suivre le parcours précis de grandes entreprises françaises et allemandes de la sidérurgie. Mon étude a abordé tour à tour les aspects de la production, les stratégies d'entreprise et leurs adaptations successives en fonction de la situation militaire et de celle des approvisionnements en matières premières, sans oublier les aspects humains.

La recherche évoquée se situait dans le domaine de l'histoire des relations internationales économiques. Son objectif global était d'analyser la nature des relations franco-allemandes dans le secteur de la sidérurgie et de s'interroger sur le rôle de ces relations, depuis le début des années 1930, dans l'élaboration de l'idée de coopération économique européenne, idée mise en pratique à partir de 1952 avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). De ce fait, dans la masse des archives consultées, les fonds privés des entreprises n'ont présenté pour cette recherche qu'une part mineure de l'ensemble, mais c'est la partie qui portait sur la seconde guerre mondiale et sur ces

¹ *La France, l'Allemagne et l'acier, 1932-1952 : de la stratégie des cartels à l'élaboration de la CECA*, thèse de doctorat d'histoire (dir. René Girault et Robert Frank), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2000, 4 vol.

fonds spécifiques que je présente ici, pour mener la réflexion attendue sur les archives des entreprises sidérurgiques françaises et allemandes pour cette période. Mon angle global d'approche explique cependant que j'ai « vu » ces archives avec un œil sans doute différent de celui qui prépare une monographie, par exemple.

Je propose donc de présenter ici, dans une approche croisée, les archives des principales entreprises sidérurgiques françaises et allemandes sur lesquelles j'ai travaillé : pour la France, il s'agit des groupes de Wendel et Schneider, pour l'Allemagne, des groupes Vereinigte Stahlwerke (Aciéries réunies) et Mannesmann. L'intérêt de cette approche binationale réside dans le fait que les groupes allemands cités possèdent de nombreuses informations sur les entreprises françaises, car la situation spécifique à l'Occupation les a mis en relations forcées, mais aussi parce qu'avant la guerre, les deux sidérurgies travaillaient ensemble dans le cadre de l'Entente internationale de l'acier. Ces archives représentent donc un fonds particulièrement intéressant en ce qui concerne les relations avec l'occupant, mais elles apportent aussi des éclairages majeurs sur les relations de ces entreprises avec leur pouvoir politique respectif pendant la guerre.

Un parcours de recherches

Ces recherches m'ont conduite à une exploration systématique de trois types de fonds, pour chacun des deux pays : les fonds de deux grandes entreprises sidérurgiques choisies pour leur comparabilité et leur représentativité (part de la production pour l'acier ordinaire ou pour l'acier spécial), mais aussi les fonds publics, « inflationnistes » dans la période de la guerre ainsi que les fonds des organisations patronales. En effet, au cours de cette période, on peut moins encore que pour d'autres époques se contenter des seules archives privées pour une recherche sur des entreprises ou un secteur industriel. Ceci permet non seulement de croiser certaines informations, d'en découvrir d'autres, mais aussi de prendre une distance nécessaire par rapport aux archives propres des entreprises qui peuvent être lacunaires et/ou partisans, c'est-à-dire éventuellement « triées », épurées pour cette période.

Plusieurs types d'informations étaient recherchés dans ces fonds d'entreprises de la sidérurgie : des statistiques de production et de personnel ; des statistiques commerciales et financières ; des informations sur les perturbations rencontrées par l'entreprise dans son fonctionne-

ment – en raison du conflit – et qui pouvaient avoir aussi des conséquences sur sa structure ; une évaluation des conséquences sur l'entreprise de la réorganisation d'une économie de guerre (ou d'occupation) : méthodes de travail, aspects productifs et aspects sociaux ; une recherche sur le degré de travail pour l'ennemi, dans le cas français (y compris une évaluation du degré de « collaboration » subie, admise ou recherchée), et dans le cas allemand, du degré de compromission avec le pouvoir nazi ; une recherche de la collaboration directe entre entreprises françaises et allemandes, dans le cadre d'une économie restructurée à l'échelle d'un Reich dominant et réorganisant l'Europe ; dans cette optique, une recherche plus large de liens antérieurs directs qui pouvaient expliquer certains liens privilégiés pendant le conflit.

Les entreprises choisies et leurs archives

Une fois définis les objectifs principaux de ces recherches, se posait le problème de la disponibilité de ces archives d'entreprises. La politique de conservation des archives des entreprises sidérurgiques s'est révélée très variable, tant d'un pays à l'autre que d'une entreprise à l'autre.

En Allemagne², les grandes entreprises du secteur ont conservé leurs propres archives (c'est le cas de Thyssen, Mannesmann et Krupp) et ont mis en place des services d'archives ouverts aux chercheurs, sur demande motivée. Les archives Mannesmann étaient à Düsseldorf lors de mes recherches, elles ont été depuis transférées à Mülheim, suite à la cession de la filiale tubes de Mannesmann (Mannesman Röhrenwerke) au groupe Salzgitter, en 2000. Celles de Thyssen étaient à Duisburg, les archives de Thyssen-Krupp les y ont rejoints depuis la fusion des deux groupes en 1997, les archives « historiques » de Krupp³ restant à Essen.

Les archives Thyssen sont extrêmement intéressantes et ce, de plusieurs façons. Il s'agit d'abord d'une des plus grandes et des plus anciennes entreprises sidérurgiques allemandes. Son histoire est, en France, beaucoup moins connue que celle de Krupp. Elle a été, de 1926 à 1945,

² D'une manière générale, pour l'histoire des entreprises sidérurgiques allemandes et leurs archives, on consultera les index des revues *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte* et *Archiv und Wirtschaft*.

³ Renate KÖHNE, « Das Krupp-Archiv », *Archiv und Wirtschaft*, vol. 13, 1980, p. 37-43.

l'une des principales composantes du Konzern Vereinigte Stahlwerke⁴. Son principal actionnaire, Fritz Thyssen (1873-1951), fils aîné du fondateur August, en a présidé le conseil de surveillance jusqu'à son exil en 1939. Proche, dès les premières heures, du parti nazi, il avait en effet, par un coup de théâtre, rompu à la déclaration de guerre et s'était enfui en Suisse puis en France. Ses biens sont saisis et sa participation dans les Vereinigte Stahlwerke mise sous un séquestre confié à Hermann Göring. Fin 1940, il est arrêté par la police de Vichy à Cannes et livré aux Allemands. Il est interné dans un sanatorium puis au camp de concentration de Sachsenhausen. En 1945, il n'est pas pour autant libéré. Son passé nazi lui vaut d'être maintenu en détention par les Américains jusqu'en 1947. Ce n'est que deux ans après sa mort, en 1953, que ses héritières (sa veuve et sa fille) récupèrent leur participation dans les entreprises déconcentrées issues du Konzern, et en particulier dans les nouvelles Aciéries August Thyssen qui reconcentrent progressivement l'essentiel des activités sidérurgiques. Cette histoire tourmentée explique que les archives Thyssen soient assez incomplètes pour la période de la guerre. Mais cette entreprise n'a cessé de compter au sein de la sidérurgie allemande et ses dirigeants sont parmi les principaux responsables du syndicat patronal de l'acier après la guerre. Ils participent donc à toutes les négociations avec les autorités d'occupation puis à l'élaboration de la CECA⁵.

La richesse du fonds Thyssen⁶ offre des documents sur la mise en place de l'Entente européenne de l'acier, des enquêtes sur les firmes sidérurgiques à l'étranger, un dossier réuni par la Commission britannique de contrôle sur l'utilisation des travailleurs étrangers pendant la guerre, un fonds sur la Lorraine et le Luxembourg occupés, des études sur diverses sociétés sidérurgiques allemandes, des statistiques industrielles, un dos-

⁴ Voir Ralf STREMMEL et Manfred RASCH, *Findbuch zu den Beständen Vereinigte Stahlwerke AG und Bergbau- und Industrierwerte GmbH*, 2 vol., Duisburg, 1996 ; M. RASCH, « Das Archiv der Thyssen AG und seine Bestände », *Archiv und Wirtschaft*, vol. 29, 1996, n° 1, p. 2-13 ; Michael MOOS et Andreas ZILT, *Findbuch zum Bestand Friedrich-Wilhelms-Hütte*, Duisburg, 1997 ; A. ZILT, *Findbuch zu den Beständen der Ruhrstahl-Gruppe*, Duisburg, 1998. Voir leur site internet : <http://www.thyssenkrupp.de> (Histoire, puis Archive).

⁵ Par exemple, Walter Schwede, directeur pendant la guerre, participa au groupe de réflexion sur le plan Schuman, en 1950.

⁶ Certaines archives, en particulier des années 1930, concernant des sociétés françaises (par exemple au sujet de participations), étaient malheureusement encore fermées jusqu'en 2002.

sier sur les ordonnances du gouvernement militaire sur les cartels (1945-1952), sur les négociations préparatoires à la CECA, etc.

La seconde entreprise sélectionnée a été le groupe Mannesmann⁷ qui dispose, lui aussi, d'un service d'archives hors pair qui comprend ses fonds propres ainsi que quelques fonds issus des Vereinigte Stahlwerke⁸, ceux des usines de tubes de Phoenix et de Thyssen, les dossiers privés de Ernst Poensgen, président du directoire du Konzern jusqu'en 1943, et ceux du syndicat patronal de la sidérurgie (Verein Deutscher Eisenhüttenleute). Comme dans les fonds de la société précédente, on y trouve des dossiers très complets sur tous les sujets abordés, tant ceux concernant le fonctionnement propre de l'entreprise que celui de l'ensemble de la sidérurgie allemande, son organisation professionnelle et patronale, ainsi que des correspondances privées et syndicales, tout comme des dossiers sur les ententes avant la guerre, sur la main-d'œuvre étrangère pendant la guerre, sur la Sarre et la CECA, après la guerre.

D'autres entreprises sidérurgiques allemandes possèdent également leur propre service d'archives, telles que Rheinmetall (Düsseldorf) ou le groupe Haniel (Duisburg-Ruhrort et Oberhausen pour la Gutehoffnungshütte)⁹. Les entreprises sidérurgiques de plus petite taille ont, en général, versé leurs archives dans l'un des centres régionaux d'archives économiques directement liés aux entreprises et aux chambres d'industrie et de commerce : le Rheinwestfälische Wirtschaftsarchiv de Köln¹⁰ (par exemple, les archives de Felten & Guillaume et d'Otto Wolff) ou le Westfälische Wirtschaftsarchiv de Dortmund¹¹ pour les entreprises de la Ruhr (par exemple, les archives de Klöckner) qui formaient l'écrasante majorité des entreprises du secteur pour la période de la guerre.

⁷ Cf. Horst A. WESSEL, « Das Mannesmann-Archiv », *Archiv und Wirtschaft*, vol. 4, 1989, p. 141-149.

⁸ À la fin des années 1960, Mannesmann a pris le contrôle des Deutsche Röhrenwerke, filiale de Thyssen pour la production de tubes, Thyssen récupérant en échange les aciéries de Mannesmann.

⁹ Cf. Dirk APPELBAUM, « Die wissenschaftliche Nutzung des Unternehmensarchivs Franz Haniel & C^{ie} GmbH », *Archiv und Wirtschaft*, vol. 26, 1993, p. 171-173.

¹⁰ Ce centre, fondé en 1906, est le plus ancien dépôt d'archives économiques du monde ; voir son site internet : <http://www.ihk-koeln.de/archiv/index.htm>.

¹¹ Cf. Ottfried DASCHER (dir.), *Das Westfälische Wirtschaftsarchiv und seine Bestände*, Munich, 1990 ; voir aussi le site internet : <http://www.archive.nrw.de>.

En France, la politique de conservation des archives privées de la sidérurgie a été plus diverse. Les archives publiques ont tenté d'obtenir des versements systématiques des archives et cette politique s'est accentuée depuis la création du Centre des archives du monde du travail (CAMT) de Roubaix. Pour autant, toutes les entreprises déposantes de la sidérurgie n'ont pas accepté ce transfert. C'est ainsi que le fonds de Wendel¹² se trouve encore au Centre historique des archives nationales (CHAN) à Paris et que le fonds Schneider¹³, qui s'y trouvait pour partie il y a encore quelques années, a été confié depuis 2000 à une association privée, l'Académie François Bourdon, au Creusot. D'autres fonds, non négligeables, ont été déposés dans les archives départementales, en particulier en Lorraine et dans le Nord.

Les archives déposées par la famille de Wendel aux Archives nationales (189 AQ et 190 AQ) sont tout à fait remarquables, tant par leur importance que par leur intérêt. J'ai utilisé des documents très variés de ce fonds (dates extrêmes : 1939-1984) qui comporte, entre autres, de nombreux cartons sur la seconde guerre mondiale. Ceux-ci concernent aussi bien l'organisation générale de la sidérurgie, dont des dossiers sur le comité d'organisation de la sidérurgie (Corsid) avec les aspects techniques et les enquêtes de production, des cartons sur l'organisation, la situation et l'évolution des usines du groupe, tout comme sur ses démêlés avec le responsable allemand de la sidérurgie lorraine, Hermann Röchling et sur les confiscations diverses opérées par les occupants, mais aussi des dossiers relatifs aux dommages de guerre (commission de réparation) qui apportent de nombreux éléments de connaissance sur les conséquences de la guerre.

Dans les fonds Schneider (anciennement 187 AQ), j'ai essentiellement utilisé la documentation de gérance comportant en particulier les bilans de l'entreprise et la liste de ses clients, des dossiers concernant ses relations avec l'occupant allemand et enfin les cartons relatifs aux justifications du groupe après la guerre face aux accusations de profits illicites. Ces deux fonds méritent encore de nombreuses recherches tant est riche leur potentiel. Les fonds de Marine et Homécourt (139 AQ)¹⁴, bien

¹² Bertrand JOLY, *Archives de la famille et des entreprises de Wendel. Répertoire numérique*, Paris, Archives nationales, 1994.

¹³ Voir un état sommaire des fonds sur internet :

<http://www.afbourdon.com/centearchivind/archives.htm>.

¹⁴ Fonds également resté au CHAN (Paris).

qu'exploités très partiellement, ont également donné des informations intéressantes sur la clientèle et le contrôle allemands.

Même si ce n'est pas ici l'objet de cette communication, je crois devoir insister sur l'intérêt du croisement des informations de ces fonds d'entreprises avec les fonds publics (ministères de l'Économie et des Finances et des Affaires étrangères, allemands et français) ainsi que ceux des organisations professionnelles. Ils m'ont permis de compléter certaines informations lacunaires, de voir « l'autre côté » des discussions et des décisions tout comme les résultats des statistiques exigées par les autorités tant françaises qu'allemandes.

Les conditions d'accès et la qualité des fonds

J'ai travaillé sur ces fonds de 1993 à 1999. Dans mon cas, l'accès aux archives de la seconde guerre mondiale n'a pas été soumis à des conditions particulièrement strictes. Je travaillais sur une plus longue période, seuls les dossiers très récents ont été refusés (à l'exception d'un carton sur des contrats d'armement qui dataient d'avant la guerre). Pour les archives françaises, j'ai eu très rapidement les autorisations nécessaires.

Du côté allemand, la chose fut un peu plus difficile pour les archives d'entreprises : si le groupe Thyssen m'a accueilli sans difficultés, il a fallu, dans un premier temps, une clé d'accès pour les archives du groupe Mannesmann, que j'ai pu obtenir grâce à un mot d'introduction du professeur Raymond Poidevin. Mais je me suis heurté, par contre, à un refus ferme de la part de la firme Krupp¹⁵.

À l'exception de cette dernière entreprise, je n'ai donc pas subi de restrictions. Lors de la consultation de ces archives privées, aucune condition ne m'a été imposée et je ne me suis donc pas sentie obligée à la

¹⁵ Quand au début de mes recherches, j'ai demandé à venir consulter les archives de Krupp à Essen, on m'a répondu par une fin de non-recevoir, en affirmant que la firme n'avait rien dans ses archives qui concerne la France... J'ai heureusement trouvé par ailleurs d'autres fonds qui faisaient en partie le relais des sources manquantes. Quoi qu'il en soit, il n'était pas possible d'étudier toutes les archives disponibles, et le fonds Krupp, vu sa taille et son intérêt, mérite des recherches spécifiques. Sur l'histoire de Krupp pendant la guerre, voir l'étude récente de Werner ABELSHAUSER, qui a bénéficié d'une ouverture complète des archives : « Rüstungsschmiede der Nation? Der Kruppkonzern im Dritten Reich und in der Nachkriegszeit 1933 bis 1951 », dans Lothar GALL (dir.), *Krupp im 20. Jahrhundert*, Berlin, Siedler, 2002, p. 269-472.

moindre réserve dans l'écriture. Et je dois souligner que les conditions d'accueil en Allemagne ont été excellentes.

Comment évaluer la qualité de ces archives d'entreprises ? Autrement dit, peuvent-elles réellement permettre à l'historien d'approcher une certaine vérité historique, malgré les circonstances de leur production ? On peut penser que certains documents très sensibles ont été retirés depuis longtemps, d'où l'intérêt du croisement des informations avec des archives extérieures à l'entreprise (comme, par exemple, celles des fonds AJ 40 – archives allemandes de l'Occupation – et AJ 41 – organismes issus de l'armistice – du CHAN), la presse ou éventuellement les dossiers d'épuration (mais il n'y en avait pas pour les grandes entreprises sidérurgiques françaises dans le fonds F12 de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration du CHAN) qui peuvent permettre d'approcher un peu plus la vérité des événements.

Le classement, effectué sans doute *a posteriori*, peut apporter, en lui-même, des éléments de réflexion sur la politique de l'entreprise. Quelques dossiers sur la guerre font l'objet d'un classement spécifique, par exemple dans le fonds Schneider, mais ce n'est pas l'ensemble des dossiers qui sont ainsi regroupés. En général, on fait face à un classement global thématique et/ou géographique (*i.e.* siège central, courrier de la direction, fonds des différentes usines, etc.), rangé par ordre chronologique. Mais tout ceci est très variable : par exemple, dans le fonds de Wendel, il n'y a apparemment aucune « logique » de classement, ni globalement, ni à l'intérieur même de chaque carton ! Il faut dire que ces archives au volume important ont été déplacées à plusieurs reprises, en raison des guerres, et que lors du déménagement opéré lors de la dernière guerre, deux camions entiers d'archives ont disparu de la circulation, d'où évidemment des fonds lacunaires et rangés parfois selon des impératifs d'urgence. Heureusement, un inventaire très bien indexé est à disposition des chercheurs¹⁶. Le classement Schneider est, à l'opposé, extrêmement précis et logique. Les fonds allemands semblent assez bien organisés, quand on a compris les logiques de classement différentes dans chaque entreprise.

Quant à la quantité de documents disponibles, il m'a semblé qu'il y en avait plus que dans l'entre-deux-guerres. Mais il ne semble pas pour autant que l'on puisse en tirer des conclusions, car peu d'entreprises avaient une politique ancienne et structurée d'archives ; les pertes du

¹⁶ B. JOLY, *op. cit.*

début de la guerre (voir de Wendel) sont difficiles à évaluer et, par ailleurs, les fonds m'ont semblé encore plus pléthoriques dans les années 1950... inflation bureaucratique ? Cependant, bien des dossiers m'ont aussi paru très lacunaires : perte d'archives ou « nettoyage » ? La vérité est probablement entre les deux. De ce fait, il est difficile de vouloir interpréter les « silences » des archives, car il faudrait en savoir avant la réelle cause. Ma position a été d'être toujours sur la défensive, tout document (hors document officiel) étant plutôt suspect au départ, s'il n'était pas confirmé par d'autres sources ou d'autres auteurs.

L'éclairage sur la période de la guerre

Dans les fonds privés de la sidérurgie allemande et française, on trouve les sources habituelles qui sont plutôt moins riches sous l'Occupation, en raison de leur aspect plus lacunaire. Ces sources classiques, familières à l'historien des entreprises, sont complétées par des sources spécifiques à la période, qui ne lui sont pas non plus inconnues.

On trouve tout d'abord des statistiques diverses de production, sur les employés, les bilans financiers (investissements, évolution du capital, bénéfices, emprunts, propriétés de mines ou participations diverses). Malheureusement, les séries ne sont pas toujours complètes. On peut aussi s'appuyer sur les rapports d'exercice (on en trouve parfois plusieurs « versions ») qui apportent de plus un éclairage sur l'environnement économique dans l'ensemble du secteur. Les fonds contiennent également des dossiers sur la structure propre de l'entreprise. Tout d'abord des descriptions techniques, les inventaires des unités, des plans et des photographies, etc. Pendant la guerre, on peut, par exemple, relever les prélèvements des autorités d'occupation, sur les stocks et sur les machines. Les aspects sociaux sont également fondamentaux : des données sur les salaires, les horaires, la restauration, le logement, etc.

Les dossiers des relations avec les pouvoirs publics présentent pour cette période un intérêt majeur : lois, réglementations, réunions avec les instances administratives, courriers divers. Or, les contraintes étant plus fortes pendant la guerre, ces dossiers ont tendance à se multiplier. On peut trouver, par exemple, la trace des pressions exercées par les occupants pour des réquisitions de stocks, des fabrications imposées, des cessions de participation ou de brevets et la réaction de l'entreprise, mais aussi des autorités françaises.

Les documents concernant l'insertion de l'entreprise dans son milieu professionnel sont également très intéressants, et plus particulièrement si l'on se place dans une réflexion sur la « continuité–discontinuité » des organisations et des pratiques. On peut ainsi approcher les relations des entreprises avec les groupements professionnels nationaux, avec les comptoirs ou cartels de ventes et d'achats et avec le Corsid et son équivalent allemand, le groupe économique de la sidérurgie (Wirtschaftsgruppe Eisenschaffendeindustrie). On y trouve aussi la presse professionnelle. Les relations avec les organismes de répartition des matières premières, vitales en cette période de pénurie croissante, dans un camp comme dans l'autre, y tiennent une place souvent considérable. Les entreprises possèdent aussi de la documentation sur leurs concurrents directs, sur leurs fournisseurs (par exemple, quand on les met en concurrence pour un produit), plus rarement sur leurs clients. Elles stockent des éléments d'appréciation sur les sociétés dont elles possèdent des participations (majoritaires ou non), éléments que l'on retrouve dans les rapports annuels d'exercice, quand ceux-ci sont détaillés (Schneider, par exemple).

Enfin, les liens imposés par les occupants aux entreprises françaises du secteur, sous la forme d'un contrôle technique pris en charge par des dirigeants allemands de la même branche¹⁷, donnent lieu à l'accumulation, côté allemand, de documentation sur la sidérurgie française en général, et plus précisément sur les entreprises sous contrôle, tout comme sur les relations diverses de type commandes, brevets, tentatives de rachats de participations et négociations diverses.

Je n'ai pas trouvé de collectes spécifiques de témoignages, cependant quelques dossiers établis après la guerre en comprennent (Schneider, Mannesmann). Je les ai utilisés avec beaucoup de circonspection, car il m'a semblé qu'ils avaient été rédigés spécialement pour « laver » l'entreprise de certaines accusations, même quand il s'agissait de témoignages faits devant les autorités d'occupation alliées – autrement dit, des déclarations du type de celles trouvées dans les dossiers de défense face à l'épuration ou à la dénazification. Chez Schneider,

¹⁷ Voir F. BERGER, « Les relations entre la sidérurgie française et allemande pendant la guerre », table ronde franco-allemande : *Les Entreprises sous le nazisme / sous le régime de Vichy et l'Occupation*, organisée par le GDR 2539 à l'université de Francfort/Main, les 21-22 novembre 2003, contribution à paraître en allemand dans le *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte* en 2005.

j'ai également trouvé des témoignages tendant à montrer des liens (plutôt ténus) avec la Résistance.

Les recherches possibles dans ces fonds privés

Les archives de ces entreprises peuvent permettre non seulement une histoire de la production et des produits (évolution, reconversion ou élargissement des fabrications), mais aussi une histoire politique et une histoire sociale. Il faut aussi avoir vu les documents dans les quelques années précédant la guerre. Pour les entreprises françaises, cela permet de comprendre les incidences de l'année de guerre, puis des quatre années d'occupation, sur le type et le volume de la production, entre autres. Pour les entreprises allemandes, c'est presque obligatoire puisque le premier plan de réorganisation de l'économie du Reich date de 1934 et que la nouvelle politique du Reich a de grandes incidences sur la production sidérurgique. Les problèmes survenus à partir de 1937 dans les relations entre les entrepreneurs et le gouvernement nazi¹⁸ peuvent expliquer certaines décisions prises pendant la guerre susceptibles d'avoir eu des répercussions sur les entreprises françaises occupées.

Les liens entre entreprises françaises et allemandes existant avant la guerre (dans le cadre des organisations internationales tout comme dans le cadre de contacts directs), qui peuvent être des liens de clientèle, de participations ou d'échanges technologiques, expliquent certaines relations « privilégiées » pendant la guerre. Il ne faut pas négliger les aspects plus techniques : machines convoitées que l'on va démonter ici ou là, problèmes graves d'approvisionnement, problèmes posés par la qualité du minerai, rétrocession de brevets, etc.

D'autres aspects plus spécifiques à la période réclament encore des recherches et les fonds présentés peuvent en fournir les bases. En premier lieu, les problèmes de la main-d'œuvre sont cruciaux pour cette période. Ils sont progressivement devenus obsessionnels pour les sidérurgistes allemands. Ils ont des conséquences majeures sur l'industrie sidérurgique française à qui l'on retire les personnels qualifiés (ou bien on cherche à le faire), d'où des problèmes de formation et un manque de plus en plus criant d'ouvriers qualifiés en France. J'insiste donc sur

¹⁸ Voir Gerhard MOLLIN, *Montankonzerne und « Drittes Reich ». Der Gegensatz zwischen Monopolindustrie und Befehlswirtschaft in der deutschen Rüstung und Expansion 1936-1944*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988.

l'intérêt des archives privées allemandes pour l'étude de la main-d'œuvre déplacée pendant la guerre, à croiser bien sûr avec les fonds français, privés et publics, sur ce sujet. C'est ainsi que, grâce aux fonds Mannesmann, j'ai pu étudier le travail forcé des ouvriers sidérurgistes français en Allemagne¹⁹. Mais il n'existe pas de synthèse sur l'ensemble du groupe des Vereinigte Stahlwerke au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Il s'agit pourtant du plus gros Konzern allemand de la sidérurgie, dont la production avoisinait 50 % du total national. Les historiens allemands ont cependant beaucoup développé les recherches en ce domaine depuis quelques années, mais du côté français, il reste encore beaucoup d'études à mener.

Le second thème spécifique est celui de la politique d'aryanisation. J'ai trouvé quelques documents sur ce sujet, mais dans le secteur spécifique de la sidérurgie, il y avait peu d'entrepreneurs juifs. On trouve surtout des achats de terrains et quelques rares rachats de participations. Mais si les cas d'aryanisation totale d'une entreprise, comme on les trouve dans d'autres secteurs, n'existent pas (à une ou deux exceptions près pour de petites entreprises), il serait cependant intéressant de faire une recherche systématique dans ce secteur²⁰.

Dans le cadre d'une recherche sur la seconde guerre mondiale, on peut également envisager que celle-ci puisse se prolonger par une étude sur les premières actions de reconstruction. On trouve pour cela beaucoup d'éléments dans les archives des entreprises (françaises et allemandes) : versement d'indemnisation, demandes d'emprunts, nouveaux matériels, transferts de technologie (par exemple dans le cadre du premier Plan français avec les crédits Marshall). C'est une conséquence directe de la guerre.

¹⁹ J'avais abordé cette étude dans le cadre de ma thèse et j'ai récemment développé ces recherches avec l'adjonction de nouveaux travaux et sources: « L'exploitation de la main-d'œuvre française dans l'industrie sidérurgique allemande pendant la seconde guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 2003, n° 3, p. 148-181.

²⁰ J'en ai donné un aperçu dans ma thèse, mais cela n'en était pas vraiment le propos. Hervé JOLY avait déjà montré les mesures antisémites prises dans les directions d'entreprises, en Allemagne ; *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle. 1933-1989*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 169-171.

*

* *

Le sujet était ici les archives des entreprises, mais une recherche sur les entreprises pendant l'Occupation ne peut pas être complète sans un croisement avec les autres fonds disponibles. Si l'entreprise demeure au cœur du système de production, les conditions dans lesquelles elle déploie son activité se sont nettement modifiées, voire ont été totalement bouleversées, comme ce fut le cas dans le secteur sidérurgique. Les fonds d'archives d'entreprises, très riches, sont donc nécessaires, mais ils ne sont pas suffisants. Ceci est particulièrement vrai pour les grandes entreprises d'un secteur comme celui de la sidérurgie, prises dans un maillage très serré de contrôle de la part de l'occupant et de Vichy. Les archives d'entreprises ont été très importantes pour mes recherches, mais beaucoup d'éléments essentiels ont aussi été trouvés en dehors de ces fonds.

Les recherches que j'ai menées dans le secteur sidérurgique m'ont porté à croire que l'intérêt de ce type de croisement – franco-allemand – pouvait tout à fait s'appliquer à des entreprises d'autres secteurs économiques. On pense en particulier aux entreprises qui étaient essentielles dans une production de guerre, telles que les industries mécaniques, celles du matériel ferroviaire, celles de la chimie, mais la connaissance, pour cette période de l'Occupation, sur les secteurs plus traditionnels tel que le textile pourrait sans doute aussi gagner à un croisement des informations issues des archives allemandes.

*Les archives des entreprises sidérurgiques
lorraines sous l'Occupation :
un parcours de recherche*

Jean Marie MOINE

Mon intérêt pour la sidérurgie pendant la seconde guerre mondiale s'est développé dans le prolongement d'une recherche d'histoire des représentations de cette grande industrie. À la différence du XIX^e siècle où la sidérurgie, qui produit la fonte, le fer et l'acier, matériaux essentiels et symboliques de la révolution industrielle, était valorisée pour son effort créateur, civilisateur et modernisateur, sa réputation est mauvaise au XX^e siècle. Un imaginaire très largement négatif, où le thème de la trahison, décliné sous de multiples variations, est un aspect majeur, n'a cessé de rebondir, depuis les imputations de malthusianisme des années précédant la guerre de 1914-1918, en passant par le non-bombardement du bassin de Briey pendant celle-ci, les attaques des années 1920 et 1930 : affaire de la « bouchée de pain »¹, omnipotence tous azimuts du Comité des forges² et des « marchands de canons »³, vente du minerai de fer à Hitler, celles de la période de l'Occupation et de la Libération, jusqu'au soupçon de la « casse de l'outil de travail » avec la crise des années 1970, etc. Aucune autre branche industrielle n'a été l'objet d'une stigmatisation et d'un dénigrement aussi constants. La dynastie patronale des Wendel, emblématique tant comme modèle envié, chez les

¹ Il s'agit du prix censé avoir été payé par les groupes sidérurgiques pour les usines allemandes de Moselle liquidées en 1919.

² Jean Marie MOINE, « Le Comité des forges pendant l'entre-deux-guerres. Contre-mesures au mythe d'un groupe de pression croquemitaine », dans Jean GARRIGUES (dir.), *Les Groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PUR, 2002, p. 169-192.

³ Jean Marie MOINE, « La mythologie des marchands de canons pendant l'entre-deux-guerres », actes du colloque *Armement, stratégie, nation. De Gribbeauval à la force de frappe*, Paris, 18-19 janvier 2001, à paraître.

confrères, que comme repoussoir vilipendé, a une position centrale parmi les cibles. Les campagnes de presse hostiles, les polémiques, désignées sur certains dossiers par l'expression « Tapage et chantage », occupent une place importante dans le fonds Wendel déposé au Centre historique des archives nationales (CHAN) à Paris en 1985⁴.

Initialement, le projet d'une recherche de longue haleine sur les processus de mythification de la sidérurgie et de falsification de son histoire revient au révérend père Serge Bonnet, dominicain et directeur de recherche au CNRS, auteur, entre autres, de la célèbre et monumentale anthologie *L'homme du fer*⁵. Le manque de temps, des activités multiples, religieuses et scientifiques, et, depuis plusieurs années, la maladie d'Alzheimer ne lui ont pas permis de mener à bien ce projet⁶, dont j'ai repris la charge. Dans ma thèse sur les maîtres de forges lorrains⁷, j'avais esquissé très sommairement la problématique de l'imaginaire social de la sidérurgie⁸, mais je n'avais pas utilisé les archives Wendel, dont le classement n'était pas encore commencé, et l'évocation de l'Occupation, qui excédait les bornes chronologiques retenues, n'était guère allée au-delà de l'allusion. Le père Bonnet m'a transmis la documentation déjà réunie par lui⁹ et il continue de suivre la lente maturation du livre dont il sera cosignataire, même s'il ne peut plus participer au labeur de recherche et d'écriture. La période de la seconde guerre mondiale interviendra pour deux chapitres, déjà rédigés, dans cet ouvrage.

⁴ Bertrand JOLY, *Archives de la famille et des entreprises de Wendel (189 AQ – 190 AQ)*, Paris, AN, 1994.

⁵ Sous-titrée *Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains*. 4 volumes publiés entre 1975 et 1985, les deux premiers par ses soins, les deux autres par les presses universitaires de Nancy (PUN) et les éditions Serpenoise, et couvrant la période 1889-1985 (en collaboration avec Michel MAIGRET et Étienne KAGAN).

⁶ Il a relativement peu écrit sur ces thèmes. Il faut signaler surtout la conclusion du tome 4 de *L'Homme du fer* : « L'homme de la terre et du feu : homme de la frontière, de la guerre et de l'imaginaire » ; il a aussi donné quelques conférences et animé une émission sur la chaîne de télévision FR 3 Lorraine en 1981 : *Légendes du fer, de la guerre et de la trahison*.

⁷ Version abrégée publiée sous le titre *Les Barons du fer*, Metz-Nancy, Serpenoise-PUN (rééditions en 1990 et 2003, éd. Serpenoise). C'est le père Bonnet qui m'a suggéré le sujet de cette thèse dont il a été le directeur réel.

⁸ Chapitre 15 : « De l'image enjolivée à la légende noire ».

⁹ Le fonds dit « NBBB » (fichiers bibliographiques, livres, documents divers, dépouillements de presse, correspondances et interviews, etc.) est distinct des fonds déposés par S. Bonnet aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle (série J).

Le procès *Action*

L'Occupation n'a pas été une pause dans les attaques contre les « trusts » sidérurgiques, le Comité des forges, pourtant dissous à l'automne 1940, et les Wendel en particulier. On en recense des occurrences dans la presse nazie ou collaborationniste, dans les tracts et feuilles clandestins de la Résistance, pas seulement communiste, dans les journaux anglais, sur les ondes de Radio Londres (BBC et France libre), de Radio city New York ou de Radio Moscou. Mais l'air de la calomnie devait prendre une tout autre amplification avec la Libération. Le principal accusateur a été *Action*, un hebdomadaire né en 1943, proche du parti communiste français et d'assez large diffusion, qui, à partir du 15 décembre 1944, a publié une série d'articles sur « Les dessous de la Collaboration ». Rigoureusement rien de neuf dans leur contenu, y compris l'incrimination contenue dans le quatrième article, déjà répandue en 1941 (« En pleine Occupation le Comité des forges a vendu la Lorraine aux Allemands. C'est avec le maréchal Goering en personne que M. de Wendel a conclu cet accord ») et assortie à présent de la réclamation de la confiscation des usines en châtement de cet acte de « haute trahison ».

Cette fois, les Wendel perdirent patience. *Action*, après avoir refusé de publier une rectification, fut assigné en diffamation le 12 février 1945 par sept sociétés sidérurgiques propriétaires d'établissements en Moselle. Grâce à l'habileté procédurière de la défense, de renvoi en renvoi, de pourvoi en cassation en appel, en passant par l'ouverture en avril 1945 d'une information contre les Wendel pour commerce avec l'ennemi, classée sans suite en 1948¹⁰, l'instance judiciaire devait durer presque sept ans jusqu'au jugement du 12 décembre 1951 qui confirma la condamnation de l'auteur des articles poursuivis et du directeur de publication, tout en l'assortissant d'une peine d'amende que les Wendel jugèrent « de pure forme ». Sept ans pendant lesquels les contempteurs de ces derniers n'ont cessé de déverser leurs diatribes, largement relayées dans la presse.

La documentation principale pour écrire l'histoire de ce procès fleuve a été fournie par le fonds Wendel du CHAN. Principalement, trois cotes dans les archives d'Humbert de Wendel (189 AQ 440 à 442) et

¹⁰ Des informations ont été également ouvertes contre Schneider et les Aciéries de Rombas.

deux dans celle de son frère Maurice (190 AQ 47 et 89). Il s'agit de dossiers très nourris de notes du service du contentieux, notes internes dites bulletins de correspondance, comptes rendus des audiences avec sténographies de plaidoiries, lettres échangées avec les confrères, les avocats, des hommes politiques, pièces de procédures, etc. Des éléments figurent aussi dans 190 AQ 3, 19 et 23 (polémiques avec *L'Humanité*) qui appartiennent à une partie de série rassemblant des papiers personnels de François de Wendel et dans le dossier 176 du versement 10 (Bureau central d'Hayange) à l'Espace archives Arcelor à Sérémainge (Moselle). Ils ont été complétés par le fonds « NBBB » qui contient des copies faites dans les papiers de Maurice de Wendel à l'époque où ils étaient au château de Brouchetière à Jœuf (Meurthe-et-Moselle) où sa veuve les avait ouverts au père Bonnet et des extraits du journal de son frère François. Dans les archives d'autres entreprises, une boîte du fonds Schneider au CHAN (187 AQ 582), transféré depuis au Creusot (Académie François Bourdon), porte sur le procès *Action* et offre l'intérêt d'apporter des informations quant à certains flottements stratégiques au sein du groupe patronal dans les débuts de la procédure¹¹.

La victoire judiciaire n'a pas tordu le cou à la légende qui a continué de cheminer insidieusement. On la retrouve dans la presse syndicale des années 1970 et à la même époque parmi les élèves de l'école normale de Fondettes (Indre-et-Loire), installée dans le château de Bel Air qui avait été une base de repli des Wendel en 1940 et prétendument confisqué à la Libération pour punir ses propriétaires collaborateurs... Aujourd'hui, on peut lire sous la plume d'une jeune romancière à succès, Aurélie Filipetti : « L'histoire retiendra : les de Wendel faisant tourner leurs hauts fourneaux à plein régime pour les canons du Reich », « Encore en 40 ils négocieront ferme pour garder Briey, sa mine et ses usines, prêts à tout en échange pour garder le fleuron de la dynastie patriarcale »¹². L'histoire retiendra ? En tout cas une certaine historiographie, depuis le plus modeste mémoire de maîtrise, tel celui d'Anne Rillon

¹¹ Les Schneider étaient parmi les plaignants au titre de leur participation dans la Société métallurgique de Knutange. Côté défense, le principal avocat d'*Action*, M^e Joë Nordmann, m'a ouvert son dossier sur le procès et a répondu à mes questions. Maurice Kriegel-Valrimont, directeur politique de l'hebdomadaire au moment des faits, a été aussi interviewé.

¹² *Les Derniers Jours de la classe ouvrière*, Paris, Stock, 2003, p. 23 et 167.

soutenu à Metz en 1996¹³, jusqu'au plus haut niveau de la « réputation internationale » et de la « rigueur absolue de la rigueur historique » avec *Les industriels et les banquiers sous l'Occupation* d'Annie Lacroix-Riz¹⁴. À présent, la propagation s'opère aussi via internet¹⁵. Cette pérennisation du légendaire et la constatation que la richesse exceptionnelle du fonds Wendel au CHAN constitue le socle de sa critique et de sa démolition m'ont conduit à ajouter à la relation du procès *Action* un chapitre appuyé sur lui et bien d'autres sources publiques et privées et permettant de présenter après l'exposé de la vérité judiciaire des conclusions fondées sur les canons de l'histoire scientifique.

Le fonds Wendel aux Archives nationales

L'histoire de la sidérurgie lorraine pendant l'Occupation n'est pas un sujet neuf. Elle a été abordée à partir des années 1970 dans des articles, communications de colloques et parties d'ouvrages sous la plume d'historiens français, allemands et britanniques. Ne serait-ce que parce que l'accessibilité aux sources s'est élargie au fil du temps, aucun ne s'est livré à une exploration systématique des fonds d'archives publiques répartis entre, pour l'essentiel, le CHAN, le Centre des archives contemporaines à Fontainebleau, les archives des ministères des Affaires étrangères et de l'Économie et des Finances, les dépôts départementaux (Paris, Meurthe-et-Moselle et Moselle)¹⁶. Hormis S. Bonnet, le premier historien

¹³ *Résistance et collaboration dans le bassin de Briey*. On y lit par exemple que « François de Wendel, le directeur [sic] du Comité des forges [...] soutient jusqu'à la fin le thème de la collaboration », p. 35.

¹⁴ Paris, Armand Colin, 1999. Les deux expressions citées sont du préfacier Jean Ziegler. Les archives d'entreprise sont systématiquement ignorées dans ce livre de plus de 650 pages qui en consacre environ 25 à la sidérurgie lorraine pour contester « la thèse de la spoliation », y compris pour les Wendel, la contrainte exercée par les autorités de Vichy et affirmer que « la grande industrie [...] travailla jusqu'au bout pour le Reich sans état d'âme » (p. 151).

¹⁵ « Plutôt Hitler que le Front populaire. Note de lecture ». Message du 18 octobre 2003 sur <http://libertaire.free.fr/Patroncollabo.html>. L'auteur, un instituteur nantais adhérent de l'association altermondialiste ATTAC, soutient que « l'Occupation 39-45 ne fit qu'accentuer une collaboration qui, dans les faits, remontait à 14-18 ». Seul patron nommé cité : François de Wendel. Seule référence bibliographique indiquée : A. Lacroix-Riz.

¹⁶ Le CHAN et les archives départementales de Meurthe-et-Moselle conservent des fonds allemands. La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine à Nanterre et les archives de la préfecture de police ont fourni des informations plus ponctuelles.

à avoir utilisé des archives d'entreprises, notamment le fonds Wendel, est Philippe Mioche pour sa thèse sur *La Sidérurgie et l'État en France des années 1940 aux années 1970*¹⁷ et plusieurs contributions à des publications collectives en dérivant¹⁸. Pour ma part, j'y ai puisé des informations relatives à la période de l'Occupation dans plus de 40 boîtes d'archives.

Les plus copieuses appartiennent à la série 189 AQ pour sa partie « dossiers François de Wendel sur les mines et usines », sous-partie « deuxième guerre mondiale » (135 à 146), à laquelle s'ajoutent des notes, correspondances et comptes rendus d'entretiens d'Humbert de Wendel (189 AQ 433 à 436, 439). La série 190 AQ intervient plutôt comme fournisseuse de compléments à travers les archives personnelles de François de Wendel (190 AQ 2, 12-13, 15, 22, 32), pour l'essentiel relatives à son attitude politique face à Vichy, et celles de Maurice, constituées par une sélection de documents faite par lui dans une perspective historique ou de riposte aux attaques contre la Maison de Wendel (190 AQ 46-47, 49-50, 52 à 56, 58, 60, 80, 88, 93, 95). Ces cotes sont riches de centaines, sinon de milliers de documents : correspondances (et projets de lettres) avec les services de Vichy – ministres (notamment Bichelonne) et hauts fonctionnaires, responsables français auprès de la Délégation allemande d'armistice pour l'économie, comités d'organisation de la sidérurgie (Corsid) et des mines de fer –, avec les occupants – militaires et civils, agents de l'État et industriels, entre les différents échelons de la polycratie nazie (récupérées en 1944) –, comptes rendus d'entretiens, de réunions, de conversations téléphoniques, rapports, notes d'information, de synthèse, rétrospectives, mises au point (quand les attaques redoubleront après la Libération), renseignements communiqués par les cadres demeurés dans les usines (en particulier Henri Cesselin, ex-directeur de l'usine de Jœuf, directeur de la mine pendant la guerre, qui a fait aussi de fréquentes visites, clandestines, au siège parisien) ou se rendant sur place (Charles Bigas, directeur général adjoint des Établissements de Wendel)¹⁹, accords passés entre la

¹⁷ Doctorat d'État en histoire, université Paris IV Paris-Sorbonne, 1992 (non publiée).

¹⁸ Notamment « Les entreprises sidérurgiques sous l'Occupation » dans Dominique BARJOT et Henry ROUSSO (dir.), *Histoire, économie et société*, n° spécial *Stratégies industrielles sous l'Occupation*, 1992, n° 3, p. 397-414.

¹⁹ L'abondance des archives témoigne du suivi quotidien par les Wendel de tout ce qui se passait à Jœuf, sur le plan technique comme sur le plan social (dont le fonctionnement des œuvres patronales). Ils se faisaient conter « la chronique de Jœuf » (expression de F. de Wendel, 21 septembre 1941).

profession, l'État et les Allemands (avec les versions préparatoires), articles de presse, etc.

Il faut évidemment confronter et combiner cette profusion avec les séries publiques selon la méthode du puzzle. L'apport est essentiel et indispensable pour reconstituer de manière précise et fine la chronologie des entreprises sidérurgiques lorraines de 1940 à 1944 et plus particulièrement des deux sociétés Wendel, de leurs relations avec les administrations de Vichy et avec les différentes composantes des autorités d'Occupation, pour démêler l'écheveau des différents statuts : celui des usines de Moselle qui représentait le niveau maximum de la spoliation avec leur attribution en janvier 1941 à des administrateurs fiduciaires allemands, en général les anciens propriétaires d'avant 1919²⁰ (sauf quelques exceptions dont les établissements de Wendel remis aux Reichswerke Hermann Goering) ; celui des usines du Sud de la Meurthe-et-Moselle (régime ORAMMS) gérées techniquement et financièrement par des chargés d'affaires (*Beaufragten*) allemands sous l'autorité du maître de forges sarrois Hermann Roechling, théoriquement pour le compte des sociétés françaises auxquelles avait été laissé un petit créneau de participation au fonctionnement au travers des services commerciaux sur le marché français ; celui des usines du bassin de Longwy (régime OCLA), moins contraignant (en tout cas jusqu'en juin 1942) ; celui des mines de fer exploitées par les propriétaires sous le contrôle de l'occupant, maître des programmes de production et des prix, et jamais pressé de payer ; celui des Wendel qui, tant pour leur usine que pour leur mine de Jœuf, subissaient un régime plus sévère, les membres de la famille y étant de surcroît interdits de séjour.

Cette disparité des statuts a alimenté une série de négociations gigognes tripartites entre Vichy, les sidérurgistes et les Allemands, rendues encore plus complexes par l'absence d'homogénéité de ces trois groupes. Négociations pour la séparation des comptabilités au départ. Négociations pour récupérer l'exploitation des usines de Meurthe-et-Moselle Sud avec retour à la responsabilité financière des sociétés, ce qui était aussi pour celles-ci une façon de reconnaître leur droit de propriété dans la perspective d'annexions qui iraient au-delà de la frontière de 1871-1918. Puis négociations financières autour des problèmes de la reprise du passif de l'administration Roechling et d'une indemnisation des firmes sidérurgiques. Les Wendel étant dans une position particulière puisque pour eux

²⁰ Avec faculté de les acquérir au retour de la paix.

il s'agissait de faire rapporter le régime d'exception qui leur était infligé en particulier quant à la mine de Jœuf qui, contrairement à l'usine, produisait, mais sans qu'ils reçoivent les bénéfices d'exploitation. L'enjeu n'était pas seulement financier : c'était une question de principe. Le fonds Wendel permet aussi d'entrer dans le détail de l'affaire des moteurs de laminoirs de Jœuf démontés par les Allemands au printemps 1943 après avoir échoué à obtenir le consentement des Wendel à une vente ou à une location ; Bichelonne ayant ardemment poussé à un arrangement parce qu'il désirait négocier des contreparties et tirer parti de l'épisode pour sa politique de collaboration en obtenant des participations françaises dans une société allemande opérant en Russie. Ou de décrire la lutte que les Wendel ont menée pied à pied contre l'emprise croissante de l'ennemi sur leurs fours à chaux de Sorcy (Meuse) et les tactiques dilatoires opposées à des offres allemandes²¹ d'opérations en capital en France, en Allemagne ou dans d'autres pays européens.

Toutes les archives Wendel ne sont pas en dépôt au CHAN²². Certains fonds sont conservés à l'Espace archives Arcelor. Le versement 111, hormis des documents sur les suites de la négociation ORAMMS après la Libération, qui font double emploi avec ce qu'on peut trouver dans 189-190 AQ, comprend surtout des pièces comptables sur la liquidation de la gestion allemande de la mine de Jœuf. Le versement 142 comporte des dossiers relatifs à la mine d'Anderny-Chevillon (personnel, réquisitions)²³ et à celle d'Hayange (dont un rapport sur les travaux exécutés par les Allemands, introuvable dans la boîte 168 où se situe l'inventaire), le versement 136 (Maison du fer à Thionville) des rapports techniques sur les usines de Jœuf (à l'arrêt pendant la guerre) et Moyeuve²⁴. Comme pour le procès *Action*, il est important d'avoir pu utiliser le journal de François de Wendel, pour deux raisons : un surcroît de précisions et parce qu'il permet d'apprécier certaines nuances entre les frères de Wendel. Parmi les sidérurgistes, ceux-ci représentaient l'aile de l'intransigeance face à Vichy et aux Allemands, mais celle-ci ne

²¹ Consistant à leur « tirer du bois d'allonge », selon une expression de F. de Wendel le 10 octobre 1941.

²² Et au CAMT pour 208 AQ : Archives minières du groupe Wendel, un fonds d'intérêt essentiellement technique.

²³ Elle ne dépendait pas du groupe de Wendel.

²⁴ Le versement 44 comprend des registres de procès-verbaux des conseils d'administration de plusieurs sociétés minières, période de la guerre incluse, la présence de l'occupant n'apparaissant qu'en filigrane, les versements 48 et 78 des dossiers de dommages de guerre de mines de fer.

s'incarnait pas tout à fait de la même façon entre François qui était l'homme du refus ombrageux et Humbert qui était le diplomate et le négociateur. En dehors des observations de l'homme politique, sénateur au mandat en sommeil, sur Vichy, l'évolution de la guerre, la Résistance, les événements de la Libération, on peut y puiser de nombreuses informations sur les usines lorraines et sur la vie d'un grand groupe industriel et financier privé de la gestion de l'essentiel de ses actifs par l'Occupation, ainsi que sur les organisations professionnelles de la sidérurgie²⁵.

Les archives des autres entreprises

Cinq fonds dont aucun n'égale, et de très loin, le luxe documentaire du fonds Wendel²⁶, sont disponibles pour le chercheur²⁷. Celui de la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt (139 AQ, librement communicable) demeure conservé au CHAN. Pour la seconde guerre mondiale, une dizaine de boîtes rassemblent des rapports du conseil d'administration (une source ordinairement décevante), des statistiques de production ou expéditions, des papiers relatifs aux commandes allemandes, à la gestion de l'usine d'Homécourt, des correspondances sur le Corsid, des comptes rendus de réunions, etc. Le fonds de la Compagnie des forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons (175 AQ, librement communicable), conservé au Centre des archives du monde du travail (CAMT) à Roubaix, n'offre pas grand-chose, en revanche, pour la période de l'Occupation : pièces d'inventaire, journal, et rien sur la situation de l'usine de Neuves-Maisons. Le fonds Schneider, au Creusot (anciennement 187 AQ, sur autorisation) a apporté quelques informations sur la Société métallurgique de Knutange. Celui de la Société anonyme des hauts fourneaux de la Chiers est coupé en

²⁵ La consultation de 189 et 190 AQ se fait sur une autorisation du déposant (qui a refusé le transfert au CAMT) qui m'a été très libéralement accordée. L'accès au journal de F. de Wendel, dont la copie faite par le père Bonnet chez M^{me} Maurice de Wendel est substantielle mais lacunaire, suppose des relations établies au niveau personnel avec des membres de la famille.

²⁶ 84 % des notes de bas de page renvoyant à des archives d'entreprise dans le chapitre sur la sidérurgie lorraine pendant l'Occupation dans l'ouvrage en préparation sur l'imaginaire métallurgique concernent le fonds Wendel.

²⁷ En outre, le dépôt de la Chambre syndicale des mines de fer aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle (53 J 12) fournit essentiellement des statistiques de production et livraisons des exploitations lorraines.

deux. Une partie figure aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle (1144 W). L'apport se limite à de succincts procès-verbaux du conseil d'administration et à un dossier sur les réquisitions allemandes. L'autre partie présente une originalité curieuse : elle a presque entièrement disparu, semble-t-il à l'occasion de son transfert du CHAN au CAMT qui ne s'est pourtant pas opéré sous les piqués des stukas. Celui-ci ne possède que 185 AQ 1 (journal 1943-1945) et trois registres du journal de caisse (dont le premier pour 1939-1944) non cotés. Ce déficit ne semble pas très préjudiciable pour la période de l'Occupation : l'inventaire mentionne des documents sur les actifs (outillage, valeurs, mines, immobilier) et trois dossiers sur les dommages de guerre.

Cette pauvreté, en partie inaccessible, des archives de la Chiers, à peine limitée par les rapports du conseil d'administration aux assemblées générales de la sous-série K 47 de la série 65 AQ²⁸, est contrebalancée par un passionnant document déposé à l'Institut d'histoire du temps présent : les cahiers et agendas de l'ingénieur Victor Guillermin (1888-1970) qui occupait la fonction de secrétaire général de cette société²⁹. C'est un document très stimulant, qui fourmille d'informations et points de vue sur ce que son auteur a nommé « le Longwy microscopique » et « le microcosme Chiers », qui met en scène une entreprise et son noyau dirigeant, insérés dans le tissu social d'une petite ville industrielle dans le contexte très particulier des années d'Occupation. Mais également très subjectif, Guillermin ayant manifestement des comptes à régler avec son directeur, certains de ses collègues et des administrateurs belges. On aimerait pouvoir confronter ce témoignage qui fait état tant des pressions et des « ordres » des Allemands que de l'opportunisme de la direction, de ses trafics de cartes d'alimentation et de marché noir (denrées et produits sidérurgiques) avec des archives d'entreprise plus copieuses, sans se faire d'illusions, bien sûr, quant aux traces laissées par certaines pratiques³⁰.

²⁸ Et par quelques informations puisées dans des archives bancaires : 132 AQ S 97 (Banque Rothschild, au CAMT) ; DEEF 41304, 44507/2, 59792 aux Archives du Crédit lyonnais à Paris (sur les Aciéries de Longwy voir 50701).

²⁹ Pour la seconde guerre mondiale, trois cahiers numérotés : 1 du 23 août au 22 octobre 1939, 3 du 25 mai au 7 août 1940, 6 du 1^{er} septembre 1944 au 7 août 1945 ; un cahier isolé intitulé : *L'entreprise de 1940 à 1944* ; et les agendas de 1941 à 1945.

³⁰ Les cahiers et agendas de V. Guillermin ont été étudiés par Anne THOMAZEAU dans son mémoire de maîtrise *Un ingénieur français et son entreprise : les Hauts fourneaux de la Chiers pendant la seconde guerre mondiale*, université de Paris X-Nanterre, 2001, 180 p., résumé dans un article du même titre dans *Le Pays Haut*, 2003,

Les archives des Fonderies de Pont-à-Mousson, conservées au Centre des archives Saint-Gobain à Blois (Loir-et-Cher), sont un équivalent du fonds Wendel pour leur richesse. Mais au milieu des « montagnes », la seconde guerre mondiale, une période demeurée longtemps taboue dans le milieu des « mussipontains », est un « cratère ». Pas totalement béant, il est vrai. On peut trouver³¹ des pièces d'administration générale (conseils d'administration, assemblées des actionnaires), des dossiers techniques, d'autres sur les bombardements, les fabrications d'obus en 1940 et en 1944 (pas sur celles lancées en 1943 sous la houlette des Allemands), sur le Corsid, sur les questions de main-d'œuvre³², etc. Mais pratiquement rien sur la question centrale des relations avec les occupants...

Il est impossible de croiser les documents trouvés dans les fonds publics (et dans le fonds Wendel à propos de la négociation ORAMMS où Pont-à-Mousson paraissait incarner l'aile la plus conciliatrice), avec des sources internes, par exemple sur le projet d'échange de participations, en 1942, entre les Fonderies et leur filiale sarroise Halbergerhütte dont les Allemands avaient repris le contrôle en 1940. Il est clair que les archives ont été expurgées, très certainement après la Libération. Ne subsistent que des bribes, telles des correspondances, apparemment sélectionnées, avec les techniciens allemands en charge de l'usine et, dans deux dossiers d'une série relative à l'histoire de l'entreprise (HIST 824 et 825), des documents élaborés entre 1944 et 1947 dans le cadre des procédures judiciaires engagées contre des dirigeants de Pont-à-Mousson – le président-directeur général (PDG) Marcel Paul-Cavallier, condamné à l'indignité nationale à vie par une chambre civique en 1945³³, et le délégué général du service commercial à Paris, Georges Morin –, et dans le contexte de la crainte d'une nationalisation-sanction. Il s'agissait de

n° 1, p. 13-29. Des extraits des cahiers ont été publiés dans le *Bulletin de l'IHTP*, n° 73, mai 1999.

³¹ Principalement dans les séries André Grandpierre (directeur général de 1941 à 1946) et Michel Paul-Cavallier, un fils du PDG (directeur général à partir de 1946 quand Grandpierre a remplacé ce dernier à la présidence).

³² Utilisés par Jean Pierre HARBULOT pour sa thèse : *Le STO dans la région de Nancy. Une administration régionale face aux exigences allemandes en matière de main d'œuvre*, doctorat d'histoire, université de Nancy 2, 1997 (publiée en 2003 par les PUN).

³³ Il est décédé peu après en janvier 1946. Il a été défendu par maître Charpentier, le principal avocat des sociétés sidérurgiques dans le procès *Action* qui a plaidé là pour une cause à l'avance perdue.

mettre en valeur le poids des contraintes subies, de minimiser le travail effectué pour les Allemands et de nourrir l'idée de la « résistance industrielle » de l'ensemble de la communauté mussipontaine, et de démontrer par là l'isolement du PDG dont les prises de position ostensiblement collaboratrices, par idéologie et dans l'espérance illusoire d'un desserrement de l'étreinte, étaient demeurées sans véritable effet sur la marche de l'entreprise. De telles lacunes et une telle sélection et organisation de la mémoire laissent donc subsister bien des interrogations quant à cette entreprise, auxquelles les fonds allemands conservés outre-Rhin permettront peut-être d'apporter des éléments de réponse.

*

* *

La conservation des archives des entreprises sidérurgiques lorraines, dispersées géographiquement entre Paris, le Nord, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle... et le Loir-et-Cher, et leur apport pour la recherche sont caractérisés par une grande hétérogénéité : de la disparition totale (comme pour les Acières de Longwy³⁴ ou celles de Pompey) à la luxuriance (de Wendel) avec les situations intermédiaires de la conservation partielle à géométrie variable, pour des raisons qui ne sont peut-être pas particulières à la période de l'Occupation, et de la conservation partielle (Pont-à-Mousson) pour des motifs qui y sont étroitement liés.

L'existence de ces archives et leur large accessibilité font de toute tentative de discourir sur les entreprises sidérurgiques dans la France occupée en faisant l'économie de leur utilisation, sous prétexte qu'elles seraient suspectes par nature, et de leur confrontation avec les sources administratives publiques, par ailleurs éventuellement sollicitées incomplètement et abusivement, voire amputées, une aberration historiographique. Une certaine vision de l'histoire, dans la tradition de ce que le père Bonnet appelait la « prolographie des historiens militants », s'abîme jusqu'aux frontières de la diffamation journalistique, laquelle a été sanctionnée par la justice en 1951. En vain, comme on l'a dit. Il y a quelque paradoxe à souligner que les mensonges historiques ressassés ou renouvelés semblent proportionnels à l'abondance et à l'importance des sources qui contiennent ce qu'il faut pour les infirmer. Il reste à espérer

³⁴ Pierre ÉPRON, qui en était le directeur général adjoint, n'a consacré que deux pages à la période de la guerre dans ses *Souvenirs de vie* rédigés pour sa famille. Je l'avais interviewé en avril 1984.

qu'une longue et minutieuse fréquentation de ces archives, indépendante et affranchie de toute hâte éditoriale, et appuyée sur une analyse plurielle des faits³⁵, pourra, au terme du parcours de recherche présenté dans ces lignes, démentir définitivement (?) cet autre jugement du père Bonnet : « les légendes relatives aux Wendel [...] sont aujourd'hui à ce point répandues et ancrées dans l'opinion que leur réfutation contribue à accroître leur audience »³⁶.

³⁵ Voir notamment les travaux cités de P. MIOCHE et la thèse de Françoise BERGER, *La France, l'Allemagne et l'acier (1932-1952). Des stratégies de cartels à l'élaboration de la CECA*, doctorat d'histoire, université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2000.

³⁶ *L'Homme du fer*, *op. cit.*, tome 4, p. 532.

Sous l'Occupation et sous les bombes : que reste-t-il des archives des bureaux d'études de Renault à Boulogne-Billancourt ?

Alain P. MICHEL

Pendant la seconde guerre mondiale, Renault a particulièrement intéressé l'occupant. L'usine automobile de Boulogne-Billancourt a été mise au service de la machine de guerre allemande. De ce fait, elle a été particulièrement frappée par les bombardements alliés. Quatre raids ont été menés sur ce site industriel¹. Lors du premier bombardement du 3 mars 1942, 288 bombes tombent à l'intérieur du périmètre de l'établissement². Malgré l'importance de ces destructions, l'usine est rapidement remise en état. Elle retrouve dès l'été sa capacité de production, suscitant les bombardements suivants. Le second raid du 4 avril 1943 touche surtout la partie centrale de la Grande usine. Sous l'injonction de Pierre Laval et sous la pression de l'occupant, l'entreprise décide encore une fois de reconstruire. Pourtant, elle doit faire des choix, dont celui de « ne pas reconstruire » certains bâtiments. La priorité est donnée à « la production de camions moyens et aux ateliers consacrés à la fabrication et au montage des moteurs »³. Le troisième bombardement, le 3 septembre 1943,

¹ Pendant la seconde guerre mondiale, considérant que les usines Renault travaillent avec zèle pour l'ennemi, notamment pour la fabrication de produits militaires, les Alliés – Anglais et Américains – décident de bombarder les installations de Boulogne-Billancourt à quatre reprises. L'île Seguin est une cible toute désignée. « Sa masse se détachait particulièrement bien entre les deux filets argentés de la Seine, se souvient un témoin. C'était la puissance industrielle la plus vulnérable et la mieux isolée de la population civile » (Jean GUITTARD, « L'île Séguin : citadelle industrielle », *De Renault Frères, constructeurs d'automobiles, à Renault Régie nationale*, n° 1, décembre 1970, p. 24.). En théorie, car la population de Boulogne et de ses environs est durement touchée.

² Gilbert HATRY, *Louis Renault, patron absolu*, Paris, 2^e éd., JCM, 1990 (1^{ère} éd. 1982), p. 384.

³ *Ibid.*

ne touche que l'usine O à deux kilomètres au nord-est de l'usine principale, ce qui n'est pas le cas du dernier raid 12 jours plus tard. Dans l'ensemble, les destructions sont impressionnantes. Elles suffisent à arrêter une grande partie de la production et finissent par désorganiser l'ensemble des usines. Au-delà des effets directs des bombes, de nombreuses machines ont été dégradées, exposées aux intempéries ou atteintes par les poussières des gravats. Sur les 18 000 unités du parc des machines de 1942, 721 ont été détruites, 800 gravement endommagées et plus de 1 500 légèrement détériorées à la fin des bombardements alliés. Ceux-ci atteignent à trois reprises le bâtiment A, centre historique et géographique de l'usine Renault de Boulogne-Billancourt où sont rassemblés la plupart des bureaux d'études et des services administratifs. Ils touchent donc le siège du commandement, instigateur des ordres de la production et dépositaire des archives de l'entreprise.

Entre l'Occupation et les bombes, que reste-t-il de ces archives ? La question est doublement importante : d'abord politiquement, parce que l'Occupation reste une période délicate à aborder chez le constructeur automobile⁴. Ensuite historiquement, puisque les bombardements semblent avoir détruit une partie importante de nos sources d'information et servent fréquemment pour expliquer leurs lacunes. Par exemple, dès 1955, le sociologue Alain Touraine affirme que « les archives les plus intéressantes sont celles de la direction du personnel : ce sont malheureusement celles qui ont été les plus touchées par les bombardements »⁵. De même, Patrick Fridenson, qui a exploité les « immenses » archives de l'entreprise, indique en 1972 que « nous sommes loin d'en avoir épuisé

⁴ Voir la malencontreuse tentative de « réhabilitation » de Louis Renault dans la revue *Renault Histoire*, n° 14, juin 2002.

⁵ Alain TOURAINE, *L'Évolution du travail ouvrier aux usines Renault*, Paris, CNRS, 1955, p. 185. Mais l'auteur donne aussi d'autres explications plus bureaucratiques. Si certains de ces documents ne sont pas aux archives centrales, c'est aussi parce qu'ils n'y ont pas été versés. « Les services dont les papiers seraient les plus intéressants (pour une recherche sociale) ne les livrent pas au service des archives. Tel est le cas du bureau des méthodes et du service de chronométrage qui y est rattaché, des divers bureaux d'études, et de la direction du personnel ». A. Touraine évoque aussi « l'esprit de particularisme, voire de mystère, très répandu dans les usines » : le fait que « le service des archives doit détruire » une part de ce qui lui est versé à cause de son « rôle de dépotoir », l'absence d'un « classement très rationnel » et plus généralement d'une « politique cohérente » de conservation. Il fait remarquer que sur les 23 t de papier que reçoit le service des archives, il n'en conserve que 3. Cette destruction est à la fois le malheur et le salut de l'historien d'entreprise. Elle est faite par un personnel compétent pour évaluer l'intérêt des documents pour l'entreprise.

les richesses. Pourtant, elles présentent des lacunes béantes, dues au bombardement de Billancourt en 1942 »⁶.

Certes, le chercheur a encore les moyens de documenter des aspects inédits de l'histoire de Renault, mais qu'en est-il de la délicate période de l'Occupation et de la Libération⁷ ? Le traumatisme des bombardements alliés me sert à poser plus globalement la question de la nature des archives d'entreprises, pour lesquelles la destruction est le lot habituel et la survie de documents rarement fortuite. Mon analyse se concentre sur le cas des archives d'un bureau d'études peu connu, le « service outillage entretien » (ou SOE) installé dans le bâtiment administratif de l'îlot A. Comme les autres bureaux, le SOE produisait essentiellement des plans et des tableaux⁸, documents graphiques essentiels pour l'organisation de la production rationalisée d'un grand constructeur d'automobiles et, pendant la guerre, d'autres véhicules stratégiques (camions, chars, etc.).

Bombardé n'est pas détruit

Le premier bombardement anglais dans la nuit du 3 mars 1942 a été spectaculaire. Un album photographique – réalisé pour accompagner l'inventaire d'huissier chargé d'évaluer les dommages – donne un aperçu au sol de l'ampleur des dégâts⁹.

⁶ Patrick FRIDENSON, *Histoire des usines Renault, Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Le Seuil, 1972 (réédition 1998), p. 13. Il suggère ainsi que l'absence des plans pourrait provenir de leur immersion dans « l'océan » d'archives qu'il évoque à propos des sources comptables (p. 338). On retrouve le même genre d'histoire de disparition accidentelle chez David A. HOUNSHELL, *From the American System to Mass Production, 1800-1932: The Development of Manufacturing Technology in the United States*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1984, note 34, p. 377. Ce type de constat nous semble doublement discutable. Il est pratique pour le constructeur qui n'a plus à communiquer des archives sensibles. Il risque de dispenser l'historien (mais pas David Hounshell) d'avoir à se plonger dans la consultation d'une masse indigeste de documents techniques.

⁷ Voir en particulier P. FRIDENSON, « L'innovation dans la construction automobile sous l'Occupation », dossier « Guerre, transports et industries », *Les Cahiers de Récits*, n° 2, janvier 2002-juin 2003, p. 63-74.

⁸ Voir Jean-Pierre POITOU, *Le Cerveau de l'usine ; Histoire des bureaux d'études Renault des origines à 1980. Recherche sur les conditions de l'innovation technique*, Aix-en-Provence, Université de Provence – Publications Diffusion, 1988, 318 p.

⁹ Rapport de M^e Desagneaux, mars 1942, Archives de la SHGR ; cité et commenté par HATRY, *op. cit.*, p. 381-387. Le rapport était alors établi accompagné d'un plan des

Figure 1 : Image du premier bombardement du bâtiment A (mars 1942)

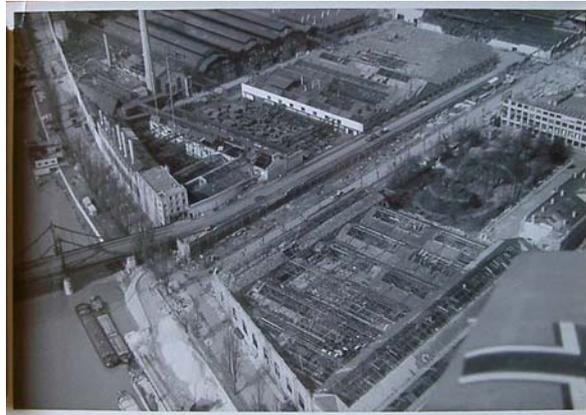


Sources : Archives de la Société d'histoire du groupe Renault (SHGR).

Dès le lendemain et tout au long de la semaine, l'aviation allemande a survolé l'usine à très basse altitude afin de mesurer l'ensemble des destructions. L'image oblique permet d'identifier des zones plus ou moins atteintes – dont le bâtiment A, siège des bureaux de l'usine.

points de chute des bombes, de photographies prises en la présence de l'huissier et d'une note de synthèse qui indique, entre autres, que « les installations et le matériel de bureau dans les bâtiments administratifs (flot A) sont presque entièrement détruits ». Par nature, cet album photographique ne montre que les parties détruites. Il commence par les bureaux et poursuit vers les ateliers, s'intéresse d'abord aux bâtiments puis aux machines et aux véhicules endommagés. Ce rapport civil ne montre rien de la destruction des bâtiments de la partie ouest de l'usine dans lesquels les chars de l'occupant étaient réparés, ce qui était pourtant la raison du bombardement allié. Il existe une multitude de séries photographiques consécutives aux bombardements (inventaires d'huissiers, photographies amateurs, reproductions, etc.) qui font un inventaire de la presque totalité des lieux (éventrés). Une telle opération n'avait pas été faite depuis l'inventaire patrimonial de 1922, à l'époque où l'affaire personnelle de L. Renault est devenue la Société anonyme des usines Renault (SAUR).

Figure 2 : Vue aérienne par un avion allemand (15 mars 1942)



Sources : Archives de la SHGR.

La même mission (plus périlleuse) a été confiée à un pilote de la Royal Air Force (RAF) pour apporter la « preuve » de la participation de Renault à l'effort de guerre allemand¹⁰.

Figure 3 : Tract de la RAF (mars 1942)



Sources : Archives de la SHGR.

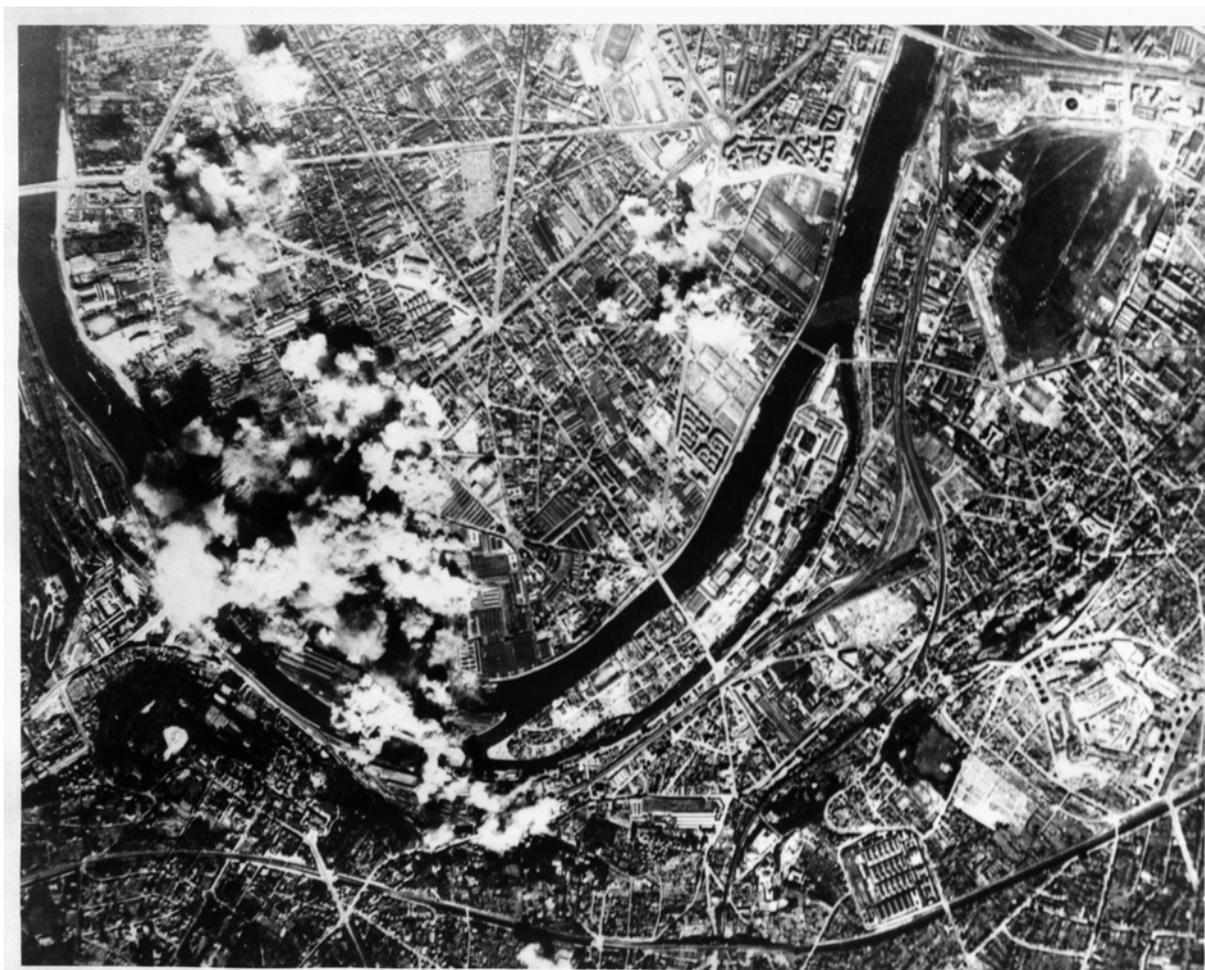
C'est une photographie de moyenne altitude, montrant la partie occidentale du Trapèze (là où se trouvaient les chars) qui a été utilisée pour un tract justifiant ce bombardement¹¹.

¹⁰ Les archives de la RAF ont été récemment ouvertes. Une sélection de ces images a été présentée dans *Le Monde* 2, 22-23 février 2004, p. 44-57.

¹¹ Walter J. SPIELBERGER, *Beute-Kraftfahrzeuge und -Panzer der Deutschen Wehrmacht*, Stuttgart, MotorbuchVerlag, 1992. L'ouvrage présente des photographies des chars B1 bis dans les ateliers de Renault à Boulogne-Billancourt.

Un an plus tard – le dimanche 4 avril 1943 en pleine journée–, c'est l'aviation américaine qui a bombardé en plein jour Billancourt. Simultanément des photographies ont été prises à très haute altitude.

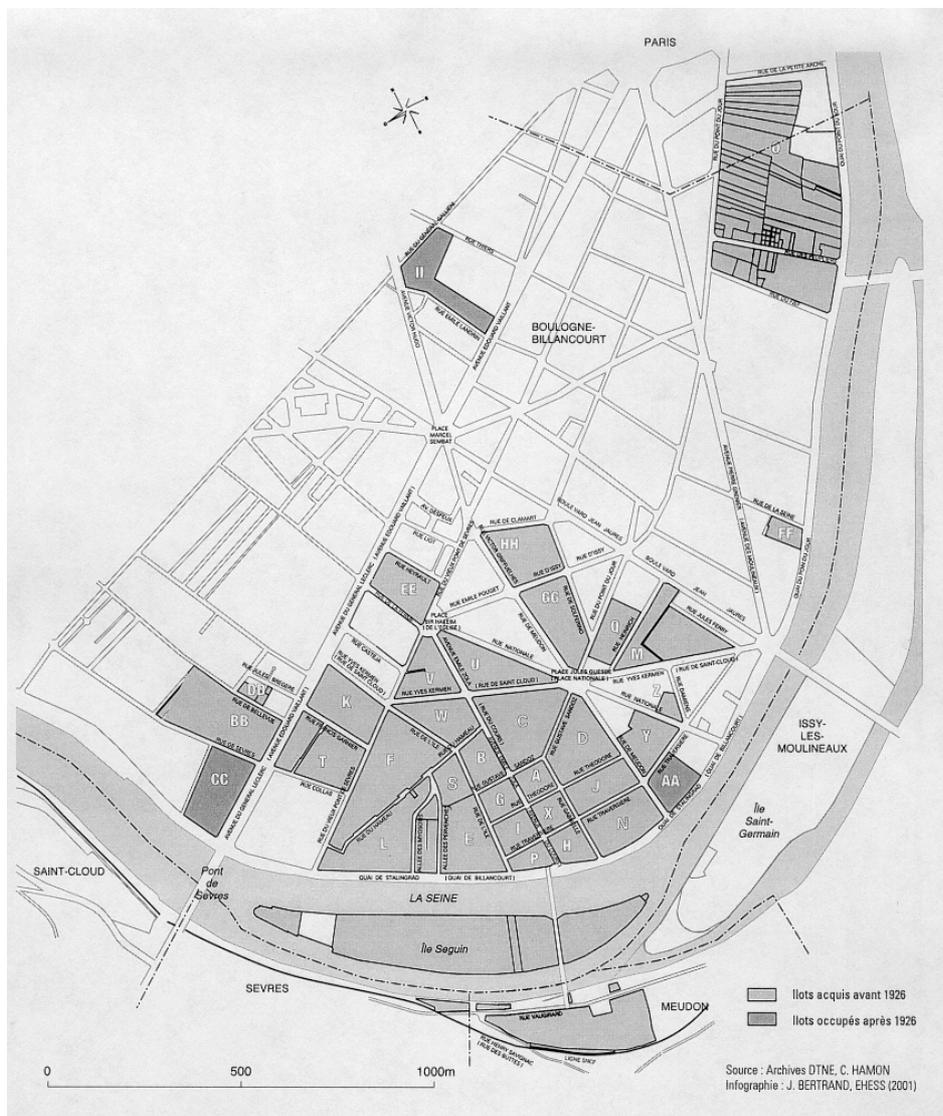
Figure 4 : Vue aérienne du bombardement américain (4 avril 1943)



Sources : Archives de la SHGR / Headquarters Eighth Air Force

Sur cette vue perpendiculaire, les nuages correspondent aux points d'impact. Un rapprochement avec le plan de l'usine de cette période permet de localiser des bâtiments touchés.

Figure 5 : Carte des usines (années 1940)



Sources : Thèse Alain Michel.

Beaucoup de bombes sont tombées hors de leur objectif industriel, mais le centre de l'usine a encore une fois été violemment atteint, en particulier l'îlot A qui finit par être presque entièrement détruit.

Figure 6 : Image du bâtiment A5, bureau d'études (avril 1943)



Sources : Archives de la SHGR.

À la vue de ces images, on pourrait penser qu'il ne reste rien des archives. Or, il s'avère que beaucoup de documents ont survécu, et que des sources inédites ont été produites à cette époque. En effet, le cas du SOE permet d'étudier l'étonnante conservation des archives de ce bureau. Dans le sous-sol des archives centrales de Renault, j'ai retrouvé 8 000 plans calques d'avant-guerre estampillés par le SOE. Tout n'a pas disparu sous les décombres.

Le SOE était le bureau chargé de « l'organisation spatiale ». Il est très différent du bureau d'études chargé de la conception des véhicules, ou du bureau des méthodes qui s'occupait de l'organisation de la production. À côté de ces deux services réputés¹², Jean Boulogne indique en

¹² Voir POITOU, *op. cit.* À propos de ces deux bureaux, l'auteur développe surtout la période de l'après-seconde guerre mondiale. Leurs archives – particulièrement confidentielles – de l'avant-guerre n'ont pas été retrouvées.

1931 qu'il en existait une multitude d'autres, participant ensemble à ce qu'il appelle « le cerveau de l'usine »¹³.

« Il semble que ce soit là une besogne bien complexe et cependant ce n'est pas fini : il faut encore songer à l'organisation spatiale. De combien de mètres carrés dispose-t-on ? Quel espace faut-il à chaque machine, à chaque ouvrier, d'après la nature de l'effort et du geste accomplis ? Quel va être le meilleur emplacement de chaque équipe pour qu'elle puisse transmettre le travail à l'équipe suivante, avec le minimum de temps perdu et de dépense ? Comment les waggonnets, les ponts transbordeurs, les bennes, les convoyeurs, vont-ils circuler avec le maximum de commodité et de sécurité ? ».

J. Boulogne ne dit rien de plus, pas même le nom de ce bureau. D'ailleurs, aucun document d'avant-guerre n'explique le rôle du SOE. C'est un texte écrit sous l'Occupation qui nous a permis de faire le rapprochement avec les indications de J. Boulogne, de connaître les fonctions du SOE et de comprendre l'objectif de la série de plans trouvés dans les archives centrales.

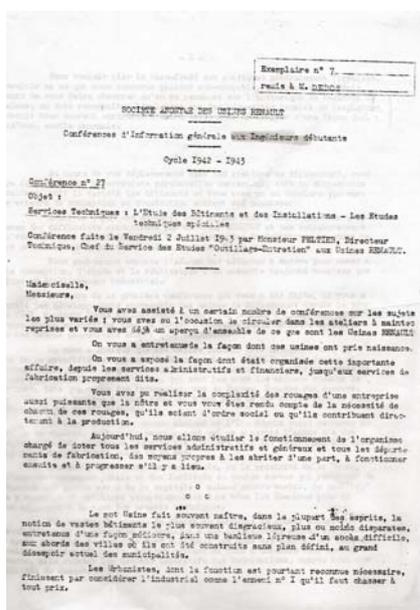
En juillet 1943 (alors que l'usine vient de subir le second bombardement – et qu'il n'en dit pas un mot), le chef du SOE fait une conférence au cours de laquelle il définit la mission et explique l'importance de son service¹⁴. Il s'agit du bureau d'étude qui a la charge de l'aménagement de l'espace industriel (implantations), mais aussi de l'entretien du do-

¹³ Jean BOULOGNE (pseudonyme d'Emmanuel Pouvreau), *La vie de Louis Renault*, Paris, Moulin d'Argent, 1931.

¹⁴ Paul PELTIER, *Conférence d'information générale aux ingénieurs débutants, Société anonyme des usines Renault*, 2 juillet 1943, archives de la SHGR, fonds Hatry, carton n° 56, document 2456, p. 12. « Le service chargé, d'une part, de la conception de l'usine, c'est-à-dire de l'étude et de la réalisation des bâtiments et installations et, d'autre part, de l'étude des fabrications nouvelles, porte le nom quelque peu impropre de service "Outillage-Entretien" ou service OE ; j'ai dit impropre, car en réalité le service entretien est placé sous le contrôle d'une direction autonome ... ». Il reconnaît que les mots « entretien », « études » et « outillage » prêtent à confusion : les termes ne se rapportent ici ni aux « études » du bureau d'études ni à la conception des outillages du « bureau d'études d'outillage ». Fernand Picard confirme que ce sont bien les bureaux d'études d'outillage qui « établissaient les gammes d'opérations et choisissaient les machines-outils pour faire les opérations » (entretien du 11 décembre 1981, cité dans POITOU, *op. cit.*, p. 18).

maine (mobilier et immobilier) et de la défense du patrimoine foncier (propriété)¹⁵.

Figure 7 : Première page d'une conférence d'information (juillet 1943)



Sources : Archives de la SHGR.

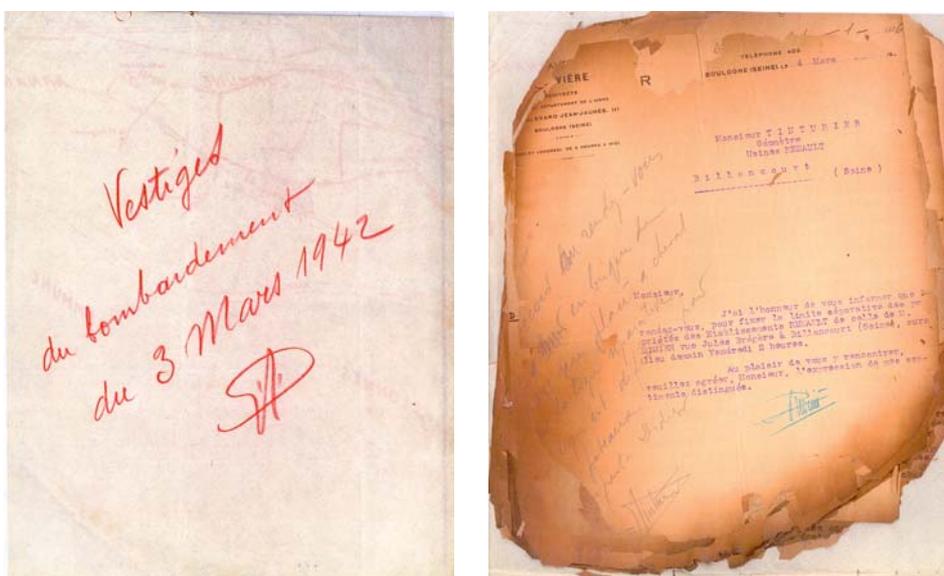
L'exemple souligne que, loin de tout faire disparaître, l'Occupation et les bombardements produisent des documents spécifiques qui éclairent l'histoire de l'entreprise.

Il est instructif de faire un rapprochement avec la situation actuelle des usines de Boulogne-Billancourt qui sont en train d'être presque totalement rasées. C'est au moment de la préparation de ces démolitions (1992) que j'ai eu accès à une seconde série de 62 000 plans du SOE détenus par les archives (actives) de la direction des travaux neufs et entretiens (DTNE, descendant du SOE). En effet, tant que les bâti-

¹⁵ Pour l'analyse plus précise de ce fonds de plans, je renvoie au 3^e volume de ma thèse : Alain P. MICHEL, *Les Images du travail à la chaîne dans les usines Renault de Boulogne-Billancourt (1917-1939). Une analyse des sources visuelles : cinéma, photographies, plans d'implantation*, thèse d'histoire des techniques (dir. Patrick Fridenson), École des hautes études en sciences sociales, 2001, 1407 p. A paraître en 2005, Alain P. Michel, *Les images du travail à la chaîne. Une analyse des sources visuelles des usines Renault : 1917-1939*, Paris, Créaphis.

Par exemple, le SOE garde dans son bureau les « archives » des documents dont il a besoin. Ainsi, « Tinturier »¹⁶ – auquel un bureau a été attribué ici – peut consulter directement les plans antérieurs à l'étude sur laquelle il « planche ». En mars 1942, le bombardement a immanquablement détruit une bonne partie des archives « actives » qui se trouvaient dans le bureau du bâtiment A. Toutefois, nous avons la preuve que les dessinateurs sont venus récupérer les « vestiges » de leur travail.

Figure 9 : Vues de la pochette des « vestiges » récupérés par Tinturier



Sources : Archives de la SHGR.

Même pour les archives détruites, le bureau est en mesure de reproduire les documents perdus. À côté des originaux conservés en archives, les documents sont diffusés sous forme de doubles, de bleus, dossiers personnels, etc. Ils peuvent donc être retrouvés ailleurs puis recopiés. Enfin, le service ne garde pas sur place toutes ses archives. À échéances régulières, les documents devenus caducs sont déposés aux archives centrales pour être consultés le cas échéant. Lorsqu'un dessinateur a besoin d'un document ancien, il vient les sortir et laisse un bordereau de retrait. Ce dépôt inventorié et classé a donc été largement

¹⁶ « M. Teinturier » était le géomètre de l'entreprise.

préservé du bombardement. Seuls quelques éclats ont endommagé une petite partie des plans.

Figure 10 : Page du bordereau de dépôt des plans « Études bâtiments »

Matériel incomplet par suite du bombardement du 11.11.1942

SERVICE DES ARCHIVES Billancourt, le 23/9/1950

ARCHIVES du Service: DR-224 - UP PLANS

N.B. - Grupper les documents qui sont à détruire à la même date.

N° des dossiers:	Nature des documents	CA-1	Log	Ser	Des	S	Date de destruction
40	Plans N° 8001 à 8000						
41	" 8001 à 8200						
42	" 8201 à 8400						
43	" 8401 à 8700						
44	" 8701 à 7000						
45	" 7001 à 7200						
46	" 7201 à 7400						
47	" 7401 à 7600						
48	" 7601 à 7750						
49	" 7751 à 7800						
50	" 7801 à 8200						
51	" 8201 à 8400						
52	" 8401 à 8500						
53	" 8501 à 8750						
54	" 8751 à 8900						
55	" 8901 à 9150						
56	" 9151 à 9300						
57	" 9301 à 10300						
58	" 10301 à 10500						
59	" 10501 à 10700						
60	" 10701 à 11000						
61	" 11001 à 11200						
62	" 11201 à 11500						
63	" 11501 à 11700						
64	" 11701 à 12000						
65	" 12001 à 12300						
66	" 12301 à 12400						
67	" 12401 à 12500						
68	" 12501 à 12600						
69	" 12601 à 12750						
70	" 12751 à 12800						
71	" 12801 à 13000						
72	" 13001 à 14100						
73	" 14101 à 14300						
74	" 14301 à 14500						
75	" 14501 à 15100						
76	" 15101 à 15200						
77	" 15201 à 15800						
78	" 15801 à 16300						
79	" 16301 à 16800						

Prise en charge des Archives Signature du Chef de Service:

Sources : Archives historiques de Renault.

L'entreprise dispose donc d'un faisceau de moyens pour assurer la conservation de ses archives et remplacer les documents dont elle a besoin. Il n'empêche que les bombardements et l'Occupation ont bouleversé le mode de production des archives. Parallèlement, les bouleversements de l'organisation du travail des bureaux ont suscité la fabrication de documents nouveaux. Dans l'usine occupée et bombardée, l'activité ne continue pas comme avant. Les personnels des bureaux d'études n'ont été bombardés qu'une seule fois. Dès mars 1942, la plupart ont été transférés loin de l'usine, dans l'hôtel particulier de Louis Renault, avenue Foch à Paris¹⁷. Ce déménagement a bouleversé les routines et les habitudes du monde des études.

¹⁷ Louis Buty confirme par exemple que, à la suite du bombardement, une partie du bureau d'études (s'occupant de la conception de la future 4 CV) s'est installée avenue Foch et qu'elle y a apporté ses plans. À la différence des plans du SOE et des constructions métalliques (classement récent des boîtes de calques originaux) qui restent

Figure 11 : Photographie des membres du bureau des méthodes d'outillage

Sources : Archives personnelles de Pierre Bézier.

Pour la période d'avant-guerre, ce genre de portrait de groupe n'existait pas dans les bureaux d'études de Renault. L'image montre à la fois la précarité de l'installation et la convivialité entre les membres du bureau. Les distinctions hiérarchiques subsistent (couleur des blouses, etc.), mais elles ne sont plus aussi marquées dans l'espace du bureau. Les dessinateurs travaillent maintenant à distance du reste de l'administration, ce qui rend le contrôle de l'occupant plus difficile et facilite la discrétion des projets. Autre caractère exceptionnel, c'est un moment où les bureaux d'études (conception du véhicule) et des méthodes (organisation de la production) ont travaillé en étroite collaboration.

Le ralentissement de l'activité de l'usine occupée encourage un travail inédit de recherche, grâce à la possibilité de ne pas rester dans l'inaction en développant la réflexion. Les bureaux ont alors du temps pour penser à ce qui se fait habituellement dans l'urgence. La série de

des documents opératoires tant que le bâtiment existe, les archives du bureau d'études et de ceux des méthodes deviennent caduques dès que les gammes sont changées.

conférences pour les jeunes ingénieurs en est l'une des traces¹⁸. Mais c'est aussi en captivité que Pierre Bézier¹⁹ conçoit le « tête électromécanique » (TEM) qu'il développe pendant la guerre au sein du bureau des méthodes. De même pour l'étude « secrète » de la 4 CV autour de Fernand Picard²⁰. C'est le temps des études périphériques et de la flânerie inventive des projeteurs.

Or, ce travail d'étude a été héroïsé. Il a acquis dès la Libération un statut d'acte de résistance. L'activité secrète, cachée et généralement inconnue des bureaux d'études, s'est muée en action clandestine, par la suite revendiquée et célébrée. Cette épopée est significative du dévoiement d'une activité ordinaire, habituellement confidentielle. Il est normal qu'un bureau d'études conçoive dans le secret un nouveau modèle adapté aux conditions probables du marché. Dans le contexte d'une usine occupée, ce projet a été assimilé à un acte de résistance, ce qui en fait l'une des études les plus (sinon les mieux) connues. Rares sont les lancements de véhicule à avoir bénéficié d'une telle profusion d'informations (souvenirs, témoignages, etc.)²¹. Si l'historien doit se contenter d'archives d'entreprises incomplètes, il doit aussi composer avec une mémoire partisane.

Mais le croisement et la confrontation de ces documents biaisés permettent tout de même d'observer des phénomènes qui restent généralement implicites. Par exemple, la redistribution des pouvoirs entre les différents bureaux. Ainsi, la prééminence traditionnelle des « études » sur les « méthodes » n'est plus de mise. En période de pénuries, il ne s'agit plus tant de concevoir une gamme de véhicules que de trouver les moyens de produire à moindre coût. À la Libération, ce travail de réflexion a servi pour lancer la production en série de la 4 CV et pour

¹⁸ Nous avons montré combien la conférence du directeur du SOE permet de mieux comprendre le fonctionnement de ce bureau.

¹⁹ Pierre Neuville, « lettre du 4 août 1941 », Usines Renault à BB. « L'usine travaille à nouveau normalement », archives personnelles de Pierre Bézier, carton n° 3, « bureau » : affaires de famille, dossier prisonniers de guerre 1940 (chronique des déplacements).

²⁰ La période de l'Occupation a aussi été celle de la préparation de la 4 CV grâce à laquelle la nouvelle Régie nationale a pu faire face aux impératifs de la production massive d'un véhicule « populaire ».

²¹ Fernand PICARD, *L'Épopée de Renault*, Paris, Albin Michel, 1976 ; Pierre BÉZIER, « Souvenirs d'un ouvrier », *De Renault Frères, constructeurs d'automobiles, à Renault Régie nationale*, n° 11, décembre 1975, p. 176-187 et, du même, « Pierre Debos : notre patron », *De Renault Frères, constructeurs d'automobiles, à Renault Régie nationale*, n° 24, juin 1982, p. 282-285.

participer efficacement à l'effort de productivité. Mais, sous la présidence de Pierre Lefauchaux, les impératifs de la production de masse ont donné la priorité aux méthodes (de Pierre Debos) contre la suprématie traditionnelle des études (de Fernand Picard).

*

* *

On constate donc que, paradoxalement, les bombardements comme l'occupation ont été des producteurs d'archives et de sources historiques. Au sein des bureaux, le principe de continuité l'emporte. Les services créent des sources nouvelles à la mesure des bouleversements de leurs activités. La destruction est le lot de la majorité des documents. L'administration continue d'éliminer la plus grande partie de ses archives devenues inutiles parce que leur conservation coûte cher. Mais elle préserve précieusement les documents dont elle a besoin. Ainsi, les archives actives sont robustes, même si toutes n'ont pas la même pérennité²².

Ceci révèle néanmoins la grande vulnérabilité des archives devenues « historiques », qui ne servent plus directement à l'entreprise. En cas de perte, elles n'ont plus aucune raison d'être remplacées et peu de gens sont capables (ou ont le temps) de le faire. Leur préservation représente un coût, ce qui pousse l'entreprise à s'en débarrasser. Par exemple, les plans de l'Usine O (située sur le quai du Point du jour) ont été détruits par la DTNE lorsque les bâtiments anciens ont disparu. Aujourd'hui, dans l'usine en cours de démolition, ces documents doivent être déménagés et sont encore plus menacés. Seule une politique de valorisation du patrimoine et du passé de l'entreprise peut mobiliser les moyens nécessaires à leur conservation. La question est donc posée de savoir si ce sont vraiment les bombardements de 1942-1943 qui ont été le principal danger pour les archives historiques de l'entreprise...

²² Ainsi, nous avons montré que les archives du SOE sont durables parce qu'elles concernent les bâtiments alors que celles du bureau d'études deviennent caduques à chaque changement de véhicule.

Les archives d'entreprise comme
« sources » de l'aryanisation : le cas d'une
entreprise de la bonneterie troyenne

Patrice BAUBEAU

Devanlay & Recoing (DR) SARL est une entreprise de bonneterie créée en 1931 par fusion d'un petit atelier et des Ets L. Devanlay & Recoing SA. DR a connu un important développement après la seconde guerre mondiale, appuyé par des liens étroits, notamment capitalistiques, avec la grande distribution, et devint le premier groupe européen de bonneterie à la fin des années 1960. Mais le modèle industriel de ce succès, la fabrication en longues séries d'articles peu différenciés, a subi une crise sévère à la charnière des années 1960 et 1970¹. L'entreprise a alors engagé une consolidation autour de quelques métiers. Elle a bénéficié pour cela de trois atouts : la qualité technique de son outil de production, sa puissance commerciale et l'essor de la marque Lacoste dont DR était l'opérateur industriel. DR a aujourd'hui changé de mains et a concentré toute son activité sur la marque Lacoste².

Ce portrait trop général doit être complété par l'évocation, également rapide, de l'espace économique et social dans lequel s'inscrit l'entreprise de part et d'autre de l'Occupation. Depuis la fin des années 1920³, l'industrie textile française souffre de la langueur des ventes et de

¹ Ces notations générales sur Devanlay SA, ex-Devanlay & Recoing SARL, sont issues d'un travail non publié sur l'histoire de cette entreprise, travail dont les origines seront évoquées dans la suite de cette contribution.

² La marque Lacoste est indépendante de Devanlay et demeure, aujourd'hui encore, gérée par la famille Lacoste qui en est le propriétaire principal. Malgré un penchant hagiographique, on pourra se reporter à Patricia KAPFERER et Tristan GASTON-BRETON, *La Légende Lacoste*, Paris, Le Cherche Midi, 2002.

³ Jacques MARSEILLE, « Les origines "inopportunes" de la crise de 1929 en France », *Revue économique*, vol. 31, n° 4, 1980, p. 648-684, met l'accent sur l'atonie des industries françaises du textile dès 1928.

la forte concurrence étrangère. Cette situation alimente une xénophobie plus ou moins virulente qui peut également prendre le visage de l'antisémitisme, les réfugiés d'Europe centrale des grandes villes cumulant le triple stigmate d'être juifs, étrangers et spécialisés dans quelques métiers : confection, cuir, bijouterie, pelleterie⁴. En raison des difficultés économiques, l'organisation professionnelle de certaines branches industrielles penche alors vers un « néo-corporatisme⁵ » qui alimentera, après la guerre, le thème du malthusianisme patronal⁶ : la réglementation des sociétés à succursales multiples et surtout des métiers du cuir⁷ en demeure l'exemple classique. Or, cette organisation professionnelle est simultanément confrontée à une polarisation croissante entre petites et grandes entreprises, dont témoigne la crise de la Confédération générale du patronat français (CGPF) à partir des accords Matignon de juin 1936⁸ qui débouche en 1944 sur la création de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)⁹. Au cœur de l'opposition entre patronats des petites et des grandes entreprises figurent notamment la question sociale et celle des relations avec l'État. L'État, enfin, connaît une profonde transformation pendant cette période, liée à la crise, qui le « convertit¹⁰ » à l'interventionnisme économique, mais aussi à la défaite et à ses conséquences. DR s'inscrit d'une manière spécifique dans cet espace très polarisé des années 1930-1950, en tant qu'entreprise industrielle textile, à capitaux majoritairement étrangers, dirigée par une personnalité juive, en croissance dans un contexte de crise, représentée par un syndicat de petites entreprises, soumise à la fois aux commandes d'intendance françaises et allemandes et enfin victime rétive de l'aryanisation.

⁴ Voir dans ce volume la communication de Florent LE BOT et Renée POZNANSKI, *Être juif en France pendant la seconde guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1994, p. 23 et p. 34.

⁵ Jean RUHLMAN, *Ni bourgeois, ni prolétaires. La défense des classes moyennes en France au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2001, p. 69.

⁶ Jean-Charles ASSELAIN, *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*, tome 2. *De 1919 à la fin des années 1970*, Paris, Seuil, 1984, « Les mesures malthusiennes », p. 38 sq.

⁷ LE BOT, *op. cit.*

⁸ Olivier DARD, *Les Années 30*, Paris, Le Livre de Poche, 1999, p. 139.

⁹ Sylvie GUILLAUME, *Confédération générale petites moyennes entreprises. Son histoire, son combat, un autre syndicalisme patronal*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1987, p. 16.

¹⁰ Michel MARGAIRAZ, *L'État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion : 1932-1952*. Paris, Comité d'histoire économique et financière de la France, 1991.

Cette situation entraîne de fortes conséquences sur ce que l'on peut attendre des sources tant publiques que privées. Ainsi, quel que soit le thème choisi, il est impossible de retenir une source comme étant la seule ni même la plus pertinente. Décalque de l'espace conflictuel dans lequel se meut l'entreprise, un « pentagone » archivistique est nécessaire pour aborder la période de l'Occupation et croiser les points de vue sur les différents enjeux : insertion professionnelle, antisémitisme, activité économique, rôle social de l'entreprise, aryanisation, rapports avec les autorités militaires allemandes, avec Vichy ou avec la République. Ce pentagone se compose essentiellement des sources relatives au contexte professionnel troyen, des archives de l'entreprise, de sources familiales et des témoignages, des sources archivistiques publiques municipales, départementales et nationales, et plus spécifiquement d'AJ 38¹¹ pour l'aryanisation. Les sources privées apparaissent donc nécessaires à l'analyse des enjeux évoqués. Cela aggrave directement les risques en termes d'accessibilité et de conservation pour le chercheur, risques qui apparaissent beaucoup plus faibles pour les archives publiques : rejoignant les observations de Philippe Verheyde¹², j'ai pu constater le caractère très complet des dossiers Devanlay conservés en AJ 38 et la grande facilité de leur consultation¹³.

Le fait d'étudier un organisme privé, d'une part, les particularités d'une période, l'Occupation, marquée par le poids des actes « clandestins », d'autre part, imposent donc la recherche de sources privées. Cela implique, comme toute recherche historique, l'exploration d'un « terrain », d'une période, et de sources dont on saisit plus ou moins la logique d'ensemble. Mais cette recherche des sources n'est pas dissociable de celle, nécessairement antérieure, mais parfois négligée, des motifs de la recherche, du contexte dans lequel elle s'effectue, aspect souvent central lorsqu'on se penche sur une histoire « privée ». Enfin, ceci posé, nous tenterons de conclure sur le caractère général ou particulier de l'exemple choisi.

¹¹ Série des dossiers de l'organisme de Vichy en charge de l'aryanisation, le Commissariat général aux questions juives, aux Archives nationales.

¹² Philippe VERHEYDE, *Les Mauvais Comptes de Vichy. L'aryanisation des entreprises juives*, Paris, Perrin, 1999.

¹³ Ce qui m'amène à remercier Caroline Piketty, archiviste aux Archives nationales, pour son aide précieuse dans l'accès au fonds AJ 38.

Devanlay SA et ses différents passés

Une commande d'entreprise

À l'origine de la plongée dans le passé de DR se trouve une commande de l'entreprise elle-même, devenue entre-temps Devanlay SA. En effet, cette société familiale avait achevé au milieu des années 1980 un redressement exceptionnel dans le secteur textile, après les graves difficultés des années 1970 évoquées en introduction. Aussi, le président-directeur général (PDG), Léon Cligman, avait-il souhaité clore cette phase difficile par un retour sur son histoire. Ma candidature retenue en 1990, le travail d'enquête s'est étiré quelques années sous la forme d'un temps très partiel mais assez continu. Une telle commande impliquait, par principe, l'accès aux sources privées, notion, surtout dans une entreprise familiale, qui dépasse assez largement celle d'archives d'entreprise.

En effet, le caractère familial était l'un des motifs qu'il fallait faire ressortir dans l'histoire de l'entreprise. Cela se justifiait de deux façons.

En premier lieu, à cause de la personnalité dominante de Pierre Lévy de 1931 à 1968 dans l'histoire de l'entreprise, mais aussi parce que cette phase ne pouvait se comprendre en dehors de l'analyse des réseaux familiaux. P. Lévy, en 1931, participe au rachat des Ets Devanlay & Recoing grâce au capital industriel représenté par la petite entreprise de bonneterie reprise à son beau-père et dont la moitié lui est revenue par dot. De plus, il avait rencontré son futur beau-père à l'instigation d'une tante¹⁴. Pour acquérir l'entreprise, il s'associe à deux cousins suisses, eux-mêmes bonnetiers, les frères Spira, qui alimentent largement le fonds de roulement de l'entreprise, permettant son développement durant des années 1930 plutôt marquées par le repli de la bonneterie troyenne¹⁵. La direction et le capital de l'entreprise restent donc dans des mains familiales, malgré le développement d'une technostructure à partir des années 1950. La rupture dans la prospérité de l'entreprise coïncide avec l'échec de la succession du fils de P. Lévy à la tête de l'entreprise, en 1968/1969.

¹⁴ Ces différents éléments, corroborés par des archives de l'entreprise ou familiales, sont détaillés dans Pierre LÉVY, *D'un souvenir à l'autre*, Paris, imprimerie ISI, 1978.

¹⁵ Martin VANIER, *Maille et bonneterie auboise, 1505-1989*, s.l., Orcca, 1993, p. 36-37. Cette crise assez brutale en 1931-1932 s'atténue ensuite, mais touche durement les petits bonnetiers (ouvriers à domicile et PME).

En second lieu, et à la suite de cette rupture dans la direction familiale, une seconde étape de l'histoire familiale s'ouvre lorsqu'en 1974/1975, les banques créancières et l'État imposent à P. Lévy le recours à son gendre, L. Cligman, pour redresser l'entreprise. Cligman est lui-même un industriel du textile¹⁶ reconnu, mais dans une autre branche, la confection « chaîne et trame »¹⁷. Cette succession, imposée malgré son caractère familial, s'accompagne de difficultés au sein et entre les familles actionnaires. Le redressement effectué, Cligman souhaite donc manifester que son intervention n'avait pas d'autre but que de conserver son caractère familial à Devanlay et qu'elle n'a pas entraîné de rupture dans l'histoire familiale de l'entreprise.

Il faut noter que j'étais informé de ces souhaits ou de ces enjeux, comme l'on voudra. Les personnes dont il s'agit sont à la fois intelligentes et cultivées, et ne cherchent pas à m'engager dans une sorte de saga familiale héroïque. Elles souhaitent simplement que le point de vue adopté soit centré sur les aspects industriels et familiaux, ce qui se justifie assez bien. En revanche, les aspects proprement généraux voire emblématiques de l'histoire de DR sont à cette époque mal perçus, peut-être moins par mes commanditaires que par moi-même. Je suis alors peu au fait de l'histoire économique et sociale française, et moins encore de ses enjeux locaux ou régionaux. Surtout, Devanlay présente une caractéristique dont, tout à mon idéalisme, je n'ai pas réalisé l'importance.

La « question juive » et l'apprenti historien

Cette caractéristique, je ne la découvre que progressivement, correspond au caractère « juif » de l'entreprise. Je me permets ces guillemets car lorsque j'ai démarré cette enquête, en 1990, non seulement je ne savais pas que l'on ait pu qualifier une entreprise par son prétendu caractère juif, mais de surcroît la bibliographie sur la question était extrêmement pauvre. Il me semble qu'à l'époque un seul ouvrage largement

¹⁶ Il dirige alors le groupe Indreco.

¹⁷ La confection utilise principalement deux types d'étoffes : l'étoffe de maille, ou tricot, et l'étoffe tissée, « chaîne et trame ». Les entreprises de bonneterie fabriquent leur propre étoffe au contraire des entreprises de confection « chaîne et trame » qui travaillent un tissu qu'elles achètent. Aussi la bonneterie était-elle classée parmi les « industries textiles », tandis que la confection était classée dans les « industries de l'habillement ». Dominique JACOMET, *Le Textile-habillement. Une industrie de pointe !*, Paris, Économica, 1989 (2^e éd.), p. 2 et p. 7 sq.

accessible abordait clairement la question : celui de Marrus et Paxton¹⁸. Mais il y a aussi le contexte de l'Occupation et des années 1930-1950. Ce contexte ne se comprend pas, il n'a même aucun sens, si on ne voit pas dans Devanlay une entreprise « étrangère » et « juive ». « Étrangère » parce que deux tiers du capital, jusqu'aux années 1970, sont dans des mains suisses – les frères Spira puis leurs héritiers. « Juive », parce que la totalité du capital jusqu'aux années 1970 appartient à des juifs, que ce caractère soit revendiqué par eux ou qu'il leur soit imposé par les concurrents, les collègues, les autorités politiques et administratives nationales ou encore les autorités d'occupation. Aussi, ce caractère « juif » de l'entreprise ne naît pas en 1940, et ne s'éteint pas en 1945.

Ce que j'allais donc devoir comprendre, c'était la complexité de la question de « l'étrangeté », qui sous-tend une bonne part de l'histoire de l'Occupation, lorsqu'elle se pose pour des personnes étrangères à un pays, à une région, à une communauté professionnelle et enfin à une appartenance que l'on qualifiera, faute de mieux, de socio-religieuse.

Quelles archives : accès, limites et questions

Ayant affaire à des questions délicates, je considérais d'emblée que les archives publiques me seraient, sur ces questions, difficilement accessibles : je travaillais alors pour une entreprise privée et non pour un organisme universitaire ou de recherche, et il me semblait difficile d'obtenir une dérogation. Je remettais donc à plus tard l'accès aux archives publiques nationales.

De plus, face à la complexité de la question, j'ai décidé, appuyé par la direction de Devanlay, de réaliser des entretiens. Ces sources sont intimement liées aux « archives » de l'entreprise pour deux raisons. C'est par l'entreprise que j'ai eu accès à ces témoins – que j'ai pu connaître leur nom, leur adresse, les contacter – et dans certains cas, c'est parce que je les contactai « au nom » de l'entreprise qu'ils ont accepté de me recevoir.

¹⁸ Michaël R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.

Les archives privées

Les archives des organisations privées

L'accès aux archives de Devanlay m'était largement ouvert, mais, en raison de la structure du groupe, celle des archives était peu évidente¹⁹. J'ai donc choisi parmi ces archives en fonction de leur proximité au pouvoir : archives juridiques, registres des conseils d'administration et des assemblées générales, rapports de gestion, expertises et audits. Le résultat, assez décevant au plan de l'histoire industrielle ou technique et assez enrichissant du point de vue de l'histoire politique, familiale, juridique et financière de l'entreprise, ne permettait guère d'envisager l'Occupation avec un regard critique. En effet, à la lecture de ces seuls documents, DR apparaissait comme une entreprise collaboratrice, effectuant 85 % de son chiffre d'affaires de 1943 avec les autorités militaires allemandes !

Ces archives supposaient donc l'accès à d'autres archives privées, en particulier aux archives des syndicats patronaux. Comme il ne s'agissait pas d'opérer une quête extensive, je me suis limité à la Chambre syndicale de la bonneterie (CSB) et à l'Union des syndicats de la maille et annexe (USIMA), deux syndicats patronaux. L'USIMA et la CSB ont fusionné en 1969, après avoir été très antagonistes dans les années 1930-1950, du fait de l'opposition petites et moyennes/grandes entreprises, mais aussi de l'antisémitisme plus ou moins masqué des milieux catholiques conservateurs dominant la CSB. Mais les archives des deux syndicats antérieures à 1950 avaient disparu. On m'avoua d'ailleurs que l'on ne s'en était jamais trop soucié, situation usuelle dans nombre d'organismes privés. Pourtant, on décida d'examiner le contenu d'une malle : miracle, elle contenait les procès-verbaux du conseil d'administration de l'USIMA et quelques autres pièces, de 1935 à 1969. Contrepartie du miracle : placée sous une verrière qui gouttait, la malle, puis les archives, se sont gorgées d'eau, avidement absorbée par une véritable champignonnière ! Au lieu de dépouiller les archives, je les épouillai, nettoyant chaque page de chaque registre. Merveilleux hasard qui m'a fait sauver une source menacée de sombrer dans les eaux froides de l'oubli. Malheureux hasard qui m'a empêché d'être le chroniqueur précis de l'USIMA, car tout à ma mission de sauvetage, je n'ai pu prendre des notes qu'à la volée...

¹⁹ Elles sont aujourd'hui centralisées, mais je n'ai pas eu l'occasion de les consulter depuis.

Cette anecdote est aussi révélatrice : il y a des archives privées, parfois superbes, éclairant la période de l'Occupation. Mais aucun souci historique n'a poussé, au moins jusqu'à récemment, à la conservation desdites archives : il y a moins volonté de dissimulation que négligence, même si des raisons moins avouables pourraient expliquer la disparition des archives de la CSB antérieures à 1950.

Les autres sources privées

Autres sources privées, les sources familiales et personnelles. Il ne s'agit pas ici des témoignages oraux, mais de trois catégories de sources écrites. D'abord, les ouvrages écrits par le principal acteur de cette histoire industrielle, P. Lévy²⁰, édités à compte d'auteur pour ses proches. De manière générale, les recueils de souvenirs des grands patrons publics, privés ou coopératifs sont beaucoup moins rares qu'on ne pourrait le croire ; toutefois, le cas de P. Lévy – quatre ouvrages dont quelques redites – apparaît assez exceptionnel. Évidemment, ce type de source demande une démarche critique rigoureuse, car l'auteur s'est rarement soucié de corroborer ses souvenirs par le recours à des archives et il tend à fournir le récit qui l'avantage, ou l'égaye d'anecdotes plus savoureuses qu'authentiques.

Viennent ensuite les sources notariales qui donnent un aperçu, forcément partiel, sur la transmission des patrimoines, leurs modes d'accumulation, les choix de répartition au sein de la famille. Ces sources sont parfois dans l'entreprise elle-même, notamment certains contrats notariés. Elles peuvent se trouver sous la responsabilité des charges, souvent versées aux archives départementales, mais accessibles seulement sur dérogation.

Enfin, il peut s'agir d'archives d'autres entreprises, des entreprises holding, des entreprises familiales ou patrimoniales, chargées justement de jouer un rôle de filtre, de gare de triage, des flux de propriété et d'argent en direction ou en provenance de la famille. Ces dernières données ne sont pas accessibles, mais se devinent à travers de multiples sources et en particulier à l'occasion des acquisitions de biens immobiliers, des reclassements ou consolidations de participations, etc.

²⁰ LÉVY, *op. cit.*, et, du même, *Des artistes et un collectionneur*, Paris, Flammarion, 1976 ; *L'Art ou l'argent*, Paris, imprimerie ISI, 1982 ; *Des pensées et des notations*, s.l., Droeger imprimeur, 1987.

Enfin, une troisième source consistait en une collection et son musée. Le Musée d'art moderne de la ville de Troyes a été constitué autour d'une donation-dation de Pierre et Denise Lévy décidée en 1976, et inauguré en 1982, accompagné du catalogue complet des œuvres²¹. On conviendra qu'il s'agit d'une source inhabituelle pour une entreprise française. Mais elle était importante pour comprendre les motivations de P. Lévy ainsi que certains de ses souvenirs de l'Occupation. Cette passion pour l'art renvoie aussi au temps de la vie quotidienne sous l'Occupation, au souci peut-être d'en oublier les duretés. Or, ce temps quotidien laisse habituellement pas ou peu de traces, d'autant que le caractère dramatique de la période écrase ce qui n'est pas du domaine du drame.

Archives privées et normalité

Plus encore peut-être que les autres sources, les archives de l'entreprise évoquent surtout la « normalité », même sous l'Occupation, à la fois en raison de leur nature et parce qu'il ne peut être question pour une entreprise de sortir de la norme juridique, au moins dans les archives qu'elle laisse. Pourtant, il ne faut pas confondre cette normalité avec un cynique « business as usual » : loin de tout jugement *a priori*, les sources doivent être interprétées pour saisir le combat qu'il fallut mener pour assurer cette normalité pendant l'Occupation, qu'il s'agisse d'emploi, de fournitures en matières premières ou pièces détachées, de livraisons et de ventes. Les archives publiques souffrent souvent du même défaut et, dans le cas d'AJ 38 évoquent un problème exceptionnel par son ampleur morale. D'où deux risques convergents : ne lire l'aryanisation qu'à travers des archives publiques biaisées par l'exigence de la légalité ; ne voir l'aryanisation que comme un instrument juridique dénué de sanction réelle.

Pour louvoyer entre les deux travers du cynisme ou de l'angélisme, il faut trouver d'autres sources. La correspondance serait bien sûr précieuse, puisqu'elle forme comme un témoignage produit par le passé, mais je n'ai pas eu connaissance d'une correspondance privée, d'autant, qu'il s'agissait d'une commande d'entreprise et que les relations familiales étaient dégradées. Un succédané se présentait toutefois : les témoignages.

²¹ Philippe CHABERT, *Musée d'art moderne, Donation Pierre et Denise Lévy, Troyes*, tome 1 – *Peintures*, tome 2 – *Estampe, sculptures, tapisserie, céramiques, verreries, art africain et océanien*, Troyes, Musée d'art moderne, 1982.

Les témoignages

Les témoignages prolongent et complètent les archives et le témoignage écrit, lequel demeure l'apanage d'une « élite » de dirigeants, par exemple des patrons contemporains et qui ont travaillé avec P. Lévy, comme Max Heilbronn²² ou Marcel Bleustein-Blanchet²³. Mais c'est aussi la seule occasion qu'a l'historien de poser une question et d'obtenir directement une réponse, dont le statut apparaît néanmoins problématique. Au total, j'ai réalisé pour Devanlay un ou plusieurs entretiens avec 32 personnes différentes, dont une dizaine de témoins de l'Occupation, intégralement retranscrits pour ces derniers.

Mais, le témoin retient surtout des enjeux et des hiérarchies : les dates, les faits s'entremêlent. C'est donc un moyen très incertain, notamment sur des questions qui ne sont ni tout à fait ponctuelles (il a fait, il n'a pas fait), ni très générales (y avait-il de l'antisémitisme dans les milieux bonnetiers troyens ?). Même si aucune réponse n'est à prendre au premier degré, elle indique au minimum une opinion ou une piste de recherche, d'interprétation. Croisés entre eux, les témoignages permettent surtout de reconstituer des réseaux de relations, voire de comprendre comment a cheminé un projet ou une décision – aspects très importants face à une aryanisation fictive. En effet, la reconstruction archivistique d'une décision tend généralement à faire primer le caractère rationnel et légal, puisque, on l'a dit, le but des papiers produits par l'entreprise est de « normaliser » ses relations avec l'extérieur, de faire en sorte que l'entreprise corresponde à ce que l'on attend d'une organisation à but lucratif : rationalité instrumentale et maximisation du profit. Cela explique que la lecture des seuls procès-verbaux d'assemblée générale de 1940 à 1945 pourrait faire apparaître DR comme « collaboratrice ». Au contraire, via le rapprochement des témoignages, des archives de l'USIMA et des écrits de P. Lévy, on saisit que l'entreprise, réquisitionnée par les Allemands, a dû faire face aux menaces pesant, en tant qu'entreprise juive, sur sa pérennité, aux risques de déportation de son personnel dans le cadre du Service du travail obligatoire (STO), tout en transférant les fonds nécessaires à P. Lévy prélevés sur les recettes de l'entreprise.

²² Max HEILBRONN (avec Jacques VARIN), *Galeries Lafayette, Buchenwald, Galerías Lafayette*, Paris, Économica, 1989.

²³ Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET, *Mémoires d'un lion*, Paris, Perrin, 1988.

Un certain nombre de contraintes pèsent sur l'entretien : l'exigence de confidentialité notamment, sur des questions qui sont toujours pendantes, est réelle, parfois explicite – il faut même une garantie. L'information peut alors être intéressante, mais comment l'utiliser ? Comment faire une histoire anonyme ? Lorsque l'enjeu, notamment personnel ou idéologique est important, le sous-entendu devient fréquent. Or, les quelques occasions où, finalement, j'ai pu obtenir l'explicitation du sous-entendu, ont révélé des explications crédibles très éloignées des interprétations que j'en aurai spontanément données, tout simplement parce que le fait réel, banal, vulgaire, ordinaire, ne s'imagine pas, ou mal : j'attendais trop l'explication idéologique. Et finalement, dans la plupart des cas, un bon antisémite est un antisémite qui s'ignore : autant dire que son témoignage n'apportera pas grand-chose de précis, mais plutôt une atmosphère, ce qui pose le risque de sur-interprétation.

Néanmoins, les archives orales se sont révélées précieuses. Ces entretiens m'ont notamment permis de croiser des informations lorsque j'avais une unique pièce d'archive, d'établir et de sélectionner des hypothèses, d'envisager surtout le « prix de la normalité », que j'évoquais plus haut, tel qu'il découle de la présentation formatée de la vie d'entreprise à travers les archives de la société. Enfin, la reconstitution des réseaux que permettent les entretiens aboutit aussi à comprendre l'atmosphère : il n'y a pas d'antisémitisme virulent, affiché, mais une réticence qui empêche DR, pourtant l'une des grandes entreprises de bonneterie troyenne de la fin des années 1930 d'adhérer à la CSB. C'est bien pourquoi, en 1937, DR adhère au nouveau syndicat, l'USIMA, qui regroupe surtout les petites entreprises, ce qui l'amènera à jouer un rôle centralisateur en faveur des adhérents au début de l'Occupation. Mais l'antisémitisme ne disparaît pas avec les nazis : il faut encore de longues années pour que P. Lévy se fasse admettre du milieu bonnetier troyen puis réalise, après voir « pris le contrôle » de la CSB, la fusion des deux syndicats. Les archives sont muettes sur ces questions : on n'y trouve que des faits et des dates dont le sens découle du croisement d'informations obtenues notamment via les entretiens.

Les archives publiques

Les sources publiques sont également très variées, mais sortent de notre propos si ce n'est pour souligner leur complémentarité avec les sources privées. Confrontée à la loi, à l'ordre public, au fisc, l'entreprise

doit agir dans un cadre contraint : tout son effort consiste à ne pas « mordre » la limite, au moins en apparence. Au contraire, l'organe public cherche surtout à s'assurer que l'entreprise ne fraude pas ou bien à obtenir des informations que l'entreprise ne fournirait pas spontanément. Si l'on prend l'exemple de l'aryanisation, les conséquences sont évidentes : le dossier conservé en AJ 38 nous informe d'abord et surtout de la mesure dans laquelle le cadre réglementaire a été ou pas respecté. Aucune pièce, sur Devanlay, n'indique que l'aryanisation a été fictive, même après 1945 : seuls figurent des documents rendant compte, pour un tiers du capital, de l'annulation amiable des actes d'aryanisation. Ces dossiers sont donc intéressants surtout en cas de fraude repérée, ou bien par leur simple répétition dans le cadre d'un traitement systématique. Mais ils ne nous apprennent guère sur la manière dont une entreprise a « géré » l'aryanisation.

Les archives privées ont un défaut presque équivalent, mais elles se prolongent au-delà de la réglementation publique. Si elles nous apprennent quelque chose, c'est donc presque toujours « après » l'événement : ce n'est qu'en 1945 que les archives de Devanlay nous informent que l'aryanisation était « fictive ». En revanche, les témoins assurent que, dès le début, tout était fictif. Mais dans ce cas, il n'y aurait plus d'aryanisation. Il faut bien admettre que ce caractère fictif consistait seulement ou surtout en un décalage entre le « légal » et le « réel », décalage qui peut être résolu de deux façons : soit le légal rejoint le réel – l'aryanisation demeure fictive – soit le réel rejoint le légal. Or, cette dernière hypothèse ne peut être écartée que rétrospectivement puisque, dans le cas de Devanlay, P. Lévy a échappé de peu à la rafle du 7 décembre 1941 qui aurait vraisemblablement inscrit dans les faits l'aryanisation en droit. D'un point de vue plus général, il est difficile d'affirmer qu'une prolongation du régime de Vichy n'eût pas fini, par la force de l'habitude et de la règle et selon une prescription en quelque sorte inversée, par inscrire dans les faits ce qui n'était qu'une façade légale. Enfin, la « désaryanisation » ne s'est pas faite sans conflits : mais là, les archives privées, les archives publiques et les témoins sont muets : seule la confrontation des trois sources fait apparaître des décalages, des écarts, que n'expliquent pas le seul travail juridique de retour aux propriétaires légitimes.

*

* *

Devanlay, comme les syndicats patronaux, est une organisation de taille modeste dans les années 1930-1950 et n'est pas concernée par une réglementation contraignante de son activité, comme le serait un assureur ou un fabricant de produits stratégiques ou dangereux. L'ensemble des archives paraît donc lacunaire, objet de réductions sans plan préalable, sans logique. Sans cesse, on doit se demander si ce qui demeure est « représentatif » et si ce qui est conservé n'est pas une mise en forme (assemblées générales, rapports de gestion) imposée par la législation, mais très éloignée des pratiques et des discours réels au sein de l'entreprise. De plus, sous l'Occupation, une autocensure se fait jour dont témoigne parfois, *a contrario*, la période de la Libération²⁴. Enfin, en raison de l'insécurité juridique et physique de la période, de nombreux documents sont de pure forme, tandis que d'autres sont détruits ou absents²⁵. Enfin, ces documents répondent à des préoccupations parfois inverses de leur objet officiel (l'exemple, retenu ici, étant celui de l'aryanisation fictive), ce qui les rend difficiles à interpréter.

Pourtant, ces sources privées apparaissent indispensables pour compléter les sources publiques. Mais l'accès aux archives des entreprises privées n'est pas soumis à des règles, seulement à un bon vouloir qui peut ne pas être acquis une fois pour toutes. De plus, une entreprise ne se comprend pas hors de son environnement, ce qui amène à se heurter à la transparence d'autres entreprises ou d'autres organismes (notamment les syndicats patronaux). Surtout, l'exigence de confidentialité propre aux affaires risque toujours d'apparaître largement contradictoire avec le travail de l'historien, qui est aussi un travail d'exhumation.

Dès lors, s'impose le recours à la mémoire et aux témoignages, avec les précautions d'usage, mais il est de plus en plus difficile avec l'écoulement des années : la collecte effectuée au début des années 1990

²⁴ Un bon exemple est la multiplication des assemblées générales de Devanlay en 1945-1946, liée au règlement de l'aryanisation « fictive ». Les termes demeurent neutres – alors que cela ne se passe pas sans heurts – et nous restons donc dans la « normalisation » de l'image juridique de l'entreprise, mais cette multiplication même, qui met en présence anciens et nouveaux porteurs de parts (ou leurs représentants) n'aurait pas été possible sous Vichy.

²⁵ En particulier les indications sur les ventes et les bénéfices, notamment en 1943-1944, deviennent très lacunaires.

serait désormais impossible²⁶. Ainsi, l'histoire d'une entreprise privée sous l'Occupation doit recourir à ses propres archives et aux sources qui y sont liées. Ces sources, les plus susceptibles de se placer en « contradiction » avec les sources publiques car représentant un point de vue différent, apportent des informations nouvelles et permettent le croisement critique des sources.

²⁶ P. Lévy, Jacques Labitte qui fut son principal collaborateur à partir de 1950, et au moins deux des témoins de l'antisémitisme et de l'aryanisation fictive sous l'Occupation sont décédés.

***Le passage par les archives d'une
fabrique de chaussures de Fougères :
démarche, apports, limites***

Florent LE BOT

Il s'agit de réussir ici le pari tout à la fois d'évoquer des archives d'entreprise, sans en dresser l'inventaire, et, dans le même mouvement, d'aborder des questions d'historien sans s'abîmer dans le détail monographique. Démarche, apports, limites sont au cœur de cette présentation. J'insiste sur l'idée de passage inscrit dans le titre de cette contribution. Les archives d'entreprises consultées ne l'ont pas été dans un premier élan. Je suis parti d'un sujet à portée nationale, « l'aryanisation » économique, sur un temps court, la durée de l'Occupation, en m'apercevant très vite que ces échelles d'espace et de temps n'étaient pas suffisantes pour circonscrire les problèmes propres à une branche de l'économie¹. Le besoin d'archives d'entreprises a émergé avec la nécessité de comprendre, de croiser et de compléter d'autres sources. Cette démarche a pu rencontrer des satisfactions ; elle a connu également des revers. Surtout, ces archives m'ont ouvert à une série d'autres questions, à la nécessité d'envisager d'autres perspectives et finalement au besoin de nouvelles sources de documentation. Je me suis intéressé à une fabrique de chaussures fougèraise pour nourrir une faim d'archives ; il m'est apparu que ces archives étaient loin d'être, en soi, une fin.

Une faim d'archives

La branche du cuir est marquée par une grande diversité des métiers : tanneries, mégisseries, corroieries, fabriques de chaussures, ma-

¹ Florent LE BOT, *La Réaction industrielle. Mouvements anti-trusts et spoliations antisémites dans la branche du cuir en France, 1930-1950*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Michel Margairaz), université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, 3 vol., 2004.

roquiniers, gantiers, marchands de cuirs et crépins, négociants divers, détaillants, cordonniers, bottiers, réparateurs en tous genres, etc. À l'époque, on trouve encore près de 15 000 bourreliers dans les campagnes, dédiés au harnachement et à l'attelage des chevaux. La branche se caractérise également par une faible concentration des entreprises : quelques grands groupes intégrant les diverses phases de la filière (tannage, fabrication, distribution, réparation), mais surtout une constellation de petites et moyennes entreprises, souvent de très petites entreprises spécialisées dans un produit et parfois dans une phase réduite de sa réalisation. On observe enfin un rapport très hétérogène au processus technique : le tannage lent à l'écorce côtoie le tannage rapide à l'extrait (des témoignages évoquent l'utilisation de l'urine animale ou humaine pour la préparation des peaux, encore au cours de la première moitié du XX^e siècle) ; la production à la chaîne ne fait pas disparaître le travail à l'alêne ; les réseaux de distribution concurrencent les magasins isolés.

Se pose alors le problème de l'évaluation du nombre et de l'importance de ces entreprises, de la mesure de leurs activités, de leurs réussites et de leurs difficultés, de l'analyse des évolutions des marchés. On sait, notamment par les travaux de Michel Volle, combien la statistique industrielle est restée longtemps balbutiante². Des contributions plus récentes, notamment celles de Jean-Louis Escudier concernant l'industrie minérale, tendent toutefois à relativiser l'idée d'une carence totale de statistiques³. Concernant le cuir, durant les années 1930 et 1940, on peut s'appuyer sur diverses enquêtes : celles menées par le Conseil national économique (CNE) entre 1928 et 1931 puis de nouveau en 1937 ; celles du comité général d'organisation des industries du cuir (CGOIC) et du comité général d'organisation du commerce, chargés durant l'Occupation d'organiser et, avant toute chose, de prendre la mesure de l'état de la branche ; enfin, des études des ministères de la Production industrielle (MPI) et de l'Économie nationale, immédiatement après la seconde guerre mondiale et à valeur rétrospective.

Ces diverses sources permettent de se faire une idée de la branche. Elles posent cependant presque autant de problèmes qu'elles n'en résolvent. En effet, leur but n'est pas simplement, ni même essentielle-

² Michel VOLLE, *Histoire de la statistique industrielle*, Paris, Économica, 1982.

³ Jean-Louis ESCUDIER, « La statistique de l'industrie minérale et les deux guerres mondiales », communication au colloque « Guerres et statistiques », 4^e journée d'études de l'Institut Jean-Baptiste Say, université Paris XII-Val de Marne, 7 février 2004.

ment, d'établir une photographie de l'activité à un moment donné, mais de tenter de dégager les problèmes à l'œuvre. C'est, par exemple, très précisément l'objectif déclaré des enquêtes du CNE⁴. Là où ces documents s'avèrent faibles en données chiffrées et en informations précises, ils sont souvent riches en analyse et en interprétation de la situation. Le problème est que ces informations et surtout ces interprétations émanent, la plupart du temps, des syndicats professionnels, qui par ailleurs ne cachent pas leur désir de peser sur les orientations et les décisions des pouvoirs publics. On assiste ainsi, dans le cuir, durant les années 1930, à la montée de revendications protectionnistes et malthusiennes énoncées le plus souvent sur un mode xénophobe, voire antisémite.

Cela conduit à s'interroger sur l'objectivité et même la fiabilité des analyses proposées dans les diverses études à notre disposition. Pour ne pas rester dans l'abstraction, je signale un problème précis qui revient de manière récurrente dans toutes ces enquêtes. À partir du dernier tiers du XIX^e siècle, une firme de Boston, la United shoe machinery corporation (USMC), s'installe en France et propose ses machines-outils pour le montage des chaussures et accessoirement pour la maroquinerie. Les machines les moins productives et donc les moins coûteuses sont vendues ; les autres sont louées. Concernant les locations, deux éléments sont à noter. D'une part, l'USMC multiplie les sources de redevance : droit d'installation, frais d'entretien de la machine, loyer annuel fixe, loyer mensuel proportionnel à l'activité de la machine et, au terme du contrat, frais de remise à neuf. D'autre part, les contrats contiennent une clause dite d'« enchaînement » et de « non-concurrence » obligeant le preneur à utiliser exclusivement des machines de l'USMC, ainsi que leurs fournitures, tant que celui-ci demeure en contrat avec la firme américaine. Ainsi, une entreprise ayant besoin de compléter son parc de machines, avant le terme d'un contrat passé avec l'USMC, est obligée de s'adresser à la firme américaine, ce qui dans les faits conduit à un renouvellement perpétuel de cette relation contractuelle.

⁴ Voir notamment l'introduction du rapport du CNE en 1931 : Adéodat BOISSARD, « La situation des principales branches de l'économie nationale. L'industrie des cuirs et peaux et les industries dérivées », conclusions adoptées par le CNE le 12 décembre 1931, AN, CE78, session des 11-12 décembre 1931 ; Alain CHATRIOT, *Une démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002.

Ces pratiques sont dénoncées dès avant 1914 et durant tout l'entre-deux-guerres⁵. On reproche alors à l'USMC d'avoir favorisé la multiplication de fabricants sans ressources, d'être en situation de quasi-monopole et d'entraver le développement d'une concurrence française dans le domaine des machines-outils pour chaussures (il existe par ailleurs des firmes allemandes, la société Schön de Pirmasens, dans le Palatinat, et surtout la société Maschinenfabrik Moenus de Francfort/Main, qui offrent une alternative à la société américaine), enfin de peser anormalement sur les prix de revient des produits et sur les possibilités de développement des entreprises. Pourtant, durant toute la période et alors que les professionnels réussissent à se faire entendre des pouvoirs publics dans leur croisade contre « l'étranger », aucune mesure n'est prise à l'encontre de l'USMC. Plusieurs projets de loi sont déposés à la Chambre des députés par Émile Taudière, représentant les intérêts des fabricants de machines-outils. Les professionnels du cuir ne mènent aucune action décisive pour les soutenir, contrairement à d'autres projets de loi qui bénéficient, comme nous le verrons, de leur appui pressant. On peut dès lors se demander s'il n'est pas nécessaire de relativiser les reproches formulés, à l'échelon national, à l'encontre de l'USMC. Cette critique des sources à portée nationale invite ainsi à une confrontation avec d'autres types de sources, documents à l'échelle locale et régionale et archives d'entreprises.

Dans un deuxième temps, je me suis donc tourné vers Fougères, localité des marches bretonnes, dans le Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine. Ce choix n'est pas le fruit du hasard. D'une part, Fougères représente, à l'époque, 10 % de la production française de chaussures, soit autant par exemple que le groupe André. Même s'il y aurait beaucoup à dire s'agissant de l'évaluation de la production française totale de chaussures (nous retrouvons nos problèmes de statistiques), du moins cela nous permet-il de retenir un ordre de grandeur et de comparaison. D'autre part, l'industrie fougèraise de la chaussure est à l'origine du mouvement malthusien précédemment évoqué et qui s'est cristallisé autour de la dénonciation de l'installation en France du groupe, d'origine tchèque, Bata. Un

⁵ En 1909, par exemple, une étude du Syndicat général de la chaussure de France proteste contre les contrats léonins pratiqués par l'USMC ; Alain COTTEREAU, « Problèmes de conceptualisation comparative de l'industrialisation : l'exemple des ouvriers de la chaussure en France et en Grande-Bretagne », dans Susanna MAGRI, Christian TOPALOV (éd.), *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1989, note 57, p 78.

tract, datant du 1^{er} mars 1935, et signé par les organisations patronales et ouvrières fougéraises, dénonce tout à la fois « la menace étrangère », « les polaks » (*sic !*) et « une finance internationale camouflée »⁶.

À la suite de la diffusion de ce tract est créé, à l'échelle nationale, « un comité anti Bata » regroupant diverses fédérations syndicales de la branche, qui milite activement pour l'interdiction du groupe de chaussures en France et accessoirement contre le travail des artisans étrangers. Le député de la circonscription bretonne obtient, en mars 1936, le vote d'une loi qui porte son nom, la loi Le Poullen, interdisant l'ouverture ou l'extension de toutes fabriques de chaussures, sauf autorisation ministérielle⁷. On peut retrouver la trace de ces péripéties dans les archives de la Banque de France, en particulier dans les rapports d'inspection de la succursale de Fougères, dans la presse locale fougéraise et même dans les archives de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, sollicitée un temps dans ce combat contre le « gigantisme ». Il est évident toutefois que ces « émotions » manufacturières masquent des difficultés qui n'ont rien avoir avec l'origine étrangère des entreprises dénoncées. Le terme de « gigantisme » renvoie d'ailleurs à l'idée d'un combat de David contre Goliath, surtout à une lutte ouverte contre le processus de concentration et d'intégration à l'œuvre, depuis la fin des années 1920, dans des groupes comme Bata ou André. Dès lors, le recours aux archives d'entreprises devient essentiel si on ne veut pas en rester au niveau des discours des protagonistes ou des analyses, en partie orientées, des producteurs de statistiques.

L'entreprise Morel & Gaté, fabrique de chaussures à Fougères, présente un triple intérêt pour mon propos. D'abord, c'est une entreprise qui fonctionne durant une période relativement longue : créée en 1886, elle disparaît en février 1976. L'année 1886 se situe en pleine phase de croissance de l'industrie de la chaussure à Fougères, qui compte alors une vingtaine de fabriques employant 1 600 à 1 800 employés. 1976 marque la fin de la période de suprématie de la chaussure dans la localité

⁶ Chambre de commerce et d'industrie de Paris, VI-1.20 (2), « Industrie de la chaussure, 1935-1940 ».

⁷ « Loi tendant à protéger l'industrie et le commerce en détail de la chaussure », *Journal officiel de la République française (JORF)*, 24 mars 1936, p. 3275. Dans le même temps, la loi Paulin va dans le même sens malthusien puisqu'elle interdit à tous les fabricants et détaillants non-artisans d'exploiter un atelier de réparations de chaussures et soumet à autorisation l'ouverture de tout atelier artisanal de réparation, « Loi ayant pour but de protéger l'artisanat de la chaussure », *JORF*, 8 avril 1936, p. 3890.

avec la fermeture des trois dernières grandes entreprises de la place (dont Morel & Gaté) et la suppression, au total, de 1 100 emplois.

Morel & Gaté épouse ainsi largement l'histoire la chaussure à Fougères. Cette entreprise est également intéressante du point de vue de son importance. Elle est devenue, durant l'entre-deux-guerres, la principale entreprise fougèraise, tant par le chiffre d'affaires que par le nombre de salariés (autour de 500 personnes). Grande parmi les petites, à l'échelle de la localité, elle reste cependant petite parmi les grandes, à l'échelle nationale, puisqu'elle n'intègre ni la production de cuir, ni la commercialisation en direct des chaussures et doit s'appuyer essentiellement sur les ressources et sur le dynamisme local pour assurer son développement.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des raisons, nous avons à notre disposition une très grande partie des archives de l'entreprise, couvrant la période 1902-1976. Ces archives ont été découvertes, par le plus grand des hasards, en 1985, au fond d'un hangar, où elles étaient entreposées au milieu d'autres dossiers provenant du syndic ayant géré la liquidation de l'entreprise. Elles furent alors versées aux archives municipales de Fougères. En 1997, l'historien Jérôme Cucarull, en collaboration avec l'archiviste Marcel Hodebert, en a réalisé le classement et l'inventaire. L'ensemble représente 1 222 cotes disposées sur 40 m linéaires. Ce fonds n'a pas encore donné lieu à une exploitation systématique⁸. Une telle masse documentaire, à la disposition du chercheur, est suffisamment rare dans le domaine des cuirs et peaux pour que l'on s'y attarde. Par ailleurs, l'entreprise a laissé une trace matérielle monumentale, à travers son usine construite en 1926-1928 et remarquable par sa façade décorée de mosaïques à l'emblème d'un coq, marque commerciale de la fabrique. Ce bâtiment témoigne encore aujourd'hui des ambitions passées de l'entreprise.

Des archives qui ne sont pas une fin

Parmi les documents conservés aux archives municipales, on compte un grand nombre de cartons portant précisément sur la période de

⁸ Un mémoire de maîtrise a toutefois été réalisé sur l'entreprise à partir d'une exploitation partielle du fonds avant inventaire : Yves CHEVREL, *Études d'une manufacture de chaussures à Fougères : Morel & Gaté, 1886-1976*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Rennes II Haute-Bretagne, 2 vol., 1995.

la guerre : « production et problèmes de fonctionnement divers liés à la guerre et à ses conséquences (1940-1948) »⁹ ; « bilans comptables, avec inventaires » pour la période 1939-1945¹⁰ ; « dossier Bedaux et chronométrage » en date du 14 novembre 1943¹¹ ; etc. Je ne vais pas en donner ici un état exhaustif¹², mais je m'interrogerai plutôt quant à l'intérêt de ces documents.

J'inscrirai mes questions dans une problématique de rupture/continuité. La guerre et l'Occupation introduisent de nombreuses ruptures dans la marche de l'entreprise : en termes de production, de main-d'œuvre, de matières premières et de marchés. Les ruptures les plus nettes sont celles qui interviennent en juin-juillet 1940, puis de juin à décembre 1944, avec l'arrêt total de l'usine. Les besoins de l'Intendance puis les commandes de l'armée allemande impliquent également un changement dans la nature de la production de Morel & Gaté. L'entreprise spécialisée dans la chaussure pour femmes, comme d'ailleurs l'essentiel de la place fougèraise, se tourne en partie vers la confection de brodequins militaires. Cette conversion partielle implique un certain nombre de modifications dans l'organisation du travail et dans l'équipement et nécessite des investissements. De quelle manière cette adaptation a-t-elle pu être réalisée ? Se posent également des problèmes de pénurie de main-d'œuvre (mobilisation militaire, travail forcé en Allemagne), de matières premières (manque de cuir, d'accessoires divers, de fournitures et nécessité d'utiliser des matières de remplacements) et des difficultés en termes de moyens de transport et d'approvisionnement énergétique. Enfin, guerre et Occupation introduisent des modifications dans les circuits commerciaux : fournisseurs, clientèles civiles, clientèles militaires, commandes allemandes, injonctions des autorités françaises.

L'importance de l'entreprise Morel & Gaté lui permet de faire partie des 20 entreprises fougèraises dont l'activité est maintenue, au moins en partie, durant la période. En 1943, elle est d'ailleurs classée *Rüstungsbetrieb* par les autorités d'Occupation et usine prioritaire par le MPI. Dans ce contexte, les archives de l'entreprise sont importantes, car elles permettent d'observer le fonctionnement de l'économie dirigée non à travers le seul prisme des décisions des autorités, d'une planification

⁹ Archives municipales de Fougères (AMF), 24Z 530.

¹⁰ AMF, 24Z 184 à 189, pour la période 1939-1945.

¹¹ AMF, 24Z 1089.

¹² Voir Jérôme CUCARULL, *Répertoire des archives des établissements Morel & Gaté, 1902-1976*, sous-série 24Z, AMF, 1997.

centralisée reposant, en particulier sur les accords franco-allemands (les plans Grunberg, du nom du responsable du cuir auprès du commandant militaire en France/ *Militärbefehlshaber in Frankreich*—MBF), mais par le biais des réalisations effectives. Combien de chaussures produites ? Quelle proportion de livraison aux Allemands ? Quelle part laissée aux besoins français ? Quelle place pour l'initiative de l'entreprise, la recherche des commandes allemandes ou l'esquive face aux injonctions des autorités ? Il faut remarquer que ces questions, d'une manière générale, peuvent également être saisies à partir des archives des comités de confiscations des profits illicites. Dans le cas de Morel & Gaté, une confrontation des sources aurait pu s'avérer intéressante, mais les archives départementales d'Ille-et-Vilaine ne paraissent pas disposer d'un tel fonds.

Du point de vue du dirigisme économique, les archives de l'entreprise peuvent combler une autre lacune importante. En effet, on ne dispose pas des archives du CGOIC. Certaines facettes de son activité peuvent bien entendu être reconstituées à travers diverses sources administratives. J'ai tenté de le faire notamment concernant la question de « l'aryanisation » économique¹³. Mais, avec les archives d'entreprise, le comité d'organisation retrouve sa place comme donneur d'ordres en matière de commandes, de spécifications des produits, d'utilisation des matières premières (l'énergie et la main-d'œuvre relevant, quant à elles, d'autres domaines de compétence)¹⁴. On observe, en même temps, une entreprise soucieuse de conserver, autant que faire se peut, une certaine autonomie et désireuse de maintenir des liens avec ses relations d'avant-guerre (fournisseurs et clients) et même de développer une coopération

¹³ Voir Florent LE BOT, « Les comités d'organisation, la branche du cuir et l'aryanisation économique », dans Hervé JOLY (éd.), *Les Comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, CRHQ, 2004, p. 225-236

¹⁴ Il faut signaler que René Gaté, l'un des deux associés de la maison Morel & Gaté, représente Fougères auprès de la commission consultative du comité d'organisation de la chaussure, d'octobre 1940 à décembre 1941, avant d'être remplacé par Léon Hamard-Pacory, autre fabricant de chaussures important et maire de la ville durant l'Occupation. Cette commission semble fonctionner comme un conseil des centres français de production. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agissait de se répartir, entre centres, les matières premières de manière équitable. Notons enfin que R. Gaté est également proposé, en 1942, par le directeur général du CGOIC, pour prendre la direction d'un groupe André qui serait « aryanisé » ; Archives nationales, F¹² 10639, « Mémento de la réunion qui s'est tenue chez, M. Barnaud, le 4 mars 1942, au sujet des Chaussures André ». Jacques Barnaud est alors le délégué général aux relations économiques franco-allemandes du gouvernement de Vichy.

avec ses concurrents. L'entreprise doit donc trouver des solutions pour faire face aux contraintes multiples que lui imposent la situation de pénurie, les injonctions des diverses autorités, la nécessité de préserver l'avenir. Le concept d'« adaptation contrainte », proposé par François Marcot¹⁵, apparaît dès lors comme une clé d'entrée opérante pour envisager les problèmes. Finalement, la question qui surplombe toutes les autres est de savoir comment l'entreprise s'en est sortie. Dans quelle situation se trouve-t-elle à l'issue de la guerre ? Comment a-t-elle surmonté les difficultés ? Dans quelles ressources a-t-elle puisé pour faire face ?

Cette problématique nous fait subrepticement glisser du domaine des ruptures vers une dimension de continuité : ce qui, en amont de la période 1940-1944, nous permet de mieux comprendre l'adaptation de l'entreprise, ou au contraire ses difficultés, face au nouveau contexte ; ce qui, durant la période troublée, pose des jalons pour l'après-guerre ; ce qui, enfin, relève des tendances lourdes de l'entreprise et du secteur. Il ne faut pas oublier qu'en moins d'une vingtaine d'années les entreprises ont eu à subir le double choc de la crise économique et du second conflit mondial. De ce point de vue se pose la question de l'adaptation de l'entreprise aux évolutions du marché de la chaussure, de ses capacités d'ajustement aux modifications de la demande et de la concurrence et de ses ressorts propres en termes d'innovation. Cette dernière préoccupation apparaît transversale dans l'histoire de l'entreprise Morel & Gaté : essai de chaîne de montage en 1932, introduction du chronométrage en 1943, installation d'une nouvelle chaîne en 1950, etc. Quel est l'impact de la période de l'Occupation sur ces ajustements ? Assiste-t-on à une parenthèse dans le processus d'adaptation ? L'arrivée du bureau d'étude Bedaux invite manifestement à formuler une réponse négative. Toutefois, il reste à savoir s'il s'agit là d'une rupture dans les stratégies et les pratiques de l'entreprise ou si, au contraire, cela manifeste d'une continuité. Par ailleurs, il se trouve que Morel & Gaté est cliente, depuis 1911, de la firme USMC. Ainsi peut-on suivre le développement des relations contractuelles entre les deux entreprises, l'accroissement de l'équipement de Morel & Gaté, la diversification des machines, etc. Le problème de l'entretien des machines durant l'Occupation et de leur état à la Libération apparaît évidemment crucial. Après guerre, alors qu'une décision du MPI, en 1943, met fin à la clause « d'enchaînement » à l'horizon de

¹⁵François MARCOT, « Qu'est-ce qu'un patron résistant ? » dans Olivier DARD *et al.* (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 277-292.

l'année 1953, on constate que Morel & Gaté continue de se fournir auprès de la firme américaine, jusqu'en 1976.

Ce simple constat valide la nécessité de relativiser les critiques formulées, durant tout l'entre-deux-guerres, au niveau national à l'encontre de l'USMC, par le recours à des archives d'entreprises. Il justifie également une approche des entreprises dans la durée qui considère la seconde guerre mondiale comme un moment effectivement spécifique mais participant aussi de processus à l'œuvre selon différentes temporalités. J'ai évoqué la dimension des années 1930-1950 ; il faudrait également s'interroger sur la place de la guerre et de l'Occupation dans l'histoire longue de l'industrie fougèraise. Le secteur de la chaussure y connaît un développement important durant la période 1830-1930 puis, à partir de 1930, amorce une décrue globale, tandis que quelques entreprises, dont Morel & Gaté, maintiennent ou renforcent leur position. Il apparaît dès lors légitime de s'interroger sur le rôle d'éventuel accélérateur qu'a pu jouer le conflit mondial dans la réévaluation des positions respectives des entreprises sur la place.

Il s'avère finalement nécessaire d'observer l'entreprise dans son environnement local. Les archives de Morel & Gaté peuvent nous apporter des éléments concernant les relations de coopérations et de concurrences entretenues avec les autres entreprises fougèraises. On dénombre, au début des années 1930, 92 fabriques de chaussures, une trentaine d'entreprises annexes (fabricants de tiges, de contreforts, de talons, de boîtes, etc.), trois banques locales et plus largement une localité qui vit, vibre et frémit au rythme de la chaussure. Le concept de « district industriel », ou pour le moins de « système productif localisé » nous offre une possibilité d'approche globale¹⁶. Il invite surtout à mettre en évidence des liens, des réseaux, des effets de système. Dès lors, les archives d'une seule entreprise ne peuvent suffire. Il faut pouvoir établir des comparaisons, mettre en évidence des relations, éclairer des logiques, des faiblesses et des limites. Les archives d'une entreprise prennent un autre sens lorsqu'elles peuvent être confrontées à celles d'autres entreprises¹⁷, à des

¹⁶ Voir notamment Michel LESCURE (dir.), *Villes et districts industriels en Europe occidentale (XVII^e-XX^e siècles)*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002.

¹⁷ Laurence Héry travaille précisément sur les archives d'une fabrique de chaussures à Vitré, l'entreprise Noël Frères, qui existe depuis 1928. La lecture de son mémoire de DEA, qu'elle m'a fort obligeamment communiqué, laisse augurer des perspectives stimulantes, en terme de comparatisme, du point de vue de la situation de Fougères par rapport à celle de cette entreprise qui, dans la durée, s'en sort plutôt mieux que ses

sources bancaires, syndicales, administratives, etc. De même, il apparaît utile d'opérer un rapprochement avec d'autres systèmes productifs localisés (Cholet, Limoges, Romans, etc.) qui, tout en ayant leurs spécificités propres (en terme de production, de marché du travail, d'identité collective, etc.), participent d'une économie commune. Des archives qui ne sont jamais, en soi, une fin.

*

* *

Dans la démarche présentée, ce n'est pas uniquement ni essentiellement le fonds d'archives qui délimite les questions, mais plutôt les problématiques qui incitent à une quête de sources. Les archives sont un lieu de passage pour la réflexion. Ensuite, concernant la période de l'Occupation, il faut souligner que les archives d'entreprises sont essentielles pour comprendre la dialectique complexe entre les nécessités anciennes et les contraintes nouvelles. Enfin, il faut insister sur le fait que les archives Morel & Gaté sont d'un accès particulier puisque, produites par une entreprise privée, elles sont déposées auprès d'une institution publique. L'accueil qui m'y a été réservé a été en tout point exemplaire¹⁸. En revanche, il s'avère souvent très difficile pour l'historien de l'Occupation, du moins au terme de mon expérience personnelle, d'accéder à des fonds privés. Les entreprises, les organismes professionnels, les syndicats, etc. préfèrent (lorsqu'ils n'ont pas disparu) répondre (lorsque réponse il y a) qu'ils ne possèdent aucun document concernant la période, plutôt que d'ouvrir des placards renfermant d'hypothétiques secrets compromettants. Pourtant, la démarche de l'historien n'est pas celle du coup historique. Le tableau tiré des archives d'entreprises apparaît généralement polychrome plutôt que noir, blanc ou gris.

voisines ; Laurence HÉRY, *De Noël Frères au groupe Noël. Une entreprise de chaussures à Vitré au XX^e siècle*, DEA en histoire et sciences sociales (dir. Claude Geslin), université Rennes II Haute-Bretagne, juin 2003, 164 p.

¹⁸ Je remercie les AMF, Marcel Hodebert et son adjointe, ainsi que la municipalité fougèraise pour cet accueil.

*Les archives de la maison de couture
Hirsch & C^{ie}. Perspectives pour
l'histoire de la mode pendant la
seconde guerre mondiale*

Véronique POUILLARD*

En période de guerre, la mode peut être vue comme une préoccupation superflue. Le sujet est pourtant digne d'être étudié et, depuis la parution de l'étude de Dominique Veillon, *La Mode sous l'Occupation*, la preuve n'en est plus à faire¹. Alors que les populations souffrent de pénuries, le vêtement peut revenir à sa fonction essentielle de protection du corps humain contre les intempéries. Le terme « mode » se définit d'ailleurs par l'oubli de cette fonction première de protection, au profit d'une évolution purement formelle. Pour autant, la période de guerre signifie-t-elle l'abandon de toute préoccupation esthétique ?

À l'inverse, pendant les terribles hivers où le chauffage manque, peut-on encore justifier que l'on continue à fabriquer et à porter du « tout main » hors de prix ? Et qui peut encore honnêtement se l'offrir ? Dès lors, que deviennent les entreprises dont l'activité économique est basée sur la mode, sur le luxe, en temps de guerre ? Que deviennent ouvriers et ouvrières, vendeurs et vendeuses, patrons ? Sous l'Occupation, comment survit un secteur dans lequel la composante juive est traditionnellement importante ?

Si la question de la couture pendant la seconde guerre mondiale a fait l'objet d'études en France, le sujet est moins connu en Belgique.

* Merci au professeur Ginette Kurgan-van Hentenryk pour avoir relu cet article.

¹ Dominique VEILLON, *La Mode sous l'Occupation*, Paris, Payot, 2001 (nouvelle édition revue et augmentée).

L'existence d'archives d'entreprise devrait cependant permettre d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Hirsch & C^{ie} et l'histoire de la mode en Belgique²

Les débuts

La maison Hirsch & C^{ie} a pendant longtemps été considérée comme la maison de couture la plus importante de Belgique, en raison de l'ampleur de ses ateliers et de ses magasins, et aussi pour la qualité de ses productions. En activité de 1869 à 1962, l'entreprise est restée familiale, sous la forme d'une société en nom collectif³.

Son fondateur, Léo Hirsch, juif allemand né à Altena (Westphalie) en 1842, s'est installé à Bruxelles pendant les années 1860. Il connaît bien le secteur textile pour avoir débuté sa carrière dans diverses maisons de nouveautés allemandes puis belges. Son épouse, Johanna Freudenberg, est elle-même issue d'une famille établie dans le commerce des nouveautés⁴. Implantée à Bruxelles dans la rue Neuve, au cœur du quartier des premiers grands magasins, l'entreprise connaît un rapide succès. Si bien qu'à la fin du XIX^e siècle, des parents et d'anciens employés de Léo Hirsch s'établissent à leur tour sous le nom de Hirsch & C^{ie} à Amsterdam, Cologne, Hambourg et Dresde⁵. La famille fondatrice et gestionnaire de l'entreprise entretient également des liens de pa-

² Pour l'histoire de Hirsch & C^{ie}, voir : « Introduction », Odile DE BRUYN, *Inventaire des archives de la Maison Hirsch & C^{ie} (Bruxelles, 1869-1962)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2000, p. 7-21 ; Daniel DRATWA, « La Maison Hirsch », *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 15. *Tailleurs et couturières*, Bruxelles, 1993, p. 31-33 ; Véronique POUILLARD, *Hirsch & C^{ie}. Bruxelles, 1869-1962*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2000 ; Arlette SMOLAR-MEYNART (dir.), *Élégances belges. Maisons de Couture du dernier quart du XIX^e et du XX^e siècle*, Bruxelles, Musée du costume et de la dentelle, 1996.

³ La comptabilité de l'entreprise, qui occupe une place très importante dans ses archives, a donc été constituée sur la base des pièces justificatives requises pour une société en nom collectif.

⁴ Véronique POUILLARD, « Léo Hirsch », dans Jean-Philippe SCHREIBER (dir.), *Dictionnaire biographique des juifs de Belgique. Figures du judaïsme belge XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, De Boeck, 2002, p. 162-163.

⁵ Les maisons de couture établies sous le nom de Hirsch aux Pays-Bas et en Allemagne ne sont pas à proprement parler des succursales. Leurs fondateurs ont racheté le nom de Hirsch en versant à la maison mère une part de leurs bénéfices pendant un certain temps ; ceci mis à part, leur gestion était indépendante de celle de Bruxelles.

renté avec les patrons d'autres maisons de couture européennes, en particulier Gerson (Berlin), Drecolli (Vienne et Paris), Bernard (Paris). L'importation et l'adaptation de modèles par la maison Hirsch en Belgique placent l'entreprise au sein d'un réseau de fournisseurs étrangers, parmi lesquels se trouvent des soyeux lyonnais, des couturiers parisiens (pendant l'entre-deux-guerres : Vionnet, Chanel, Maggy Rouff, Bruyère, Schiaparelli, etc.) et des tailleurs anglais.

Le créneau de Hirsch & C^{ie} peut se résumer par la formule « tout pour la femme et l'enfant », à l'exception des chaussures. Au début, les « confections » (non pas le prêt-à-porter, mais des vêtements amples tels que les châles en cachemire et les robes d'intérieur) et les tissus de luxe (en particulier les soieries) constituent les points forts du stock. L'entreprise ouvre aussi un département de fabrication et de vente de fourrures haut de gamme. Cette branche de l'entreprise s'accompagne d'un service de conservation des fourrures, qui ce qui inclut des soins et une expertise particuliers.

Copie et création

Progressivement, les ateliers de Hirsch & C^{ie} se spécialisent dans la reproduction de modèles parisiens de la haute couture et de tailleurs et manteaux anglais. L'entreprise offre une garantie d'exclusivité, ce qui signifie que les vendeuses s'assurent tout au moins de ne pas vendre deux exemplaires d'un même vêtement à deux femmes fréquentant le même monde. La notion de reproduction de modèles achetés à Paris ou à Londres doit être nuancée, dans la mesure où chaque pièce est réalisée sur mesure et peut être adaptée aux goûts de la cliente. Si les robes conservées par des musées belges ou néerlandais portent la griffe Hirsch & C^{ie}, la famille Hirsch ne s'affichera pas en tant que styliste ou créateur.

De nombreux dossiers conservés dans les archives montrent que le fait d'acheter des modèles à l'étranger ne signifie pas simplement copier ce qui se fait ailleurs, sans originalité aucune. Certaines couturières de la maison Hirsch dessinent des modèles avec une assez grande liberté, en puisant leur inspiration dans les défilés et les modèles étrangers. L'entreprise est d'ailleurs abonnée à toute une série de publications de mode, souvent françaises, dont plusieurs collections sont conservées dans ses archives. Les listes du personnel font apparaître, pour certaines coutu-

rières qualifiées, le titre de « modéliste »⁶. L'adaptation des modèles est constante, pour des raisons de forme, de confort, et aussi de caprices personnels.

Jusqu'à une époque récente, il était inenvisageable de s'habiller, pour les femmes aisées, ailleurs qu'à Paris (et peut-être à Londres pour les tailleurs et les manteaux) ; au moins fallait-il suivre la mode parisienne. En Belgique, pendant longtemps, la mode est donc française avant tout⁷. Alors qu'à l'échelle de la France, Hirsch aurait pris place dans la moyenne couture, en Belgique, Hirsch & C^{ie} se plaçait au premier rang et jouait, d'ailleurs, auprès d'autres maisons (les « clientes tailleuses »), un rôle comparable à celui des maisons de haute couture auprès des maisons de moyenne couture en France⁸. Certains couturiers créaient leurs propres modèles en Belgique, mais aussi longtemps que l'hégémonie parisienne s'est perpétuée, les maisons belges n'ont que rarement revendiqué ce statut créateur, du moins jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle. Une telle situation est assez ambiguë, puisque des maisons qui ne s'affichent pas comme créatrices au sens parisien du terme font déposer leurs modèles⁹. Alors que la transmission des modes continue de se faire à partir de Paris, la guerre est susceptible de constituer une rupture, vu la difficulté inhabituelle des communications et la politique allemande, très restrictive à l'égard des modes parisiennes¹⁰.

Image de l'entreprise

La maison Hirsch était particulièrement soucieuse de conserver une réputation de luxe solidement établie destinée à une clientèle bourgeoise et noble. Son titre de fournisseur de la Reine constitue un témoignage de cette position de prestige soigneusement cultivée. Les magasins

⁶ Archives générales du Royaume (AGR), fonds Hirsch (I 288), 106, note de J.-P. Hirsch [1941].

⁷ Marguerite COPPENS, *La Mode en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Les Amis des Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1996, p. 99-102.

⁸ À propos des distinctions entre haute, moyenne et petite couture, voir Georgette DESCHAMPS, *La Crise dans les industries du vêtement et de la mode à Paris pendant la période de 1930 à 1937*, thèse de doctorat en droit, Paris, Librairie technique et économique, 1937, p. 6, 9-10.

⁹ En témoigne notamment le fonds des modèles déposés à La Fonderie, Centre d'histoire économique et sociale de la région bruxelloise.

¹⁰ Voir le chapitre « La haute couture à l'heure allemande » dans VEILLON, *op. cit.*, p. 141-175.

Hirsch étaient divisés en rayons et vendaient aussi du blanc, de la lingerie de luxe, des accessoires et des produits de beauté. Pourtant, la famille Hirsch n'a jamais voulu que son entreprise soit assimilée à la grande distribution. La direction a toujours refusé de s'affilier aux organismes représentant les grands magasins, bien qu'elle ait entretenu de bonnes relations avec eux¹¹. Depuis ses origines, la gestion de Hirsch & C^{ie} est restée familiale et paternaliste, les ateliers étant situés au-dessus des magasins. La direction de l'entreprise ainsi que ses vendeuses gardent, tant au XIX^e qu'au XX^e siècle, un rapport de proximité très grand avec les clientes. Il n'est pas rare qu'une vendeuse de Hirsch achète un modèle à Paris en pensant à une certaine habituée de la maison. Corollaire de cette gestion paternaliste, le personnel de l'entreprise est attaché à son lieu de travail (les carrières sont longues) et peu militant (le personnel de Hirsch sera décrit comme peu engagé pendant les grèves des années 1936 et 1937)¹².

De manière générale, Hirsch & C^{ie} entretient une image haut de gamme. La situation de l'entreprise est particulière, puisqu'elle n'est ni vraiment un grand magasin, ni tout à fait un couturier. Ce point fait aussi l'intérêt de l'étude de l'entreprise en permettant d'aborder l'histoire du vêtement sous les aspects de la fabrication et de la vente. Hirsch & C^{ie} vend au détail, à des clientes particulières, mais aussi en demi-gros, à des couturières et à des écoles professionnelles¹³. Les archives de l'entreprise offrent donc de multiples points de vue sur la question du travail dans une maison de couture.

Les archives Hirsch : considérations générales

Conservation et conditions d'accès

Les archives de la maison Hirsch sont actuellement conservées dans plusieurs fonds différents, dont le principal se trouve aux Archives générales du Royaume (AGR) à Bruxelles. Ce fonds a été versé à la suite d'une convention datée du 30 juillet 1962 entre Pierre-André Hirsch, liquidateur de la société Hirsch & Cie, et Étienne Sabbe, archiviste

¹¹ AGR, I 288, 115, lettre d'A. Ghilain à M. Delhaye, président de la Chambre syndicale des grands magasins de Belgique, 10 mai 1943.

¹² POUILLARD, *op. cit.*, p. 60.

¹³ La proportion entre détail et demi-gros est établie comme suit pendant la guerre : détail 80,4 %, [demi-] gros 19,6 % ; DE BRUYN, *op. cit.*, p. 16.

général du Royaume. L'entreprise était, jusqu'à sa fermeture par liquidation volontaire, dirigée par trois descendants du fondateur. Le plus jeune d'entre eux, P.-A. Hirsch, a perçu dès cette époque le caractère patrimonial de la maison. Au fil des années, il a rassemblé des documents qui constituent actuellement un fonds d'archives privé, accessible aux chercheurs sur demande. Par ailleurs, la direction a pris l'initiative de faire photographier l'entreprise avant sa fermeture¹⁴.

La convention de 1962 comprenait certaines conditions précises : les archives restaient propriété de la société Hirsch & C^{ie} et elles ne pourraient être consultées par des tiers avant un délai minimal de 50 ans. Par ailleurs, la société avait, dans un premier temps, dû conserver certains documents, afin de pouvoir répondre à toute demande pendant un délai de 10 ans. À l'échéance, en 1972, le reliquat a été versé aux AGR. Dans leur état de 1962 et 1972, ces archives sont complètes. Des tris anciens ont pourtant laissé des manques dans certains dossiers. Le XIX^e siècle et la première guerre mondiale souffrent de nombreuses lacunes.

Par contre, pour la seconde guerre mondiale, la quantité et la qualité des archives conservées sont remarquables. On peut sans doute attribuer cette richesse à la proximité des dates : 17 ans séparent la fin de la guerre de la fermeture de l'entreprise. Entre les deux, Hirsch & C^{ie} n'a pas subi d'épisode destructeur pour les archives, tel l'incendie ou le déménagement. Les difficultés matérielles de la période de la guerre et de l'immédiat après-guerre ont aussi, d'une certaine manière, été propices à la conservation : pendant cette période de pénurie, la récupération systématique du plus petit bout de papier nous donne des archives double-face, dans lesquelles beaucoup de notes ont été écrites au dos d'autres documents qui pouvaient alors sembler indignes d'être conservés. Ces circulaires, brouillons de lettres, notes au vol sont souvent dignes de l'intérêt du chercheur.

Le fonds est resté inaccessible pendant plus de 30 ans aux AGR, mais une ouverture inconditionnelle a été autorisée par les héritiers de la famille Hirsch le 15 février 1999, sous forme d'un avenant à la convention de 1962¹⁵, soit une douzaine d'années avant la date initialement prévue. L'intérêt de la famille pour sa propre histoire n'est sans doute pas

¹⁴ Cette série contient des photographies des magasins et des ateliers, mais aussi des salons, des bureaux, des réfectoires, de la galerie commerçante adjacente, des toits et des greniers, etc.

¹⁵ DE BRUYN, *op. cit.*, p. 17-18.

étranger à cette décision. P.-A. Hirsch avait, au milieu des années 1990, pris contact avec l'Université libre de Bruxelles, en attirant l'attention sur la richesse de ce fonds encore non étudié, ainsi que sur les archives qu'il conservait chez lui. Il s'agissait dans un premier temps d'exploiter ses archives privées. Au fur et à mesure de l'avancement du travail, l'idée de consulter le fonds des AGR s'est précisée. Le classement du principal fonds a été entamé en 1998, dans un premier temps en concertation avec l'archiviste chargée de classer les archives privées. Le travail a finalement abouti à la rédaction d'une monographie qui reste partielle, en particulier sur la question du personnel¹⁶. Cette étude et l'inventaire ont été publiés en 2000¹⁷ ; les archives sont alors devenues accessibles aux chercheurs sans aucune restriction de contenu.

La seconde guerre mondiale

D'emblée, alors que le classement des archives était encore en cours, la seconde guerre mondiale est apparue comme une période particulièrement bien documentée. Les archives Hirsch retracent près de 100 ans de fonctionnement d'une entreprise de taille moyenne, voire de grande taille pour le secteur de la couture : jusqu'à 600 ou 700 personnes y ont été employées pendant l'entre-deux-guerres. Le seul fil rouge, pratiquement ininterrompu au cours de la période 1869-1962, est celui de la comptabilité. Le fonds Hirsch comprend au total 2 309 numéros, dont la plupart sont constitués d'un dossier ; certains correspondent cependant à un recueil ou à une série de cahiers (jusqu'à une quarantaine), dans le cas des dossiers de la comptabilité et du personnel, par exemple. Environ 500 numéros concernent, en tout ou en partie, la seconde guerre mondiale.

Les archives Hirsch se prêtent à l'étude monographique mais aussi à des travaux plus larges. Les dossiers de correspondance et de documentation font apparaître d'autres entreprises : fournisseurs belges ou étrangers, maisons clientes (les « clientes tailleuses ») et concurrentes. Plusieurs membres de la famille ont participé activement à diverses associations patronales et tout ce qui était relatif à cette activité se trouve également inclus dans les archives. Par ailleurs, les Hirsch entretenaient une tradition de bienfaisance, en particulier au sein de la communauté

¹⁶ Les dossiers relatifs au personnel étaient fort éparpillés et non systématiques, donc difficiles à localiser avant l'achèvement du classement du fonds.

¹⁷ DE BRUYN, *op. cit.*; POUILLARD, *op. cit.*

juive, qui peut être partiellement retracée grâce à certains dossiers¹⁸. Hirsch & C^{ie} est restée une entreprise familiale pendant quatre générations. Les deux histoires, celle de la famille et celle de l'entreprise, sont étroitement liées et de nombreux dossiers personnels, qui se trouvent dans les archives, en témoignent : correspondance, comptes, successions. Les archives 1940-1945 sont donc aussi celles d'une famille juive pendant la guerre.

Au fonds des AGR s'ajoutent les archives conservées par P.-A. Hirsch, qui contiennent, entre autres documents, un intéressant album de photographies de l'entreprise pendant les années 1940. La famille conserve aussi, à titre privé, le journal de guerre de J.-P. Hirsch, à la tête de l'entreprise jusqu'en 1942. Deux autres fonds sont conservés aux AGR : celui d'Arthur Hirsch, avocat et père des directeurs de Hirsch & C^{ie} pendant la seconde guerre mondiale, et une documentation iconographique davantage axée sur les bâtiments de l'entreprise et la galerie commerçante¹⁹ implantée sur le site²⁰.

En ce qui concerne plus précisément les productions de Hirsch & Cie, plusieurs robes sont conservées dans des musées belges (Musées royaux d'art et d'histoire, Musée du costume et de la dentelle de la ville de Bruxelles, Musée de la mode d'Hasselt) et aux Pays-Bas. Aucune robe datant de la seconde guerre mondiale ne figure parmi ces collections. Les descriptions et listes de modèles, échantillons, croquis et photographies existants permettent pourtant d'avoir un aperçu des productions de Hirsch & C^{ie} pendant la guerre. Enfin, l'utilisation des témoignages oraux est possible. D'une part, P.-A. Hirsch a, pendant les années 1980, fait interviewer plusieurs témoins. Ces témoignages ont été conservés sous forme retranscrite et sont extrêmement intéressants quant à la vie de l'entreprise, bien que la seconde guerre mondiale y soit peu évoquée dans le détail. À l'heure actuelle, il reste possible de rencontrer d'anciennes ouvrières et clientes de Hirsch & C^{ie} (l'entreprise est très présente dans la mémoire des Bruxelloises), mais obtenir un témoignage précis sur la seconde guerre mondiale relève de la gageure.

¹⁸ Les dossiers sur l'activité philanthropique peuvent être complétés par les archives conservées par la famille Hirsch et par le Musée juif de Belgique.

¹⁹ Il s'agissait de la Galerie du commerce, aujourd'hui détruite.

²⁰ Marie-Thérèse POLART, *Magasins Hirsch & C^{ie}. Archives iconographiques (1886-1957). Inventaire*, Bruxelles, AGR, 1989.

Une entreprise juive pendant la guerre

La famille Hirsch

Le statut de la famille Hirsch pendant la guerre a une importance capitale dans la vie de l'entreprise. Plusieurs membres de la deuxième génération implantée en Belgique avaient contracté des mariages mixtes avec des catholiques. Sans détailler ici l'arbre généalogique familial²¹, il importe de mentionner que la maison est, à la veille de la guerre, dirigée par trois frères, Lucien, Robert et Jean-Paul, petits-fils du fondateur issus du mariage d'Arthur Hirsch, juif, et de Clara van Campenhout, fille d'un imprimeur bruxellois catholique. La tradition de l'entreprise voulait que seuls les hommes y travaillent. Les femmes participaient indirectement à la vie de la maison de couture en assurant l'éducation des enfants et en s'habillant exclusivement chez Hirsch, mais elles restent en dehors de toute décision d'affaires.

Du fait de leur origine maternelle, les frères Hirsch pouvaient déclarer 50 % de « sang aryen » et 50 % de « sang juif ». Or, les lois raciales en vigueur en Belgique étaient légèrement différentes de celles du régime de Vichy. En effet, pour pouvoir être déclaré non-juif en Belgique, il suffisait d'apporter la preuve d'être issu de deux grands-parents aryens au moins, contre trois en France. Mais les épouses des deux frères aînés étaient juives. Lucien Hirsch s'est donc réfugié au Brésil avec sa famille après sa démobilisation en France. Robert Hirsch, blessé, gagne Dunkerque puis Londres lors de la capitulation. Seul Jean-Paul, le cadet, rentre à Bruxelles après le 11 juin 1940. Échappant, ainsi que son épouse et ses enfants, aux mesures raciales, il espère pouvoir rester à la tête de l'entreprise familiale aussi longtemps que durera l'absence de ses deux frères – si possible, jusqu'à la fin de la guerre.

Statut et caractérisation de l'entreprise

Le statut de l'entreprise est donc, au début de l'Occupation, particulier. Dès la fondation, la famille Hirsch avait voulu se démarquer des patrons de grands magasins qui, à Bruxelles comme à Paris, baptisaient généralement leur entreprise d'un nom différent de leur patronyme. Dans le contexte de l'occupation allemande, le nom de Hirsch signalait l'entreprise de manière beaucoup plus immédiate qu'une appellation telle

²¹ DE BRUYN, *op. cit.*, p. 15; POUILLARD, *op. cit.*, p. 67.

qu'« Au Bon Marché » ou « À l'Innovation », pour citer deux grands magasins bruxellois.

Les archives de l'entreprise, et surtout les dossiers de correspondance, permettent de retracer très précisément sa gestion, mais aussi le statut de la famille Hirsch sous l'Occupation. Pour compléter le fonds des AGR, les documents conservés par P.-A. Hirsch (correspondance ; certificats et papiers, vrais ou faux ; notes personnelles) nous renseignent plus précisément sur les démarches effectuées pour s'informer, et pour échapper, le cas échéant, aux lois raciales en vigueur. À Bruxelles, la maison Hirsch & C^{ie} sera placée sous contrôle allemand, mais selon des modalités particulières, comme le montrent les conclusions d'un document daté du 22 juin 1940 sur la « situation racique de la maison Hirsch & Cie »²² :

« Si au point de vue des capitaux, la firme Hirsch est *légèrement* plus israélite que aryenne, au point de vue sang, la proportion de 50% n'est pas dépassée. Si d'autre part, l'on veut tenir compte de l'activité de l'affaire et de la situation du personnel ce qui, au point de vue social, a une importance énorme, le pourcentage israélite est presque négligeable [4,11 %]. La firme par contre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fournit du travail à de nombreux aryens. L'affaire en activité peut faire un chiffre très intéressant avec l'Allemagne, notamment en tissus, fourrures, bonneterie, parfumerie, etc. De plus, dans l'éventualité d'une vente forcée, il n'est pas du tout indiqué que la liquidation permettrait autre chose que de liquider le passif vis-à-vis des aryens. »

J.-P. Hirsch reste à la tête de l'entreprise, aidé par un directeur belge, Albert Ghilain, jusque 1942. À cette date, la situation devient intenable et il quitte le pays pour la France, où il reste caché dans le Sud avec femme et enfants jusqu'à la fin de la guerre, faute d'avoir pu se rendre en Suisse. Les archives Hirsch vont au-delà de l'entreprise et concernent également la question des avoirs familiaux, mobiliers et immobiliers, en Belgique et à l'étranger, ce qui permet d'étudier la gestion d'un patrimoine pendant la guerre.

La correspondance fait clairement état de l'incertitude, voire de l'incrédulité, par rapport aux mesures allemandes dans les premiers temps. Les dossiers concernés font état d'une gestion prudente et minu-

²² AGR, I 288, 89.

tieuse : chaque point est documenté et chaque hypothèse envisagée, démarches qui peuvent être accompagnées d'une consultation de l'avocat de l'entreprise. Enfin, les archives montrent quels ont pu être les moyens de contourner les ordonnances allemandes afin de protéger les personnes et les capitaux. Par exemple, on constate que l'entreprise a été caractérisée comme juive, mais n'a pas dû afficher la mention « juif » sur ses vitrines ni dans ses locaux²³. Ce qui ne trouve aucune explication dans les archives, si ce n'est une gestion allemande relativement conciliante avant 1942.

Un projet de vente de la société Hirsch & C^{ie} à A. Ghilain apparaît également dans les archives. Projet qui, selon les témoignages familiaux, était purement fictif mais aurait permis, le cas échéant, d'empêcher une éventuelle mainmise de l'occupant sur l'affaire.

Questions de gestion²⁴

La politique du moindre mal

Le gouvernement et la population belges avaient été profondément marqués par les difficultés de la première guerre mondiale. Pour éviter de voir la population revivre de telles privations, le gouvernement belge a adopté une politique de gestion dite « du moindre mal », également appelée doctrine Galopin, du nom d'Alexandre Galopin, gouverneur de la Société générale de Belgique²⁵. Cette solution consistait à garder les entreprises en ordre de marche et la population au travail, pour éviter autant que possible une catastrophe économique et sociale de grande ampleur. Cette option impliquait de ne pas faire de zèle ni de servir l'ennemi, mais bien de laisser tourner l'économie selon le minimum nécessaire pour survivre sans collaborer. Ce qui pouvait être sujet à des interprétations diverses et a parfois ouvert la porte à une collaboration économique pure et simple, remise en cause après la guerre.

²³ AGR, I 288, 106.

²⁴ Pour le contexte du début de la guerre, voir Jules GÉRARD-LIBOIS, José GOTOVITCH, *L'An 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 1971, en particulier les chapitres 2, p. 150-163 (« L'action de l'occupant pour la reprise administrative et économique ») et 11, p. 329-341 (« La faim »).

²⁵ À propos d'Alexandre Galopin, de la doctrine qui porte son nom et des conséquences de l'activité des entreprises pendant la guerre, voir la contribution de Madeleine Jacquemin dans ce volume et la bibliographie citée.

Pendant la guerre, le personnel de Hirsch & C^{ie} a été considérablement réduit. À peine plus d'une centaine de personnes y travaillent encore à la fin du conflit. Les archives permettent de voir dans quelles conditions. La position de l'entreprise, qui fabrique et vend des vêtements de luxe, devient problématique. On trouve trace de ce malaise dans les archives : la direction se documente sur le statut du travail, sur les ordonnances relatives à la confection, et adopte un profil bas sur les activités par trop incompatibles avec le contexte de guerre. Dès lors, dans quelles conditions faire fonctionner une telle entreprise ? Ceci pose des questions d'ordre financier, social, politique. D. Veillon a souligné le fait qu'en France, s'habiller a pu prendre deux visages : celui de la collaboration, mais aussi celui d'une certaine forme de résistance. Les archives de la maison Hirsch montrent une réalité nuancée, dans laquelle certaines concessions prennent place dans le cadre de la politique du moindre mal.

Les finances

Les archives Hirsch & C^{ie} présentent, dans leur continuité, un grand intérêt au niveau financier. Elles sont très complètes et étaient soigneusement tenues dès l'origine de l'entreprise. Elles se prêtent particulièrement bien à l'histoire financière, aux questions de prix et de salaires. Par exemple, on y trouve des comptes de frais généraux et des listes de prix de marchandises. L'entreprise proposait pendant la guerre un service de ravitaillement du personnel (soupe, pommes de terre, fruits et légumes, vitamines) dont les prix sont également repris dans les archives. Ces dossiers sont bien documentés : les modifications légales, par exemple, sont toujours accompagnées d'un dossier constitué pendant la guerre et reprenant les pages du *Moniteur belge* (recueil des actes légaux) ou les ordonnances allemandes concernées et, s'il y a lieu, les coupures de presse relatives au sujet.

Pour la période 1940-1945, l'inventaire des archives fait état des sources suivantes :

- les bilans au 31 janvier, ainsi que, pour l'année 1942 : les instructions de l'autorité allemande pour la confection du bilan ; les documents relatifs à l'impôt spécial pour bénéficiaires exceptionnels ; le relevé de provision pour maintien des stocks ; de la correspondance relative à ces questions ;
- les situations au 31 juillet, sauf pour 1941 ;
- les inventaires, rayon par rayon, des marchandises au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année ;

- les comptes d’ateliers pour 1940 et 1941 (la suite manque) ;
- les journaux centralisateurs, jusqu’au 31 mai 1943 ;
- les balances générales mensuelles, jusque 1944 ;
- les dossiers concernant les rapports avec la Banque nationale, jusqu’en 1944 ;
- les journaux des services financiers, complets pour la période de guerre ;
- les comptes des services d’expédition ;
- les journaux de comptes et factures ;
- les balances et relevés mensuels des achats des clientes tailleuses, des clientes particulières et des fournisseurs (avec certains manques).

Le personnel

En ce qui concerne les questions de la main-d’œuvre et du personnel, les archives sont de plus en plus complètes au fur et à mesure que l’on se rapproche de la fermeture de l’entreprise. Alors que l’on peut regretter des manques très importants dans les archives du XIX^e siècle, ce n’est plus le cas pour la seconde guerre mondiale. Cependant, cette documentation n’est pas, comme la comptabilité, systématique. La constitution de dossiers du personnel est fonction d’événements précis. Quatre points semblent particulièrement pertinents dans les dossiers des années de guerre.

Les réquisitions de travailleurs par l’Occupant au début de la guerre constituent une première problématique, qui est reprise dans la correspondance relative au travail obligatoire et aux licenciements.

Deuxième point, les revendications syndicales, suivies de la révision des barèmes et des conséquences du Pacte social²⁶, à la fin de la guerre, font l’objet de dossiers spécifiques. Bien que l’on se situe alors dans les années 1945 à 1950, il importe de prendre ces dossiers en considération pour l’étude de la période 1940-1945. En effet, le réajustement des barèmes à la fin de la guerre donne lieu à des études rétros-

²⁶ Le Pacte social a été adopté sous l’appellation de « projet d’accord de solidarité sociale » le 24 avril 1944 par un Comité patronal-ouvrier qui l’avait préparé depuis 1941 dans la clandestinité en abordant tous les problèmes sociaux. De ce texte de 56 paragraphes sont issus les systèmes belges de sécurité sociale et de relations collectives du travail mis en place dans l’après-guerre ; voir Dirk LUYTEN, Guy VAN-THHEMSCHÉ (dir.), *Het Sociaal Pact van 1944. Oorsprong, betekenis en gevolgen*, Bruxelles, VUB Press, 1995.

pectives de la part du patronat, qui revoit ses anciens barèmes (des années 1930 et des années de guerre) et entreprend de réaliser une fiche « historique » de chaque employé (entre autres, en prévision de la réévaluation des frais généraux consécutive à la révision des salaires). Ce dossier est particulièrement intéressant, car il comprend la correspondance relative à la question des barèmes de l'un des directeurs de Hirsch & C^{ie}, membre d'une association patronale, avec les patrons d'autres maisons de couture.

Certains problèmes ponctuels, qui ont trait au personnel pendant la guerre, constituent un troisième groupe de dossiers. Par exemple, le renvoi d'une employée pour faute grave fait apparaître, dans les griefs, des tensions d'ordre politique et racial.

Enfin, la question juive fait l'objet d'un examen par la direction elle-même. Le statut des trois frères Hirsch en constitue la première illustration (voir *supra*). La faible proportion de personnel juif est volontiers soulignée par la direction dans ses rapports avec les autorités au début de l'Occupation. Cette minorité apparaît, dans les archives, comme visiblement protégée par la famille. Des cas de sauvetage de la déportation apparaissent dans les dossiers. Ils sont rares, sans qu'il soit possible de déterminer si l'ampleur de la question a été dissimulée ou non²⁷.

En ce qui concerne les rapports entre le patronat et le personnel, une lecture de l'ensemble du fonds est indispensable, bien que certains dossiers reprennent des points essentiels. Ce sujet doit être envisagé dans la tradition de gestion paternaliste qui était celle de l'entreprise depuis le XIX^e siècle. Pendant la guerre, les conditions de travail se ressentent des difficultés issues de l'Occupation, et en particulier du ravitaillement. Les archives font état de lettres collectives de réclamation ou de pétitions émanant du personnel et destinées à ses employeurs, concernant les mauvaises conditions de travail et en particulier le manque de chauffage²⁸. Elles comprennent également une collection partielle du bulletin syndical de la Centrale générale des travailleurs du vêtement²⁹ et du bulletin interne du personnel de Hirsch & Cie.

²⁷ AGR, I 288, 106.

²⁸ AGR, I 288, 115.

²⁹ Les collections de revues des travailleurs du vêtement – en particulier, *Le Vêtement. Organe de la Centrale nationale du vêtement et parties similaires* – peuvent être notamment consultées à la Bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles.

L'administration allemande

En ce qui concerne la mise sous administration allemande, un dossier constitué de correspondance relative à de multiples événements est indispensable pour traiter de diverses questions (personnel, statut des juifs, ravitaillement, etc.)³⁰. D'autres dossiers sont consacrés à des points particuliers, et les archives comprennent des exemplaires de toutes les ordonnances allemandes concernant la vie de l'entreprise.

Hirsch & C^{ie} a été placée sous le contrôle d'un administrateur-commissaire (*Verwalter*) dont le rôle est théoriquement fixé par l'occupant³¹. Mais les archives Hirsch montrent que, dans les faits, cette gestion peut être appliquée de manière très variable et que ceci tient souvent à des questions de personnes. Deux commissaires allemands se sont succédé à la tête de l'entreprise. Le premier (Wilhelm Pée) reste en fonction jusqu'à l'été 1942, date à laquelle J.-P. Hirsch prend la fuite pour la France, accompagné de son épouse et de ses enfants. Avec le second commissaire (Karl Schneider), la gestion se durcit.

La totalité de la correspondance entre Hirsch & C^{ie} et les deux commissaires a été conservée, ce qui permet de suivre dans le détail leurs relations avec la direction belge. Les réquisitions de personnel, de matériel et de marchandises et l'influence de celles-ci sur les conditions de travail constituent un point important de ces dossiers. La pratique quotidienne consiste souvent en marchandages destinés à préserver autant que possible les forces humaines et matérielles de l'entreprise, et à céder le minimum à l'occupant.

L'autre point important de ces dossiers concerne l'application de la doctrine Galopin au sein de l'entreprise. À partir de 1941, des difficultés de ravitaillement entravent sa bonne marche. Les matières premières et le combustible surtout sont objets de soucis constants pour J.-P. Hirsch et A. Ghilain. À aucun moment pourtant, la direction n'envisage, au vu des archives, d'arrêter purement et simplement son activité. Au contraire, elle manœuvre à plusieurs reprises afin de poursuivre le travail. Il s'agit de garder les ouvriers en activité en évitant surtout la réquisition du personnel par les autorités allemandes. Or, le

³⁰ AGR, I 288, 106.

³¹ Markus WUNDERLE, *L'Économie belge sous l'Occupation vue par les autorités allemandes, à travers les archives de la Deutsche Revisions- und Treuhand AG et du Devisenschutzkommando*, mémoire de licence en histoire, Université libre de Bruxelles, 1992, p. 8-12.

secteur de la couture est par tradition sujet au chômage saisonnier, ce qui incite l'occupant à aller chercher de la main-d'œuvre dans cette direction.

Hirsch & C^{ie} doit également faire face à une autre difficulté. Bien que le gouvernement belge ait encouragé la politique du moindre mal, l'occupant, dans le cas des entreprises de distribution, tente de mettre en place des mesures de concentration commerciale déjà appliquées aux Pays-Bas : il s'agirait de regrouper les entreprises de distribution et d'en fermer certaines³². Hirsch & C^{ie}, en tant que vendeur au détail, est concerné, et la menace semble d'autant plus forte que l'image de ses magasins est luxueuse. La concentration horizontale est évitée par le recours à la concentration verticale : fermer pour la durée de la guerre, non certains magasins, mais une partie des locaux, correspondant à environ un tiers de la surface de vente et d'étalage.

Pour pouvoir continuer ses activités, une firme telle que Hirsch & C^{ie} doit les adapter au contexte de guerre et de pénurie. Les ateliers de fourrure lui offrent une possibilité de rester en activité contre obtention de matières premières et de charbon. En échange, la maison fabrique, pour un grossiste belge, des vestes de fourrure destinées à la Wehrmacht. Pendant l'année 1942, la production est de sept vestes par jour. Or, la doctrine Galopin avait fait l'objet de directives relativement précises, lesquelles interdisaient la fourniture de tout matériel destiné à l'armée : armes et munitions, mais aussi pièces de machine. La question des uniformes, couvertures et autres pièces textiles, de fourrure ou de cuir est plus difficile à déterminer³³.

Les dossiers de la fin de la guerre permettent de se pencher sur les conséquences de cette politique qui peut sembler paradoxale alors que l'entreprise avait été caractérisée comme juive. L'enquête prévue par la loi d'octobre 1945 sur les bénéficiaires de guerre montre que la fabrication a été réalisée pour un intermédiaire (bien que la firme ait été consciente de sa destination), sous administration allemande, et sans que cela ait

³² AGR, I 288, 119.

³³ Dirk LUYTEN, « La répression de la collaboration économique », dans José GOTOVITCH, Chantal KESTELOOT (dir.), *Collaboration – répression. Un passé qui résiste*, Bruxelles, Labor, 2002, p. 71-98 ; Étienne VERHOEYEN, « Moindre mal et bonne réputation », dans Francis BALACE (dir.), *Jours de guerre. Jours gris*, Bruxelles, Crédit communal, 1993, p. 21-22.

concouru à un enrichissement de la part des propriétaires³⁴. Malgré la réalisation de commandes allemandes, la maison Hirsch n'a pas pu conserver la totalité de ses effectifs et éviter les réquisitions comme le prévoyait la doctrine Galopin. La direction de l'entreprise a d'ailleurs pris la précaution de se faire conseiller et a suivi l'affaire de près, ce dont témoigne un important dossier de coupures de presse relatives à la loi sur les bénéfices de guerre³⁵. Hirsch & C^{ie} n'a pas été inquiétée lors de la vague de procès qui a suivi. Au-delà de l'intérêt de l'étude monographique, ces archives montrent les difficultés d'application de la doctrine Galopin, mais aussi les conséquences d'une telle politique au cours de l'après-guerre. Ici encore, les dossiers sont très complets, tant en ce qui concerne la gestion poursuivie pendant la guerre, que ses conséquences immédiates en 1945. On notera cependant que les comptes d'atelier manquent à partir de 1942, sans que l'on puisse affirmer que leur absence ait un quelconque lien avec la production destinée à l'Allemagne.

Couture et guerre

Apport pour la période 1940-1945

Les archives de la maison Hirsch & C^{ie} constituent un fonds particulièrement riche pour aborder les questions de la mode et du textile pendant la guerre en Belgique. En outre, le fait de disposer des archives des périodes précédente et suivante permet de bénéficier de points de comparaison, ou de données construites sur une base rétrospective, en ce qui concerne plus précisément l'après-guerre.

Le contenu des archives rappelle très nettement les questions abordées par D. Veillon dans *La mode sous l'Occupation*. Le cas de Hirsch & C^{ie} permet de préciser les rapports entre la France et d'autres pays pendant la guerre, au niveau de la couture et de la création. Au sujet de la création en particulier, les archives Hirsch requièrent une approche comparative, d'autant plus que la mode belge restait, la plupart du temps, centrée sur la mode française et en particulier parisienne.

L'étendue de l'entreprise permet d'aborder divers secteurs. Hirsch & C^{ie} tente évidemment de poursuivre ses activités traditionnelles coûte

³⁴ Loi du 15 octobre 1945 établissant un impôt spécial sur les bénéfices résultant de fournitures et de prestations à l'ennemi, *Le Moniteur belge*, 28 octobre, p. 7247 ; AGR, I 288, 125.

³⁵ *Id.*

que coûte et, comme Hermès ou Fath à Paris, vend des produits de luxe aux Allemands de passage. Un courrier volumineux atteste des démarches faites par la direction auprès des fournisseurs³⁶. Ces dossiers permettent de repérer les stratégies alternatives mises en place pendant la guerre. Des circuits d'approvisionnement disparaissent³⁷, d'autres prennent momentanément leur place.

Les problèmes de rationnement donnent lieu à diverses stratégies³⁸. La difficulté de se procurer du tissu, soumis à un strict rationnement³⁹, est compensée par des mesures exceptionnelles : les clientes peuvent apporter leur propre métrage pour s'y faire couper une robe, possibilité qui ne sera pas renouvelée après-guerre. La direction traque tous les articles qui peuvent être achetés sans obligation, pour la cliente, de fournir un certain nombre de points et échappent ainsi au rationnement. Par ailleurs, la maison Hirsch doit transiger sur ses critères de qualité au niveau des matières premières, comme le montrent les dossiers relatifs aux associations professionnelles et aux fournisseurs. La peau de lapin pour les manteaux, la rayonne pour les robes et les copeaux de bois pour les chapeaux remplacent au besoin les fournitures d'avant-guerre. Ici encore, des dossiers très complets permettent d'appréhender des réalités parfois oubliées de la vie d'une maison de couture pendant la guerre : jusqu'aux difficultés de se procurer des serpillières, de la doublure ou du fil à coudre.

Perspectives comparatistes

Alors que les dossiers financiers sont particulièrement complets, la politique poursuivie en matière de couture et de mode apparaît de façon beaucoup moins nette dans les archives Hirsch & C^{ie}⁴⁰. Une lecture transversale est indispensable pour aborder cette question. En ce qui concerne les modèles achetés ou copiés pendant la guerre, on en trouve des traces dans plusieurs types de documents : les inventaires, les factures, les comptes et dossiers de clientes tailleuses ou particulières, les

³⁶ AGR, I 288, 106.

³⁷ Voir, par exemple, AGR, I 288, 124, à propos de la laine et de la soie.

³⁸ AGR, I 288, 113 : Déclarations matières textiles durant l'Occupation et autorisations diverses ; 114 : Services du ravitaillement.

³⁹ *Les Cartes d'habillement. Détails complets de la valeur des points pour toutes les catégories*, Bruxelles, Librairie de Belgique, [1941].

⁴⁰ DE BRUYN, *op. cit.*, p. 20.

notes sur les défilés et sur les prix de la façon, les dossiers concernant les frais généraux.

La question des rapports entre la couture belge et la création française transparait particulièrement bien dans les dossiers, malheureusement peu nombreux, qui concernent les voyages à Paris. L'entreprise organisait traditionnellement des voyages destinés à l'achat (légal) et à la copie (moins légale) des modèles et patrons lors des défilés parisiens, deux fois l'an. Cette question se pose en temps de guerre, alors que les communications deviennent plus difficiles et requièrent une organisation administrative précise. Les voyages se raréfient et le suivi des modèles dépend de l'habileté des négociations menées. Alors que l'on défile encore à Paris ou à Lyon, il est impossible pour une maison belge de s'y rendre sans effectuer de longues démarches, dont toutes les étapes apparaissent dans les archives. Un bulletin professionnel consacré aux modistes reprend les précautions, démarches et conseils d'usage pour les maisons belges désireuses d'aller se documenter sur place. Ces démarches sont d'autant plus difficiles que l'occupant décourage tout intérêt porté à la mode parisienne. Les archives Hirsch montrent qu'il devient très difficile de se procurer les revues de mode parisienne qui paraissent encore. Et en 1941, lorsque l'entreprise décide d'envoyer quatre personnes à Paris, une seule y parvient.

Le suivi de la mode parisienne est source d'angoisses perpétuelles mais, à la fin de la guerre, l'attitude change : on se débrouille à Bruxelles avec les patrons que l'on possède et l'imagination des chefs d'atelier et modélistes fait le reste. Chez Hirsch, le sens pratique domine pendant toute la période : on vend beaucoup de tailleurs et de manteaux, dans des tissus sobres et indémodables. Pendant l'hiver, les matières chaudes, la laine et le noir dominent dans toutes les collections⁴¹. Les robes du soir et les tenues tricolores de la Libération proposées à Paris ne seront pas suivies par la maison⁴².

Par ailleurs, les archives Hirsch contiennent également une série de dossiers très bien documentés relatifs aux associations professionnelles du textile, de la couture et de la fourrure⁴³. Ici encore, on dépasse le cadre monographique pour découvrir une photographie très complète du

⁴¹ AGR, I 288, 106.

⁴² AGR, I 288, 554, J.-P. Hirsch, calcul des prix pour la collection de printemps 1946, 25 octobre 1944.

⁴³ AGR, I 288, 118, 554, 555 et 2288 *sq.*

secteur. L'activité développée par la famille dans diverses organisations patronales permet d'expliquer la présence de ces très beaux dossiers. On y trouve une abondante correspondance dans laquelle interviennent la maison Hirsch, les instances officielles, mais aussi d'autres couturiers belges. Sous l'Occupation, les archives mettent en lumière les rapports entre les entreprises nationales et les groupements ou offices mis en place par l'occupant afin de réorganiser l'économie⁴⁴. Ces dossiers permettent d'aborder la transition avec la fin de la guerre et la réorganisation des industries de la mode et du vêtement ; on y trouve trace de préoccupations d'importance : application des acquis du Pacte social et réactions des travailleurs, percée du prêt-à-porter, question du statut futur de la haute couture, et aussi, peut-être, ce qui peut apparaître comme les prémices d'une prise d'indépendance croissante par rapport à la couture française.

*

* *

Les archives de la maison Hirsch & C^{ie} constituent une source particulièrement utile pour l'histoire de la mode pendant la seconde guerre mondiale en Belgique. L'intérêt conjoint porté au sujet par la famille, l'Université libre de Bruxelles et les AGR a incontestablement joué un grand rôle dans la très récente ouverture du principal fonds d'archives de l'entreprise.

Cette ouverture inconditionnelle a permis de retrouver des dossiers oubliés, en particulier la question des rapports avec les couturiers français ou la fabrication des vestes en fourrure pour la Wehrmacht. La famille avait d'emblée accepté de garantir une entière liberté quant au travail de recherche et de rédaction et de fait, ce dernier dossier a suscité des discussions très ouvertes. Elles n'ont pas entraîné de réserves dans l'écriture, mais bien l'inscription de l'événement dans son contexte, qui est celui de la doctrine Galopin.

Au-delà de l'histoire d'une entreprise, ces archives permettent d'aborder différentes questions, qui concernent l'histoire familiale, la gestion d'un important patrimoine à la fois mobilier et immobilier, l'histoire du travail, et, de manière générale, les conditions de vie pendant la seconde guerre mondiale. Elles donnent un aperçu nuancé des

⁴⁴ Fernand BAUDHUIN, *L'Économie belge sous l'Occupation 1940-1944*, Bruxelles, Bruylant, 1945, p. 388-389.

rapports quotidiens avec l'occupant, qui peut être agent de réquisitions, client, administrateur de l'entreprise. Dans la vie civile, la nécessité de survivre au quotidien, de se ravitailler, de se rendre au travail ou de gérer la vie d'une société surgit de manière particulièrement vivante au détour de nombreux documents. Par le biais de la comptabilité, mais aussi de courrier, de photos, de notes de service, de factures, tout un pan de l'histoire de la mode s'esquisse dans ce fonds, qui est sans aucun doute incontournable pour étudier le sujet en Belgique.

***Les archives des entreprises de travaux
publics sous l'Occupation. L'exemple
des quatre « majors » français***

Dominique BARJOT et Bruno JEGOU

Le secteur du bâtiment-travaux publics (BTP) est resté longtemps méconnu des historiens de l'économie française contemporaine. Pourtant, il s'agit d'un secteur particulièrement important par son activité, en particulier le volume d'emploi qu'il procure. En 2002, il fournissait 8,2 % du produit intérieur brut français¹. Il s'agit en outre d'un secteur très concentré, dominé par quatre « majors », à savoir, toujours en 2002, Bouygues, Vinci, Eiffage et Amec SPIE.

Ces entreprises sont en outre dominantes en Europe, malgré une concurrence forte : Bouygues se situe au 1^{er} rang, Vinci au 2^e et Eiffage au 5^e. Toutes viennent du secteur des travaux publics, à l'exception de Bouygues, qui, s'il est originaire du bâtiment, a fondé son accès au sommet sur sa percée dans les travaux publics.

Cette importance relative ne date pas d'aujourd'hui : en 1938, le BTP représentait déjà 4,2 % de la population active occupée, contre 5,5 % en 1929 et 5,3 % en 1949, ce, au terme d'une période de forte baisse de l'activité, venue elle-même se surajouter à une longue dépression entamée en 1883. Dès cette époque, la profession était dominée par de grandes entreprises de travaux publics (tableau 1) : toutes les entreprises mentionnées se situaient déjà aux premiers postes de la profession tant pour l'entreprise générale (Grands travaux de Marseille, Schneider & C^{ie}, Campenon Bernard, Société générale d'entreprises) que pour les travaux routiers (Société anonyme pour la construction et l'entretien des

¹ *La construction en Europe. Les données*, direction des Affaires économiques et internationales, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Paris, 2002.

routes, Colas) et l'installation électrique (Société parisienne pour l'industrie électrique, Forclum).

Tableau 1 : Les principales entreprises françaises de travaux publics à la veille de la seconde guerre mondiale

Groupes actuels	Grandes entreprises en 1939	Rang en 1939 ²
Bouygues	Dragages travaux publics Entreprises de grands travaux hydrauliques (EGTH) Régie générale des chemins de fer Colas SA pour la construction et l'entretien des routes (SACER)	8
Vinci	Grands travaux de Marseille (GTM) Société générale d'entreprises (SGE) Eau et Assainissement Campenon Bernard Dumez Sainrapt & Brice	1 5 9 4
Eiffage	Fougerolle Borie Ballot Forclum Société auxiliaire d'entreprises électrique et de travaux publics (SAEETP)	7 10
SPIE	Société parisienne pour l'industrie électrique (SPIE) Schneider & C ^{ie} Société de construction des Batignolles (SCB)	9 3 6

On comprend, dès lors, l'intérêt que leur portèrent les Allemands pendant le conflit mondial. Ces entreprises participèrent de manière déci-

² Du strict point de vue de l'activité travaux publics. Ne sont retenus que les 10 premiers groupes classés par l'importance de leur chiffre d'affaires. Il manque le n° 2 de la liste, à savoir le groupe Hersent aujourd'hui disparu.

sive à la mobilisation économique des années 1938-1940, sous l'autorité d'André Borie, alors commissaire au BTP pour le compte du gouvernement français, puis ont été, selon la formule de Danièle Voldman, « une branche sollicitée »³. Leur étude pendant le conflit justifie d'un inventaire archivistique des fonds conservés par les quatre grands groupes mentionnés plus haut. Ces grands groupes représentent en effet aujourd'hui une part importante de l'activité du BTP français : environ 37 % du total dont 14,6 % pour Bouygues, 14,1 % pour Vinci et 5,5 % pour Eiffage. Mais, comme l'indique le tableau, cette situation n'est pas nouvelle : les quatre grands actuels regroupent ainsi les archives de tous les grands groupes de BTP de l'époque, Vinci présentant les archives les plus riches.

Vinci

Les fonds conservés par ce groupe présentent un double intérêt⁴. Ils s'appuient sur les archives propres des cinq grandes entités historiques du groupe⁵.

Cinq grandes entités historiques

* La Société générale d'entreprises (SGE) : issue de la société en nom collectif Giros & Loucheur (1899), elle a adopté la raison sociale SGE en 1908. Bénéficiant d'une double spécialisation dans les travaux publics et les installations électriques, domaines dans lesquels elle se situait respectivement au 5^e et 2^e rang en 1939 par son chiffre d'affaires, mais toujours au 2^e si l'on s'en tient aux seuls profits. La SGE conserve des archives d'une très grande qualité, malheureusement beaucoup moins bien classées qu'il y a 20 ans, par suite de déménagements successifs.

Il s'agit en premier lieu d'archives juridiques : statuts (1939, 1942, 1943, 1946), procès-verbaux d'assemblées – série complète de 1939 à 1946 – et du conseil – un tome complet de registre consacré à la

³ Danièle VOLDMAN, « Le bâtiment, une branche sollicitée », dans Alain BELTRAN, Robert FRANK, Henry ROUSSO (dir.), *La Vie des entreprises sous l'Occupation*, Paris, Belin, 1994, p. 91-116.

⁴ Dominique BARJOT, *La Trace des bâtisseurs : histoire du Groupe Vinci*, Paris, Vinci, 2003.

⁵ L'accès aux archives, dispersées en région parisienne, est possible au siège social, sur autorisation du président.

période de guerre. S'y ajoutent les comptes-rendus des comités de direction tenus en 1939 et 1940 (mais supprimés ensuite) ainsi que les dossiers préparatoires aux assemblées générales. Exhaustifs pour toute la période de guerre, ils étaient destinés au président délégué de la SGE. Ils incluent toujours des extraits de la presse financière de l'époque, une ou deux feuilles d'actionnaires (lorsque l'assemblée ordinaire se trouvait couplée avec une assemblée extraordinaire). Quatre cartons pour la période de guerre, fournissent beaucoup d'éléments sur l'activité financière en particulier. Néanmoins, les dossiers préparatoires aux conseils d'administration constituent la source la plus fondamentale. Toujours destinés au président délégué ou au secrétaire général (il y a parfois un exemplaire pour chacun), ils fournissent des renseignements d'une grande précision, en particulier sur les chantiers (rapports sur travaux) et les filiales, examinées une par une.

La SGE conserve de belles sources comptables, les plus remarquables de toutes les entreprises de BTP. Elles se constituent d'inventaires, de bilans, de situations mensuelles détaillées, de comptes de profits et pertes et de comptes d'exploitation, dont le caractère à la fois précis, agrégé et cohérent permet une étude économique poussée. Il convient d'y ajouter des sources techniques abondantes : documentation publiée ou à usage interne, photographies de chantier (belle série sur le barrage d'Imfout au Maroc, construit durant la guerre). Ces sources comptables et techniques permettent de compléter utilement les archives juridiques.

* La Société des grands travaux de Marseille (GTM), fondée en 1891, se situait en 1939 au 1^{er} rang des entreprises françaises de travaux publics par le montant de son chiffre d'affaires et au 3^e par celui de ses profits. Les archives conservées ne valent pas celles de la SGE, mais présentent néanmoins un intérêt certain. Elles consistent en archives juridiques : procès-verbaux d'assemblées générales et du conseil. Ces derniers en particulier se caractérisent par leur caractère très explicite : le conseil se réunissait très souvent et très régulièrement, même pendant la guerre. À cela s'ajoutent des archives comptables de bonne qualité (bilans, comptes de profits et pertes, comptes de répartition), en particulier pour les années 1944 et 1945 (comptes d'exploitation). Quant aux archives techniques, bien que relativement moins riches, elles recourent pour une part celles de la SGE, en raison de chantiers

communs (Génissiat, Afrique noire, Maroc, etc.). S'y ajoutent des informations fournies par trois ouvrages de référence contemporains⁶.

* Les Entreprises Campenon Bernard (ECB), fondées en 1921, ont connu entre les deux guerres une expansion très soutenue qui les propulse, en 1939, au 4^e rang des firmes françaises de travaux publics, tant en termes de profit que de chiffre d'affaires. Elles aussi ont laissé une trace dans les archives du groupe Vinci. Il s'agit d'une série complète des procès-verbaux d'assemblées et du conseil ainsi que de pièces comptables (bilans, comptes de profits et pertes). On dispose aussi, grâce à divers ouvrages, d'une présentation complète des références techniques de l'entreprise⁷. Toutefois, l'élément le plus intéressant concerne la Société technique pour l'utilisation de la précontrainte (STUP), filiale des ECB créée en 1943 afin d'exploiter dans le monde les brevets Freyssinet de précontrainte des bétons, qui a conservé tous les procès-verbaux d'assemblées et du conseil de la période. Elles offrent une source irremplaçable pour l'étude des transferts de technologie franco-allemands durant le second conflit mondial par le biais du procès intenté devant l'office des brevets (Patentamt) allemand par Wayss & Freytag, firme de Stuttgart détentrice de la licence exclusive d'exploitation des procédés Freyssinet en Allemagne, à l'ingénieur allemand Ewald Hoyer qui avait contrefait le procédé.

Les archives sont, en revanche, beaucoup moins riches concernant les deux autres entreprises ayant contribué à la naissance de Vinci.

* Eau et assainissement, société fondée en 1878 par Charles Gibault (1844-1895), était devenue société anonyme (SA) en 1918, à son rachat par la SA des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson. Elle se développa beaucoup dans l'entre-deux-guerres au point de tenir lieu, en 1939, de leader des travaux d'adduction d'eau. En dépit des nombreuses restructurations du groupe SGE qui l'absorba en 1984, il subsiste des procès-verbaux assez détaillés d'assemblées, à quoi s'ajoutent un volume de références en date de 1955 et surtout celles, complètes, contenues dans l'ouvrage du centenaire en date de 1978.

⁶ *Société des Grands Travaux de Marseille : quelques travaux*, Paris-Marseille, Pierson, 1940 ; *Société des Grands Travaux de Marseille, 1891-1941. Brochure du cinquante-naire*, Méru (Oise), J. Brard, 1942 ; *Société des Grands Travaux de Marseille*, Cahors, imp. A. Coueslant, 1949.

⁷ *Entreprises Campenon Bernard : historique, références*, Paris, Sapho, 1951 ; *Entreprises Campenon Bernard : plaquette historique*, Paris, Imprimeries de Bobigny, 1963.

* Faute d'accès aux papiers de la famille fondatrice, on est encore plus pauvre sur Dumez. Il subsiste seulement, pour les années 1939 à 1945, un ensemble complet de pièces comptables sauvées par Pierre-Paul Heiser, fils de l'un des principaux dirigeants du groupe avant sa fusion avec la Lyonnaise des eaux en 1990. S'y ajoutent d'utiles listes de travaux présentées dans trois ouvrages de références de 1952, 1956 et 1973.

Intérêts des archives des filiales

Les filiales du groupe Vinci offrent des archives du plus haut intérêt. Tel est le cas pour les ouvrages en béton armé et la précontrainte. Outre la STUP (Freyssinet international aujourd'hui), il convient d'évoquer le cas de Sainrapt & Brice. Cette vieille maison à contrôle familial, fondée en 1854 et devenue SA en 1910, n'a laissé malheureusement que très peu d'archives pour la période antérieure à 1954. Il faut dire qu'elle a été au lendemain de la seconde guerre mondiale au centre d'un procès pour fait de collaboration qui a mis en cause la personnalité de son principal dirigeant de l'époque, le président-directeur général (PDG) Louis-Pierre Brice, et qui a empêché la société de participer aux adjudications et appels d'offres ouverts en vue de l'attribution de marchés publics. Il s'ensuivit de nombreuses destructions. Il subsiste néanmoins des assemblées générales (série incomplète hormis les assemblées extraordinaires) et des références techniques, contenues en particulier dans l'ouvrage du centenaire, publié en 1954. Cette entreprise présente à cet égard un intérêt majeur par les innovations qu'elle continua de développer pendant la guerre, en coopération avec la STUP. On peut citer à cet égard les ponts d'Elbeuf-sur-Andelle (1942) et de Longroy (1943), exécutés par Sainrapt & Brice sur une étude de Freyssinet. Une autre dimension majeure de l'étude de Sainrapt & Brice réside dans l'ampleur des transferts de technologies avec l'Allemagne en matière de génie civil : l'entreprise aurait effectué pour l'occupant 40 % de son chiffre d'affaires des années 1941 à 1944⁸.

Elle compte en tout cas au nombre des entreprises les plus collaboratrices selon la liste établie par la CGT à la Libération (tableau 2). On notera cependant que, mesuré en moyenne annuelle, le volume de

⁸ Dominique BARJOT, « L'industrie française des travaux publics », dans D. BARJOT, Henry ROUSSO, (dir.), « Stratégies industrielles sous l'Occupation », *Histoire économie et société (HES)*, n° 3, 1992, p. 415-436.

travaux ici mentionné recouvre des situations extrêmement différentes : multiplication du chiffre d'affaires de 1939 par 26,5 pour la Compagnie française de bâtiment et de travaux publics (CFBTP), par 8,7 pour Sablières et entreprises contre une augmentation de 25 % pour Sainrapt & Brice alors que GTM ne consacra, toujours en moyenne annuelle, que 36 % de son chiffre d'affaires pour l'Allemagne. De surcroît, il convient de ne pas oublier que l'indice des prix à la construction a été multiplié par 4,4 entre 1939 et 1945, avec une accélération de l'inflation dès 1943, c'est-à-dire à l'époque où a été réalisée la plus grande partie des travaux allemands.

Tableau 2 : Liste des entreprises de travaux publics ayant le plus travaillé pour l'Allemagne durant la période de l'Occupation

Rang	Entreprises	Montant des travaux pour l'Allemagne (en millions de F)
1	CFBTP, Paris	525
2	Drouard Frères, Paris	495
3	Dodin, Nantes	337
4	Levaux & Fils, Paris	291
5	Sainrapt & Brice, Paris	270
	Sablières et entreprises, Paris	270
7	THEG, Paris	245
8	Entreprise industrielle, Paris	242
9	Langlois, Paris	233
10	GTM, Paris	231

Source : *Les grands maîtres de la construction féodaux modernes, Monographie des industries du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction*, étude publiée sous la direction de la Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, du bois et parties similaires (CGT), Paris, 1947, p. 16.

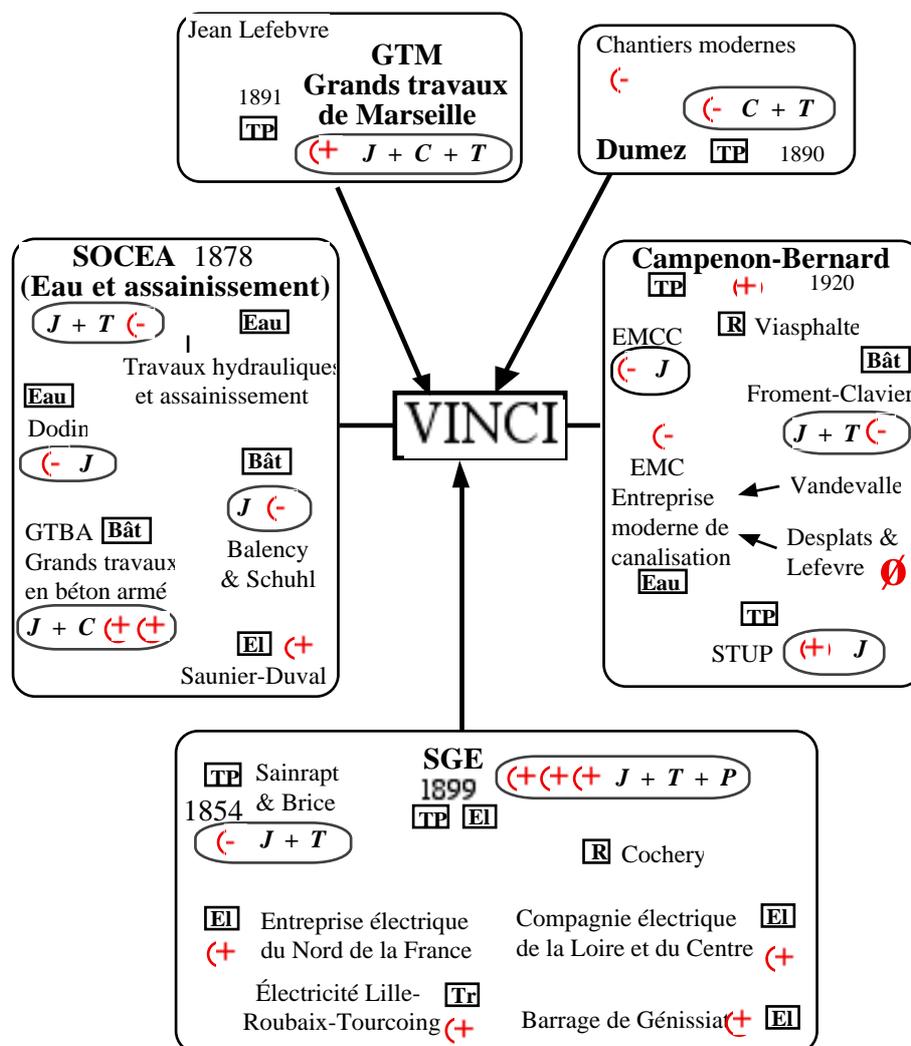
Le génie civil ne se réduit pas à la seule construction de grands ouvrages en béton. Le groupe Vinci contrôle aujourd'hui un certain nombre de filiales à l'histoire fort riche : ainsi, dans le domaine des terrassements avec Deschiron ou Chantiers modernes, cette dernière entreprise fondée en 1949 par une grande figure de la résistance, Hubert Touya. Il en va de même dans le secteur des travaux fluviaux (entreprises

Henri Courbot, Morillon et Corvol – aujourd’hui fusionnées au sein d’Entreprises Morillon Corvol & Courbot, EMCC –, entreprise Caroni) ou maritimes (Dodin). Mais il reste peu de choses des archives de ces sociétés, hormis des listes de références et des procès-verbaux d’assemblées, souvent peu explicites : tel est le cas pour Dodin, en dépit – ou en raison de – son intérêt évident pour l’histoire de la collaboration.

Il faut aussi mentionner l’Entreprise moderne de canalisation, constituée en 1938 par Louis Ducatel, un résistant actif, et devenue après la seconde guerre mondiale le groupe Canalisations pétrolières aquifères et gazières–Compagnie européenne de travaux (CAPAG-CETRA). Très peu active pendant la guerre, elle a cependant absorbé deux sociétés importantes : l’entreprise Vandewalle (1963) et surtout la société Desplats & Lefèvre (1960). Cette seconde entreprise, dont les archives ont disparu, a joué un rôle important mais discuté pendant la guerre : d’une part, elle exécuta pour l’Allemagne d’importants travaux à Dieppe (*Atlantikwall*) et à Beauvais (aérodrome de la Luftwaffe) ; d’autre part, Jean Desplats, l’un des deux dirigeants, livrait des renseignements à Londres sur les travaux que sa firme réalisait alors qu’Henri Lefèvre, le PDG, accéda en 1942 aux fonctions de président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) avec pour objectif d’obtenir un comité d’organisation spécifique aux travaux publics.

Cette médiocrité des archives de guerre se retrouve, en pire, dans le secteur du bâtiment. En dépit de leur ancienneté, des entreprises comme Froment-Clavier (1922) ou Balency & Schuhl (1903) n’ont laissé que des procès-verbaux d’assemblées et du conseil relativement succincts, que l’on peut compléter parfois par des références de travaux (dans le cas de Froment-Clavier). Il existe cependant une exception brillante, celles de Grands travaux en béton armé (GTBA), société dirigée successivement par deux polytechniciens de haute stature : Maurice (1863-1938) et Paul-Maurice Tricon (1897-1996). Fondée en 1907, elle s’imposa rapidement, grâce à une collaboration ininterrompue avec les frères Perret, comme l’une des firmes françaises les plus inventives dans le domaine du béton armé. Les archives montrent bien son refus de collaborer avec les Allemands et sa mise en sommeil quasi-totale. P.M. Tricon, son PDG, partit en effet, dès février 1941, rejoindre de Gaulle à Londres. Proche de ce dernier, puisque membre de la 4^e division cuirassée que commandait le général, il rejoignit Leclerc, combattit en Tripolitaine, en Italie, puis en France avec de Lattre de Tassigny et y gagna ses galons de général de brigade. Son prestige rejaillit

sur son entreprise, très active durant la reconstruction, notamment au Havre. Sont conservés les procès-verbaux d'assemblées et du conseil, mais aussi une comptabilité d'une bonne lisibilité.



<u>Domaine d'activité</u>	<u>Qualité des sources</u>	<u>Type de sources</u>
TP Travaux publics	Ø Sans intérêt ; disparues	C Comptable
Tr Transports	- Faible intérêt	T Technique
El Électricité	(+) Bonne qualité	J Juridique
Bât Bâtiment		P Presse
R Route		
Eau Eau, canalisations		

Les archives du groupe Vinci recèlent bien d'autres fonds : ainsi, sur les entreprises routières (Cochery, Bourdin & Chaussé, Vialit, Viasphalte, entreprise Jean Lefebvre, Reveto, entreprise V^{ve} Gaëtan Brun⁹) ou d'installations électriques et de second œuvre du bâtiment (Mors, Garczynski & Traploir, Saunier-Duval, Tunzini, etc.¹⁰). On notera en particulier la bonne qualité des fonds concernant Saunier-Duval. Mais on pourrait tout autant insister sur les archives des filiales de SGE dans le domaine des transports urbains (Électricité Lille-Roubaix-Tourcoing¹¹) et, plus encore, de l'électricité : archives de la Compagnie électrique de la Loire et du Centre¹², de l'Énergie électrique du Nord de la France¹³ et de la société Transport d'électricité du Centre¹⁴. On y trouve aussi des informations sur des compagnies contrôlées non pas financièrement, mais techniquement, comme la Société des forces motrices de la Truyère¹⁵ ou sur des associations en participation telles que l'Entreprise de construction du barrage de Génissiat¹⁶, dont les archives Vinci conservent trois cartons. Mais on touche à tout autre chose que le seul BTP, à savoir le secteur de l'énergie.

Les autres grands groupes

Les fonds conservés par les trois autres grands groupes apparaissent moins riches, mais ils ne sont pas non plus sans intérêt. À cet égard, c'est sans doute Eiffage qui offre les possibilités les plus grandes¹⁷.

Eiffage

Le groupe Eiffage apparaît assez bien doté en archives, même si, pour des raisons d'identification des fonds essentiellement, le déséqui-

⁹ Archives Vinci consultées par A. Berthonnet. Voir BARJOT, *La Trace des bâtisseurs*, *op. cit.*

¹⁰ Archives Vinci consultées par A. Berthonnet et A. Lalandre. *Ibid.*

¹¹ Archives Vinci consultées par D. Barjot et S. Delelis ; Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, thèse de doctorat d'État d'histoire, université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1989, 7 vol.

¹² Archives Vinci consultées par D. Barjot. *Ibid.*

¹³ *Idem.*

¹⁴ *Id.*

¹⁵ *Id.*

¹⁶ *Id.*

¹⁷ Un accès aux archives des différentes composantes du groupe Eiffage suppose une autorisation préalable demandée au président du groupe.

bre semble patent entre ses deux grandes composantes historiques : Fougerolle, qui a fait l'objet d'une étude complète¹⁸, et la Société auxiliaire d'entreprises (SAE), dont les archives font l'objet d'une exploitation en cours par Pierre Jambard, actuellement en fin de thèse. En ce qui concerne Fougerolle même, on dispose d'un certain nombre de fonds non dépourvus d'intérêt. Ils concernent d'abord les sociétés mères, en l'occurrence deux des trois entités créées après la mort de Philippe Fougerolle, l'aîné des cinq frères : la SA Fougerolle et la SA des Établissements Fougerolle. Pour ces deux sociétés, on dispose des procès-verbaux d'assemblées et des conseils, ainsi que d'une comptabilité succincte, mais exploitable. Toutefois, ces sources peuvent être heureusement complétées par les références détaillées dont on dispose pour l'entreprise et, surtout, par les dossiers de dommages de guerre, particulièrement riches en information sur la période.

En ce qui concerne les filiales, les fonds apparaissent d'intérêt inégal selon les métiers et les entreprises. Dans le secteur du béton armé, il faut noter la regrettable destruction des archives Limousin pour lesquelles il ne subsiste que les statuts, les assemblées extraordinaires et des volumes de références techniques. Il en va de même pour Fourré & Rhodes. À l'inverse, on possède un fonds particulièrement intéressant pour Travaux hydrauliques d'entreprises générales (THEG), une grosse firme collaboratrice. En effet, la série complète des procès-verbaux d'assemblées et du conseil offre un ensemble très bien tenu et détaillé, que complètent les informations contenues dans la brochure du trentenaire datée de 1949. Il s'agit d'un fonds particulièrement éclairant pour l'étude des processus de collaboration et d'épuration, d'autant plus d'ailleurs que la comptabilité est elle aussi complète.

Dans le secteur routier, le groupe Eiffage conserve au moins quatre fonds identifiés à ce jour. Le plus complet concerne SOFRA-TP, alors dénommée Soliditit Français. Comme pour THEG, les procès-verbaux d'assemblées et du conseil recèlent de nombreuses informations, de même que la comptabilité. Notons en particulier l'apport tout à fait intéressant de ce fonds à la connaissance de la politique sociale des entreprises pendant la seconde guerre mondiale, en particulier concernant l'action du comité social d'entreprise. Un autre intérêt réside dans les dossiers constitués sur les brevets déposés ou acquis par la société. Un autre fonds d'entreprise routière offre un intérêt certain pour la période :

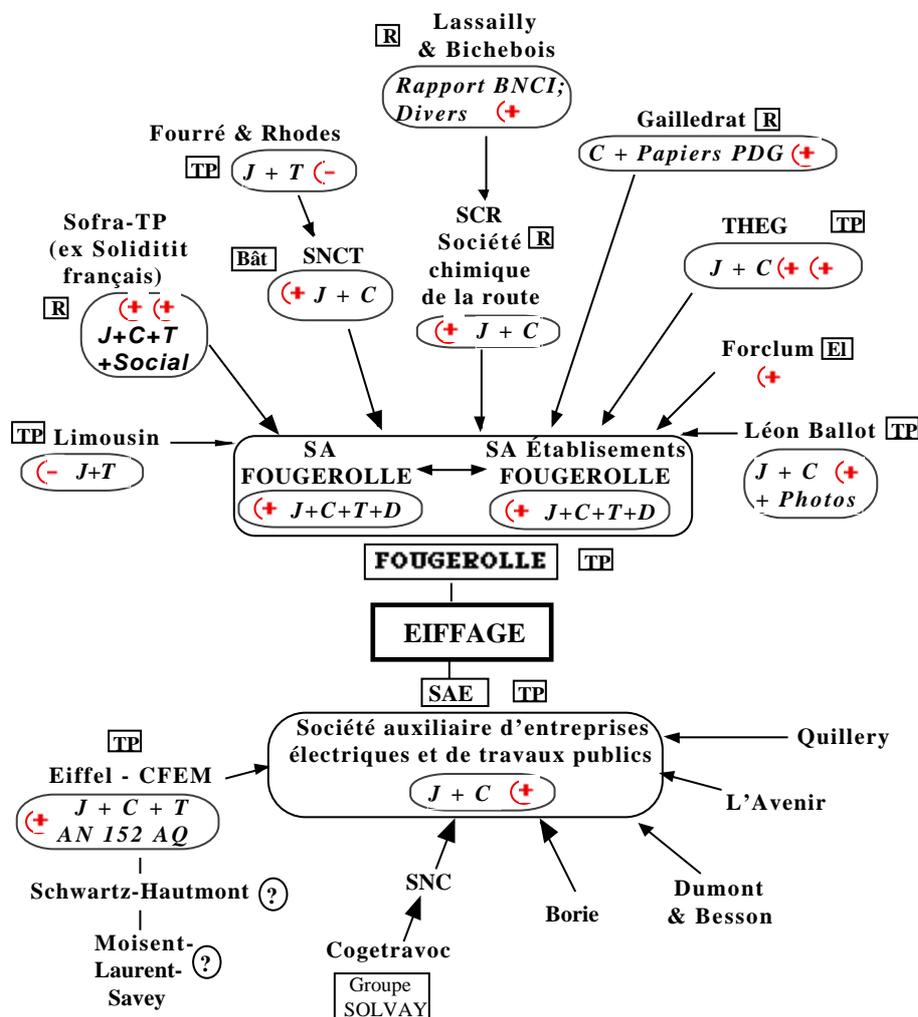
¹⁸ Dominique BARJOT, *Fougerolle. Deux siècles de savoir-faire*, Paris, Lys, 1992.

celui de la maison Gailledrat¹⁹. À une comptabilité plutôt complète, quoiqu'assez confuse, s'ajoute le dossier personnel du PDG de l'époque, Lucien Gailledrat, le fondateur, ainsi que ceux du consortium de construction de l'autoroute de l'Ouest et de la Société nouvelle des carrières de l'Ouest. Moins riches sur la période mais utilisables sont les fonds de la maison Lassailly & Bichebois (historique divers, livres de paie, séries de production de goudron, rapport de la Banque nationale de crédit industriel) et de la Société chimique de la route (série complète des assemblées et du conseil, bilans et comptes de profits et pertes). En revanche, on ne sait rien des archives des sociétés acquises après la fusion Fougerolle–SAE (Beugnet, Gerland, Générale routière).

Les archives Eiffage recèlent d'intéressants fonds concernant le bâtiment et l'électricité. Dans le premier cas, on dispose du fonds Société nouvelle de construction et de travaux (SNCT), à savoir cinq cartons d'assemblées avec leurs dossiers préparatoires et un carton de comités de direction. L'activité pour l'Allemagne y est bien décrite, y compris dans ses implications financières, grâce à une comptabilité raisonnablement claire. Dans le second cas, le fonds Forclum offre quant à lui deux cartons d'assemblées, deux de procès-verbaux du conseil, à quoi s'ajoutent inventaires, bilans et comptes de profits et pertes. Il doit être remarqué que ce fonds fournit d'intéressantes informations sur la filière d'évasion du groupe Messine ou Mercier (Union d'électricité, Lyonnaise des eaux).

Depuis la fusion Eiffage–SAE, de nouveaux fonds sont entrés dans les archives du groupe. En dehors des archives propres de la SAE, alors Société auxiliaire d'entreprises électrique et de travaux publics (SAEETP) – procès-verbaux complets des assemblées et du conseil, comptabilité générale y compris –, on remarquera la richesse des fonds des Entreprises Léon Ballot (un registre d'assemblées, un autre du conseil, avec comptabilité adjointe). Il convient de souligner à ce propos l'intérêt exceptionnel du fonds photographique de l'entreprise, notamment pour des grands chantiers de la période de guerre, comme le barrage de l'Aigle sur la Dordogne.

¹⁹ Dominique BARJOT, « L'Itinéraire d'un entrepreneur : Lucien Gailledrat (1861-1969) », dans Bibliothèque historique de la Ville de Paris (éd.), *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbain XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 1990, p. 44-58.



Dans le même ordre d'idées, il faut mentionner le fonds Eiffel, dont Eiffage assure aujourd'hui l'héritage, via la Compagnie française d'entreprises métalliques rebaptisée Eiffel. Pour la période de guerre, l'essentiel se trouve au Centre des archives du monde du travail (CAMT) à Roubaix (fonds 152 AQ). Ce fonds comprend deux parties :

- des archives administratives et comptables (procès-verbaux d'assemblées et du conseil, comptabilité, bureaux et ateliers, filiales et établissements absorbés) ;

- des archives techniques (chantiers et études).

Enfin, il faut signaler l'existence d'un fonds concernant une société coopérative ouvrière de production lyonnaise spécialisée dans les travaux de bâtiment et étudiée par François Robert.

Bouygues

Bouygues lui-même est un groupe trop récent (1951) pour être concerné directement par la seconde guerre mondiale. Toutefois, différentes filiales ou firmes absorbées ont une existence fort ancienne, mais leurs archives demeurent introuvables : tel est le cas des sociétés du groupe Rigal (Dragages travaux publics, Entreprises de grands travaux hydrauliques, Régie générale des chemins de fer et de travaux publics), des Entreprises métropolitaines et coloniales ou des Entreprises Boussiron. En revanche, la principale filiale de Bouygues, Colas, constitue la société mère d'un groupe recelant d'importantes et abondantes archives²⁰.

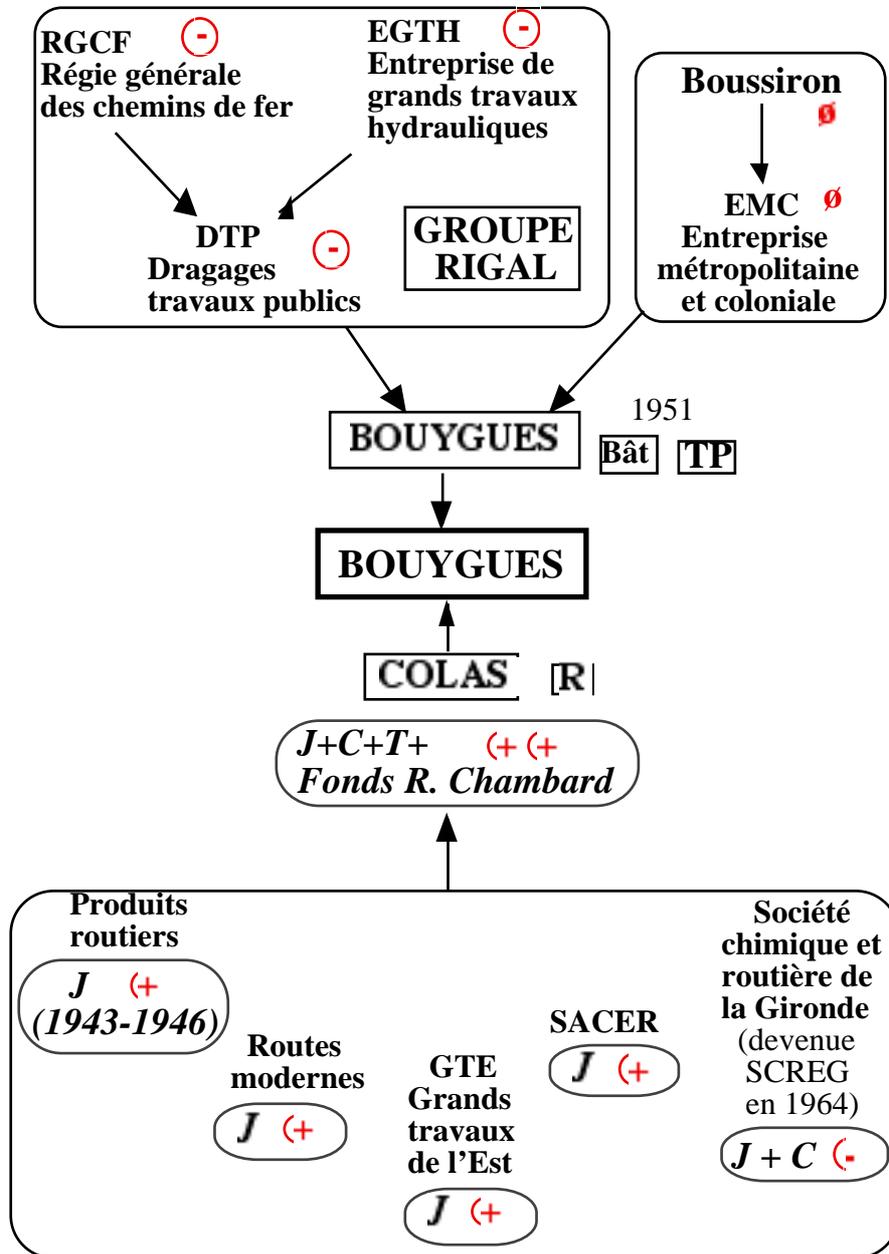
Chez Colas, à l'époque Société routière Colas, se trouvent conservées trois types de sources :

- des archives juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées et du conseil, administrateurs) ;
- des archives comptables. En l'absence de comptes de bilans et de profits et pertes, pour la période de guerre, on peut se reporter aux opérations mensuelles conservées de novembre 1935 à mars 1960 ;
- des archives techniques (*Colas Product*, magazine édité à Londres par la Shell, historique des émulsions Colas)²¹.

Ces archives peuvent en outre être complétées par celles, personnelles, de René Chambard, chimiste de renom employé par Colas jusqu'au milieu des années 1990. Elles recèlent un dossier seconde guerre mondiale : relations avec von Klass, administrateur provisoire allemand des intérêts de la Royal Dutch-Shell, actionnaire majoritaire ; note à G. Mathieu sur l'activité de l'entreprise, le 3 mai 1943.

²⁰ Dominique BARJOT, *L'Épopée du leader européen des travaux routiers : le groupe Colas*, Paris, 1999 (achevé, mais non publié). Voir aussi, du même, « L'innovation moteur de la croissance : le procédé Colas », *HES*, 1983, n° 1, p. 41-61 ; « Un leadership fondé sur l'innovation, Colas : 1929-1997 », dans Laurent TISSOT, Béatrice VEYRASSAT (dir.), *Trajectoires technologiques, Marchés, Institutions. Les pays industrialisés, 19^e-20^e siècles*, Berne, Peter Lang, 2001, p. 273-296.

²¹ Les archives Colas sont consultables au siège social du groupe, à Boulogne-Billancourt.



En ce qui concerne les filiales de Colas, la situation paraît inégale. Un certain nombre de fonds présentent toutefois un intérêt non négligeable. Pour la Société chimique et routière de la Gironde (devenue SCREG en 1964), il a été possible de consulter les assemblées, riches en informa-

tion, mais pas le conseil d'administration, ainsi que les archives comptables. Plus intéressantes cependant apparaissent les archives de sociétés comme SACER (procès-verbaux d'assemblées et de conseil complets), Grands travaux de l'Est (GTE, *idem*), Routes modernes (procès-verbaux de conseil très informés, d'assemblées seulement pour 1944-1945), Produits routiers (assemblées et conseil pour 1943-1946) ou Grignard. Il s'agit, sauf dans le cas des GTE, de firmes routières.

SPIE

SPIE, aujourd'hui AMEC-SPIE, suite à sa prise de contrôle par le principal groupe britannique de BTP, résulte du rapprochement de quatre entités historiques principales. Concernant la première, la Société parisienne pour l'industrie électrique (SPIE), ancienne Parisienne électrique, on dispose des procès-verbaux des assemblées et du conseil, toujours conservés par l'entreprise²². Un second fonds d'intérêt concerne Trindel, ancienne filiale de Forclum, créée en Alsace immédiatement après la première guerre mondiale. On dispose de procès-verbaux, d'une qualité certaine, pour la période de guerre : conseil et assemblées fournissent des renseignements d'autant plus utiles que la société conservait encore de fortes positions en Alsace, malgré son établissement à Paris peu avant la guerre. Ces archives sont également conservées au siège d'AMEC-SPIE.

Il en va de même de la Compagnie industrielle de travaux (CITRA). Héritière de l'ancienne direction des travaux publics (DTP) du groupe Schneider étudiée par Agnès d'Angio, elle n'a été fondée qu'en 1949²³. Il faut donc, pour la période de la guerre, se reporter aux archives Schneider elles-mêmes, à savoir au sein du fonds 187 AQ des Archives nationales, aujourd'hui rapatrié à l'Académie François Bourdon au Creusot :

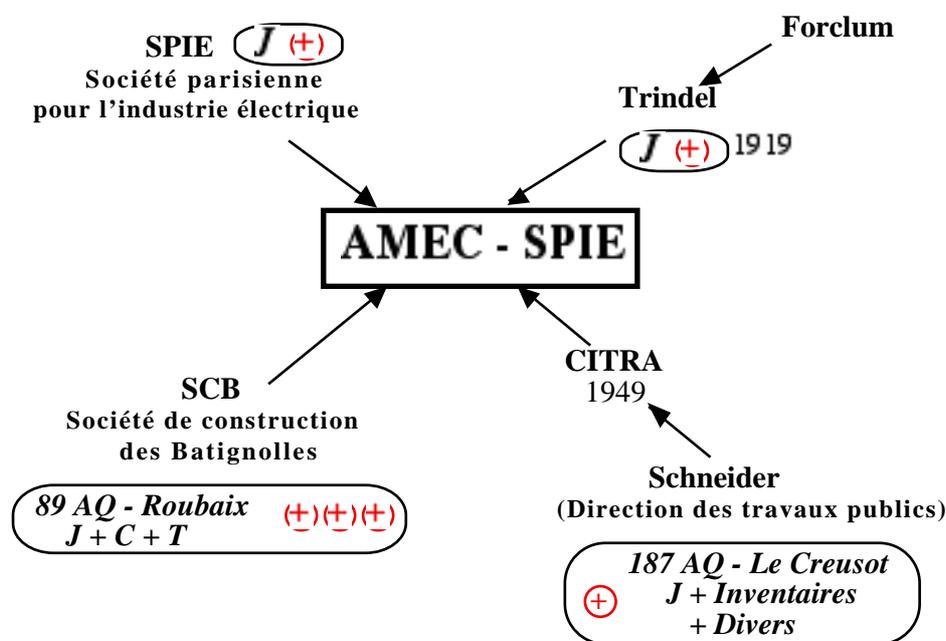
- les rapports de gérance (187 AQ 2-58) ;
- les états bleus complémentaires (187 AQ 59-70) ;
- les inventaires (187 AQ 90-120) ; notons à ce propos qu'abondance ne signifie pas nécessairement qualité ;
- les affaires relatives à la seconde guerre mondiale (187 AQ 570-576) ;

²² L'accès aux archives doit être demandé aux dirigeants de l'actuelle société AMEC-SPIE, à Cergy-Pontoise.

²³ Agnès d'ANGIO, *Schneider & C^{ie} et les Travaux Publics (1895-1949)*, Paris, École des Chartes, 1995 ; *Schneider & C^{ie} et la naissance de l'ingénierie. Des pratiques internes à l'aventure internationale 1836-1949*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

– les affaires diverses, en particulier les relations avec le groupe Otto Wolff (187 AQ 583).

Le fonds de loin le plus riche concerne la Société de construction des Batignolles (SCB) qui, passée dès 1956 sous le contrôle complet de la SPIE, a fusionné avec cette dernière en 1968, au sein de SPIE Batignolles : ce fonds est conservé à Roubaix sous la cote AQ 89. Concernant la SCB, on dispose de sources classiques : procès-verbaux d’assemblées et du conseil, très complets, d’une comptabilité très riche (comptes de profits et pertes 1939-1945, de bilans 1939-1945, de frais généraux 1939-1943 avec leur ventilation, journal 1939-1944, grand livre 1939-1943, registre de fournisseurs 1939-1947) ainsi que de nombreux dossiers techniques.



Ces derniers concernent l'étranger (barrage du Mondago 1937-1942), l'outre-mer (Pointe-Noire 1939-1946, Tamatave 1939-1946, Djibouti 1939-1941) et la France métropolitaine : ports de Bordeaux (1939-1945), Brest (1939-1945), Cherbourg (1939-1943), La Rochelle (1939-1943), aménagement de la Camargue (1941-1946), pipe-line de Donges (1939-1945), usine de Salins-de-Giraud (1940-1946), reconstruction de la Marne (1941-1944), de Nantes (1940-1943), de l'Oise (1940-1946), de la Seine (1940-1943), travaux exécutés en France

libre (1940-1946). S'y ajoutent des cartons concernant la société Coopérative de la SCB (1941-1946) ainsi que les filiales et participations de celle-ci, notamment : Compagnie générale de construction de locomotives Batignolles-Châtillon, Société du canal de Pierrelatte, Société de travaux pour l'étranger, Groupements et syndicats auxquels la SCB a participé. En définitive, le fonds Batignolles demeure essentiel pour la compréhension de la période.

*

* *

Les archives des quatre grands groupes étudiés offrent des perspectives tout à fait intéressantes. Néanmoins, les fonds d'archives sont de qualité très inégale. De nombreuses destructions ont frappé les sociétés les plus collaboratrices ou les plus exposées : à cet égard, il faut souligner l'intérêt évident de fonds comme ceux de THEG ou de la SCB. On peut encore progresser dans le repérage (cas de SAE) ou l'étude de ces fonds (Schneider), mais la situation risque de ne jamais pouvoir être totalement satisfaisante : les travaux publics sont nécessairement mieux connus que le bâtiment, en raison de l'existence de grandes sociétés ayant eu le souci de conserver leurs archives. Ces grandes entreprises sont par ailleurs les seules à pouvoir nous renseigner sur les travaux exécutés dans l'Empire (SGE, Campenon Bernard, GTE, SCB) ou à l'étranger, notamment en Argentine, en Irlande et au Portugal (Hersent, Fougerolle).

Face à cette inégale qualité des archives des grands groupes, des substituts sont nécessaires. En premier lieu, il convient de ne pas oublier qu'à l'époque, certaines entreprises avaient une importance, en termes d'emploi, de chiffre d'affaires ou de profits, équivalente à celle des firmes dont les fonds ont été présentés plus haut. Tel est le cas des Entreprises Léon Chagnaud (procès-verbaux d'assemblées de la société mère et de sa filiale algérienne, ces dernières malheureusement détruites aujourd'hui) ou de la SA Hersent et de ses filiales de l'époque (Société du port de Rosario, Compagnie du port de Bizerte, Compagnie du port de Fedala au Maroc). Ce dernier groupe offre l'occasion de souligner l'apport exceptionnel des fonds personnels d'entrepreneurs, à l'instar du fonds Hersent, conservé pour l'essentiel au château de Fontillet près de Bourges, et d'une extraordinaire richesse sur la période de guerre.

On ne doit pas négliger non plus l'intérêt des archives publiques. Certaines conservent des fonds d'entreprise tout à fait intéressants : ainsi celui de l'entreprise Pascal conservé aux archives départementales de l'Isère. Il contient des procès-verbaux du conseil (1944-1945), des archives comptables complètes, des informations sur les achats et aliénations de l'entreprise, les dommages de guerre et les relations avec les banques (Crédit Lyonnais, 1943-1946). C'est toutefois sur les questions de personnel qu'il apporte le plus, en particulier sur les accidents du travail. Les archives de Roubaix recèlent aussi d'intéressantes possibilités, mais plutôt dans la série 184 AQ que dans 65 ou 205 AQ : le cas des EGTG est à cet égard révélateur, car la comptabilité de l'entreprise peut être reconstituée pour l'ensemble de la période de guerre. On ne peut, par ailleurs, qu'insister sur la nécessité de recourir aux archives de l'épuration (Comités régionaux et commission nationale interprofessionnels d'épuration), comme l'ont bien mis en évidence les travaux récents d'Arnaud Berthonnet²⁴ et Michel Boivin²⁵. De même, on trouve beaucoup dans les dossiers de dommages de guerre du ministère de l'Équipement tant pour la France (Levaux) que pour l'Empire (DTP, Eiffel, GTM). Enfin, Danièle Voldman a très justement mis en lumière l'intérêt des listes d'entreprises exclues des marchés publics par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme²⁶.

²⁴ Arnaud BERTHONNET, *Chagnaud (1860 à nos jours) : le développement d'une entreprise moyenne familiale dans les travaux publics*, thèse de doctorat d'histoire (dir. D. Barjot), université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1998, 3 vol.

²⁵ Michel BOIVIN, *Les Manchois dans la tourmente de la seconde guerre mondiale, 1939-1945*, Saint-Lô, Marigny-Eurocibles, 2004, 6 vol.

²⁶ Danièle VOLDMAN, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Les archives et l'histoire des entreprises routières sous l'Occupation

Arnaud BERTHONNET

Les archives des entreprises de construction restent en général très lacunaires sur la période de l'Occupation, sauf pour les plus importantes d'entre elles et quelques cas précis¹. Celles de l'industrie routière, branche principale des travaux publics depuis les années 1930, lorsqu'elles existent, sont désespérément pauvres sur cette période. Éparpillées et de valeur très inégale, elles n'offrent qu'une image contrastée de l'activité des firmes routières pendant la guerre. Il n'est donc pas évident de reconstituer la stratégie et l'histoire de ces entreprises à capitaux souvent familiaux², et plus encore d'écrire celle d'une profession où domine la petite entreprise à l'activité très spécialisée. Rédiger un article sur les sources et les archives concernant cette période relève d'une gageure qui va néanmoins être tentée.

Nonobstant de multiples pérégrinations dans presque tous les sites d'archives des groupes de la profession encore en activité, et la réalisation d'entretiens avec les acteurs qui ont connu ou entendu parler de cette époque, les résultats ne sont pas à la hauteur de l'investissement « temps ». Il existe cependant quelques rares exceptions comme la Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes (SACER)³. Les archives de cette firme d'origine dauphinoise, la plus importante de

¹ Dominique BARJOT, *La Grande entreprise de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, thèse de doctorat d'État, université Paris-Sorbonne Paris IV, 1989, p. 1559-1597 (chapitre « La seconde guerre mondiale 1939-1945 ») ; du même, « L'industrie française des travaux publics (1940-1945) », *Histoire économie et sociétés (HES)*, 1992, n° 3, p. 415-436.

² Arnaud BERTHONNET, « Le développement des stratégies d'entrepreneurs durant l'Occupation : l'exemple des travaux routiers », dans Olivier DARD *et al.* (dir.), *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 375-389.

³ Arnaud BERTHONNET, *SACER : l'histoire d'une grande entreprise routière (1880 à nos jours)*, Paris, dactylographié, 187 p.

la profession en 1939, permettent de reconstituer avec précision son histoire sous l'Occupation et à la Libération. Mais, pour les autres firmes, la reconstitution de leur développement s'avère très difficile, voire le plus souvent impossible. Il faut additionner les éléments provenant de fonds d'archives hétéroclites et avoir la chance de mettre la main sur des sources jamais approchées, notamment les fonds à caractère administratif ou judiciaire. Les archives d'entreprises ne constituent qu'un des éléments de la reconstitution historique des « routières » pendant la guerre.

Cette communication se fixe comme objectif de démontrer que la prospection incessante de sources et d'archives nouvelles permet, d'une part, de faire avancer la recherche et, d'autre part, de renouveler les problématiques et les angles d'approche. La première partie présentera un panorama de la profession et de la stratégie des firmes routières durant le conflit. La seconde partie sera consacrée aux archives proprement dites des sociétés : leur découverte et ouverture, de quoi se constituent-elles précisément, leur richesse mais aussi leur insuffisance, etc. Malgré leur faiblesse intrinsèque, ces archives ne renouvelleraient-elles pas les grandes problématiques de l'histoire économique de la guerre ?

Panorama de la profession et stratégies des firmes routières durant le conflit

La seconde guerre mondiale s'est accompagnée d'une forte contraction de l'activité dans la construction⁴, qui est cependant loin d'atteindre l'ampleur du premier conflit. En 1939, la jeune industrie des travaux routiers était en phase de croissance rapide et la déclaration de guerre a sonné le glas des espoirs de nombreux entrepreneurs. Mais, contre mauvaise fortune, ils ont adapté leur stratégie à la période.

Les travaux routiers, branche à part dans les travaux publics

La route et son réseau ont toujours joué un rôle essentiel dans l'économie française. Mais l'émergence des travaux routiers en France en tant que véritable branche économique ne date que des années 1920. Il suit avec un décalage de 10-20 ans le développement de l'automobile. Au lendemain du premier conflit mondial, l'augmentation rapide des crédits

⁴ BARJOT, thèse citée, p. 1559-1597.

de l'État en faveur du réseau routier favorise la création de nombreuses entreprises⁵. En termes de chiffre d'affaires, il s'agit, dès les années 1930, de la branche la plus importante des travaux publics. Elle englobe la construction de routes, d'autoroutes, de pistes d'aérodromes et l'exécution de revêtements de berges et de barrages. En revanche, elle n'intervient pas dans les terrassements, métier à part, même si les deux activités sont complémentaires et ont tendance à se fondre dans la pratique.

Les travaux routiers se distinguent de trois manières. D'abord, la branche prend son essor assez tardivement, et l'on ne peut employer le terme « industrie routière » que dans les années 1960. En second lieu, les techniques et les matériels très spécifiques utilisés sont inconnus du grand public. Troisièmement, la profession dépend étroitement de la commande publique. Cela a tendance à faire des routières des firmes spécialisées où l'innovation technique joue un rôle moteur. Pour percer et se faire reconnaître, les entreprises jouent la carte des innovations de produits à base d'asphalte, de goudron ou de bitume qu'elles brevettent. C'est ainsi que des firmes comme Vialit⁶ et Colas (contraction du procédé Cold Asplalt)⁷ percent en France. La déclaration de guerre et la période de l'Occupation remettent en cause une activité en pleine maturité qui a connu depuis 1930 des taux de croissance élevés et un essor sans précédent d'innovations de produits et de procédés.

En 1939, les quatre cinquièmes du réseau des routes nationales sont dans un état satisfaisant. Un programme de grands travaux découlant

⁵ Il s'agit, pour les plus importantes d'entre elles, de : la SACER et Soliditit (SOFRA-TP à partir de 1958) en 1920, la Compagnie générale des goudrons et bitumes en 1921, la Compagnie lyonnaise des goudrons et bitumes (CLGB) en 1922, les Routes modernes en 1923, Rol Lister & Cie en 1924, les Sociétés V^{ve} Gaëtan Brun et la Société française du Vialit en 1925, la Société chimique de la Gironde (puis SCREG), l'Entreprise Albert Cochery et la Salviam en 1926, la Société Reveto en 1927, la Société chimique de la route (SCR) et l'Association Bourdin & Chaussé en 1928, la Société routière Colas (SRC) et Gailledrat en 1929, l'entreprise Viasphalte en 1933 et Jean Lefebvre en 1934.

⁶ Les produits « Vialit » sont à l'origine essentiellement des émulsions aqueuses de goudron, puis de goudron-bitume et finalement de bitume pur, chacune de celles-ci pouvant être additionnée de produits divers tels qu'émulsions de latex, poudre d'asphalte, etc.

⁷ Dominique BARJOT, « L'innovation, moteur de la croissance : le procédé Colas (1920-1944) », *HES*, 1983, n° 1, p. 41-61.

des plans Marquet et Blum est en phase d'achèvement⁸. Le conflit perturbe les travaux et stoppe les plus gros et les renouvellements de tapis superficiels. Après juin 1940, les seuls travaux exécutés sont des réparations précaires avec des matériaux de remplacement, les autorités d'occupation bloquant les matières premières pour les itinéraires militaires. Le 5 octobre 1940, Vichy lance un plan « grands travaux » en partie pour lutter contre un chômage récurrent. Son objectif : la reconstitution des voies de communication. Ces travaux importants en volume culminent au 1^{er} semestre 1942. Après, l'effort d'investissement public routier chute brutalement. Seuls se développent les travaux allemands qui profitent avant tout aux firmes de bâtiment-travaux publics (BTP) d'outre-Rhin⁹.

En 1944, les crédits accordés aux routes ne dépassent pas en francs constants ceux de 1914, année déjà médiocre pour ce budget¹⁰. Entre les deux dates, le réseau routier a doublé. Alors que, avant-guerre, on utilise par an en France pour l'ensemble des routes nationales et secondaires environ 700 000 t de liants bitumineux, le tonnage descend à 12 000 t entre 1939 et 1944¹¹. En quelques mois, l'activité des entreprises routières est détournée au profit des Allemands : aérodromes pour la Luftwaffe, entretien de routes stratégiques, construction des murs de l'Atlantique (*Atlantikwall*) à partir de 1942 et de la Méditerranée (*Südwall*) l'année suivante. L'action des routières et de leur dirigeant face à ce contexte économique pour le moins défavorable est complexe et les choix effectués par ces derniers résultent souvent des circonstances de l'histoire.

⁸ Le plan Marquet a été lancé en 1934 avec comme objectif de mettre au travail les chômeurs, notamment par la réalisation d'importants travaux routiers (projet de construction de trois autoroutes d'accès à Paris Ouest, Nord et Sud). Il est suivi en 1936 par le plan Blum.

⁹ Rémy DESQUESNES, *Atlantikwall et Südwall, les défenses allemandes sur le littoral français (1941-1944)*, thèse de doctorat d'État, université de Caen, 1987, 2 vol.

¹⁰ Dominique BARJOT, « Advances in Road Construction Technology in France (1900-1975) », dans Theo BARKER (dir.), *The Economic and Social Effects of the Spread of Motor Vehicles*, Londres, Mac Millan, 1989, p. 291-312.

¹¹ André RUMPLER, « La situation actuelle du réseau routier français. Ses perspectives de remise en état et d'amélioration », *Le Génie civil*, 1^{er} septembre 1945, p. 129-130.

Tableau 1 : L'activité routière en France de 1937 à 1946 en millions de francs constants (1913)¹²

1937	363	1942	152
1938	327	1943	99
1939	282	1944	101
1940	197	1945	209
1941	258	1946	366

Stratégie des firmes sous l'Occupation

Pendant l'Occupation, le comportement des entrepreneurs de travaux publics diffère peu de ceux de la majorité des Français : il y aura autant de véritables « collaborateurs » que de grands « résistants ». Cinq comportements peuvent résumer l'action des entrepreneurs des travaux routiers comme celle des entreprises de BTP : 1) La suspension presque ou totale de l'activité ; 2) Une activité partielle ou moins importante mais récurrente ; 3) La participation sous la contrainte à l'effort de guerre allemand (firmes aux capitaux anglo-saxons) ; 4) La collaboration reconnue ; 5) Le détournement total de l'activité au profit de l'occupant ou le développement des « entreprises champignons ». Le tableau 2 cherche à reconstituer le comportement des firmes selon les informations historiques rassemblées ; il n'est pas toujours facile de placer ces entreprises dans les différentes lignes, car les interrogations demeurent...

Nombre d'entreprises, en particulier des petites et moyennes, ont limité à presque rien leur activité ; d'autres, à la suite de la disparition ou l'emprisonnement du patron et des principaux ingénieurs ont mis la clé sous la porte. Des entreprises aux capitaux anglo-saxons à l'instar de Colas et de Rol Lister ont fait l'objet d'une mesure de séquestre par notification du commandant militaire en France (Militärbefehlshaber in Frankreich), avec nomination d'un administrateur allemand à leur tête. En revanche, certaines grosses firmes ont poursuivi leur activité économique, parfois avec détermination, même si, sur le terrain, les ouvriers ont plus résisté que collaboré à l'effort du Reich. Enfin, des « entreprises champignons » se sont créées, dont l'activité a été totalement détournée au profit du Reich.

¹² BARJOT, « Advances in Road Construction... », art. cit., p. 308.

Tableau 2 : Comportement des firmes sous l'Occupation

Comportement des firmes	Noms des entreprises
La suspension presque ou totale de l'activité	Vialit ; Viasphalte (?) ; Reveto
Une activité moins importante mais récurrente	Bourdin & Chaussé ; Salviam ; Entreprise Jean Lefebvre ; V ^{ve} Gaëtan Brun ; Lassailly & Bichebois ; SCR ; SCRG ; Routes modernes ; Salmson ; Soliditit ; Gailledrat ; Beugnet ; Compagnie générale des goudrons et bitumes ; Léon Didier
La participation sous la contrainte	Société routière Colas (Shell) ; Rol Lister (Shell) ; Bitume liquide (SFP) ?
La collaboration reconnue	Cochery (?) ; SACER
Le détournement total de l'activité au profit de l'occupant (entreprises champignons)	Dieppedalle ; Société française de travaux routiers ¹³

Les entreprises routières françaises participent à l'édification des murs de l'Atlantique et de la Méditerranée¹⁴. À partir de 1943, elles forment avec l'agrément du comité d'organisation du BTP (COBTP)¹⁵, des groupements sur les chantiers les plus importants. Elles travaillent aux constructions et rénovations d'aérodromes militaires et pistes d'aviation pour la Luftwaffe. Sur ces chantiers, les petites entreprises se retrouvent à réaliser des chantiers pour des grosses firmes en leur fournissant de la main-d'œuvre. Entre 1940 et 1943, certaines s'activent sans véritable frein : leur chiffre d'affaires en francs constants se maintient et des augmentations de capital sont parfois réalisées afin de pallier l'inflation très forte dans ces années. À la Libération, l'épuration est restée très limitée, la raison majeure étant les besoins urgents que nécessitent les premiers travaux de déblaiement et de reconstruction des infrastructures de communication. En effet, les entreprises ayant poursuivi leur activité durant le conflit demeurent les seules à disposer à la Libéra-

¹³ Deux exemples de ces « entreprises champignons » en Normandie : la société routière havraise Dieppedalle qui se spécialise durant le conflit dans le forage d'abri de cavernes et la Société française de travaux routiers qui emploie jusqu'à 700 ouvriers uniquement pour satisfaire les besoins de l'occupant.

¹⁴ La thèse de DESQUESNES (*op. cit.*) fourmille de renseignements de premier ordre sur les entreprises de BTP qui ont participé à ces gros chantiers.

¹⁵ Arnaud BERTHONNET, « Rôle, attributions et réalisations du comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics (1940-1945). Recenser et gérer la plus grande entreprise de France », *Guerres et statistiques au XX^e siècle*, 4^e journée d'études de l'Institut Jean-Baptiste Say, 7 février 2004, université Paris XII-Créteil, à paraître.

tion d'un matériel de chantier en état de marche et d'équipes d'ouvriers motivés et en assez bonne santé physique.

Des sources fragmentaires mais bien présentes

Bien qu'il s'agisse de la spécialité la plus importante des travaux publics en termes de chiffres d'affaires, l'industrie routière n'a pas fait l'objet d'une recherche d'ensemble. Ce vide historiographique se comble par la publication d'histoires d'entreprises¹⁶. Mais, face aux limites des archives des entreprises routières, il faut prendre des chemins de traverse pour retracer graduellement l'histoire de la profession sous l'Occupation.

Les archives d'entreprises

Le plus souvent, elles ont disparu ou ont été minutieusement épluchées ; il n'en reste que des matériaux disparates de valeur inégale. Dans le meilleur des cas, il s'agit des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales comme pour SACER et Rol Lister et de documents d'importance toute relative. Rares sont les collections complètes de procès-verbaux : pour Viasphalte et Cochery, il manque les années de guerre. Les archives des entreprises familiales de l'époque comme Reveto, Bourdin & Chaussé ou encore V^{ve} Gaëtan Brun, rachetées dans les années 1960 et 1970, sont introuvables. Si les déménagements et fusions des maisons mères expliquent les pertes ou destructions, le problème est surtout qu'il n'existe aujourd'hui aucun service d'archives historiques dans les grands groupes de construction. Des missions de classement et de conservation de fonds ont été décidées au lancement d'histoires d'entreprise¹⁷. La volonté est là mais les moyens manquent et la motivation s'étiole quand l'histoire est écrite et le livre publié. Cependant, des fonds importants doivent toujours exister.

Ces archives n'apportent souvent que des renseignements administratifs. Dans le cas de Rol Lister, les informations tirées de ces procès-verbaux restent fragmentaires et se résument à peu de choses. Un cas déroge à la règle : celui de SACER. Dans les rapports des conseils

¹⁶ Dominique BARJOT, *COLAS, numéro un de la route*, Paris, dactylographié, 1998, 488 p. ; BERTHONNET, *SACER...*, *op. cit.* ; Arnaud BERTHONNET, *Viafrance, des hommes et des routes*, Paris, Eurovia, 1999.

¹⁷ Dominique BARJOT (en collaboration avec A. Berthonnet), *La trace des bâtisseurs. Histoire du groupe Vinci*, Paris, Idé, 2003.

d'administration et des assemblées générales de 1940 à 1944, la vie de l'entreprise, les chantiers réalisés, les augmentations de capital, la nomination d'administrateurs, les bilans et comptes de pertes et profits, etc., sont bien inscrits sans que rien ne soit omis en raison de la guerre. La qualité de l'information n'a pas décliné dans ces années si on la compare à la décennie précédente. On suit dans les détails l'histoire de cette firme et il est possible de reconstituer précisément son développement durant le conflit.

Les sources orales

Les sources orales ne sont pas à négliger : elles apportent des renseignements d'ordre plus général qu'il faut croiser avec d'autres sources pour une bonne mise en perspective. Les interviewés se souviennent bien de l'époque de la guerre et se remémorent par bribes les chantiers, les faits divers, les responsables de chantier qu'ils ont côtoyés, les techniques et matériels très rudimentaires qu'ils utilisaient alors, etc. Mais, plus que la guerre, c'est la période de la reconstruction qui semble se rappeler à leur bon souvenir : phase assez faste pour l'activité routière au cours de laquelle apparaissent en France de nouvelles techniques et des matériels révolutionnaires venus des États-Unis. L'interview de Lionel Ignace sur Vialit, celles de Jean Leny et de Georges Martin sur Bourdin & Chaussé sont riches d'enseignements, même si leur mémoire respective est parfois défaillante. Il faut croiser les sources lorsque cela est possible ; sinon, on doit faire confiance à leur souvenir pour retracer certaines phases de cette histoire qui a disparu avec la perte des archives d'entreprises.

L. Ignace (1900-1997) a traversé toute l'aventure de l'industrie routière de 1920 aux années 1970. Sans ces entretiens, il aurait été impossible de retracer l'histoire du Vialit avant et pendant la guerre¹⁸. J. Leny (né en 1924) a joué un rôle important dans la profession de 1950 au milieu des années 1980. Cet ingénieur des arts et métiers débute sa carrière en 1946 au Bitume liquide, une entreprise atypique, filiale de la Standard française des pétroles (SFP). En 1950, il entre chez Bourdin & Chaussé et en devient le directeur général en 1962 et le président-directeur général (PDG) en 1977 à la reprise de celle-ci par la Société générale d'entreprises. Sa mémoire est phénoménale et balaie un large éventail de

¹⁸ Entretiens réalisés par A. Lozier à l'occasion de l'ouvrage d'entreprise BERTHONNET, *Viafrance...*, *op. cit.*

souvenirs sur la vie des entreprises depuis les années 1930¹⁹. Autre exemple, G. Martin, le père de l'actuel PDG d'Eurovia (groupe Vinci), est entré chez Bourdin & Chaussé le 3 juin 1941²⁰.

À l'époque, trois Martin, dont son frère aîné Joseph depuis 1927, travaillent dans cette maison familiale. Les souvenirs de Georges sont plus partiels, mais retracent bien les dernières années de guerre en Bretagne et dans les Pays de Loire. Il se remémore les chantiers en sous-traitance de SACER sur les aérodromes de la Luftwaffe, les recrutements de main-d'œuvre effectués en Bretagne, etc. Toutefois, la période de la Libération et celle des premières années de la reconstruction sont mieux inscrites dans sa mémoire. Pour lui, les périodes de la guerre et de l'après-guerre ne sont pas dissociables dans ses souvenirs. Il s'agit d'un ensemble de faits où la pénurie et les difficultés sont nombreuses, mais il conserve également le souvenir que les entreprises continuaient à travailler presque normalement. Si ces « archives provoquées » sont à manier avec grande précaution, elles permettent de redonner vie au texte.

Souvenirs d'un acteur : Georges Martin²¹

« Le second conflit mondial est une période sombre pour l'entreprise. Dans un premier temps, une partie du matériel a été confisquée par les Allemands. Elle poursuit néanmoins, cahin-caha, ses activités. Elle est présente sur les chantiers de l'aérodrome de Niort, le poste de commandement de Chalonnes-sur-Loire et le camp de Cognac [...] Sous-traitant de SACER sur les aérodromes de Morlaix et de Vannes, nos hommes déchargent à la fourche des camions des pierres de carrière. Cela représente un effectif d'une petite centaine d'hommes [...] L'exécution de ces chantiers d'ordre militaire est l'occasion de cacher des réfractaires au STO ».

Les hommes de l'administration apportent une autre vision de la vie des entreprises sous l'Occupation. Le livre de Paul Morenval sur le service ordinaire des Ponts et Chaussées du Pas-de-Calais apporte des renseignements sur la vie des petits entrepreneurs²². Les souvenirs de

¹⁹ Entretiens avec J. Leny les 10 mars, 5 mai, 26 mai, 28 juin 2000 au siège d'Eurovia et le 26 novembre 2003 à son domicile.

²⁰ Entretiens avec G. Martin le 11 avril 2000 à l'agence d'Argentan d'Eurovia.

²¹ *Ibid.*

²² Paul MORENVAL, *Le Service ordinaire des Ponts et Chaussées du Pas-de-Calais pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1996.

Guy Croquet²³ sur le service des Ponts et Chaussées dans la région boulonnaise en 1944 témoignent aussi de la mission difficile qui lui est confiée en 1944 et qui consiste à éviter tout motif de confiscation ou de démantèlement du service des travaux publics dans une zone occupée soumise à un régime spécial, rattachée au gouvernement militaire allemand de Belgique et placée sous le contrôle de l'Oberfeldkommandantur de Lille²⁴. Il montre également dans leur témoignage distinct le rôle central que détient l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Pas-de-Calais, Ernest Fontana.

Aux sources orales, il convient d'ajouter les sources biographiques des entrepreneurs qui sont un complément d'information de premier ordre. Il suffit de juxtaposer les dirigeants des principales entreprises de l'époque et ceux d'organismes comme le COBTP ou l'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) pour se faire un avis de l'activité professionnelle d'alors. La liste des dirigeants et administrateurs de SACER est ainsi éclairante : elle permet de bien approfondir l'histoire de cette entreprise pendant la guerre. On note la présence d'un administrateur membre du Conseil national²⁵ Joseph Merceron-Vicat, tandis que la patronne de l'entreprise, Claire Darré-Touche²⁶, est une proche de l'épouse du maréchal Pétain. Les deux femmes se sont liées d'amitié en 1925 au Maroc ; la première en voyage d'affaires venait prendre des nouvelles d'une entreprise dont elle est actionnaire²⁷, tandis

²³ G. Croquet (né en 1919), polytechnicien (promotion 1937), a été ingénieur d'arrondissement de Boulogne, responsable du service ordinaire, de janvier 1944 à décembre 1944.

²⁴ Direction départementale de l'Équipement, *Guy Croquet, ingénieur d'arrondissement de Boulogne, se souvient...*, s.d., 8 p.

²⁵ Le secteur du BTP est très bien représenté au Conseil national par des hommes de grand renom : deux cimentiers, Joseph Merceron-Vicat et Henri Pavin de Lafarge, ainsi que deux entrepreneurs de travaux publics, Lucien Lassalle et Georges Hersent.

²⁶ Dans des conditions encore non élucidées aujourd'hui, le fondateur de l'affaire, Gaëtan Brun, sans descendance, a transmis à sa mort en 1923 à cette femme (née à Marseille en 1875) que tous considéraient comme sa maîtresse l'intégralité des actions qu'il détenait dans l'entreprise (environ 80 % du capital). Peu de temps après, M^{me} Claire Touche née Mallard se remarie avec le professeur de médecine Henri Darré (1878-1948), ancien docteur de G. Brun. Quant à la femme de ce dernier, elle crée, à sa mort, l'entreprise V^{ve} Gaëtan Brun qui conserve une activité importante jusqu'en 1962, année de son par l'entreprise routière Jean Lefebvre (aujourd'hui Vinci).

²⁷ Toujours de G. Brun, elle a hérité de l'intégralité des actions d'une entreprise routière installée depuis 1912 au Maroc, dont l'activité était très importante dans le Protectorat.

que la seconde avait suivi son mari envoyé réprimer la rébellion d'Abdel-Krim (1925-1926).

Les sources professionnelles : l'exemple de l'USIRF

L'USIRF a été créée le 20 juillet 1936 par 56 syndicats départementaux et 6 syndicats professionnels généraux²⁸. Il s'agit alors de regrouper la totalité des entrepreneurs et des fournisseurs de cette industrie qui réalise un chiffre d'affaires de deux milliards de francs. L'autre but est de trouver les modalités d'application des nouvelles lois sociales. Les archives de l'USIRF sur la guerre sont passionnantes, même si elles ne sont pas importantes. Les procès-verbaux des conseils d'administration et plus encore ceux des assemblées générales reflètent les principales préoccupations des entrepreneurs durant la guerre. Ils présentent les liens de l'USIRF avec, d'une part, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) qui vient d'être créée en décembre 1940 et, d'autre part, le COBTP également fondé en décembre 1940. Dans un premier temps, les dirigeants de ces organismes s'intéressent aux questions de recensement et de qualification professionnelle. Puis, ils s'attachent à traiter des sujets comme la mise en application de la Charte du travail, la concurrence et la délimitation de l'activité des entreprises.

Les assemblées générales de l'USIRF sont convoquées une fois par an et leur déroulement est toujours identique. La séance se déroule en quatre phases et un rapport est préparé pour le conseil d'administration. Les administrateurs étudient d'abord les questions d'administration générale, ensuite la législation sociale et la main-d'œuvre, les marchés et la fiscalité ; enfin, ils passent en revue les différents comités techniques. Ces documents administratifs et juridiques apportent des indications précises sur la profession en général : les noms des administrateurs de cette union syndicale sont cités, ainsi que leurs travaux et leur responsabilité en son sein. Au début 1941, on compte dix démissions d'administrateurs, mais, ensuite, il n'y a plus de changements : les hommes élus en 1941 conservent leur poste jusqu'à la fin de la guerre et à la Libération. La question de l'épuration des entreprises ne sera évoquée qu'une seule fois par l'USIRF²⁹. En effet, un questionnaire sur l'activité des entreprises routières durant la guerre lui a été adressé par la

²⁸ Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 20 juillet 1936.

²⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 12 janvier 1945.

FNTP ; les dirigeants de l'USIRF se bornent simplement à le faire suivre à ses membres.

À l'instar du COBTP, l'USIRF est dirigée par des chefs d'entreprise représentant majoritairement les PME familiales de taille moyenne. Toutefois, quelques dirigeants de grandes entreprises comme Colas ou SCRG siègent au conseil d'administration. De 1941 à 1944, son président est François Lassailly de chez Lassailly & Bichebois³⁰, alors que les trois commissions sont présidées par Georges Mathieu (Colas), Albert Cochery (Entreprises A. Cochery) et Jean Masson (Routes Modernes)³¹. F. Lassailly préside également le sous-comité routes de la section travaux publics du COBTP³². Il est certainement avec Henri Garnier (1872-1964), le président du COBTP, l'un des patrons les plus représentatifs de la profession pendant l'Occupation.

Ces archives sont des sources inédites. Consultées pour la première fois pour ce colloque, elles éclairent l'histoire de la profession tout en apportant des renseignements précieux sur l'activité des entreprises et les administrateurs de ce syndicat. Les entreprises représentées ont conservé une activité pendant la guerre, mais, curieusement, celles qui ont réalisé les plus gros travaux pour les Allemands (Dieppedalle, Société française des travaux routiers ou encore SACER) ne sont pas ou peu représentées au sein de cet organisme. Seul un directeur de la SACER, administrateur de catégorie « B » seulement, siège ainsi au conseil de l'USIRF.

Des sources complémentaires

Aux archives d'entreprises proprement dites souvent insuffisantes pour reconstituer l'histoire d'une entreprise pendant la guerre s'ajoutent un certain nombre de sources complémentaires qui ouvrent de nouvelles perspectives d'études, et apportent notamment des renseignements sur les petites et moyennes entreprises (PME) moins étudiées. Dans le cas du BTP, trois types de fonds sont complémentaires : les commissions

³⁰ Dominique BARJOT, *Fougerolle. Deux siècles de savoir-faire*, Caen, Éditions du Lys, 1992, p. 115-116.

³¹ Jean Masson est également délégué général de l'USIRF pendant la guerre en l'absence de L. Ignace et de M. Higuët, mobilisés, puis prisonniers. J. Masson a été également mobilisé en 1939 et prisonnier jusqu'au début de l'année de 1941. Il deviendra président de l'USIRF de 1947 à 1949.

³² Un autre entrepreneur routier siège au COBTP, Lucien Gailledrat, spécialiste du béton et de la construction de routes en cette matière.

d'épuration et les dommages de guerre et les profits illicites. On se contentera de présenter les deux premiers.

Les sources du CRIE

À la Libération, parallèlement à la mission de reconstruction, est mise en œuvre une politique d'épuration politique, militaire, intellectuelle, administrative et économique. Sont créés la commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE), dont la fonction est de sanctionner les actes de collaboration économique les plus importants et les comités régionaux interprofessionnels d'épuration (CRIE), qui sont chargés de juger les forfaits moins graves, voire secondaires. Les seconds réussiront à conserver une relative autonomie face à la première. L'exposé des motifs de l'ordonnance du 16 octobre 1944 sur l'épuration dans les entreprises est explicite. Il s'agit de purger les personnes qui ont favorisé les actions de l'ennemi ou qui se sont opposées à la résistance des Français. La reprise de l'activité économique risque de se trouver entravée par la présence dans les entreprises d'éléments « malsains » et « indésirables », qu'il s'agisse de patrons, directeurs, administrateurs, personnels de maîtrise, employés ou ouvriers³³.

Le CRIE de la Région parisienne se réunit pour la première fois le 8 janvier 1945 sous la présidence de M. Terrier, conseiller à la cour d'appel. L'ordonnance prévoit que ces comités ont la possibilité de constituer par arrêté des sections professionnelles. C'est ainsi que 19 sections voient le jour entre le 9 janvier et le 6 août 1945 à Paris³⁴. Chacune comprend quatre groupes de représentants³⁵. À l'instar de la CNIE, les sections professionnelles ne peuvent juger que des personnes physiques et non des entreprises ou commerces. Cette source constitue un fonds

³³ *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 17 octobre 1944, p. 965-966

³⁴ Mines ; sidérurgie et fonderie ; industries mécaniques et électriques ; textiles ; cuirs ; bâtiments et travaux publics ; industries aéronautiques ; bois et papier ; industries chimiques ; carburants ; industries alimentaires ; transports ; commerce ; banques ; assurances ; cinéma ; automobile ; industrie du spectacle ; ports et docks. Ces quatre dernières sections ont été rajoutées dans un second temps.

³⁵ 1) Un magistrat de l'ordre judiciaire ou administratif en tant que président ; 2) Deux représentants des comités départementaux de libération de la région ; 3) Trois représentants des organisations ouvrières dont deux représentants des techniciens – l'un a qualité d'agent de maîtrise et l'autre celle d'ingénieur ou de représentant des cadres supérieurs – et un représentant des employeurs appartenant à la branche professionnelle considérée ; 4) Trois représentants de la catégorie à laquelle appartient l'intéressé jugé.

d'archives d'une richesse insoupçonnée. Conservé aux archives départementales de Paris, il contient 435 liasses³⁶.

Les renseignements que l'on peut extraire des procès-verbaux du comité reconstituent assez fidèlement l'histoire du petit chef d'entreprise et de ses ouvriers pendant le conflit. Les rapports et décisions du CRIE sont des documents d'une incroyable richesse d'informations qui ouvrent des perspectives d'études nouvelles plus proches de la vie quotidienne des entreprises. Ils renouvellent les problématiques des historiens en apportant des informations détaillées sur les attitudes et les faits de collaboration et de résistance des ou dans les entreprises pendant le conflit. L'exemple du BTP est une bonne entrée en matière pour convaincre les chercheurs à consulter ce fonds hétéroclite dont l'exploitation peut parfois donner des résultats surprenants³⁷. Sur les entreprises routières, on repère un certain nombre d'informations de première main sur plusieurs firmes, notamment quelques dossiers sur des patrons de PME familiales, mais aussi des affaires concernant des chefs de chantiers et ouvriers de ces maisons. Les informations sur les inculpés ainsi que des témoignages à charge ou décharge permettent de restituer assez précisément la vie des hommes et des entreprises pendant l'Occupation.

Les dommages de guerre : le fonds des Hauts-de-Seine

Ce fonds en général est mieux connu par la communauté des historiens, même s'il a été très peu exploité jusqu'alors, malgré un classement bien fait. Ces archives représentent dans leur globalité, d'après les résultats d'une enquête générale lancée en mars 1960, une masse de près de 100 kilomètres linéaires³⁸. Leur étude ouvre de nouvelles perspectives d'approche des conditions économiques et sociales des entreprises et des acteurs sous l'occupation allemande. Il se glisse dans ces centaines de

³⁶ Archives du Comité régional interprofessionnel d'épuration de la Région parisienne, archives départementales (AD) de Paris, 901/64/1.

³⁷ Arnaud BERTHONNET, « L'histoire d'une épuration (1944-1949) : le BTP en Région parisienne », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 212, octobre 2003, p. 75-104 ; du même, « Les entrepreneurs italiens de la construction : boucs-émissaires de l'épuration en région parisienne ? », *Cahier des Annales de Normandie* (actes du colloque *L'Émigration-immigration italienne et les métiers du bâtiment en France et en Normandie*), n° 31, 2001, p. 189-204.

³⁸ Circulaire AD-62-10 du 14 mars 1962 des Archives nationales concernant les archives des dommages de guerre 1939-1945 et circulaire AD 63-7 du 7 février 1963 concernant les archives des dommages de guerre 1939-1945, dossiers traités sur le plan national.

liasses des documents de grande valeur : enquête sur un homme, histoire d'une entreprise ou d'une filiale, situation d'une firme à une date précise, etc.

Si le principe de fonctionnement est simple, l'application est plus difficile. Les victimes doivent remplir des formulaires et les architectes établir des dossiers techniques de dommages de guerre. L'importance des destructions font qu'une masse énorme d'archives est conservée dans les services des archives départementales. Le fonds conservé dans les Hauts-de-Seine est particulièrement intéressant par son ampleur. Dans ce département³⁹, et contrairement au premier conflit mondial qui ne propose aux chercheurs que très peu d'archives, la seconde guerre, en particulier le fonds relatif aux dommages de guerre, offre une masse assez considérable de dossiers divers et variés provenant principalement de l'ancien département de la Seine⁴⁰. Le grand nombre d'usines et d'établissements industriels explique la fréquence et la violence des bombardements ainsi que les spoliations perpétrées. Si les établissements industriels ont été touchés, les particuliers ont subi également de graves dommages, ce qui explique la multitude des dossiers instruits pendant de longues années après la fin des hostilités (jusqu'aux années 1960). Près de 200 mètres linéaires et 11 mètres de fichiers topographiques attendent le chercheur, par ordre de communes. Il s'agit néanmoins d'échantillons de dossiers, car des éliminations ont été opérées avant leur versement.

Le plus important de ces versements (sous l'identification *Pérotin 643/68/1*) comporte 444 cartons⁴¹, qui se répartissent entre près de 300 pour les sinistres d'« immeubles d'habitation » (série Z), 100 les « dommages industriels et commerciaux » (série DI) et une quarantaine les « services publics » (SP). Cette recherche s'intéresse plus particulièrement aux cartons de la seconde catégorie⁴². L'ensemble du fonds de l'ancien département de la Seine comprend plus de 2 000 dossiers, les communes rattachées aujourd'hui au département des Hauts-de-Seine en

³⁹ Le département des Hauts-de-Seine a été créé administrativement en 1964. Le fonds a été remis en 2000 par les AD de Paris.

⁴⁰ *Catalogue des documents entrés par voie extraordinaire relatifs à la seconde guerre mondiale (série J)*, p. 11.

⁴¹ Ce versement dispose d'un instrument de recherche détaillé qui permet de localiser assez facilement un sinistre intervenu dans une des communes de l'ancien département de la Seine rattachées aujourd'hui au département des Hauts-de-Seine.

⁴² AD des Hauts-de-Seine. Dommages de guerre. Pérotin 643/68/1, DI : dommages industriels et commerciaux, cartons 1 à 101.

comptabilisant plus du quart (538)⁴³. Un seul dossier m'a ainsi permis de reconstituer l'histoire de l'entreprise routière Reveto durant la guerre et plus particulièrement son activité autour de Mulhouse : agence, carrière, centrale d'enrobage, etc⁴⁴.

*

* * *

Aujourd'hui encore, les années de guerre et d'Occupation restent un sujet « tabou » pour les dirigeants d'entreprises qui ont la volonté de raconter leur histoire. S'ils conviennent que la période de l'Occupation doit être évoquée parce qu'elle est essentielle à la qualité et à la validité du récit, la prudence reste de mise. Ils ne souhaitent pas que l'historien entre dans le détail des opérations réalisées et des stratégies adoptées en ces temps-là. Pourquoi, 60 ans après, la vérité fait-elle toujours peur ? L'évolution de la profession des travaux routiers durant la période ressemble probablement à la moyenne des secteurs de l'économie française. Les entreprises ont travaillé et ont maintenu une certaine activité jusqu'à la Libération.

La publication d'un véritable livre d'histoire d'entreprise sur la SACER a ainsi posé de nombreux problèmes autant aux responsables actuels de l'entreprise qu'à l'historien. Ce dernier s'est trouvé dans une position inconfortable et paradoxale. Il réalise l'étude (entre 1995 et 1997) sans contrôle *a priori*, mais ne peut *a posteriori* publier ses recherches dans leur ensemble. En effet, les dirigeants n'ont pas souhaité éditer un livre chronologique pour plusieurs raisons. La principale – certainement la seule déterminante – qu'ils ont avancée provenait des

⁴³ Ces chiffres des DIC permettent d'établir une liste des communes les plus touchées par les bombardements et les spoliations : Boulogne-Billancourt 209 dossiers, Courbevoie 104, Billancourt 37, Colombes 28, Gennevilliers 24, Asnières 22. Plus de la moitié des sinistres concernent les deux premières communes citées. Cela s'explique pour Boulogne-Billancourt, d'une part, par les bombardements sur les usines Renault et pour une majorité de ceux qui n'ont pas atteint leur but et, d'autre part, par un tissu industriel dense (automobile, aéronautique, mécanique, production électrique, etc.) ainsi que par la présence de nombreux entrepôts. Courbevoie est une commune où, comme Boulogne-Billancourt, Gennevilliers, Colombes, Asnières, Clichy, sont implantés de nombreux établissements industriels de petite et moyenne taille. Voir sur cette question : *Carte industrielle de la région parisienne, planche n° 1 quart nord-est*, Paris, Société de la documentation industrielle, 1933.

⁴⁴ « Note sur l'indemnité pour dommages de guerre demandée par la société Reveto », AD des Hauts-de-Seine, Pérotin 643/68/1, carton n° 83, dossier n° 62354, 12 p.

événements évoquant à la fois la période de guerre et celle de la Libération et de l'épuration. Rémunéré par l'entreprise, l'historien n'a pas eu son mot à dire. Seul un dictionnaire de bonne facture reprenant les travaux de recherche de l'historien a été publié⁴⁵ ; il omet la totalité des faits des années 1939 à 1946 – soit un gros chapitre de l'étude. Les passages sur les PDG, actionnaires et administrateurs ayant joué un rôle durant cette période ont également été gommés⁴⁶.

Rien n'est jamais figé sur ces questions complexes et des archives nouvelles de syndicats ou d'entreprises peuvent être mises à jour à tout moment. Après dix ans de recherche sur l'industrie routière, il m'apparaît de plus en plus que le développement des entreprises pendant le conflit n'a pas connu de véritable rupture et que, à la Libération, tout est reparti sans que rien ne change dans les structures des entreprises. Les responsables d'après-guerre sont les mêmes que ceux du conflit et des années 1930. La période 1940 à 1944 n'aurait été qu'une parenthèse économique et sociale pour une majorité des entreprises routières, avec certes des difficultés économiques et sociales plus grandes (baisse générale de l'activité, problèmes récurrents de main-d'œuvre et pénuries en matière de matériaux et matériels). La profession a néanmoins renouvelé ses structures ; l'USIRF, le COBTP et la FNTP, grâce à diverses commissions, ont initié un travail qui n'avait été qu'à peine abordé avant-guerre, en particulier en matière de recensement des entreprises et du matériel, de qualification professionnelle et de formation de la main-d'œuvre.

⁴⁵ SACER. *Pour aller plus loin*, Paris, Les Éditions Stratégiques, 1999.

⁴⁶ Ce blocage a été contourné par la présentation d'une communication dans un important colloque spécialement consacré à la période, avec l'inconvénient que l'étude n'est plus intégrée dans un cadre chronologique plus large ; BERTHONNET, dans DARD *et al.*, art. cit. (actes du colloque de Besançon).

Les archives d'une entreprise publique sous l'Occupation, le SEITA

Éric GODEAU

En 1939, le Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (SEITA) est une entreprise déjà ancienne, héritière des différentes administrations successivement chargées, sous la tutelle du ministère des Finances, de l'exploitation des monopoles de fabrication et de vente des tabacs et des allumettes en France. Ce service gère à la fois des établissements (manufactures de tabac ou d'allumettes, entrepôts ou magasins de tabac, centres de battage, ateliers de réparations, centre de recherche) et le monopole de la culture du tabac, et partage avec l'administration des Contributions indirectes la gestion du monopole de distribution des tabacs en France. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, il est administré depuis 1926 par la Caisse autonome d'amortissement des bons de la défense nationale. Les archives de l'entreprise comprennent donc à la fois celles du siège à Paris, celles des différents établissements à Paris et en province, et celles du ministère de tutelle.

La guerre crée pour le SEITA une situation spécifique : à partir du 13 juillet 1940, une mission allemande s'installe à la direction générale ; des quantités de tabacs négociées sont mises à la disposition de l'autorité occupante. Les interlocuteurs du SEITA sont, outre le ministre des Finances, un représentant du ministère de l'Économie du Reich et un représentant du commandement militaire allemand. La direction générale, repliée à Nantes jusqu'au 22 juillet 1940, revient à Paris où elle se trouve écartelée en cinq sites (Palais du Louvre, rue de la Pépinière, rue de l'Échelle, avenue d'Orsay et rue des Pyramides). Un « échelon » est resté à Nantes pour s'occuper de la zone non occupée¹. Déplacé à Marmande (Lot-et-Garonne), puis à Brive (Corrèze) en juin 1942, il restera

¹ Service des archives économiques et financières (SAEF), procès-verbal du comité technique de la Caisse autonome, séance du 22 août 1940, B61903.

en activité jusqu'à la fin de la guerre, faisant office d'organisme de liaison entre le Nord et le Sud de la France.

Nos connaissances relatives à cette période sont minces, le tabac n'ayant fait l'objet d'aucune étude à caractère scientifique². L'histoire du marché noir des tabacs reste par exemple à écrire ; il est étonnant de constater que les historiens qui se sont intéressés à ce sujet durant la guerre et durant les années qui l'ont suivie ont systématiquement négligé ce produit³. Oubli étonnant si l'on songe que le tabac fut rationné jusqu'en juillet 1947, si l'on songe également que des non-fumeurs bénéficiaient d'une carte de rationnement et pouvaient l'utiliser comme monnaie d'échange dans l'économie de pénurie alors en place. Cette lacune historiographique s'explique en partie par le fait que les archives du SEITA n'étaient ni classées ni ouvertes ; elles le sont désormais. Le SEITA (devenu la SEITA – Société et non plus Service – en 1980, puis Altadis en 1998) a en effet recruté une archiviste et installé un centre d'archives à Fleury-les-Aubrais, en banlieue d'Orléans. Les archives s'ouvrant, de nombreux champs de recherche s'offrent aux historiens.

Si les archives de l'Occupation sont dans l'ensemble plus lacunaires que pour d'autres périodes, elles n'en demeurent pas moins d'une richesse et d'une diversité remarquables. L'objectif de cette communication est double : dresser un vaste panorama des archives du SEITA (sans prétendre à une impossible exhaustivité) et dégager leur spécificité.

² L'entreprise a mis en avant, discrètement, son histoire durant la guerre : un ancien directeur de manufacture et un chef des services commerciaux du SEITA ont couché sur le papier, de manière succincte et décousue, des pensées et des anecdotes, accompagnées de reproductions de documents. Des encarts sont parus dans le journal d'entreprise *Flammes et Fumées* à l'occasion des départs en retraite des membres du personnel Dreyfuss, Armbruster ou Girard, résistants. Par ailleurs, une campagne d'archives orales est actuellement menée auprès d'anciens dirigeants du SEITA : sur 41 personnes interviewées, 5 ont témoigné sur les années de guerre. Cependant, ces entretiens n'étaient pas centrés sur la période et ne suffisaient donc pas à combler les lacunes de l'historiographie.

³ Ainsi, Paul SANDERS dans son *Histoire du marché noir, 1940-46*, Paris, Perrin, 2001.

Localisation et accès aux fonds d'archives du SEITA

Une grande dispersion

Les archives du ministère de l'Économie et des Finances sont conservées au Service des archives économiques et financières (SAEF) à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne). Il n'y a pas de fonds homogène relatif à la période 1939-1945, les archives sont disséminées dans différents fonds (Établissements industriels, Administration générale, Comptabilité publique, Affaires économiques, Trésor ou Fiscalité). Le volume des archives est difficilement mesurable, mais reste dans l'ensemble modeste. Les archives du SEITA sont conservées au centre des Aubrais, qui est entré en fonction en août 2000. Une salle de lecture est ouverte aux chercheurs ; sur demande motivée, certaines archives peuvent être consultées au siège du groupe Altadis à Paris. On trouve aux Aubrais les archives du siège parisien, ainsi que les archives de divers établissements, celles des manufactures de Morlaix (Finistère) et de Tonneins (Lot-et-Garonne) en particulier. Il y a également des archives dans 11 sites d'Altadis encore en activité. Stockées dans des caves, des greniers ou des dépendances, ces archives ne sont pas cotées, ni même inventoriées ; elles sont donc difficilement accessibles. On trouve ainsi des archives aux usines de Nantes-Carquefou, Metz, Lille, Riom-La-Varenne (Puy-de-Dôme), Strasbourg, au centre de recherche des Aubrais, au centre de transit et de battage du Havre-Sandouville, au centre de battage de Tonneins, à l'unité logistique et technique de Dijon et à la direction régionale de distribution de Paris-Nord (La Plaine-Saint-Denis). Des archives concernant le SEITA durant la seconde guerre mondiale se trouvent également dans une vingtaine de centres d'archives départementales. Ceux-ci peuvent accueillir en dépôt un fonds de manufacture, ou tout simplement renfermer dans les séries M, P et W par exemple des archives relatives à un établissement. Rappelons que, en province, la manufacture était un employeur important, une véritable institution locale, surtout dans les petites villes comme Morlaix ou Tonneins. Ce tour d'horizon s'achève avec les archives syndicales, en particulier celles de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : lors de la scission de 1947, la branche FO a emporté les archives du syndicat portant sur la guerre. Celles-ci sont dispersées entre une douzaine de gros cartons entassés dans une cave et ne sont pas classées.

La localisation des archives de la manufacture des tabacs d'Issy-les-Moulineaux (1904-1978) est parfaitement représentative de la forte

dispersion des archives du SEITA. Le 3 juin 1939, la manufacture d'Issy fut atteinte par un bombardement et une partie des archives certainement détruite. En mars 1981, deux années après la fermeture du site, les archives de l'établissement furent déposées aux archives départementales des Hauts-de-Seine. Ce fonds renferme à première vue assez peu d'archives pour la période de la guerre, mais toute évaluation est difficile car l'ensemble n'est pas entièrement coté. Dans les caves de la manufacture de Lille se trouvent aussi des archives concernant le personnel ; elles sont actuellement en cours de transfert vers les Aubrais. Enfin, une partie des archives de la manufacture se trouve au siège de la direction régionale de distribution de Paris-Nord (il n'y a pas d'archives portant sur la guerre dans ce dépôt toutefois).

Signalons enfin que certains fonds ont été perdus ou détruits : ainsi ceux des manufactures d'allumettes de Marseille, d'Aix-en-Provence, de Bègles (Gironde), de Mâcon et de Pantin-Aubervilliers, ainsi que ceux des manufactures de tabac du Havre et de Dieppe (les archives de ce dernier établissement furent entièrement détruites lors de la tentative de débarquement anglo-canadien d'août 1942). Cependant, malgré les pertes et les destructions, il est possible de trouver, disséminées dans les fonds cités plus haut, quelques archives relatives à ces établissements.

En définitive, l'historien ne doit pas s'attendre à la reconstitution de fonds historiques exhaustifs ou même cohérents.

Un outil de recherche récent : le guide du chercheur

Face à cette grande dispersion des archives, une première mise en ordre a été opérée avec la parution en décembre 2003 du *Guide du chercheur : Histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France, XIX^e-XX^e siècles*⁴. Cet ouvrage recense à l'échelle nationale les archives relatives aux tabacs et aux allumettes depuis l'établissement du monopole en 1810. Ce guide témoigne de la dynamique de la politique archivistique de l'entreprise, une dynamique initiée par le comité « Seita, Terres d'histoire », créé en septembre 1999 et coordonné par Nathalie Carré de Malberg. Il n'y a pas de chapitre consacré particulièrement à la guerre car les auteurs ont eu le souci de conserver la cohérence des fonds. Cepen-

⁴ Muriel EVENO, Paul SMITH (avec la collaboration de Mélanie CORBE, archiviste du groupe Altadis, et d'Éric GODEAU), Paris, Éditions Jacques Marseille.

dant, l'utilisation des tables et une recherche par mot clé sur le cédérom permettent une localisation efficace des archives.

Communicabilité des fonds

La SEITA a été privatisée en 1995, mais, pour la période antérieure à cette privatisation, les archives de l'entreprise sont bien sûr considérées comme étant des archives publiques. C'est donc la loi du 3 janvier 1979 qui fixe les conditions et les délais de la communicabilité des archives du siège ou de divers établissements conservées au centre des Aubrais. Concernant les archives départementales, deux cas de figure peuvent se présenter : dans les Hauts-de-Seine, les archives des manufactures de Pantin ou d'Issy-les-Moulineaux sont versées en « J », donc considérées comme privées. Un contrat de dépôt lie les archives départementales à l'entreprise. Le conservateur transmet toute demande de communication à l'archiviste d'Altadis, qui décide de la communicabilité des documents. Cette procédure n'existe pas ailleurs. Ainsi, aux archives départementales de l'Oise, le fonds de la manufacture d'allumettes de Saintines est classé dans la série « Établissements publics ». Altadis n'a donc aucun droit de regard sur la communicabilité des archives.

La richesse et la diversité des fonds : vue d'ensemble

Les archives du ministère de l'Économie et des Finances

Dans le fonds du cabinet des ministres des Finances, une cote seulement concerne « le suivi des activités et du fonctionnement courant de la direction générale du SEITA » entre 1941 et 1943 (ministères Bouthillier et Cathala) : 1A401.

Le fonds « Établissements industriels » (consacré exclusivement au SEITA) est le plus riche : 18 cotes sont relatives aux fabrications, à l'organisation du travail, aux prix de revient et à la comptabilité ; 6 portent sur des aspects techniques ; 8 concernent les personnels (recrutement, rémunération, primes et indemnités, œuvres sociales, retraite). On trouve également dans ce fonds les procès-verbaux et les rapports de la commission des marchés de la Caisse autonome pour toute la période de la guerre (de B61915/1 à B61940/1). Mais ce sont surtout les procès-verbaux du comité technique de la Caisse autonome qui nous plongent au cœur de la vie du SEITA entre 1939 et 1945. Y sont abordés

les thèmes suivants : culture du tabac, achats de tabac, exportations et importations de produits finis, prix, fournisseurs, recettes, situation des entreposeurs, crédits aux débitants, salaires, affaires immobilières, allocations de secours, organisation de la défense passive, rations de tabac pour les troupes, protestations des ouvriers dont les représentants ont été exclus, mise en place du contingentement puis du rationnement, distribution de tabac aux prisonniers de guerre, relations entre zone occupée et zone non occupée, etc. Des rapports et des dossiers viennent étayer ces procès-verbaux (cotes B61903 et suiv.).

Dans les fonds « Administration générale » et « Fiscalité », cinq cotes portent sur la gestion des personnels des manufactures de l'État. Quelques autres concernent les receveurs-buralistes, les débitants et les entrepôts⁵.

Dans le fonds « Comptabilité publique », trois cotes concernent la gestion comptable et financière de la Caisse autonome et les recettes fiscales du monopole (B50006/2, B50329 et B56457).

Dans le fonds « Affaires économiques », une cote dans le fichier des contrevenants (concurrence, fraude) concerne les tabacs pour la période 1944-1948 (B49723).

Les archives du siège du SEITA (centre des Aubrais)

Parmi les sources imprimées, il faut signaler les rapports du conseil d'administration de la Caisse autonome. Adressés au ministre de l'Économie et des Finances, ces rapports annuels sont disponibles pour toute la période de la guerre. En 250 pages environ sont abordés tous les aspects de la vie de l'entreprise : culture du tabac et achats de matières premières, fabrications, importations et exportations d'allumettes, prix, ventes, situation financière du SEITA, inventaires de matériel, nombre d'agents au service du SEITA, etc. Ces rapports sont complétés par de nombreux tableaux en annexe. Non cotés, ils sont disponibles au service de la documentation d'Altadis.

⁵ SAEF, fonds Administration générale (B13165, B48386, B48387, B54820, B54821, B54833 et B48388) et fonds Fiscalité (Z4535 à Z4556 et B58723).

Les archives du fonds Musée

Ce fonds fut constitué par la responsable du Musée-Galerie du SEITA, soucieuse de sauvegarder et de mettre de côté les archives qu'elle jugeait remarquables. L'ensemble est très éclectique et d'une grande richesse ; six cotes intéressent directement la période. Elles contiennent notamment les instructions générales sur la défense passive en 1939, le rapport de la commission du coût de l'occupation en 1945 (1FM36), des dossiers sur l'attribution de tabac aux prisonniers en Allemagne ou aux rapatriés, des dossiers portant sur le rationnement et les prix, des documents relatifs aux stocks et à l'approvisionnement des armées ou des civils (1FM190), des coupures de presse pour l'ensemble des années de guerre (qui sont très instructives car elles permettent de sonder l'opinion des consommateurs jusqu'en 1947). Deux cotes portent exclusivement sur la manufacture d'allumettes d'Aix-en-Provence : les délibérations du conseil de la manufacture ainsi que les conférences spéciales (qui réunissaient les employés supérieurs) sont conservées (1FM169 et 170).

Les archives de la manufacture de Morlaix

Les archives relatives à la guerre sont dispersées parmi le millier de mètres linéaires d'archives couvrant les années 1811 à 1995 (cote 115J). À première vue, les archives relatives aux années de guerre semblent aussi nombreuses que celles des autres périodes. Il faut souligner la diversité des thèmes susceptibles d'être abordés : défense passive, évacuation, situation des personnels repliés, indemnités diverses, dossiers techniques sur les fabrications et les machines, expéditions, qualité des produits et réclamations, recrutement, salaires, société de secours mutuels, retraites, congés, approvisionnement des prisonniers de guerre, relations avec les Contributions indirectes et les entrepôts, vols de tabac, relations avec les syndicats, etc. Une cote (115J 3299) intéresse particulièrement les relations avec la Kommandantur de Morlaix (réquisitions de matériel, fourniture de tabac aux Allemands, envoi de fiches de renseignement concernant le personnel et les fabrications, arrestations, vol de tabac par des militaires allemands, 1940-1945).

Exhumées récemment des caves de Lille, une quarantaine de boîtes sont relatives aux personnels des établissements de Pantin, Dieppe, Paris-Reuilly, Le Havre, Issy-les-Moulineaux et Lille. Sont conservés les registres matricules, les registres d'appointements et de paie, parfois les

registres de versements à la caisse des retraites. L'ensemble est actuellement au centre des Aubrais en cours de cotation (en 117, 118, 119 et 120J).

Altadis a conservé une vingtaine de paquets de tabac datant de la guerre (cotés en 83J7). Supports de propagande privilégiés, ils nous plongent au cœur de l'idéologie du régime de Vichy. Sur un paquet de *Gitanes troupes*, on pouvait par exemple lire « offert par le Maréchal ». Sur tel paquet de *Gauloises caporal doux* : « Développons la production des usines mais ne négligeons pas d'entretenir la terre qui demeure pour tous, la grande nourricière. Les produits de la terre sont aussi indispensables au soldat que les armes et les munitions, soignons donc la terre ». Ce type de source a ses limites, car si nous disposons de l'objet, les documents d'accompagnement manquent cruellement. Observer les paquets est aussi l'occasion de nous rappeler que tout ne fut pas que désordre ou chaos en ces années difficiles : c'est en 1943 que Molusson dessina sur le paquet de *Gitanes* une danseuse dont la silhouette devait connaître une belle postérité.

Les archives départementales

Le fonds de la manufacture de tabacs de Nice, conservé aux archives départementales des Alpes-Maritimes, est représentatif de ce qu'un chercheur peut espérer trouver dans les dépôts départementaux pour la période 1939-1945⁶. Dans la série P, une vingtaine de cotes et,

⁶ Signalons en particulier, aux archives départementales :

- de la Haute-Garonne le fonds de l'ancienne manufacture de tabacs de Toulouse (une quinzaine de cotes dans la série J) ;
 - de la Loire-Atlantique le fonds de la manufacture de Nantes (une dizaine de cotes disséminées en différentes séries) ;
 - du Loiret les archives de l'ancienne manufacture des tabacs d'Orléans et celles de la direction régionale des ventes d'Orléans (1045W, inventaires très peu détaillés) ;
 - de Moselle le fonds manufacture de Metz (dossiers du séquestre allemand pendant la guerre, 468W49) ;
 - de l'Indre le fonds de la manufacture de tabacs de Châteauroux (ensemble non coté).
- Les archives départementales des Hauts-de-Seine conservent également des fonds remarquables par leur contenu mais difficilement exploitables, car non entièrement classés :
- les archives du service du personnel non ouvrier du SEITA comprend, parmi 141 gros cartons, les dossiers des personnels rayés des cadres durant la période de la guerre (21J) ;

dans la série W, une quarantaine environ permettent d'aborder de nombreux sujets (défense passive, application de la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs, instructions et enquêtes sur la propagande communiste et sur l'intensification de la lutte contre le terrorisme et les syndicats d'obéissance communiste, marché noir, fabrication et qualité des produits, horaires, congés, paye, etc.).

Les archives de la CGT-FO⁷

Le syndicat a conservé les « circulaires administratives » émises par la direction générale du SEITA. Elles ont un contenu très diversifié (par exemple, application des arrêtés interministériels concernant la répartition des savons et produits à base de savon, application de mesures de réduction de la consommation d'électricité, chômage, primes à la naissance ou allocations familiales dans le cadre du code de la famille, indemnités de bicyclette, etc.). À partir de 1942, les circulaires concernent également l'envoi d'ouvriers en Allemagne. Mais la richesse des archives syndicales réside surtout dans les dossiers concernant la réintégration des personnels exclus pendant la guerre ; ce thème sera l'objet de la troisième partie de notre développement.

Les archives relatives à l'exclusion et à la réintégration (éventuelle) des personnels du SEITA

Ces archives constituent certainement l'apport le plus pertinent pour la période. L'ordonnance du 29 novembre 1944 institua une commission spéciale de réintégration qui devait régler la situation des agents mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés. Étaient concernés les ouvriers licenciés ou rétrogradés au titre de la loi du 17 juillet 1940 ; les ouvriers licenciés comme juifs ; les ouvriers ayant quitté volontairement le travail pour se soustraire aux menaces et aux poursuites de la Gestapo

-le fonds de l'ancienne manufacture de Pantin contient des archives relatives au fonctionnement quotidien de l'établissement pendant la guerre, ainsi que six cotes portant sur l'exclusion des personnels et leur réintégration s'il y a lieu après la guerre (23J413-418) ;

-le fonds des anciennes manufactures du Gros-Caillou et d'Issy-les-Moulineaux (des dossiers dont nous connaissons l'existence mais qui ne sont pas cotés, donc inexploitable pour l'instant).

⁷ Elles sont consultables sur rendez-vous au siège parisien de la fédération.

ou des autorités de police. Cette ordonnance fut complétée par l'arrêté du 30 juin 1945, qui fixait la procédure de réintégration des ouvriers et ouvrières ayant effectué des soustractions de tabacs au profit de la Résistance⁸. Le travail des commissions, qui dura jusqu'en 1953, a produit de nombreuses archives, qui se trouvent pour l'essentiel au SAEF, aux Aubrais et à la CGT-FO⁹. L'exploration de ces fonds nous permet de dresser une typologie des formes de licenciements qui ont frappé les agents du SEITA durant la guerre :

– licenciements pour menée communiste, en application des décrets des 26 septembre 1939 et du 1^{er} avril 1940 : on en trouve la trace au SAEF, notamment dans les procès-verbaux des séances du comité technique de la Caisse autonome¹⁰ ; on relève également une cote dans le fonds administration générale (B60480). Deux cotes concernant cet aspect se trouvent aussi dans le fonds de la direction des ressources humaines (DRH) du SEITA (en 20J49 et 53). Sans surprise, ce sont les archives syndicales qui sont les plus riches pour exploiter ce thème. Elles contiennent des lettres d'agents renvoyés pour « menée communiste » demandant de l'aide au syndicat, en particulier à sa secrétaire générale Marcelle Delabit. Cette dernière reçoit par exemple des lettres d'ouvriers internés au camp de Compiègne. Elle intercède en faveur des ouvrières ou des ouvriers exclus auprès du siège du SEITA, ou bien auprès du préfet de région. Les archives de la CGT-FO renferment également des lettres adressées à la direction du SEITA par ces mêmes ouvriers, qui certifient sur l'honneur ne pas être communistes.

– licenciements consécutifs à l'entrée en vigueur de la loi du 13 août 1940 sur les « associations secrètes » : de l'application de cette loi, qui visait essentiellement les francs-maçons, nous n'avons que quelques traces, à la manufacture de Pantin (archives départementales des Hauts-de-Seine).

⁸ Ce dispositif fut complété par les lois d'amnistie du 16 avril 1946 et du 16 août 1947 concernant les personnels sanctionnés pour vol de tabac.

⁹ Ces commissions, composées de représentants de la direction et du personnel, étaient placées sous la présidence d'un conseiller d'État. Elles donnaient un avis concernant la réintégration ou non de l'agent incriminé, la décision étant prise en définitive par le ministre des Finances.

¹⁰ La question de l'exclusion des communistes fut par exemple à l'ordre du jour de la séance du 10 octobre 1939. Le comité décida d'attendre les directives gouvernementales à venir avant d'agir (B61903).

– licenciements consécutifs à l'entrée en vigueur de lois portant statut des juifs (loi du 3 octobre 1940, remplacée par celle du 2 juin 1941) : en février 1945, le directeur général du SEITA Albert Daudier affirme que les juifs qui ont été exclus, « d'ailleurs très peu nombreux, seront réintégrés immédiatement dans les cadres comme titulaires »¹¹. Une telle affirmation mérite bien sûr d'être vérifiée ; les différents fonds d'archives en offrent la possibilité. On trouve par exemple au SAEF une directive concernant l'application de la loi du 2 juin 1941, accompagnée d'une note d'A. Daudier précisant qu'« il y a lieu de licencier tous les auxiliaires temporaires de race juive par application des dispositions de la loi ». Le directeur général se fait ainsi le relais de la législation de Vichy¹². Les archives du siège apportent des précisions sur son application aux cadres du SEITA. Ainsi, parmi les 14 cadres techniques supérieurs de confession juive, un seul a été exclu, les autres se sont trouvés couverts soit par leurs services de guerre 1914-1918, soit par leurs décorations de guerre 1939-1940, soit par leur qualité de prisonniers ; « mais ces derniers pourraient voir leur situation revue » précise le procès-verbal de la séance du comité technique de la Caisse autonome du 27 mai 1941, soit quelques jours avant l'entrée en vigueur de la loi du 2 juin¹³. Les fonds de divers établissements versés dans les archives départementales permettent de suivre l'application de ces lois à l'échelle d'un établissement, ainsi pour les manufactures de Pantin, de Nice ou d'Orléans.

– licenciements en application des lois du 17 juillet 1940, du 11 octobre 1940 et du 12 mai 1941 : ces lois sont celles qui ont entraîné le plus d'exclusions – et donc de réintégrations – d'agents du SEITA durant la guerre. La loi du 17 juillet 1940 prévoyait que nul ne pouvait être employé dans les administrations de l'État ou dans un établissement public s'il ne possédait la nationalité française ; elle précisait surtout que les agents de l'État pouvaient être relevés de leurs fonctions sur simple décision. Quant aux lois du 11 octobre 1940 et du 12 mai 1941, elles interdisaient le recrutement des femmes mariées dans la fonction publique et obligeaient les femmes de plus de 50 ans à prendre leur retraite. Les archives du SAEF nous apprennent que la loi du 17 juillet 1940 aboutit à l'éviction de 149 ouvriers et 267 ouvrières « qui ne rendaient plus les services qu'on devait normalement attendre d'eux et dont le comporte-

¹¹ Note du directeur général n° 1596, 12 février 1945, SAEF, B61890.

¹² Note du 26 avril 1942, *idem*.

¹³ Procès-verbaux de la séance du 27 mai 1941 du comité technique de la Caisse autonome, SAEF, fonds Établissements industriels, B61904.

ment était nuisible au bon fonctionnement des établissements ». Parmi les cadres, on enregistre 71 départs en retraite ou licenciements. Des juifs sont tombés sous le coup de cette loi, ainsi ce jeune polytechnicien « qui, au cours de la dernière session de l'école d'application, avait fait preuve d'un amateurisme d'autant plus déplacé que sa qualité d'israélite maintenu dans les cadres lui faisait un devoir de faire preuve d'une application et d'une assiduité au moins normales. »¹⁴ Le fonds de la DRH du siège contient également neuf cotes concernant les exclusions dans les établissements du SEITA (de 20J44 à 52). Des dossiers nous fournissent, par établissement, la liste des agents renvoyés, avec le motif du renvoi. Pour les hommes, les aptitudes physiques sont souvent mises en cause, ou bien la médiocrité du travail accompli ; « sympathisant communiste » apparaît également à Lille pour justifier le renvoi d'un agent. Concernant les femmes, les jugements d'ordre moral sont fréquents : telle ouvrière est jugée « peu assidue, malpropre, menteuse », telle autre a tenu de « mauvaises paroles à une occasion qui laissent présumer d'une mauvaise éducation »¹⁵. Autant de cas qui seront soumis à l'examen de la commission de réintégration au sortir de la guerre. Des dizaines de cas sont ainsi traités, avec des dossiers plus ou moins complets contenant des enquêtes, des fiches de renseignement, des témoignages, etc. (voir, en particulier, dans le fonds de la CGT-FO). On peut suivre l'application de ces lois et l'action de la commission de réintégration à Morlaix (archives conservées aux Aubrais)¹⁶, à Nice (archives départementales des Alpes-Maritimes)¹⁷, à Toulouse (archives départementales de Haute-Garonne)¹⁸ ou à Pantin (archives départementales des Hauts-de-Seine).

– licenciements pour vol : les dossiers concernant les vols de tabac par des agents du SEITA nous conduisent aux sources du marché noir. Il nous faut à nouveau insister sur la complémentarité des différents fonds (DRH du SEITA, archives des manufactures de Morlaix ou de Pantin, archives syndicales). Ces dernières conservent par exemple des attestations de membres des Forces françaises de l'intérieur (FFI) certifiant avoir bénéficié de vols de tabac de la part d'agents du SEITA.

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ Archives d'Altadis, 20J44.

¹⁶ 115J910.

¹⁷ Commission d'épuration, application de la procédure d'épuration au sein des administrations, dont celle des tabacs (1944-1946), 162W23.

¹⁸ Dossiers d'amnistie et de réintégration (1939-1957), 30J6B1 à 4.

En application de l'ordonnance du 27 juin 1944, un arrêté en date du 7 septembre 1944 créa au sein du ministère des Finances une commission d'épuration administrative. Elle était chargée d'examiner l'activité, depuis le 16 juin 1940, des fonctionnaires, employés et ouvriers ressortissant du département des finances. Une nouvelle fois, le chercheur devra confronter les différents fonds et les recouper afin d'avoir la vue la plus large possible de cette épuration.

Pour conclure cette partie, nous voudrions insister sur la possibilité d'une exploitation statistique de ces données. Les parcours individuels de centaines d'agents des tabacs et des allumettes durant la guerre peuvent ainsi être reconstitués à une très vaste échelle.

*

* *

Ce tour d'horizon a pour vocation d'encourager les chercheurs à explorer les fonds d'archives relatifs au SEITA, qui, vierges de tout dépouillement, peuvent enrichir l'histoire de la seconde guerre mondiale. Parmi les nombreuses pistes qui mériteraient d'être approfondies, en voici quelques-unes que les archives permettent d'explorer :

- quelle fut la place et le rôle des élites du SEITA durant le conflit (rôle du directeur général Daudier – maintenu dans ses fonctions après la guerre ; évolution de la composition du conseil d'administration de la Caisse autonome ; itinéraires des polytechniciens, très nombreux dans l'entreprise) ?
- comment caractériser la « gestion allemande » des manufactures de Metz et de Nancy ?
- comment les méthodes modernes d'organisation furent-elles introduites au siège et dans les manufactures, en partenariat avec Planus et le Centre d'études et d'organisation ?

Les archives des deux principales compagnies de navigation françaises sous l'Occupation

Marie-Françoise BERNERON-COUVENHES

Le naufrage du *Normandie*, *flagship* de la Compagnie générale transatlantique, dans le port de New York en 1942, serait-il le seul fait saillant de la marine marchande française durant la période 1940-1944, comme semble le suggérer l'énorme retentissement de cet événement à la une des journaux de l'époque ?

Cette question provocatrice a pour seul but de souligner que, au regard de l'historiographie, la période de l'Occupation n'a guère été abordée, sinon sous l'angle du fait divers, des opérations militaires ou des naufrages retentissants. Aucune étude n'a été menée pour les Messageries maritimes comme pour la « Transat », ni par les « anciens » des compagnies ni par les historiens. Quelques pages, voire quelques lignes seulement, sans aucune référence à des sources d'archives, figurent dans les ouvrages écrits par d'anciens responsables des compagnies mentionnées.

En ce qui concerne la « Transat », on peut citer l'exemple de deux éminents acteurs de la période restés extrêmement discrets sur l'histoire de la compagnie, ainsi d'ailleurs que sur leur rôle, durant cette période. Le premier, Henri Cangardel, président-directeur général pendant la période 1940-1945, écrit un livre intitulé *De Colbert à Normandie, Études et souvenirs maritimes*, dans lequel il ne mentionne la période de l'Occupation que pour relater le désarmement volontaire du célèbre *Normandie* en 1940 dans le port de New York, puis son tragique chavirement en 1942, à la suite d'une imprudence de l'équipage¹. Le second, Edmond Lanier, membre influent du conseil d'administration pendant l'Occupation, ne consacre que quelques pages, ne disant rien de son rôle, alors qu'il avait été chargé, à la fin du conflit d'une enquête relative à une

¹ Henry CANGARDEL, *De Colbert à Normandie, Études et souvenirs maritimes*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1957.

éventuelle épuration de certains membres de la compagnie, comme l'attestent les comptes-rendus du conseil d'administration². La constatation est identique pour les Messageries maritimes³ : un ancien directeur général Roger Carour, consacrant dans son ouvrage *Sur les routes de la mer avec les Messageries maritimes* quelques pages aux pertes des navires durant pendant la seconde guerre mondiale, reconnaît que « la glorieuse histoire de ces navires et de leurs équipages serait à écrire »⁴.

Pourquoi un tel silence ? La documentation était-elle peu accessible ou peu abondante ? La période était-elle encore trop sensible pour ceux qui en avaient été les acteurs ? Ou encore, autre hypothèse, devant la cessation progressive de leur exploitation, l'interruption des lignes régulières, la perte de contrôle de leurs navires, les compagnies de navigation étaient-elles devenues à ce point des « coquilles vides », qu'il n'y avait rien à dire de l'intérieur ? Indéniablement, il existe un vide à combler et cela est désormais possible. La récente disparition de compagnies d'armement ou leur absorption au sein d'autres groupes, qu'il s'agisse de la fusion en 1975 de la Compagnie des messageries maritimes (CMM) et de la Compagnie générale transatlantique (CGT) au sein de la Compagnie générale maritime (CGM) ou de l'absorption de la CGM par la Compagnie maritime d'affrètement (CMA) en 1995, ont mis à la disposition des chercheurs des archives d'entreprises couvrant la deuxième moitié du XIX^e siècle et le XX^e siècle. Un fonds particulièrement important est conservé au Havre, regroupant les archives des deux plus importantes compagnies françaises par le tonnage de la période 1940-1944, la CGT et la CMM. Leur consultation est soumise à une autorisation préalable de la direction des Archives de France par application du délai spécial de 60 ans prévu la loi de 1979 pour les documents « intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale ». Il s'agit en effet d'archives publiques, dont la conservation est confiée à une association

² Seul l'ouvrage de Marthe BARBANCE, *Histoire de la Compagnie générale transatlantique, un siècle d'exploitation maritime* (Paris, Arts et Métiers Graphiques-Draeger, 1955), consacre un bref chapitre à la seconde guerre mondiale. L'auteur a vraisemblablement eu accès à certains documents d'archives ; néanmoins, ce livre rédigé à l'initiative de la compagnie elle-même, pour son 100^e anniversaire, reste peu disert sur l'Occupation et sur les relations avec l'État français.

³ Paul BOIS, *Le Siècle d'or des Messageries maritimes*, Marseille, CCIM, 1994. Cet ancien médecin de la compagnie fait l'impasse totale sur la période.

⁴ Roger CAROUR, *Sur les routes de la mer avec les Messageries maritimes*, Paris, André Bonne, 1968, p. 194. À l'inverse la guerre de 1914-1918 avait suscité la rédaction d'un ouvrage, certes élogieux pour le rôle joué par la compagnie durant le conflit.

privée, l'Association French Lines, créée en 1995, et dont le siège se trouve au Havre⁵. Pour présenter ces archives d'entreprises et leur intérêt pour l'étude des transports maritimes durant l'Occupation, je procéderai en deux temps : en exposant d'abord la situation, ô combien complexe, de ces deux compagnies durant la période, puis en présentant une analyse globale des sources, à la fois quantitative et comparative, effectuée à partir de quelques sondages, pour illustrer l'apport et l'originalité de ces archives d'entreprises à la connaissance de la période.

Des situations complexes

Lors d'un conflit, la situation d'une entreprise de navigation est par nature très complexe. Traditionnellement, en temps de guerre, le navire marchand devient l'auxiliaire du navire militaire, et par suite un enjeu entre les puissances belligérantes. Les intérêts commerciaux s'effacent alors devant la raison d'État. La liberté des mers cesse de fait. Dans le cas de la CMM et de la CGT, trois raisons viennent accroître cette complexité.

Premièrement, ces deux compagnies de navigation commerciales sont des sociétés subventionnées par les pouvoirs publics, et donc sont encore plus étroitement liées à l'État que d'autres, tant par leurs statuts que par leur mission habituelle de service public. Deuxièmement, ce ne sont pas des entreprises comme les autres : le navire est en soi un petit morceau du territoire national à l'autre bout du monde, un drapeau qui navigue. En tant qu'auxiliaire du navire militaire, le navire marchand transporte en temps de guerre des troupes ou du matériel pour les besoins de l'armée, mais assure encore le ravitaillement du pays en dépit d'éventuelles tentatives de blocus. Troisièmement, leurs activités sont par définition dispersées et s'étendent hors du territoire métropolitain : la CGT dessert l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, l'Afrique du Nord ; la CMM dessert la Méditerranée orientale, l'Océan indien occidental, c'est-à-dire la côte orientale d'Afrique, les Mascareignes et surtout l'Extrême-Orient : Inde, Indochine, Japon, Nouvelle-Calédonie. Cette dispersion sur l'ensemble des mers du globe et dans l'empire colonial explique que l'occupation ne commence pas partout en même temps pour les navires de la compagnie, selon qu'ils se trouvent au Havre, port

⁵ Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine des compagnies de navigation françaises.

d'armement de la CGT, à Marseille, port d'armement de la CMM, à Alger ou à Saïgon, ports de l'Empire, occupés par les troupes de l'Axe à des dates différentes.

Dès lors, la notion même d'occupation n'est pas univoque. À ce propos, il convient de retenir deux césures chronologiques particulièrement opérantes : d'une part la signature de l'armistice avec l'Allemagne le 22 juin 1940 par le gouvernement de Vichy, qui met fin aux opérations militaires ; d'autre part, le 8 novembre 1942, le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, qui provoque une reprise des opérations militaires depuis le territoire national. La scission de la flotte entre plusieurs deserts, qui deviennent divers théâtres d'opérations avec la mondialisation du conflit, entraîne dans une certaine mesure la scission des compagnies de navigation, dont l'activité est, selon les lieux, soit suspendue entièrement, soit au contraire maintenue momentanément.

Un lien organique avec l'État

L'intérêt des archives d'entreprises est particulièrement riche si l'on considère le statut originel spécifique des compagnies de navigation commerciales. Plus que d'autres entreprises peut-être, les deux compagnies sont liées à l'État. Depuis 1921, la compagnie communément appelée Messageries maritimes est en réalité divisée en deux sociétés distinctes. Il y a, d'un côté, les Services contractuels des messageries maritimes et, de l'autre, la CMM à proprement parler⁶. Les Services contractuels sont une régie intéressée, qui exploite les lignes d'intérêt général ; une société anonyme au capital de 60 millions de francs est constituée pour les desservir. Cinq des 12 membres du conseil d'administration sont nommés par l'État, qui était propriétaire de la flotte contractuelle et associé aux bénéfices comme aux déficits de cette branche d'activité. La CMM à proprement parler était en revanche une société indépendante, exploitant des lignes commerciales libres non subventionnées. Les Messageries maritimes sont donc en réalité, depuis 1921, divisées en deux sociétés.

Quant à la CGT, elle était devenue une société d'économie mixte en 1933, à la suite de la crise profonde qu'elle avait connue au moment de la grande dépression mondiale. La convention du 20 juillet 1933 assurait à l'État le contrôle administratif de l'entreprise par la présence d'un

⁶ Convention signée entre l'État et les Messageries maritimes le 29 décembre 1920.

commissaire du gouvernement au siège social et par l'action des contrôleurs des services postaux. Elle lui donnait aussi le contrôle financier par l'inspection des Finances et par la commission de vérification des comptes⁷. Or, durant la période de l'Occupation, ces compagnies demeurent d'autant plus sous la tutelle de l'État français que leur siège social reste en France métropolitaine et n'est à aucun moment délocalisé.

Une réquisition précoce

Le lien de dépendance par rapport à l'État s'accroît en période de guerre. En effet, les deux compagnies sont réquisitionnées dès le 2 septembre 1939 : en application de la loi du 11 juillet 1938, la flotte marchande est placée sous le régime de la « réquisition-affrètement ». Les navires réquisitionnés constituent une flotte auxiliaire dépendant du ministère de la Défense nationale. Leur exploitation est dirigée par la direction des Transports maritimes (DTM).

Les armateurs n'ont alors plus aucune initiative commerciale, ils sont réduits à être les gérants de leurs navires. Les obligations réciproques des armateurs et de l'État sont déterminées par la charte-partie du 15 septembre 1940. La DTM se réserve la haute direction du trafic. Les armateurs, qui conservent leurs moyens techniques et commerciaux, assurent l'exécution du service de transport. En outre, l'État leur donne également des navires en gérance : l'exploitation est donc faite pour son compte ; il supporte toutes les dépenses mais bénéficie, le cas échéant, de toutes les recettes. Or, les seules recettes des compagnies sont à l'époque les indemnités d'affrètement versées par l'État. Durant l'Occupation, la CMM et la CGT sont donc directement contrôlées par le secrétariat d'État à la Marine, par l'intermédiaire de la DTM. Dans quelle mesure peut-on encore parler d'entreprises autonomes, capables de développer une stratégie entrepreneuriale et commerciale propre ?

La scission de la flotte marchande française

Enfin, on assiste progressivement à la scission des compagnies et de leur flotte. Une partie de plus en plus importante des navires leur échappe totalement. Dès le début du conflit, les compagnies se voient

⁷ Marie-Pierre DELABAN, *Administration, législation et politique maritime en France de 1932 à 1960, du Normandie au France*, thèse de doctorat de droit, université de Toulouse I, 1999.

dans l'obligation de réduire leur activité, notamment à partir de la signature de l'armistice avec l'Allemagne. En effet, en tant qu'entreprises d'armement de lignes régulières, elles ne peuvent plus assurer leurs services habituels. La régularité devient une pure fiction, étant donné le déroulement des opérations militaires en Méditerranée ou dans l'Atlantique. Il en résulte que les routes maritimes sont modifiées : certaines sont totalement coupées (Atlantique Nord, canal maritime de Suez, etc.) et d'autres réapparaissent (liaison de la métropole et de l'Indochine via le cap de Bonne Espérance et Madagascar, dont les agences deviennent plus importantes et plus actives qu'avant la guerre). À l'inverse, certaines agences sont fermées au fur et à mesure que les territoires sont occupés par les forces de l'Axe et notamment les forces japonaises, en ce qui concerne les agences de la CMM en Extrême-Orient : Singapour, Hong Kong, les agences japonaises, ou bien n'ont plus aucune liaison avec le siège social. Par ailleurs, les agences situées dans les États restés en guerre avec les puissances de l'Axe ou entrant en conflit avec elles se trouvent également en rupture avec le siège social métropolitain : c'est évidemment le cas des agences générales, de première importance, de Londres et de New York.

Ainsi, en fonction de la localisation géographique ou de la date, trois situations sont observables. Premier cas, une partie des navires des compagnies de navigation et de leur personnel restent sous contrôle ou « fidèles » au gouvernement français de Vichy, pour reprendre un terme employé dans les archives des entreprises. Deuxième cas, une partie des navires et du personnel passent sous la tutelle des forces anglo-américaines ou de la France libre : ils sont alors, en application de la législation de Vichy, considérés comme « déserteurs » par la compagnie. Une troisième partie enfin est totalement perdue, réquisitionnée par les autorités allemandes. Chaque compagnie connaît cette tripartition de la flotte.

Les deux compagnies de navigation se trouvent donc scindées tandis que leur activité commerciale est totalement interrompue. On touche ici à l'une des principales limites des archives d'entreprises conservées : les sources des compagnies durant la période ne concernent que la flotte restée sous pavillon français et sous le contrôle de Vichy. Échappent les navires saisis par les Alliés puis sous la tutelle du Comité français de Libération nationale, *a fortiori* évidemment les navires saisis par les Allemands ou les Japonais. Le tableau 1 montre bien la limite des sources disponibles. Elles sont relatives à une flotte et à un espace maritime en constante régression. Les événements de novembre 1942 ont eu

pour effet de stopper les seuls voyages restants effectués par la CGT en Méditerranée ; en effet, les voyages transatlantiques avaient été interrompus dès les premiers commencements de la bataille de l'Atlantique en juin 1940.

Tableau 1 : État de la flotte de la CGT

	1939	19 mars 1941	24 novembre 1942
Nombre de navires contrôlés par la CGT	63	45	26, dont 16 sont la propriété de la CGT
Nombre de navires immobilisés ou perdus	0	25	51, dont 42 sont propriété de la CGT

Tout en étant similaire, le cas de la CMM diffère quelque peu. Certes, les réquisitions par les belligérants, les arraisonnements par les Anglo-Saxons ou les torpillages ne l'épargnent pas et la liste s'allonge des navires que la compagnie ne contrôle plus. Toutefois, par l'extension et la configuration de son réseau, elle a pu maintenir plus longtemps des dessertes hors de la métropole. Jusqu'en 1942, les dessertes méditerranéennes sont à peu près assurées depuis Marseille. De même, les dessertes locales de la ligne du Tonkin sont poursuivies jusqu'au coup d'arrêt des autorités japonaises (octobre 1942). Les plus longues sont évidemment extrêmement désorganisées. Toutefois, comme en témoignent les rapports des capitaines, quelques voyages continuent d'avoir lieu entre l'Afrique du Nord et l'Indochine, via le cap de Bonne Espérance et Madagascar : Tamatave devient une agence importante, dont les rapports s'étoffent très sensiblement. L'agent de Tamatave écrit même que si « l'armistice a arrêté à peu près totalement tout mouvement des navires entre la métropole et la colonie jusqu'au mois de novembre et a suspendu définitivement les touchées à Tamatave des navires étrangers, à partir de novembre, Tamatave est devenu le lieu de passage des navires venant de France et allant aussi bien à Madagascar qu'en Indochine et retour »⁸. 1942, en revanche, marque un coup d'arrêt presque total de l'activité. Une note préparatoire à la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 1942 indique que « l'occupation des ports d'Afrique du

⁸ Archives de l'Association French Lines (AAFL), 1997 002 4482 : rapport de l'agence de Tamatave, 1940.

Nord et du Maroc par les troupes anglo-saxonnes, le ralliement de l'Afrique-Occidentale française au mouvement de dissidence et l'occupation des côtes françaises de la Méditerranée par l'armée allemande qui en a été la conséquence, ont entraîné, l'arrêt total de notre marine marchande, particulièrement des services assurés par [la] société au départ de Marseille »⁹.

Des sources relativement abondantes et originales

Comme nous l'avons déjà précisé, dans la mesure où les archives d'entreprises conservées sont relatives aux seuls navires restés sous le contrôle de Vichy, elles concernent une partie de moins en moins importante de la flotte de commerce française et une activité de plus en plus faible.

Une approche quantitative

Pour tenter une première analyse quantitative des sources disponibles, une double approche a été menée de manière à repérer les cotes susceptibles d'intéresser la période. Une première réserve d'ordre méthodologique doit être faite. Étant donné qu'aucun inventaire papier n'est à la disposition du public des chercheurs, c'est à partir de la base de données consultable au Havre que l'opération a pu être effectuée selon deux types d'entrées. Une première consultation consiste à procéder selon une entrée par type de sources dont on connaît l'existence préalable. La question sous-jacente est alors de savoir si, pour la période de l'Occupation, les grands types de sources classiques des entreprises sont conservés : rapports du conseil d'administration aux actionnaires, délibérations du conseil, mais aussi rapports de voyages, dossiers du personnel, rapport des agences. Une seconde consultation repose sur l'entrée par thème : seconde guerre mondiale, dommages de guerre. Cela permet d'accéder aux sources spécifiques de la période ; il y en a évidemment, même si celles-ci ne sont pas susceptibles d'une mise en séries.

De cette recherche quantitative, on peut tirer un premier résultat : les archives sont assez déséquilibrées à l'avantage de la CMM, même si, pour les deux compagnies, la période de l'Occupation ne représente qu'une part minime du fonds conservé (5 519 cotes pour la CMM de

⁹ AAFL,1997 002 5208.

1851 à 1975 et 9 598 cotes pour la CGT de 1855 à 1975) : on a recensé 45 cartons environ pour la CGT seulement, contre 185 cartons pour la CMM.

Une analyse qualitative

Cette approche quantitative doit être doublée d'une approche qualitative. Quels sont les types de sources conservées pour la période de l'Occupation ? Disposons-nous pour les deux compagnies considérées des mêmes types d'archives ? En quoi résident les différences ? Le tableau comparatif 2 a été construit dans un souci de présentation simplifiée.

Trois groupes d'archives doivent être distingués. Le premier est constitué des archives « classiques » d'entreprises qui maintiennent d'ailleurs l'illusion de la normalité, voire le simulacre d'un fonctionnement normal, quand rien ne l'est plus. Le conseil d'administration perpétue ses réunions avec une régularité mensuelle, en alternance à Vichy et à Paris, tenant scrupuleusement le registre de ses délibérations, tandis que son émanation plus restreinte, le comité ou conseil de direction fait de même. Cette source présente évidemment un intérêt majeur, même si son analyse se nourrit de la confrontation d'autres sources du fait du caractère souvent allusif des propos consignés. Les procès-verbaux du comité de direction ne sont pas conservés au Havre mais dans la série 9 AQ au Centre des archives du monde du travail (CAMT).

Les assemblées générales annuelles des actionnaires donnent lieu à un compte-rendu du conseil d'administration en bonne et due forme. Cette source, destinée aux actionnaires, et présentant un discours officiel, ne doit pas être négligée, en raison des informations statistiques fournies comme des bilans ou comptes d'exploitation. Elle permet, en l'absence d'autres sources financières (notamment des grands livres, ce qui reste à voir pour la CGT d'ailleurs¹⁰), de mener une analyse comptable. La correspondance du conseil d'administration avec les instances gouvernementales, d'une part, avec le Comité central des armateurs de France, d'autre part, constitue une source intéressante pour retracer le cadre législatif et juridique de la CGT.

¹⁰ Il faut noter qu'une partie des archives conservées au Havre n'a pas encore été inventoriée.

Tableau 2 : Présentation des archives conservées au Havre pour l'Occupation

	Fonds CGT	Fonds CMM
Archives de l'administration centrale		
Registres des délibérations du conseil	2 registres pour la période de l'Occupation ; à compléter par les procès-verbaux du comité de direction	Registres conservés à la CCIM + dans le fonds CMM du Havre, notes préparatoires en vue de réunions du conseil
Comptes-rendus du conseil aux actionnaires	Assemblée annuelle dont les comptes-rendus imprimés sont conservés	Assemblée annuelle dont les comptes-rendus imprimés sont conservés Documents sur les actionnaires.
<i>Varia</i>	Correspondances : - avec Vichy (DTM) - avec le Comité central des armateurs	Correspondances avec Vichy Importance des dossiers relatifs au personnel
Archives de l'exploitation		
Rapports de voyages	Peu de rapports	Nombre assez important de rapports
Rapports des agences	Néant	Présence des rapports dans la trentaine d'agences qui n'ont pas été fermées (réduction progressive du réseau)
Correspondances entre le personnel d'exploitation et l'administration centrale	Néant	Lettres des agents Lettres des capitaines (rapports mensuels) aux navires immobilisés dans un port de l'Empire
Archives du personnel		
Dossiers individuels de l'état-major	Non conservé	Tous les dossiers conservés pour l'état-major (feuille individuelle d'état civil, état de service, etc.)
Archives spécifiques		
Dossiers relatifs aux navires perdus, arraisonnés, sabordés, coulés, etc.	Présence assez abondante	Importance des dossiers : <i>Eridan</i> , <i>Champollion</i> , <i>Compiègne</i> , etc.
Dossiers relatifs au personnel	Présence peu abondante	Localisation du personnel Liste des équipages par navire Liste des équipages « fidèles » et « déserteurs »
Dossiers relatifs aux dommages de guerre	Présence assez abondante	Présence assez abondante

Parmi les quelques cas parcourus sur la réglementation relative au personnel des compagnies subventionnées, on peut citer des correspondances relatives à l'interdiction d'appartenir à une société secrète, au statut du personnel « déserteur », au statut des Juifs... Dès la fin 1944, la tutelle revient au Gouvernement provisoire de la République fran-

çaise (GPRF), les compagnies passant quasiment du jour au lendemain d'un interlocuteur à l'autre : les procès-verbaux du conseil d'administration sont à ce titre particulièrement instructifs.

Le deuxième groupe est constitué par les archives de l'exploitation et du personnel : c'est là que réside d'ailleurs la véritable originalité des sources des compagnies. Il s'agit des rapports des capitaines qui regroupent les rapports de voyage normalement effectués, ou les rapports faisant état de réquisition, de saisie, voire de sabotage des navires. S'ajoutent les rapports des capitaines dont les navires sont immobilisés en Afrique du Nord en 1940-1941-1942. Enfin sont conservés les rapports des agents expatriés outre-mer, dont les agences n'ont pas été fermées, ou bien celles qui ont continué de fonctionner alors même que toute activité avait cessé, comme Alexandrie. Ces sources permettent d'appréhender une histoire nouvelle de la marine marchande française sous l'Occupation, dont l'activité a pu perdurer outre-mer, indépendamment du siège social. Dans ce groupe peuvent être incluses les archives du personnel, telles que les dossiers individuels, permettant de suivre là encore le parcours des employés durant la période troublée de l'Occupation, et de distinguer la part de ceux qui restèrent obéissants à l'administration centrale et donc à Vichy, et celle de ceux qui se rangèrent sous l'autorité des forces anglo-saxonnes puis des Forces françaises libres.

Enfin, un troisième groupe est constitué des archives spécifiques. Ces archives forment pour les deux compagnies une bonne moitié des documents conservés. Elles sont plus difficiles à appréhender car constituées pour l'immense majorité de « varia », non susceptibles d'une analyse sérielle.

Au terme de cette analyse comparative, qualitative et quantitative, la question des manques se pose inévitablement. Sont absentes les archives financières (livres comptables, grands livres) notamment. En ce qui concerne la CGT, les archives de l'exploitation sont pauvres. Les ordres de services ou circulaires de toutes sortes ne semblent pas conservés au Havre. À la CMM se pose la question de savoir ce que sont devenues les archives de la direction de l'exploitation à Marseille. Celle-ci avait été délocalisée, et seule l'administration demeurait parisienne.

La contingence des sources s'impose. Elle invite à une étude de la CGT par le haut, c'est-à-dire en abordant les archives de l'administration centrale, et en ce qui concerne la CMM à une étude « par le bas », c'est-

à-dire grâce aux sources émanant en partie de l'exploitation, rapports de voyage, rapports d'agences qui constituent, comme pour les périodes précédentes d'ailleurs, l'originalité de la compagnie¹¹.

Approches complémentaires des sources des deux compagnies

Quelques exemples tirés de sondages dans les archives des deux compagnies permettent de livrer les premiers éléments d'une critique qualitative des sources. Il apparaît que ces sources, compte tenu de leur état de conservation, impliquent deux approches différentes, mais complémentaires. Celles conservées pour la CGT se prêtent à une approche par le haut, c'est-à-dire du point de vue de ses instances dirigeantes. Un exemple pris dans les procès-verbaux du conseil d'administration l'illustre bien. Lors de la séance du 8 mai 1945, il est mentionné que Pierre Lanier, alors secrétaire général du conseil, rend compte d'une enquête menée au sujet d'un agent, Morin de Linclays, représentant de la compagnie à New York durant l'Occupation. Ce dernier a démissionné en novembre 1942 auprès de la DTM. Grâce à ses excellentes relations avec les autorités américaines, il crée début 1943 une compagnie indépendante, la *French Line Incorporated Company*, qui utilise la flotte des sept navires désarmés de la CGT dans le port de New York. Or, Morin de Linclays a été à l'issue de la guerre l'objet de mesures d'épuration : le 31 décembre 1944, le ministre des Travaux publics et des Transports du GPRF demande à la compagnie de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ses services. Quelles sont les raisons invoquées ? Quel fut son rôle durant la période ? Cette décision n'apparaît-elle pas paradoxale à l'égard d'une personnalité qui a volontairement rompu tout lien avec le gouvernement de Vichy dès novembre 1942 ?

Cet exemple intéressant met en lumière la manière dont la CGT aborde dans l'immédiat après-guerre son histoire durant le conflit, entre continuité et rupture, entre fidélité et trahison. On – encore faudra-t-il déterminer qui dans une étude approfondie – reproche tout d'abord à Morin de Linclays d'avoir fourni avant novembre 1942 à Vichy les noms des « déserteurs », c'est-à-dire ceux des membres de la compagnie, membres d'équipage ou employés des agences qui se sont mis au service des Alliés. D'autre part, et cela est plus surprenant, on lui reproche aussi

¹¹ Mairie-Françoise BERNERON-COUVENHES, « La Compagnie de navigation française des Messageries maritimes de 1851 à 1914 : entreprise de transport et service public », thèse de doctorat d'histoire, université Paris IV Paris Sorbonne, 2002, 2 vol.

sa rupture de novembre 1942, ou plus exactement les circonstances de celle-ci. En créant une société indépendante, il aurait en effet nui aux intérêts de la compagnie de navigation française après novembre 1942 : il aurait ainsi accredité l'idée auprès des Américains qu'elle collaborait avec Vichy, trahissant de plus le secret professionnel auquel il était tenu.

Le représentant de la CGT est donc à la fois accusé d'avoir collaboré avec Vichy avant novembre 1942 et accusé d'avoir desservi les intérêts de la France, par son attitude, après 1942. Cet exemple illustre les enjeux multiples de l'après-guerre, dans le contexte complexe des relations franco-américaines. Morin de Linclays est finalement blanchi en raison de sa rupture avec Vichy, mais mis à la retraite anticipée en raison de sa « trahison » d'après 1942. Pourtant quelques années plus tard, en 1955, il est présenté dans le livre du centenaire de la compagnie comme un quasi-héros¹². C'est évidemment un exemple de relecture par la CGT de sa propre histoire. Seul l'accès aux archives permet d'éclairer l'ambiguïté de la position d'une compagnie qui passe sans transition de la tutelle de Vichy à celle du GPRF.

À l'inverse, les sources conservées pour la CMM favorisent davantage une étude par le bas, c'est-à-dire du point de vue de l'exploitation. Une telle étude est en effet possible grâce aux rapports de voyage, d'une part, et aux rapports d'agents, d'autre part, deux catégories de documents permettant de suivre à une petite échelle des faits de collaboration. Deux exemples illustrent cette approche.

On dispose ainsi du journal de bord et du rapport du commandant du *Compiègne*, arraisonné par les Britanniques, le 6 novembre 1941, au large de Madagascar. Celui-ci nous apprend que le capitaine, sous escorte militaire française, a dû stopper comme l'ensemble du convoi dans lequel il se trouvait. En application de la loi du 4 septembre 1940, qui prévoyait en effet que les capitaines de navires marchands ne devaient pas obtempérer aux injonctions des autorités militaires « ennemies », il immergea les documents secrets du bord pour les dérober aux autorités britanniques. Le croisement de cette source avec les documents statistiques, relatifs au personnel resté « fidèle » à Vichy, permet de mesurer

¹² M. BARBANCE (*op. cit.*, p. 306) écrit que « le représentant général de la Compagnie pour les USA, Morin de Linclays, soucieux de sauvegarder le patrimoine commercial de la Transatlantique contre toute emprise étrangère et tout séquestre, [...] dissolvait en novembre 1942 la Mission des transports maritimes et créait, en février 1943, sous le nom de French Line Incorporated, une société dont il fut le président, en même temps qu'agent de la War Shipping Administration ».

l'attachement de l'équipage à la « légalité » de l'État français, incarné par Vichy à cette date et la permanence de la défiance à l'égard de la perfide Albion. Il apparaît que, sur le *Compiègne*, aucun officier n'a accepté de passer sous autorité britannique, 5 % de l'équipage machine et 20 % de l'équipage du pont ont accepté la proposition des Alliés. Ces mêmes documents statistiques, établis à l'usage interne de la CMM, montrent sur d'autres navires des situations opposées, avec des cas de « désertions » massives. Une étude des cas individuels permettra peut-être de déterminer les motivations et les circonstances de tels comportements.

Les sources de la CMM se prêtent encore à une approche locale. En effet, des initiatives de collaboration sont prises avec l'occupant japonais. Le rapport d'activité de l'agent de Saïgon permet ainsi de suivre la chronique de l'occupation et de la collaboration, à l'échelle micro-économique. On y apprend que l'exploitation a pu perdurer après 1940 et même après octobre 1942. Bien que tous les services contractuels aient cessé dès juin 1940, le rapport de l'agent indique que l'activité de l'agence continue grâce à l'exploitation des lignes commerciales libres : « l'année 1942 n'a été marquée par aucun événement saillant... les accords économiques avec le Japon ont été renouvelés et continuent à jouer ».

*

* *

À la lecture de ces quelques sondages issus des archives des compagnies, l'histoire des transports maritimes sous l'Occupation apparaît évidemment d'une grande complexité et reste à écrire. L'existence de ces archives, leur conservation au Havre et leur accessibilité, moyennant une autorisation préalable des Archives de France, rendent possible une histoire des compagnies de transport maritime pendant la période 1940-1944. Celle-ci doit évidemment tenir compte de la contingence des sources. Quantitativement et qualitativement, les archives conservées pour les deux principales compagnies de navigation françaises de l'époque, la CGT et la CMM, sont assez déséquilibrées. Ce déséquilibre doit être transformé en atout, en jouant sur la complémentarité des sources : tandis que les archives de la CGT permettent une étude des relations de la direction et de l'État, celles de la CMM permettent une étude concrète de l'exploitation et de la collaboration ordinaire dans l'Empire. Les archives d'entreprises apparaissent ainsi indubitablement

comme un excellent point d'observation de l'histoire de l'Occupation, tant du point de vue métropolitain que de celui de l'Empire colonial.

***Une priorité de la politique des archives à la
SNCF : rendre accessible au public les
documents de la période 1938-1948***

Christian PERROT

Ce n'est qu'en 1943 que la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) se préoccupe pour la première fois de ses archives et que le sujet est à l'ordre du jour du conseil d'administration. L'enjeu n'est pas patrimonial mais purement économique : la pénurie de papier oblige à éliminer des archives encombrantes et à récupérer de la matière première indispensable. Un référentiel (du type tableau de gestion) publié fixe pour les différents types de document par activité les règles de conservation. Il est remis à jour en 1955 et quasiment plus rien ne change jusqu'en 1988. Un référentiel sera bien publié en 1982 faisant état de la loi de 1979 sur les archives, mais il n'est qu'une déclaration de principe.

Jusqu'en 1988, aucune politique d'archivage n'existe donc dans l'entreprise, chaque entité gérant ses propres documents dans l'irrespect total de la loi de 1979. Le président Jacques Fournier, venant de Gaz de France, décide alors de mettre en place une politique d'archivage et recrute à cet effet une archiviste professionnelle qui a tenté de faire un état des lieux et constaté l'anarchie qui régnait dans les archives de la SNCF.

En 1993, un centre d'archives intermédiaires est créé à Ville-neuve-Prairie, pour gérer l'ensemble des archives de la direction centrale et des directions régionales parisiennes. Ce centre a pratiqué, au départ, des opérations d'urgence afin d'éviter la disparition d'archives mal conservées ou devant être déplacées. Il a été agrandi en 2000, sa capacité de stockage étant portée à 25 kilomètres linéaires (kml) et une étude est en cours pour agrandir sa capacité de stockage en 2005.

En 1995 est créé le centre d'archives du Mans dont le rôle est la conservation historique. Mais ce n'est qu'après son ouverture au public et

compte tenu de la nature des recherches qu'il est apparu nécessaire de centraliser l'ensemble des archives historiques sur ce site.

En 1997, le centre d'archives de Béziers a vu le jour, permettant de déménager les archives de la caisse de prévoyance, de libérer les locaux pour d'autres activités et de permettre aux régions du Sud-Est et du Sud-Ouest de transférer leurs archives. La conservation définitive des dossiers individuels d'agents s'effectue également dans ce centre.

En 1992, l'entreprise a décidé de confier à l'Institut d'histoire du temps présent une étude sur le rôle de l'entreprise pendant la seconde guerre mondiale. Le rapport remis en 1995 a soulevé de nombreuses interrogations et le président Louis Gallois a décidé en 1999 l'organisation d'un colloque en juin 2000 (organisation confiée à l'Association pour l'histoire des chemins de fer en France—AHICF) afin de définir le rôle exact de l'entreprise pendant cette période¹.

En relation avec l'AHICF, nous avons cherché à :

- structurer le centre du Mans pour répondre à l'attente des chercheurs et leur communiquer les archives de la guerre. Cette réflexion a conduit à l'embauche d'une archiviste, Laurence Petit, avec pour mission de structurer, d'inventorier et de communiquer les archives relatives à la période 1938-1948 ;
- renforcer les effectifs pour l'aider dans cette tâche.

Une première étape a été atteinte en juillet 2001 par la publication d'un état sommaire consultable sur le site internet de l'AHICF. Cette publication s'est poursuivie et aujourd'hui 27 répertoires numériques sont disponibles et consultables sur le site de l'AHICF (<http://www.ahicf.com>), au centre de documentation de la SNCF (45, rue de Londres à Paris) et dans notre centre d'archives de Béziers également ouvert au public. Le centre d'archives du Mans a été agrandi fin 2000 puis en 2003 et pourra l'être encore en fonction des besoins. Sa capacité de stockage a été portée de 20 à 28 kml.

L'archivage commence dès la production des documents et nous avons réfléchi à la manière de traiter le problème de leur conservation à ce stade. Un audit réalisé en 2002 à la demande de L. Gallois a permis fin 2002 de définir ou de renforcer des actions prioritaires permettant à terme de résorber le passif (estimé à 150 kml de documents répartis sur tout le

¹ Voir les actes, avec la transcription de l'intégralité des débats, Marie-Noëlle POLINO (dir.), *Une entreprise publique dans la guerre : la SNCF, 1939-1945*, Paris, PUF, 2001.

territoire) et d'en stopper la prolifération. Les grandes lignes de ce programme d'actions à l'issue de cet audit sont :

- réalisation de référentiels d'archivages (en particuliers tableaux de gestion) ;
- recensement des locaux d'archives sur l'ensemble du territoire en précisant les lieux à risques ;
- activation et formation du réseau des correspondants archives ;
 - améliorer les procédures et le flux de transfert vers les centres d'archives ;
- rendre communicables les archives définitives transférées au Mans et à Béziers ;
- renforcer la structure archives au niveau central par le recrutement d'un expert-patrimoine.

Sur la base de ce programme, nous avons axé notre action en 2003 et 2004 sur :

- la réalisation des tableaux de gestion : trois couvrant les activités ressources humaines, économie et finance validés par la direction des Archives de France (DAF) sont en œuvre actuellement, un pour l'activité fret est soumis à la validation de la DAF, un pour la direction de l'ingénierie est en cours d'élaboration ;
- l'activation et la formation des correspondants archives : production d'une fiche métier, réunions d'information, tournée dans chaque direction régionale, réalisation d'un module de formation sur deux jours, extension du réseau des correspondants au niveau des établissements, création d'un site Intranet ;
- le traitement et le transfert des dossiers individuels d'agents partis vers notre centre de Béziers (nous avons enregistré en 2003 les versements des régions de Rouen, Paris Saint-Lazare, Amiens, Chambéry, Toulouse, Montpellier pour ne citer que les principales) ;
- la production d'instruments de recherche facilitant l'accès à nos archives, pour compléter les répertoires numériques disponibles.

Toutefois, si un travail important a été effectué, plus de 45 kml d'archives ayant été transférés dans les trois centres, un retour d'audit effectué fin 2003 a montré l'ampleur de la tâche restante et la lenteur du processus. Ce constat a conduit L. Gallois à intervenir afin de faire accélérer les transferts et la mise en communication des archives historiques, pour respecter les engagements pris en 2000, en procédant notamment rapidement au recrutement prévu de l'expert-patrimoine, non réalisé en 2003 en raison des difficultés budgétaires de l'entreprise.

*

* *

Cependant, ne nous leurrions pas, quelle que soit la qualité des archives de la SNCF, elles ne peuvent suffire, à elles seules, à écrire l'histoire ferroviaire ; l'historien se doit de consulter d'autres sources, nombreuses, tant l'activité ferroviaire a de liens avec l'industrie, l'économie, la sécurité, l'aménagement du territoire, les partenaires sociaux, pour ne citer que les principaux. L'élaboration d'un guide des sources, évoqué au colloque en juin 2000, pourrait d'ailleurs faciliter l'accès aux documents et susciter des vocations quant à l'histoire des chemins de fer et de la SNCF en particulier.

Publications et archives de la SNCF (1939-1945) :
une entreprise face à ses enjeux
externes et internes

Coralie IMMELÉ et Georges RIBEILL

Indépendamment du contexte de la guerre et des préoccupations récentes de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) de faire toute la lumière sur son rôle à cette époque, il est utile d'évoquer le degré variable de « culture » archivistique propre à chacun de ses services. Une grande partie des fonds conservés jusqu'à nos jours, après 60 ans de bouleversements périodiques des structures décentralisées de la SNCF¹, doit sa préservation à des sensibilités différentes des services en matière de conservation, archivage et exploitation des archives qu'elles secrètent : dossiers traités, rapports d'activité, courrier, publications internes, etc.

Des services aux cultures différenciées de conservation

On peut distinguer à ce titre des services qui pratiquent une politique suivie d'archivage. En premier lieu, c'est le secrétariat du conseil d'administration de la société anonyme SNCF (dossiers sociaux, procès-verbaux des séances, correspondance avec les tutelles administratives, rapports d'activité annuels), instance où transite toute décision financière d'investissement, toute politique tarifaire, etc.) et où il est aussi convenu d'informer de la conjoncture courte ferroviaire. En ces débuts de la SNCF, la direction générale élaborait à l'intention de la présidence chaque année un copieux rapport synthétique récapitulant les grands faits

¹ En 1970-1972, la fusion des anciens arrondissements spécialisés (Exploitation, Matériel et/ou Traction, Voie et/ou Bâtiments) en 25 nouvelles régions et la transformation des anciennes régions (Nord, Est, Sud-Est, Méditerranée, Sud-Ouest et Ouest) en réseaux allégés ont ainsi signifié de nombreux déménagements et concentrations de locaux, occasions de destructions massives d'archives.

de l'exercice passé. La décentralisation importante des activités opérationnelles dans les arrondissements explique que les puissants directeurs de région et chefs de services régionaux qui les supervisaient aient rendu compte similairement à la direction générale de leurs activités par des rapports annuels eux aussi très intéressants².

Dans l'univers centralisé et réglementé de la SNCF, le secrétariat général est le conservateur et gardien des « tables de la loi » formant en quelque sorte le « code » de l'entreprise : immense corpus kafkaïen des collections des règlements, avis, instructions, ordres du jour, etc., avec leurs déclinaisons régionales et leurs fréquents rectificatifs...

C'est naturellement que la direction financière conserve des traces de chaque exercice comptable de l'entreprise publique (comptes annuels « conventionnels », comptes sociaux, comptes analytiques), tout comme le service du contentieux archive la précieuse matière jurisprudentielle traitant devant les tribunaux de la responsabilité civile ou pénale du « voiturier » SNCF.

De la même logique de référence possible à des événements passés relèvent l'enregistrement et la conservation des dossiers d'accidents d'exploitation engageant la sécurité publique : rapports circonstanciés, enquêtes internes, etc.

Mais s'il est un service où la culture archivistique est spontanée, c'est celui qui touche au domaine foncier et aux installations fixes ferroviaires. Depuis la constitution des réseaux au XIX^e siècle, les exploitants successifs ont conservé trace de leur parcellaire foncier et de ses mutations (expropriations, acquisitions, cessions), comme ils ont enregistré la chronique des opérations de construction puis de maintenance des installations engageant la sécurité de l'exploitation. Depuis les anciens arrondissements VB (Voie et Bâtiments) aux actuels pôles ingénierie des régions, on a pratiqué avant la lettre une culture de la « traçabilité » de toutes les interventions techniques touchant la voie, les ouvrages d'art, les installations de sécurité, et parfois même les bâtiments. Ces services conservent ces données circonstanciées et opérationnelles des travaux effectués classées par objet (voie, ouvrages d'art, postes, etc.) et par ligne (en suivant son parcours). Dans la mesure où justement, en temps de

² En tirage limité, voire confidentiel durant les années de guerre, on ne sait si toutes les directions et services régionaux ont produit ce genre de publication annuelle. Les exemplaires conservés au Centre d'archives historiques du Mans (CAH SNCF) semblent indiquer le contraire.

guerre, les installations ferroviaires ont été la cible privilégiée de nombreux actes de destruction (destructions par les génies militaires français ou allemand en 1940, sabotages avant et après la mise en œuvre du fameux Plan vert, bombardements par les Alliés, politique de terre brûlée pratiquée par l'armée allemande en déroute), l'historien des faits de guerre trouve en général, dans ces archives bien conservées, des traces de ces actes, rapportés avec la rigueur et la froideur propres à la culture technique des milieux de l'Équipement. La fréquence accélérée des actes de sabotage à partir de l'été 1943 motive en particulier l'élaboration d'une « fiche de sabotage » standardisée que devait remplir sur le terrain puis transmettre le chef de district³.

À l'opposé, on peut pointer les nombreux services à faible culture conservatrice et donc archivistique. En premier lieu, l'Exploitation, dont le fonctionnement féconde pourtant de très nombreux relevés sur papier, qu'il s'agisse de données théoriques *a priori* (plans de transport, documents horaires, graphiques de circulation théorique des trains) ou d'enregistrement en temps réel de tous les faits quotidiens (graphiques de circulation réels établis dans les postes de commandement par les régulateurs) : hormis des statistiques ou des synthèses élaborées quotidiennement, par exemple au poste de commandement central (PCC) qui centralise les principaux incidents de circulation (retards et coupures de voie dues à des accidents, attentats, bombardements), il n'y a aucune raison en effet pour conserver indéfiniment les traces précises de telle journée d'exploitation⁴... Les documents opérationnels (roulements, parcours et consommations, fiches de suivi et entretien technique) des établissements de la Traction (entretiens et dépôts) ou du Matériel (ateliers) ont dû connaître le même sort. Il en est de même s'agissant du Commercial où en dehors de suivis statistiques réguliers (trafics détaillés de voyageurs,

³ Comme nous l'avons fait dans une publication récente (cf. Georges RIBEILL, *Une Saison en enfer. Migennes sous les bombes (été 1944)*, Dixmont, chez l'auteur, 2004, p. 213-242), il est intéressant de croiser ainsi autour d'un même acte de sabotage plusieurs points de vue : à chaud rapport d'enquête de la gendarmerie et rapport technique de la SNCF, narrations ultérieures de la saga résistante, etc.

⁴ Rappelons qu'un régulateur enregistrerait sur son graphique réel toutes les circulations effectives, dont celles, les moins programmées et annoncées, de certains trains très sensibles, établies et imposées en dernière minute par les Allemands depuis leur *Transportkommandantur* (TK), désireux de ne pas informer les cheminots français des horaires et trajets de ces trains : voir, à ce sujet le témoignage éloquent de Gerhard LEO, employé à la TK de Toulouse, *Un Allemand dans la Résistance. Le train pour Toulouse*, Paris, Tirésias, 1997, p. 100-102.

marchandises commerciales en petite ou grande vitesse ; recettes unitaires), les dossiers de clients et factures relatives au trafic marchandises ne pouvaient être conservés indéfiniment, sauf, étant versés dans les éventuels dossiers du contentieux commercial, à bénéficier d'une survie « juridique ».

Si le gigantisme d'une entreprise plus paperassière que d'autres y explique une culture spontanée et naturelle de la prompt destruction des traces de son activité opérationnelle, on doit par contre à son implantation géographique diffuse sur tout le territoire national le souci d'une « communication interne d'entreprise » avant la lettre à la pointe, auto-proclamée même modèle exemplaire à imiter⁵. Héritière de la Compagnie des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée (PLM), la SNCF, dès sa création début 1938, a converti le copieux *Bulletin PLM* destiné aux agents, combinant culture générale ferroviaire, actualités techniques et économiques du réseau, informations, conseils et rubriques récréatives à l'usage du foyer cheminot, en lançant le magazine corporatif *Notre Métier*, diffusé auprès de l'ensemble du personnel auquel l'abonnement était quelque peu forcé. Alors qu'après les huit premiers numéros, la rédaction lance une nouvelle série de guerre qui en connaît sept autres⁶, les conditions nouvelles de l'Occupation, la division de la France ferroviaire en zones isolées plus ou moins étanches, motivent une nouvelle politique de diffusion plus adaptée (voir *infra*).

Par contre, rien n'empêche la poursuite de la parution de la *Revue générale des chemins de fer*, dont le contenu – faire-valoir des ingénieurs de la SNCF et de leurs innovations techniques et organisationnelles – peut faire semblant d'ignorer une entreprise « soumise » par la convention d'armistice à un régime d'exploitation très particulier, aux besoins impératifs et prioritaires de l'occupant... À lire la revue, il semble ne pas y avoir de guerre, que l'on entrevoit plutôt par ses impératifs ou ses conséquences, par exemple à travers la série des articles retraçant les mesures diverses pour accélérer la rotation des wagons raréfiés ou la reconstruction d'importants ouvrages d'art dès l'été 1940... Tout aussi

⁵ Voir Louis GEOFFROY, *Le journal d'entreprise, élément de progrès dans les communautés de travail*, Paris, Vigot Frères, 1944 (l'auteur, cadre cheminot, rédacteur en chef du journal d'entreprise de la SNCF, *Notre Métier* puis de ses avatars, conserva ce titre jusqu'à sa Libération alors qu'il était retenu prisonnier en Allemagne).

⁶ *Notre Métier*, n° 1 (15 novembre 1939) à n° 7 (15 mai 1940).

ininterrompue est la publication d'un précieux et détaillé mémento annuel de statistiques ferroviaires, à usage interne mais largement diffusé⁷.

Contexte de guerre et nouveaux enjeux internes : archiver, communiquer

Entre juillet 1940 et septembre 1943, la SNCF instaure une politique d'archivage sur le fil du rasoir, partagée entre une politique de récupération-recyclage des papiers inutilement conservés et le souci de conservation des archives :

« Eu égard à la pénurie actuelle des matières premières pour la fabrication du papier, il convient de mettre à profit la latitude qu'ont actuellement la plupart des services de procéder à une révision de leurs archives pour éliminer tous les dossiers ou papiers connus inutiles, en vue des les envoyer au pilon⁸ ».

« La présente instruction a pour but de déterminer pour chacun des Services de la SNCF les délais de conservation en archives de divers documents administratifs, techniques et comptables. Ces délais ont été déterminés en tenant compte des prescriptions légales qui s'appliquent à certains d'entre eux ainsi que des circonstances actuelles qui rendent nécessaires toutes les récupérations possibles de papier. [...] »

En ce qui concerne les Instructions et les Mémentos de diverses Conférences, il appartient à chaque Service Directeur (Service Central ou Régional) d'en constituer une collection dont la durée de conservation sera illimitée.

De même, les Services Centraux et Régionaux doivent conserver et classer soigneusement les documents présentant un intérêt permanent, en particulier du point de vue historique, statistique ou juridique.

Enfin, les Services Centraux et Régionaux conserveront, au-delà des délais fixés par les Annexes à la présente Instruction, les pièces

⁷ Voir SNCF. Service technique de la direction générale, *Principaux résultats statistiques de l'exercice A avec rappel des années antérieures*, paru chaque année régulièrement depuis 1938.

⁸ CAH SNCF, 187LM813, décision prise par le directeur général (DG) Robert Le Besnerais à la réunion des directeurs de l'Exploitation le 22 juillet 1940.

susceptibles de faire foi lorsqu'ils estimeront que leur destruction pourrait présenter un inconvénient sérieux.⁹ »

Le souci premier de mémorisation – et non encore de « mémorialisation » – des événements de 1939-1940, de la contribution de la SNCF à la mobilisation des armées, aux transports militaires et civils d'évacuation de mai à juin 1940, transparait dans diverses directives centrales. Le 29 avril 1941, le directeur général Robert Le Besnerais adresse aux directeurs des services centraux un appel à la collecte organisée et systématique des événements et faits intéressants la SNCF durant la guerre, instructions répercutées dans tous les arrondissements¹⁰ :

« Nous ne possédons aucune étude historique d'ensemble des efforts déployés et des résultats obtenus par la SNCF durant les hostilités de septembre 1939 à juin 1940 ; la manière dont la SNCF a fait face au trafic le plus fort qui ait été enregistré sur les Chemins de fer français, les difficultés de tous ordres qui ont dû être surmontées, le dévouement du personnel – notamment durant la période active des hostilités qui a suivi le 10 mai – méritent qu'il en soit rendu compte.

Si à l'heure actuelle, il ne peut être question d'aucune publication, il est cependant nécessaire de rassembler dès maintenant une documentation précise et vivante sur ce sujet, tandis que les événements sont encore présents à la mémoire de tous ; je vous prie de la fournir à M. Pierre Lévy, que j'ai chargé de ce travail ».

Si R. Le Besnerais doit rappeler à nouveau quelques mois plus tard cette préoccupation et suggérer de mobiliser des moyens appropriés, on peut admettre que l'archivage n'est toujours pas une préoccupation bien partagée¹¹ :

« L'attention des services et régions est appelée, à l'occasion d'une recherche récente, sur l'intérêt de charger un agent supérieur qualifié de chaque grand service de veiller – lorsqu'on pilonne les archives courantes – à sauver et à classer soigneusement les documents présentant un intérêt permanent, en particulier au point de vue historique et au point de vue juridique ».

⁹ CAH SNCF, 405LM1, instruction générale du DG du 15 septembre 1943 relative à la conservation des archives.

¹⁰ Doc. G. Ribeill.

¹¹ CAH SNCF, 187LM813, décision prise par le DG de la SNCF à la réunion des directeurs de l'Exploitation le 6 novembre 1941.

D'autant que le contexte de pénuries aggravées pèse en faveur de destructions-récupérations massives du papier utilisé¹²:

« La Commission Thomas reprendra la question en vue des récupérations possibles de papier sans transgresser les limites légales de conservation de certains documents ».

En dépit de ces restrictions de tous ordres, il fallait sacrifier à la célébration des exploits strictement techniques (et non commerciaux) de l'entreprise ferroviaire meurtrie. La rapidité avec laquelle ont été pansées toutes les blessures et mutilations de la machinerie ferroviaire par le service de la reconstruction créé dès juin 1940, la remise en état du réseau « dans des délais extrêmement courts », accompagnée « de progrès techniques substantiels » dans la réfection des ouvrages d'art, valaient bien d'être immortalisées dans l'encre indélébile d'imprimerie et sur du très beau papier. Ainsi, l'austérité économique et la pénurie de matières n'empêchent pas la SNCF de confier à Draeger, imprimeur spécialiste d'ouvrages de luxe, une anthologie de ses exploits techniques, photos et fiches à l'appui, sous forme d'un très bel *in-quarto* cartonné¹³.

Alors que le souci d'information des agents demeure renforcé dans une France morcelée en nouvelles zones administratives et distendue par des voies et moyens de communication réduits, que l'expression de la solidarité nationale cheminote doit être rappelée par-dessus ces nouvelles cloisons, la pénurie de papier contribue à un régime « minimum » mais régulier de publications de la SNCF à l'usage de son personnel. Au copieux magazine *Notre Métier* se substitue, dès l'été 1940, un maigre bulletin d'informations de quatre pages¹⁴ ainsi présenté dans son premier numéro :

¹² CAH SNCF, 187LM813, décision prise par le DG de la SNCF à la réunion des directeurs de l'Exploitation le 2 mars 1942. Parallèlement, les imprimés indispensables à la marche des divers services ont été refondus en vue d'une réduction des volumes consommés. On note par ailleurs durant cette période la fréquence amplifiée de notes et correspondance internes utilisant le verso vierge de nombreux imprimés, notamment les étiquettes directionnelles des wagons du lotissement !

¹³ *La Reconstruction des ouvrages d'art du chemin de fer. L'œuvre des Services de la SNCF et des entreprises françaises, Juillet 1940-juillet 1942*. Le sujet alimente aussi la revue technique des ingénieurs de la SNCF : voir Maurice LEMAIRE, « La reconstruction des ouvrages d'art », *Revue générale des chemins de fer*, janvier-février 1942.

¹⁴ *Bulletin de renseignements des agents de la SNCF, Recueil d'informations officielles et professionnelles publiées par le Service central du Personnel (BRA)*, paru du 1^{er} août 1940 au 4 juillet 1941 (n° 48). En janvier 1941 (n° 24), le changement de format,

« Dans le but de renseigner ses Agents et de maintenir avec eux une liaison que les circonstances actuelles rendent plus que jamais indispensable, la Société Nationale a décidé de rassembler provisoirement dans un court Bulletin hebdomadaire l'essentiel de la documentation dont ils peuvent avoir besoin et les informations qui les concernent ».

Ce bulletin¹⁵ connaîtra 48 numéros avant d'être transformé à son tour en un nouveau « recueil de notes officielles et professionnelles et sociales à l'usage du personnel »¹⁶, parfois réduit à deux pages en 1944... D'un tirage restreint, ces publications très denses sont destinées en priorité à l'affichage dans les établissements¹⁷. Si elles sont empreintes d'une certaine tonalité de « journal officiel » dans leurs rubriques « Notifications officielles, Ce que nous devons savoir », elles relatent bien aussi les événements majeurs corporatifs, nouveautés techniques et sociales, éditoriaux moralisateurs au diapason des mots d'ordre et slogans vichyssois, mais aussi les actes glorieux des agents (« Citations à l'ordre de la SNCF »), les faits de solidarité corporative que le Comité national de solidarité des cheminots (CNSC) a vocation de susciter en faveur des agents prisonniers ou victimes de guerre, tout comme les échos de l'intense vie associative corporative que la guerre conforte plutôt comme palliatifs des pénuries alimentaires (*Jardin du Cheminot*, *Rûcher du Cheminot*, etc.) ou de la grisaille quotidienne ambiante (*Union artistique des Cheminots français*, *Association sportive de Cheminots*, etc.).

Est-il besoin d'ajouter que les 189 et 546 pages de petits caractères que forment respectivement les collections des *BRA* puis des *RH*, par la richesse de leurs chroniques, leurs listes nominatives de cheminots

l'introduction de photos, l'introduction des *Échos et Nouvelles* des diverses régions, avec leurs copieux comptes-rendus de l'activité des associations cheminotes, reflètent le retour progressif à un plus substantiel hebdomadaire, proche de *Notre Métier* d'avant-guerre.

¹⁵ « Ce Bulletin officiel paraît le vendredi et est affiché dans tous les locaux de service de la SNCF. Chaque Établissement dispose par ailleurs de collections que le personnel peut consulter » (*BRA*, n° 3).

¹⁶ *Renseignements hebdomadaires SNCF, Recueil de notes officielles et professionnelles et sociales à l'usage du personnel (RH)*, paru du 11 juillet 1941 au 21 juillet 1944 (n° 137).

¹⁷ Même diffusion que le *BRA*, voir *supra* (*RH*, n° 1). « Abonnement possible, moyennant 15 francs de retenue » (*RH*, n° 7) ; service gratuit aux associations d'agents : mutualistes, sportives, artistiques, anciens combattants, etc. (*RH*, n° 9).

récompensés ou... portés disparus, s'avèrent aujourd'hui une source très riche pour appréhender le contexte réglementaire, mais aussi les préoccupations professionnelles et familiales, l'ambiance sociale et culturelle dans lesquelles baignait alors la corporation du rail ?

Le souci d'une information opérationnelle transmise auprès des ingénieurs dispersés dans les arrondissements ou d'un lien fort entre les membres d'une même communauté professionnelle éclatée motivera la création de nouveaux bulletins spécialisés, dans le domaine de l'information soit technique¹⁸, soit sociale¹⁹.

La volonté de mémorisation de cette période de guerre ne semble en revanche pas avoir connu un grand écho. Dans *Notre Métier* reparu après guerre ressurgit en effet le souci maintenant mémorialiste de la SNCF, qui dans son organe corporatif, relance une campagne d'appels réitérés et insistants en faveur des documents historiques et témoignages écrits que les agents pourraient lui verser ou communiquer (« Mémorial de la SNCF en guerre. Aidez-nous à l'édifier » en mai 1947). Mais on ne trouve aucune évocation du résultat de ces appels dans le magazine et aujourd'hui, au siècle, pourtant inchangé depuis cette époque, de *La Vie du Rail* héritière de *Notre Métier*, nul n'a souvenir ou ne connaît trace de cette collecte.

Ceci nous conduit naturellement à proposer un bilan critique actuel des ressources archivistiques de l'entreprise, ainsi qu'à évoquer l'historiographie ayant recouru aux documents et archives de guerre suscités et/ou conservés par la SNCF, dans le cadre éventuel d'une relance de sa politique mémorialiste.

De l'usage des archives de guerre à leur mise en valeur

Pour définir ce que la SNCF considéra après guerre comme documents historiques, fruit de ses appels à leur conservation, les archives recueillies auprès des établissements ferroviaires, à partir de 1948, par les

¹⁸ Voir le lancement en 1941 du *Bulletin de documentation technique de la SNCF* (n° 1, mai 1941), organe de « veille technologique » dirait-on aujourd'hui, recensant et résumant les publications françaises et étrangères (articles et ouvrages) touchant le domaine ferroviaire. Ce bulletin mensuel était « aussi largement réparti dans les Services que le permet la crise actuelle du papier » (*RH*, n° 48, 24 juillet 1942).

¹⁹ Voir le lancement au printemps 1944 des *Informations médicales de la SNCF*, bulletin destiné aux 3000 médecins de la SNCF et des *Cahiers de l'apprentissage SNCF* destinés aux instructeurs de ses centres d'apprentissage.

correspondants régionaux de la Commission de l'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) puis du Comité d'histoire de la guerre et enfin du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, fournissent quelques indices. Il s'agit soit de fiches concernant les sabotages commis sur les voies ferrées (Charente²⁰) ou dans les enceintes ferroviaires (dépôt de Clermont-Ferrand²¹), soit de documents à caractère exclusivement technique (cartes, plans²²). Les correspondants font également état d'archives de la SNCF détruites²³ et des difficultés dues à la dispersion de celles-ci dans les divers centres SNCF : services régionaux, arrondissements et établissements (gares, dépôts, ateliers, sections)²⁴.

En 1956, Louis Armand, directeur général de la SNCF devenu son président, propose au Comité d'histoire « le concours de ses services pour le rassemblement des archives nécessaires à la rédaction d'une histoire de la SNCF pendant la guerre²⁵ » et charge Paul Durand, inspecteur général honoraire du contentieux à la SNCF, de cette mission²⁶. Six années de recherches lui sont nécessaires avant de commencer la rédaction de son ouvrage, achevée au début de l'année 1966, le livre étant publié fin 1968²⁷. Si, en février 1957, il n'éprouve aucune difficulté à collecter les archives de la SNCF²⁸, en revanche, il fait part de la « surabondance de documents pour l'étude de la Résistance de la personne morale SNCF²⁹ ». Il rend aussi compte de l'état de conservation de ces archives en indiquant qu'elles « ont souvent mieux été conservées dans les petites gares³⁰ » et que « beaucoup de fonds [ont] disparu dans les bombardements de bâtiments d'exploitation³¹ ». *In fine*, il examine, à

²⁰ *Bulletin intérieur de la CHOLF*, n° 18, décembre 1950, p. 7.

²¹ *Bulletin du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CHDGM)*, n° 8, septembre 1952, p. 12.

²² *Bulletin du CHDGM*, n° 21, janvier 1954, p. 7.

²³ *Bulletin intérieur de la CHOLF*, n° 15, juin 1950, p. 3.

²⁴ *Bulletin du CHDM*, n° 7, juin 1951, p. 5.

²⁵ *Ibid.*, n° 45, juillet-août 1946, p. 3.

²⁶ Une partie des archives récoltées par P. Durand est consultable aux Archives nationales (AN), dans le fonds du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale sous les cotes 72AJ 473 à 508. Nous ne pouvons affirmer que tous les documents collectés entre l'été 1956 et décembre 1970 ont été versés aux AN.

²⁷ Paul DURAND, *La SNCF pendant la guerre, sa résistance à l'occupant*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Esprit de la Résistance », 1968.

²⁸ *Bulletin du CHDGM*, n° 51, février 1957, p. 1.

²⁹ *Ibid.*, n° 59, novembre 1957, p. 3.

³⁰ *Ibid.*, n° 85, mars 1960, p. 6.

³¹ *Ibid.*, n° spécial, juillet 1966, p. 13.

Paris, les dossiers de la direction générale, des directions des Installations fixes, du Mouvement ainsi que des services financiers. Il compulse également, grâce aux recherches effectuées par des cheminots³² et par les correspondants régionaux du Comité³³, les archives situées dans les arrondissements SNCF³⁴.

Il faut attendre l'année 1996, soit 28 ans après la sortie du livre de Paul Durand, pour que soit dressé par Christian Bachelier³⁵, chercheur associé à l'IHTP, un nouvel état des lieux des archives 1939-1945 de la SNCF. L'entreprise ayant été publiquement mise en cause lors de la commémoration de la rafle du Vel'd'hiv' en juillet 1992³⁶, le président de la SNCF, Jacques Fournier, avait décidé que soit ainsi « étudiée la vie de la SNCF sous l'Occupation en portant une attention particulière aux

³² *Ibid.*, n° 56, juillet 1957, p. 11. Chaque directeur de région a, en effet, désigné trois cheminots (Exploitation, Voie, Traction) pour rassembler les documents demandés par P. Durand.

³³ *Ibid.*, n° 80, octobre 1959, p. 1.

³⁴ À noter que la collecte des archives de la SNCF continue après la publication de l'ouvrage de P. Durand. Elle s'achève à Paris en juillet 1972 (*ibid.*, juillet-août 1972, n° 200, p. 7) tandis qu'à cette même période, de nouveaux fonds (direction régionale SNCF de Dijon) s'ouvrent en régions (*ibid.*, janvier-février 1973, n° 203, p. 17).

³⁵ Christian BACHELIER, *La SNCF sous l'Occupation allemande, 1940-1944, rapport documentaire*, Paris, IHTP-CNRS, 1996 (consultable en ligne sur le site de l'Association pour l'histoire des chemins de fer en France, <http://www.ahicf.com>).

³⁶ Rappelons l'initiative de Kurt Werner Schaechter, fils d'immigrés autrichiens déportés dans des camps d'extermination depuis les camps de Gurs et de Noé en 1943 et 1944. Il découvre en 1991 aux archives départementales de la Haute-Garonne, de nombreux documents relatifs non seulement aux préparatifs du transport par train des juifs victimes des rafles de l'été 1942 mais aussi la facture n° 45313 émise le 12 août 1944 à l'adresse du préfet de Haute-Garonne par la SNCF pour le règlement des « transports effectués pour le compte de [ce] département pendant le 1^{er} trimestre 1944 ». Le relevé joint détaille les diverses prestations kilométriques relatives à ces « voyageurs » très spéciaux (« Camp d'internement, Centres de séjour surveillé, Internés, Expulsés, etc. ») embarqués à la gare de Noé précisément, facture qu'il suppose correspondre au transport de juifs déportés vers l'Allemagne... Après avoir alerté les hebdomadaires *VSD*, *Le Point* et *L'Événement du jeudi* sur l'implication de la SNCF et les avoir abreuvés de photocopies de ces documents compromettants, relayés par *Le Monde* (titrant le 30 mai « Les archives de la Haute-Garonne dans la rue »), K. W. Schaechter a intenté un procès à la SNCF pour collaboration à crime contre l'humanité. Les archives de la SNCF relèveraient du coup de ces « archives interdites » qui excitent tant ceux qui n'y travaillent pas (voir Sonia COMBE, *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'Histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 273 et sq.), alors qu'au contraire, la polémique motive leur ouverture exemplaire (cf. Christian PERROT, Georges RIBEILL, « La politique des archives de la SNCF, 1937-1948 », *Entreprises et Histoire*, 2002, n° 29, p. 52-54).

points jusqu'ici négligés par l'historiographie », expressément « le rôle de transports par fer dans l'organisation des déportations ». Ce rôle obscur, occulté dans les publications consacrées à la saga de la résistance cheminote, devait être éclairci et assumé par l'entreprise aux termes d'une enquête historique se donnant tous les moyens pour en apprécier la nature et la mesure : « la SNCF est appelée à rendre compte de son passé mis en cause dans un débat qu'on lui saura gré de ne pas esquiver : il lui faut donc d'abord se donner les moyens en s'ouvrant aux travaux de la recherche historique »³⁷. Préparé dans le cadre d'une convention de recherche signée fin 1992 entre la SNCF et le CNRS, ce travail allait finalement s'orienter vers une analyse plus globale de la vie de la SNCF sous l'Occupation. Dès lors, il s'agissait de dresser l'inventaire de toutes les sources existantes sur l'histoire de la SNCF pendant cette période. Outre le fonds Durand versé aux Archives nationales, résultat de ses recherches dispersées, orienté vers les préoccupations de l'auteur, les archives de la SNCF, notamment les dossiers sociaux et documentaires des séances du conseil d'administration et du comité de direction de l'entreprise entre 1939 et 1945, ont été utilisées par Christian Bachelier.

La politique enfin institutionnalisée à la SNCF de sauvegarde et d'archivage, consacrée certes par la création en 1995 d'un Centre d'archives historiques au Mans, mais encore fragile, allait trouver ainsi un regain de légitimité interne.

Des recherches à partir des archives de la SNCF

L'interrogation soulevée par l'ouverture récente de ces archives d'entreprise est de savoir dans quelle mesure elles permettent d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de la SNCF entre 1939 et 1945.

À l'évidence, le dépouillement privilégié par C. Bachelier des archives centrales (présidence, secrétariat du conseil d'administration) ne lui a pas permis de mesurer très précisément le concours opérationnel, technique, matériel et organisationnel apporté par la SNCF à la logistique des convois de déportation sous contrôle allemand. Par contre, il a exploité la nombreuse correspondance échangée entre la SNCF (le président Pierre Fournier et le directeur général), sa tutelle politique française (les secrétaires d'État aux Communications Jean Berthelot, Robert Gibrat

³⁷ Voir la convention de recherche SNCF/CNRS du 18 novembre 1992 et son annexe 1.

puis Jean Bichelonne) et les autorités allemandes, militaires ou économiques, correspondance dont on trouve le pendant ministériel aux Archives nationales, précisant plutôt ce que P. Durand avait déjà bien établi : le freinage systématique – et plutôt réussi – de la SNCF pour contrecarrer les demandes allemandes réitérées et insistantes de matériel roulant (locomotives, wagons) ou d'agents pour le compte de la Reichsbahn.

À juste titre, C. Bachelier avait cherché trace des archives du service « W » de traduction dont s'était dotée la direction de la SNCF, un service par où transitait tout le courrier échangé directement avec les Allemands. Bachelier supposait qu'un tel éventuel fonds aurait pu conserver une copie des traductions effectuées. L'absence constatée peut s'expliquer par une destruction délibérée après-guerre, justifiée du fait que les documents traduits se trouvaient dispersés ailleurs. À titre d'exemple suggestif, nous reproduisons une sommation adressée le 29 août 1942 par le responsable allemand à Paris de la tutelle ferroviaire à la direction générale, dont le ton reflète bien le lien de subordination attendu de la SNCF³⁸ :

« J'ai pris connaissance de ce que la SNCF ne donne pas immédiatement suite à ma demande de modifier les prescriptions relatives à la durée du service du personnel des locomotives.

Ma demande ayant été faite en vertu des prescriptions de l'article 13 de la Convention d'armistice, l'attitude adoptée par la SNCF constitue une violation de la convention d'armistice à laquelle je donnerai la suite qu'elle comporte.

Ma demande est parvenue à la SNCF le 20 août 1942, la réponse est arrivée ici le 28 août 1942. Je vous demande instamment d'apporter plus de célérité au règlement des affaires de cette nature. »

Dans d'autres domaines, les archives aujourd'hui classées permettent d'approfondir avec plus de succès certains sujets. Nous évoquerons ici à titre illustratif trois thèmes approfondis séparément par les deux auteurs de cet article. Tout d'abord, la lutte contre l'activité communiste, puis certaines des formes de résistance employées par les cheminots et, enfin, la préparation de la « facture allemande », que la SNCF escomptait faire payer à l'occupant, en contrepartie des nombreuses et diverses prestations qu'il lui imposait (transports, location de moyens, etc.).

³⁸ CAH SNCF, 44LM122.

L'application de la législation anticomuniste

Les archives du service central du personnel (25LM) et de la région Sud-Est (266LM), composées essentiellement de circulaires adressées par le directeur général ou le directeur du service central du personnel aux directeurs de l'Exploitation des régions SNCF, nous éclairent, entre autres, sur la lutte contre l'activité communiste à l'intérieur de l'entreprise. L'application de la législation anticomuniste, c'est-à-dire des lois ou décrets successifs de septembre 1939 à août 1941³⁹, transparaît dans les archives par l'intermédiaire des mesures prises, dès l'année 1940, non seulement contre les agents concernés mais aussi pour lutter contre la propagande communiste.

Les sanctions encourues par ces agents vont crescendo et s'ordonnent comme suit :

- le maintien à leur poste sous surveillance⁴⁰.
- la suspension pour un temps illimité, décidée par la directeur de l'Exploitation, si les agents n'ont pas « clairement manifesté par leur attitude ou leur manière de servir, qu'ils ont rompu complètement tout lien de solidarité avec les activités interdites par la loi⁴¹ ». Ils sont, dans ce cas, privés de toute rémunération et de leurs facilités de circulation.
- le déplacement d'office de résidence si leurs activités apparaissent comme dangereuses, qui permet une meilleure surveillance et rend inefficace leur propagande⁴².
- la révocation immédiate s'ils se sont livrés « au cours ou en dehors de [leurs] fonctions à des actes de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de servir la propagande d'un parti dissous⁴³ ».

³⁹ CAH SNCF, 25LM199. Le décret-loi du 26 septembre 1939 ordonne la dissolution des organisations communistes, celui du 9 avril 1940 la révocation des agents qui se sont livrés à des actes susceptibles de servir la propagande d'un parti dissous ; la loi du 18 septembre 1940 étend aux agents du chemin de fer la loi du 17 juillet 1940 relative aux fonctionnaires de l'État relevés de leurs fonctions et enfin, la loi du 14 août 1941 réprime l'activité communiste ou anarchiste en instituant des sections spéciales.

⁴⁰ CAH SNCF, 25LM256, lettre du président du conseil d'administration (CA) de la SNCF au ministre des Travaux publics du 16 mai 1940.

⁴¹ *Idem*, circulaire du DG de la SNCF aux directeurs de l'Exploitation des régions, des services centraux et aux secrétaires généraux des compagnies du 24 mai 1940.

⁴² *Idem*, lettre du président du CA de la SNCF au ministre des Travaux publics du 16 mai 1940.

⁴³ *Idem*, circulaire du DG de la SNCF aux directeurs de l'Exploitation des régions, des services centraux et aux secrétaires généraux des compagnies du 24 mai 1940.

- la suspension puis la révocation. Les agents signalés comme communistes sont généralement suspendus en vertu de la législation en vigueur en 1940-1941, mais en l'absence de poursuite judiciaire, ils reprennent souvent leur service. Ils sont révoqués par la SNCF dans le cas contraire. Tel est le cas de ceux qui participeront à la grève des ateliers d'Oullins des 13 et 14 octobre 1942 contre la réquisition de cheminots désignés pour partir travailler en Allemagne. La plupart de ces agents (55 sur 60 sanctionnés dans le département du Rhône⁴⁴), à l'exception de ceux qui ne le souhaitent pas, sont réintégrés dès la fin de l'année 1944. Effaçant ainsi les effets de la réglementation anticommuniste antérieure, cette mesure est générale⁴⁵.

Dans la continuité de ces sanctions individuelles, la SNCF met en place à partir de juillet 1941, à la demande du secrétaire d'État aux Communications, des mesures plus générales pour lutter contre l'activité communiste dans ses établissements. Des rapports bimensuels consacrés à cette question informent le ministère de l'évolution de l'activité communiste (nombre et contenu des inscriptions, de tracts, des actes de malveillance), des moyens de défense et de propagande utilisés et des résultats obtenus. En septembre 1941, un train de mesures est ainsi lancé pour résorber les activités communistes : tournées journalières de surveillance, multiplication des tournées de nuit, visites inopinées des armoires et coffres, conférences rappelant leurs devoirs aux agents, etc.⁴⁶

Une meilleure connaissance de la résistance dans l'entreprise

Les archives du service central du personnel et de la région Sud-Est offrent également la possibilité d'étudier plus précisément et à l'échelon local certaines des formes de résistance utilisées par les cheminots entre 1940 et 1944, telles que la propagande par tracts et le transport clandestin de courrier. À titre d'exemple, une série de 44 tracts apposés dans les établissements ferroviaires du département du Rhône entre juin 1942 et décembre 1943 a été identifiée et permet d'établir les motivations de l'engagement et les revendications des cheminots résistants rhoda-

⁴⁴ CAH SNCF, 118LM120/4, 118LM121/5 à 121/7.

⁴⁵ CAH SNCF, 25LM245, circulaire du DG de la SNCF aux directeurs de l'Exploitation et des services centraux du 14 septembre 1944.

⁴⁶ CAH SNCF, 25LM1934, rapport du DG de la SNCF du 4 octobre 1941 concernant l'activité communiste et les mesures prises contre elle au cours de la deuxième quinzaine de septembre 1941.

niens. Ces tracts sont joints aux notes transmises par les chefs d'arrondissement au directeur du service Matériel et Traction. Elles indiquent la date, l'heure et le lieu exact où le tract a été trouvé, informations précieuses pour le chercheur car elles ne sont habituellement pas mentionnées dans les autres fonds d'archives. Ces tracts appellent principalement les cheminots à la résistance et à la lutte active contre le régime de Vichy et contre les Allemands⁴⁷ pour libérer le pays⁴⁸. Ils les incitent à l'action, par un appel récurrent à la manifestation⁴⁹, à la grève⁵⁰ et au sabotage⁵¹. Quelques tracts isolés font également état des revendications sociales des cheminots (lutte contre les 60 heures⁵², la vie chère et pour une augmentation de salaire⁵³, etc.).

Les archives de la région Sud-Est nous renseignent enfin sur les transports clandestins de courriers effectués, dès septembre 1940, par les cheminots de la zone occupée vers la zone non occupée et vice versa. Il leur est rappelé, à plusieurs reprises, que cette manière d'agir est interdite et passible de condamnations extrêmement sévères pouvant aller jusqu'à la peine capitale⁵⁴. Malgré les mises en garde, les sanctions potentielles et la surveillance accrue, les cheminots continuent à effectuer des passages prohibés de courriers⁵⁵ :

« Le 17 écoulé [janvier 1942], je vous ai demandé d'exercer une surveillance sévère afin de faire cesser des envois clandestins de lettres à destination de la zone occupée, sous couvert de plis de service.

⁴⁷ CAH SNCF, 25LM258, tract « Le Travailleur du rail. Organe de défense des cheminots lyonnais », dépôt de Lyon-Mouche, 30 avril 1943.

⁴⁸ *Idem*, tract « Français ! À l'action ! Pour libérer le pays », ateliers d'Oullins, 3 novembre 1943.

⁴⁹ *Idem*, tract « Manifestez le 20 septembre 1942 à 18h50 de la place de la République à la place Carnot », ateliers d'Oullins, 19 septembre 1942.

⁵⁰ *Idem*, tract « Le mot d'ordre de la Résistance : Grève nationale », ateliers d'Oullins, 24 octobre 1942.

⁵¹ *Idem*, tract « Cheminots. L'heure de l'insurrection a sonné », dépôt de Givors-Badan, 4 mars 1943.

⁵² *Idem*, tract « 1^{er} mai – Union et action », dépôt de Vénissieux, 1^{er} mai 1943.

⁵³ *Idem*, tract « Le Travailleur du rail. Organe de défense des cheminots lyonnais », dépôt de Lyon-Mouche, 30 avril 1943.

⁵⁴ CAH SNCF, 266LM3, lettre du DG de la SNCF aux directeurs de l'Exploitation des régions et des services centraux du 21 septembre 1940.

⁵⁵ CAH SNCF, 266LM2, lettre de l'inspecteur principal de l'Exploitation au chef de gare de Lyon-Perrache du 17 janvier 1942

Par lettre n° 8590 du 23 décembre 1941, vous m'avez informé que des sondages seraient faits chaque semaine et que vous m'en donneriez les résultats par rapport spécial.

En outre, des lettres ont été trouvées dans les plis en provenance de votre gare, aux trains 118 du 22 décembre et 52 du 25 décembre. La lettre ci-jointe a été trouvée au train 52 du 10 courant dans les plis chargés par votre gare dans le fourgon de tête, à destination de Dijon-Ville et embranchements.

Je vous demanderai de me faire connaître les résultats de la surveillance prescrite et déterminer, si possible, si la suscription portée sur l'enveloppe n'émane pas d'un agent de vos services. »

Préparer et justifier la « facture allemande »

En quête dans les archives SNCF d'éléments financiers et/ou comptables sur les relations SNCF/autorités d'occupation (AO), on découvre à l'occasion comment le contexte particulier de « négociation permanente » entre la SNCF, les autorités de tutelle françaises et les autorités allemandes, a contribué à démultiplier les circuits et les flux des papiers internes et externes : projets, lettres, avis, recommandations, instructions, etc., procès-verbaux de réunion, jalonnent toute prise de décision, qui met plusieurs mois avant de se concrétiser ou d'échouer..., révélant bien un certain freinage délibéré de la part de la SNCF. En s'appuyant sur « une certaine finasserie formaliste », cette tactique a fécondé, secrété beaucoup de papiers intermédiaires...

Le fonds relatif au service central de l'organisation technique (26LM) est très riche pour répondre à notre objectif. Dirigé par l'ingénieur des Mines René Dugas, camarade de corps très proche de Le Besnerais, ce service généraliste (à vocation économique et statistique en particulier) était chargé très précisément, pour le compte de la direction générale, de superviser en interne tout ce qui découlait des applications de la convention d'armistice et aboutissait en règle générale à d'après marchandages auprès des AO, directement ou via la médiation du ministre de tutelle : prélèvements de matériel considérés comme des locations, mais aussi toutes les prestations de transports fort variées fournies par la SNCF aux diverses AO et générant donc « attachements », statistiques, négociations des modes de calcul et formules d'imputation, calculs comptables, etc. Si ce service technique fonctionne comme organe central de conseil tactique auprès de la direction, l'examen des fonds

conservés semble indiquer que tout dossier ne passait pas forcément par lui : peut-être les seuls délicats à régler avec les AO...

À l'évidence, il apparaît sur le fond que la SNCF a cherché *a priori* à inventorier toutes ses prestations directes pour le compte de AO allemandes puis italiennes, distinguant trois grandes catégories : transports ferroviaires proprement dits, de natures très variées ; travaux portant sur l'aménagement de ses installations fixes ; enfin, prélèvements et emprunts de matériel roulant ou fixe. Depuis 1942, la SNCF ventile ainsi les « sommes dues au titre des transports et des prestations y afférentes de l'Armée allemande » selon des rubriques très détaillées⁵⁶. Elle a cherché aussi à apprécier toutes les sources de surcoût résultant de l'Occupation et leurs montants imputables à ces mêmes AO. Ainsi, il existe une nomenclature impressionnante des prestations « annexes » par exemple aux frais de transport assurés en zone non occupée, datée de juillet 1943⁵⁷.

À défaut de pouvoir facturer ces charges dans l'immédiat, la SNCF tenait à s'en réserver le droit à moyen terme, ce qui supposait de saisir précisément et immédiatement sur le terrain opérationnel tous les prélèvements opérés à son détriment et toutes les prestations qui lui étaient imposées. Alors que certaines autorités allemandes opérationnelles lui demandent de tenir (par facilité pour leur compte ?) des statistiques de ces prestations, d'autres, plus fonctionnelles et politiques, interdisent à la SNCF de prendre tout attachement de ces prestations ! La SNCF va exploiter habilement et continûment les contradictions de ses interlocuteurs allemands ! Ce qui lui permet de pouvoir présenter la « dette commerciale » allemande dans son compte annuel d'exploitation, en dépenses dites « Prestations et travaux faits à la demande des AO », calculées au centime près et ventilées en cinq rubriques⁵⁸ (comptes propres aux quatre services prestataires – Administration générale, Exploitation, Matériel et Traction, Voie et Bâtiments – et comptes divers). À partir des comptes détaillés présentés aux assemblées générales de juin 1943, 1944 et 1945⁵⁹, on a pu établir que cette « dette » ne dépassait donc pas 5 %

⁵⁶ CAH SNCF, 26LM36.

⁵⁷ *Idem.*

⁵⁸ Il serait intéressant de retrouver la nomenclature analytique détaillée des chapitres comptables concernés : chapitres 26 (AG ou Administration générale), 23 (EX ou Exploitation), 33 (MT ou Matériel et Traction), 47 (VB ou Voie et Bâtiments) et 14 (divers).

⁵⁹ CAH SNCF, 45LM347.

des charges d'exploitation totales de la SNCF⁶⁰, ces coûts directs étant donc plutôt faibles... Par contre, les surcoûts induits (liés *grosso modo* à une exploitation très intensive de ressources matérielles raréfiées et mal entretenues) étaient sûrement très élevés, mais non quantifiables...

Plus précisément, chaque région SNCF devait comptabiliser la part propre de ses prestations allemandes, comme le révèle l'examen rapide du *Rapport sur le Service de l'Exploitation pendant l'exercice A* de la région Sud-Ouest, de 1942 à 1944⁶¹, où l'on retrouve leur montant bien indexé en effet sous le chapitre comptable 23 précité. Toutefois, le premier rapport de 1942 ne donne aucun chiffre détaillé, évoquant ainsi succinctement les « transports consécutifs à l'entrée des armées d'occupation dans la ZNO »⁶² : « Les Autorités allemandes ayant formellement interdit de prendre attachement de leurs transports militaires, nous ne possédons à ce sujet que des renseignements très succincts [...] ». Par contre, les deux rapports détaillés suivants ne font plus aucune allusion à ces interdictions qui semblent bien toutes formelles !

Plus largement, et après la libération du territoire, d'autres dossiers traités au service central de l'organisation⁶³ révèlent bien l'obsession partagée par plusieurs administrations prestataires des AO de pouvoir « facturer » les coûts passés de l'Occupation, ou de recouvrer leurs créances auprès d'autres services payeurs... dont le service des frais d'occupation de chaque préfecture. Et cela longtemps encore, bien après la fin de la guerre ! Après la Libération, c'est clair : il y a beaucoup de créances diverses impayées, mais plus d'autorités d'occupation pour les assumer ! D'où ce paysage généralisé, fort courtelinesque, de factures impayées que l'on cherche à se refiler entre administrations (SNCF, préfectures, Service central des réquisitions allemandes rattaché à la direction de la Comptabilité nationale au ministère des Finances, etc.) au prix de longs échanges bureaucratiques de courrier !

⁶⁰ Minima de 0,36 % en 1940 ou de 1,64 % en 1944, correspondant à des exercices annuels raccourcis, maximum de 4,47 % en 1942.

⁶¹ CAH SNCF, fonds documentaire, cote Doc. 240VR188 : document du type évoqué plus haut – soit un rapport annuel d'activité émanant d'un service étroitement spécialisé –, issu d'un riche fonds documentaire de *La Vie du Rail* versé au CAH SNCF.

⁶² *Ibid.*, p. 33.

⁶³ Extraits de la cote 26LM37.

*

* *

Au cours des 60 dernières années, les archives 1939-1945 de la SNCF ont fait l'objet de destructions aléatoires, accidentelles, les chercheurs ne pouvant que constater ce processus inéluctable d'érosion de la matière historique⁶⁴. Cependant, depuis plus de quatre ans, grâce à l'ouverture d'archives diverses et riches au Mans, des aspects souvent mal connus de l'histoire de la SNCF et de ses cheminots durant ces années troubles – telle la répression anticomuniste – ont pu être mis en lumière. Mais, pour approfondir certains points comme celui de la résistance des cheminots, le rôle économique de la SNCF au service des intérêts civils français ou en réponse aux exigences des autorités allemandes, ces archives devront être croisées nécessairement avec d'autres sources telles les archives du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, des administrations (tutelles financière et technique, préfecture, police) et des syndicats.

⁶⁴ Constatons toutefois que les archives de cette période ne représentent qu'un faible pourcentage du volume global des archives produites par la SNCF (1 % à la direction régionale de Lyon) et qu'elles ont pour partie été sauvegardées en étant transférées au CAH SNCF (seule une vingtaine de dossiers relatifs au Service du travail obligatoire et aux agents arrêtés par les autorités allemandes n'ont pas été retrouvés à la direction régionale SNCF de Lyon).

Les transports parisiens sous l'Occupation.

État des sources et des recherches

Henri ZUBER

À propos de la seconde guerre mondiale, les entreprises sont généralement sur la défensive. La Régie autonome des transports parisiens (RATP) ne se distingue pas sur ce plan des autres acteurs économiques : en un mot, la période 1939-1945 constitue un sujet qui n'intéresse pas les entreprises, sur lequel elles ne prennent jamais les devants, sauf si elles se trouvent mises en cause. Il est donc normal qu'un premier discours sur le sujet soit le suivant : l'entreprise unique de transport parisien a aux différents moments du conflit une préoccupation unique, celle d'assurer le service de transport.

Il y a dix ans, à la suite des travaux de recherche sur les territoires et les usages que nous avons menés avec elle, l'unité « Mémoire de l'entreprise » confie à Noëlle Gêrôme un travail de recherche sur les plaques et monuments aux morts à la RATP. Ce travail trouve son aboutissement dans la publication de l'ouvrage *Le Deuil en hommage*¹.

Un an auparavant, nous avons été associés à la préparation d'une grande opération pour le cinquantenaire de la Libération de Paris. Cette campagne « Liberté au cœur » avait été demandée aux archives par un gaulliste fervent, Hervé Mathieu-Bachelot, alors conseiller à la direction de la communication. Pour des raisons internes, l'opération complète ne fut pas menée à son terme, mais le temps fort du remplacement pendant deux semaines des panneaux de stations par des pancartes explicatives fut conservé et validé par le secrétaire général de la mairie de Paris et marqua dans l'esprit des Parisiens la participation de la RATP aux cérémonies du cinquantenaire².

¹ Noëlle GÉRÔME, *Le Deuil en hommage, monuments et plaques commémoratives de la RATP*, Paris, Créaphis, 1995.

² Artiste de premier plan, décorateur de nombreuses stations de métro et de RER, Hervé Mathieu-Bachelot est décédé subitement fin 2000.

J'ai eu le privilège d'être l'archiviste de la RATP pendant près de 12 ans. Recruté dans un premier temps pour organiser les archives de l'entreprise, j'ai commencé par axer ma réflexion sur le traitement de l'information, et donc des archives opérationnelles, courantes et intermédiaires. Le volet de traitement et de mise en valeur des archives définitives ou historiques n'est intervenu que dans un second temps, sans qu'il constitue un enjeu au départ pour l'entreprise, mais a atteint une ampleur qui fait là aussi de la RATP une entreprise exemplaire³.

Rappel historique

Le foisonnement de compagnies de la deuxième moitié du XIX^e siècle a cédé la place pendant l'entre-deux-guerres à deux compagnies, la Compagnie du métropolitain de Paris (CMP), seul exploitant du métro à partir de 1930, et la Société des transports en commun de la Région parisienne (STCRP), qui rassemble bus et tramways à partir de 1921.

Dès la déclaration de guerre, les deux réseaux sont affectés par les réquisitions et la mobilisation des installations industrielles pour la STCRP et par la fermeture de lignes et de stations pour la CMP.

Sans retracer dans le détail l'histoire des transports parisiens pendant l'Occupation, il convient néanmoins d'en relever les traits marquants. Comme l'a précisément analysé Michel Margairaz, l'État français, en la personne du secrétaire d'État aux Communications, Jean Berthelot, profite des circonstances pour supplanter la Ville et le département de la Seine comme tutelle principale et pour imposer la fusion des deux réseaux au 1^{er} janvier 1942, en fait l'absorption de la STCRP par la CMP, à la suite des travaux d'un Conseil des transports parisiens mis en place dès la fin de 1940⁴.

Par ailleurs, les dirigeants des compagnies collaborent comme la plupart de ceux des grandes entreprises. Les listes d'agents communistes, francs-maçons ou juifs sont transmises à la police de Vichy et à la Ges-

³ Voir Henri ZUBER, « Les archives de la RATP », dans *Séminaire d'études, La région parisienne industrielle et ouvrière, cultures et recherches* (Centre de recherches sur l'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, université Paris I Panthéon-Sorbonne), 1994-1995, p. 25-35.

⁴ Michel MARGAIRAZ, *La RATP ou la singulière aventure des transports parisiens*, Paris, A. Michel, 1989, p. 56-62.

tapo, tandis que les dénonciations de « terroristes » sont encouragées. L'image d'autobus parisiens devant le Vel d'Hiv' pendant les journées sombres de juillet 1942 correspond à une réalité, qui est la mise à disposition de la police française de véhicules réquisitionnés. De même, la direction de l'entreprise organise activement la Relève et le Service du travail obligatoire. Mais la résistance du personnel s'organise dès 1941, elle puise ses forces dans le militantisme politique, et surtout syndical des années 1930. Parmi les pôles de la Résistance, il faut citer les ateliers de Championnet, haut lieu de la classe ouvrière, où Gustave Allyn et Georges Ginfray, infiltrés dès 1941 sur ordre dans le syndicat autorisé, organisent le ralentissement des cadences et la fabrication d'armes et la ligne de Sceaux, où s'illustrent à partir de 1943 les Francs-tireurs partisans de René Pajon, Yves Le Dréan et Louis Bouchet⁵. La participation des agents des transports parisiens atteint son paroxysme dans la création début août 1944 des milices patriotiques Métrobus, dans la grève générale du métro le 16 août et dans la mise à disposition du colonel Rol-Tanguy du réseau de communications de la CMP. L'image des transports parisiens de 1939 à 1945 est donc contrastée, mais elle marque bien l'insertion de l'entreprise dans la période incertaine de l'Occupation.

Quelles sont les sources à la disposition du chercheur ?

Archives de la RATP

Il faut dans un premier temps signaler que le service des archives de la RATP n'existe que depuis 1990. Par conséquent, les archives conservées sont le résultat des nécessités de la gestion des services, ou parfois du maintien sur un même lieu. C'est ainsi que les archives de la direction générale ou de la direction du personnel correspondent à des séries longues et relativement bien conservées, que les archives de la direction du réseau routier (les bus) sont encore plus anciennes puisque les séries par ligne remontent à l'installation du siège de la Compagnie générale des omnibus en 1913 quai des Grands-Augustins, site que la RATP n'a quitté qu'en 1995. Lorsque le service des archives de la RATP a été créé en 1991-1992, ce fonds a constitué le joyau premier de la nouvelle structure. Par contraste, les archives dont on aurait pu espérer la conservation, celles du métro, ont disparu corps et biens lors de

⁵ *Le Patrimoine de la RATP*, Charenton-le-Pont, Flohic, 1996, p. 228-229. Louis Bouchet tombe le 22 août 1944 dans les fossés de Vincennes sous les balles allemandes.

l'installation de la direction du Réseau ferré rue Jules-Vallès en 1973, en provenance du site historique du quai de la Rapée.

Six fonds d'archives ont été signalés comme contenant des articles relatifs à la période 1939-1945 dans le Guide des sources de la seconde guerre mondiale⁶ :

- le fonds de la direction générale contient des dossiers sur la réorganisation des transports en commun, la fusion CMP-STCRP, et les dommages de guerre ;
- le fonds de la direction du personnel suit toutes les évolutions de statuts et d'effectifs liés aux restrictions économiques ; il offre aussi un éclairage sur l'application des sanctions, des interdictions et des lois raciales sous Vichy. Les questions de réintégration et d'épuration font également l'objet de dossiers substantiels ;
- le fonds Bus comporte trois séries contenant des informations relatives à la seconde guerre mondiale : une première série, dite 1939-1945, traite des questions d'exploitation et de relations avec l'occupant ; la série Services tourisme location (STL), aux limites chronologiques plus larges (1930-années 1970), contient plusieurs dossiers sur les services spéciaux de la guerre et de la Libération ; enfin, un troisième ensemble conserve les 24 registres de la permanence générale du réseau routier du 25 octobre 1939 au 1^{er} novembre 1945 ;
- les 3 autres fonds (Études générales, Direction financière et service de la Voie) conservent respectivement des dossiers sur les questions d'organisation des transports parisiens, de la documentation par matière pour les opérations comptables et financières et des dossiers de reconstructions des voies et installations ferroviaires.

*Les sources externes*⁷

À ces dossiers, il convient d'ajouter les dossiers conservés aux Archives de Paris, aux Archives nationales, ainsi que dans d'autres institutions.

⁶ Direction des archives de France (édité par Brigitte BLANC, Henry ROUSSO et Chantal de TOURTIER-BONAZZI), *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 1108-1111.

⁷ Ces dossiers sont détaillés dans le *Guide des sources de l'histoire de transports publics urbains à Paris et en Île-de-France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

Aux Archives de Paris, il faut passer en revue les nombreuses rubriques du fonds 10331/56/1, inspection générale et du contrôle administratif et financier, qui est à compléter par la cote 1011/44/1, cabinet du préfet de la Seine, dit fonds Barroux.

Aux Archives nationales, sont à relever les cotes suivantes :

- F14 13626, dossiers Bénité, chef de cabinet de Berthelot de 1940 à 1942 au secrétariat d'État aux Communications ;
- F14 13671, cabinet René Mayer, sur la mise sous séquestre du métropolitain à la Libération ;
- F14 16926, cabinet de Berthelot, service des études générales.

À ces centres principaux, il faut ajouter les archives du musée de la Résistance, et en particulier les procès-verbaux de la commission d'épuration du métropolitain et les archives du syndicat CGT/RATP conservées au domaine du comité d'entreprise de Fontenay-les-Bris (91).

Les travaux historiques effectués depuis 1992

En dehors de travaux internes, les deux chercheurs qui engagent l'examen des archives de la RATP sont Michel Margairaz et Odile Zvenigorosky, l'un dans le rapport qu'il remet en 1989 à la Mission « Réseau 2000 » de la RATP, l'autre dans un article « Paris et son métro » paru dans un ouvrage collectif en 1994⁸. Les services du siège des Grands-Augustins leur ont largement ouvert leurs portes, mais aucun n'a cependant eu accès à des inventaires d'archives, puisque leurs recherches sont antérieures à la création du service d'archives de la RATP.

Depuis 1992, des sujets de maîtrise ont été proposés à des étudiants dans le cadre des universités parisiennes et menés à terme sous la direction d'Antoine Prost et Noëlle Gérôme (Paris I Panthéon-Sorbonne), M. Margairaz (Paris VIII Vincennes-Saint-Denis), Alain Plessis (Paris X Nanterre) ou Albert Broder (Paris XII Créteil) :

Isabelle BEAUJOUAN, *La Résistance dans les transports en commun, 1940-1945* (Paris I, 1992) ;

Pascal FITZNER, *La Société des transports en commun de la région parisienne pendant la seconde guerre mondiale* (Paris I, 1993) ;

Véronique PROTAIS, *La Politique sociale de la STCRP vis-à-vis de ses prisonniers de guerre* (Paris I, 1993) ;

⁸ Philippe BUTON, Jean-Marie GUILLON (dir.), *Les Pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 269-280.

Nicolas DIDON, *La Défense passive à la CMP et à la RATP des années 1930 aux années 1970* (Paris X, 1994) ;

Valérie ANTELMY, *Les Incidents dans le métro sous l'Occupation* (Paris I, 1996) ;

Robert ROTH, *Une entreprise de transport pendant la deuxième guerre mondiale : la fusion des réseaux sous Vichy* (Paris VIII, 1997) ;

Laurent BÉRU, *L'Épuration à la CMP (1944-1947)* (Paris VIII, 2000) ;

Sylvain VERTEL, *Les Transports en commun parisiens pendant la seconde guerre mondiale* (Paris XII, 2001).

Les sujets traités se concentrent sur l'histoire sociale des entreprises de transport parisiennes, voire sur les spécificités de la période en tant que telle. Trois grands axes se font jour : l'histoire institutionnelle, l'histoire des groupes sociaux et des politiques du personnel des transports parisiens, enfin les réactions au contexte de l'Occupation, avec une insistance sur les événements et les enjeux de la Résistance.

Ce sont donc des travaux qui, quels que soient leurs mérites respectifs, restent très unidimensionnels, sans doute parce qu'ils sont l'œuvre d'apprentis historiens. Une histoire technique et une histoire des rapports avec l'autorité allemande et les autorités de Vichy restent à écrire, ainsi qu'une histoire des contraintes économiques et financières de la période. Sur ce plan, la référence absolue demeure le travail mené par Michel Margairaz⁹.

Quelles autres pistes proposer à la recherche ?

Dans le prolongement du *Deuil en hommage*, et à la suite des contacts noués par l'unité « Mémoire de l'entreprise » de la RATP avec des musées de la région parisienne (écomusées de Fresnes et des Pays-de-Seine-et-Marne, musée de Suresnes), des actions de recherche sont à poursuivre autour des actions de mémoire de la seconde guerre mondiale.

À l'issue des conflits mondiaux et des opérations militaires menées depuis le début du XX^e siècle s'est développé un parcours des lieux de recueillement à l'occasion de la commémoration du 22 août 1944. Après une cérémonie au siège social (hier les Grands-Augustins, aujourd'hui le quai de la Rapée), les officiels et les représentants des anciens combattants se rendent à l'ancienne école technique (à Noisiel,

⁹ Michel MARGAIRAZ, « La RATP, l'État et les collectivités locales (1949-1985) », *Réseau 2000*, février 1986.

depuis son transfert de l'avenue Mozart dans le XVI^e arrondissement), pour achever leur périple à Vincennes. Mais sur ce site se révèle la fracture entre les groupes résistants : le mouvement d'appartenance communiste procède à l'appel aux morts dans la station de Château de Vincennes, tandis que les autres anciens combattants se retrouvent dans les fossés, à l'emplacement du martyr de L. Bouchet et de ses cinq compagnons. À ma connaissance, ce parcours et ce rituel mémoriel n'ont pour l'instant pas trouvé leur chercheur.

À l'occasion d'une exposition récente sur l'autoconstruction au lendemain de la seconde guerre mondiale, plusieurs cités construites par les Castors se sont révélées faire précisément référence aux fusillés de Vincennes, que ce soit à Thiais, L'Hay-les-Roses ou à Lagny. Cette mémoire de la Résistance doit être rassemblée auprès des rares survivants, mais aussi auprès de leurs enfants, dont certains se mobilisent pour sauvegarder le caractère exemplaire de leurs îlots d'habitation, issus de la solidarité de la Résistance.

Les archives ne peuvent donc se limiter à la collecte des documents destinés aux chercheurs, elles doivent prendre une part active à leur constitution, par les biais des témoignages oraux. C'est l'objectif des enquêtes orales, souvent d'ailleurs menées par les étudiants de maîtrise, mais à relayer de façon plus institutionnelle par des conventions avec des historiens et des ethnologues.

Enfin, dans sa propre politique de communication, la RATP a proposé, il y a deux ans, à l'occasion des Journées du patrimoine, un parcours dit « Le Métro de la Résistance ». Il est parfois utile de rappeler que la RATP, issue des combats de la Résistance et des longs débats sur l'ordre nouveau de l'après-Libération, peut en tant qu'entreprise faire sienne la mémoire de ses agents et qu'elle peut la faire connaître aux nouvelles générations d'agents et de voyageurs.

*

* *

Les entreprises en général entretiennent avec leur passé et leur histoire un rapport ambigu, fait d'un mélange de fierté et de rejet. La RATP ne fait pas exception en la matière : si elle a créé un service d'archives chargé à la fois de gérer la mémoire opérationnelle contemporaine et de valoriser son patrimoine écrit, elle ne sait pas toujours faire appel à bon escient à celui-ci dans ses opérations de communication

quand celles-ci demandent une réflexion sur le long terme et supposent un regard rétrospectif.

La seconde guerre mondiale pose la difficulté supplémentaire de revenir sur une période que la mémoire collective préfère passer sous silence, sauf pour célébrer les sacrifices de la Résistance et l'opposition à la persécution et à l'extermination des Juifs. La RATP est l'héritière de ce qui fut glorieux et de ce qui ne le fut pas, mais cela ne doit pas suffire à tirer un trait sur la période au nom d'un prétendu droit à l'oubli. Le temps des survivants et des témoins est en train de s'achever avec les commémorations de 2004 et de 2005. Le temps de l'histoire, commencé dès le lendemain du conflit, dispose pour les transports parisiens de sources d'une exceptionnelle richesse. Dans le cas de la RATP, la question qui se pose n'est donc pas le manque de sources, ou l'absence d'identification, elle serait plutôt celle du manque de chercheurs prêts à affronter et à entrer dans ces archives, quelle que soit leur discipline.

*Les archives historiques du groupe
Société générale. État des fonds et
communicabilité pour l'Occupation*

Catherine DARDIGNAC

Outre les archives de la Société générale, le service des archives historiques gère et conserve les fonds de banques absorbées, à savoir la Sogénal, banque régionale, et la Société centrale de banque, ancien Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, ainsi que le fonds du Crédit du Nord, entré dans le groupe en 1997. Ce dernier fonds contient lui-même les archives de deux anciennes banques d'affaires, la Banque de l'union parisienne (BUP) et la Banque Mirabaud. Cet ensemble n'est qu'un reflet partiel de la « généalogie » du groupe. En effet, le service ne conserve pas les fonds des filiales implantées à l'étranger, le but étant juste d'en connaître l'existence et la teneur. Parmi ces archives, celles ayant fait l'objet d'un traitement sont conservées dans nos locaux du service, à Paris et enregistrées sur base de données. Les autres sont stockées au centre d'archives de Compiègne.

État des fonds

Les archives de la Société générale

La majeure partie des documents intéressant la période de l'Occupation a été récupérée en 1995 dans les caves des directions centrales parisiennes, à l'occasion de leur déménagement vers le quartier de la Défense. Les autres avaient déjà été archivés au centre de Compiègne. On distingue 6 fonds :

- le fonds du conseil d'administration est essentiellement composé des procès-verbaux et minutes des séances. Cependant, les documents postérieurs à 1940 n'ont pas été versés et sont encore gérés par le cabinet du président.

- le fonds du secrétariat général et de la direction générale, qui a déjà été classé, fournit des informations sur la situation et l'organisation générale de la banque. Il regroupe à la fois les dossiers des assemblées générales, des modifications de statuts, des rapports d'inspection des services centraux et du réseau d'agences françaises et étrangères, mais aussi une série des notes, circulaires et ordres de services, ainsi que quelques dossiers sur le repli du service des titres et des coupons en province, sur l'échange des billets, et des documents plus divers sur le fonctionnement de la banque. Sans oublier une série de documents comptables tels qu'inventaires, bilans, résultats, profits et pertes frais généraux, et des éléments fiscaux.
- le fonds de la direction du personnel permet d'avoir une information assez complète sur la gestion du personnel : évacuation de services en province, dispositions exceptionnelles, défense passive, employés mobilisés et prisonniers, effectifs, salaires, etc. Ce fonds comprend aussi des dossiers de personnel et l'inévitable série des notes et ordres de service. Deux versements qui n'ont pas encore été classés contiennent des informations sur le personnel israélite ou le Service du travail obligatoire.
- le fonds de la direction financière, très volumineux, est en cours de classement. On y retrouve quelques informations sur la législation des entreprises mais surtout des dossiers d'études et d'opérations financières sur et avec les entreprises, reflétant ainsi une partie de l'activité bancaire de la Société générale pendant la période.
- le fonds de la mission Histoire, qui a fonctionné de 1991 à 1998, est un fonds composite, constitué de documents dont elle se servait pour ses activités de recherche et publication. On y retrouve beaucoup de documents sur la période de l'Occupation, des informations tant sur l'Association professionnelle des banques et le comité permanent d'organisation professionnelle que sur l'organisation interne de la banque, la comptabilité, le personnel, ou les activités d'une partie du réseau étranger et des filiales, etc. D'autres archives sur le personnel, comme les entrées et sorties, les dispositions en temps de guerre, ou les effectifs à New York sont encore en attente de classement. Enfin, ce fonds est complété par le résultat d'une enquête menée en 1996 auprès de retraités ayant connu la période de guerre.
- le fonds de la direction des agences de province, qui contient la majeure partie de la documentation ayant servi dans le cadre des recherches pour la mission Mattéoli. Il témoigne des opérations réalisées par les services

et agences dans le cadre des législations mises en place par le gouvernement de Vichy et les autorités d'occupation. Il est essentiellement composé de notes, instructions, circulaires, listes de clients israélites et étrangers, etc. Cependant, tout le processus et toutes les formes de spoliation ne sont pas documentés, et nous ne disposons presque d'aucune information pour les agences de province.

Les archives de la Sogenal

Ces archives ont été récupérées en 2000 et 2001 à la suite de plusieurs missions de collecte. Pour la période de l'Occupation, parmi les documents en attente de traitement, on retrouve notamment les procès-verbaux du conseil d'administration à Strasbourg et à Périgueux, lieu de repli, la correspondance et les dossiers du président René Debrix, des documents émanant du secrétariat de l'administration centrale et concernant les comptes bloqués, transférés, ou les avoirs en Reichsmark, un dossier sur la Badische Elsässische Bank, sa dénomination pendant la guerre, ou encore la série des notes et circulaires aux agences. Un versement, déjà classé, comprend les documents rassemblés lors des recherches effectuées dans le cadre de la mission Mattéoli.

Les archives du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Pour les années de l'Occupation, ce fonds, conservé à la Société générale depuis 1996, renseigne essentiellement sur le fonctionnement général de la banque, grâce aux procès-verbaux du conseil d'Alger et Paris, à la correspondance de dirigeants, à des dossiers d'administrateurs de l'époque, et à quelques éléments comptables. On y trouve aussi les réunions du conseil des affaires de France et d'autres directions, les circulaires, mais peu d'informations sur la gestion du personnel.

Les archives du Crédit du Nord

Dans le fonds, pour la période, on retrouve :

- les archives de la Banque Mirabaud, qui se résument aux documents de société et à des dossiers d'opérations financières ;
- les archives de la BUP, qui comprennent surtout des informations sur son fonctionnement général, avec les procès-verbaux du conseil d'administration et du comité d'études, des dossiers d'assemblées générales, des dossiers reflétant son activité de banque d'affaires, mais

aucun élément comptable. Ce fonds contient aussi des notes et circulaires mais rien sur la gestion du personnel. Ces documents n'ont pas encore été traités ;

– les archives du Crédit du Nord lui-même, qui sont très diverses : dossiers de travail de dirigeants, éléments de comptabilité, dossiers sur quelques opérations financières, sur l'évacuation du siège et de certaines agences, sur ses banques correspondantes en France, ou encore sur la Loterie nationale. Ce fonds n'est encore que partiellement classés.

Communicabilité et communication des archives

Actuellement, outre les délais légaux concernant certains documents comme les dossiers du personnel, est appliqué un délai de communicabilité de 60 ans, avec possibilité de dérogation pour la consultation de documents ayant entre 30 et 60 ans. Jusqu'à présent, les dirigeants de la Société générale ont mené une politique plutôt prudente quant à la consultation d'archives de la période de l'Occupation. Néanmoins, des consultations ont déjà été autorisées pour des recherches ponctuelles sur l'entreprise Peugeot, les conséquences économiques et financières de la ligne de démarcation entre 1940 et 1944, le crédit à moyen terme consenti par les banques aux entreprises entre 1944 et 1948 et les entreprises sous l'Occupation. Pour ces deux derniers thèmes, les chercheurs ont été autorisés à consulter les procès-verbaux du conseil d'administration postérieurs à 1940. Devant le nombre croissant de demandes de recherches concernant la période de guerre et d'après-guerre, l'ambition du service des archives historiques est de convaincre la direction générale de réduire ce délai de communicabilité à 30 ans, ce qui permettra une plus large exploitation des fonds et mettra la politique d'ouverture des fonds plus en conformité avec l'état de la recherche actuelle. Enfin, en ce qui concerne les archives du Crédit du Nord, de la Banque Mirabaud et de la BUP, toute consultation est soumise à l'autorisation de la direction de la communication du Crédit du Nord.

*

* *

Les fonds sont donc lacunaires, d'inégale importance, les plus riches étant ceux du secrétariat général et de la direction du personnel. Ils ont été jusqu'à maintenant peu exploités faute d'être ouverts et connus. Ils ne sont encore que partiellement traités, décrits et indexés.

***Des archives du groupe de la Société
générale à l'histoire des banques françaises
pendant la seconde guerre mondiale***

Hubert BONIN

Les archives du groupe de la Société générale contribuent à répondre aux questions clés que posent les historiens d'entreprise à propos de la période de la seconde guerre mondiale, en particulier les relations avec les autorités vichystes et occupantes, la politique des relations bancaires avec les entreprises pendant cette période, l'implication dans des opérations financières destinées au système de l'Occupation, etc. Elles nourrissent également les débats *a posteriori* sur les possibilités de choix stratégiques et tactiques des dirigeants bancaires, au sommet ou dans le réseau, sur le degré de leur implication dans la vie du régime de Vichy ou dans celle de l'ordre nazi, sur l'exercice de leur libre arbitre en ces années sombres. Mais elles alimentent aussi les réflexions sur le devenir des organisations d'entreprise sous un régime d'exception, que ce soit l'occupation d'un pays par des forces étrangères, l'instauration d'un régime autoritaire voire dictatorial, ou enfin les enjeux de la préservation des droits de l'homme d'un côté, du niveau de travail et de vie de l'autre : les recherches sur le devenir des sociétés au sein de régimes dictatoriaux ou totalitaires sont devenues un élément déterminant de la démarche d'histoire d'entreprise.

Ce texte présentera de façon relativement narrative une description des archives disponibles en fonction des différents thèmes d'analyse retenus. Il s'inscrit dans un environnement historiographique assez léger puisque les études d'histoire bancaire sur cette période sont encore rares depuis les percées conceptuelles d'Annie Lacroix-Riz¹ et de Claire An-

¹ Rappelons les analyses pionnières et toniques d'Annie LACROIX-RIZ – « Les grandes banques françaises, de la collaboration à l'épuration, 1940-1950. La collaboration bancaire », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 141, janvier 1986,

drieu et jusqu'à l'enquête collective sur la politique de la Caisse des dépôts sous l'Occupation² ; ce sont les recherches issues de l'histoire économique non bancaire qui ont fourni depuis lors l'essentiel des apports sur les banques impliquées. L'utilité des archives sera donc indéniable pour nourrir des histoires de banques plus étoffées et dépasser ainsi les débats polémiques (mais stimulants)³. On attend encore des ouvrages de l'envergure de ceux publiés sous l'égide de la Deutsche Bank⁴ ; les histoires de Paribas⁵ et du Crédit lyonnais⁶ doivent être complétées pour cette période. Un premier bilan a été établi dans des monographies sur les établissements dont les archives sont fédérées au pôle de la Société générale, la Banque de l'union parisienne (BUP)⁷, le Crédit du Nord⁸ et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT)⁹. Une étude

p. 3-44 et « La non-épuration bancaire, 1944-1950 », n° 142, 1986, p. 81-101 –, qui s'appuie aux Archives nationales sur les dossiers F12 de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration et sur des cartons AJ41 de la Commission d'armistice de Wiesbaden. Si des études ultérieures ont conduit à des ajustements de ses analyses, A. Lacroix-Riz a le mérite d'avoir fourni un levier stimulant aux recherches sur ces thèmes controversés.

² Alya AGLAN, Michel MARGAIRAZ et Philippe VERHEYDE (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la seconde guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2003.

³ Par exemple : Pierre-Henri de MENTHON, « Les banquiers français sous l'Occupation », *Le Nouvel Économiste*, n° 937, 18 mars 1994, p. 44-48. C'est un article honnête et documenté – nous y avons nous-même contribué –, mais le raccourci manque évidemment de nuances.

⁴ Harold JAMES, *The Deutsche Bank and the Nazi economic war against the Jews*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001. Voir aussi Gerald FELDMAN, *Allianz and the German insurance business, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

⁵ Éric BUSSIÈRE, *Paribas, l'Europe et le monde, 1872-1992*, Anvers, Fonds Mercator, 1992.

⁶ Avec déjà la contribution importante d'Alain PLESSIS et Philippe VERHEYDE, « Le Crédit lyonnais sous l'Occupation », dans Bernard DESJARDINS *et al.*, *Le Crédit lyonnais, 1863-1986*, Genève, Droz, 2003, p. 889-952.

⁷ Hubert BONIN, *La Banque de l'union parisienne. Histoire de la deuxième banque d'affaires française (1874/1904-1974)*, Paris, Plage, 2001, p. 339-350.

⁸ Hubert BONIN, *Histoire de banques. Crédit du Nord, 1848-2003*, Paris, Hervas, 2004 (réédition actualisée). Les gros volumes rédigés sur l'histoire du Crédit du Nord n'ont pas été publiés, mais sont disponibles dans les services des archives historiques de la Société générale et du Crédit lyonnais.

⁹ Hubert BONIN, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004.

approfondie est encore en cours pour la Société générale elle-même. Nous nous contenterons ici de scruter quelques points controversés.

Les relations avec les autorités vichystes et occupantes

Claire Andrieu¹⁰ a montré combien la préoccupation première de la profession bancaire avait été son « organisation ». La concurrence exacerbée des années 1920 – où la Société générale avait devancé le Crédit lyonnais –, le krach des années 1930-1935 et les troubles sociopolitiques et monétaires vécus par les banques en 1934-1938 expliquent certainement cette conversion durable des libéraux à l'esprit de cartellisation et d'uniformisation. Nombre de documents d'archives relatent la construction de cet édifice quasiment alors paraétatique, dans la ligne des comités d'organisation de l'époque. Comme, à la différence de l'industrie, nul souci de gestion de ressources rares ne prévaut, c'est bien la logique de la structuration de la « famille professionnelle » qui l'emporte. Des archives montrent la progression des travaux de la commission provisoire d'organisation de la banque, des établissements financiers et de la Bourse pour l'application de la Charte du travail (documents lus sur l'année 1943), en avant-garde de la mise au point des futures conventions collectives bancaires. Les dossiers concernant Henri Ardant, président-directeur général de la Société générale, procurent également nombre d'éléments sur le glissement de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province, dont il était déjà le vice-président, au comité permanent d'organisation professionnelle des banques qu'il préside.

Le débat sur l'attitude face à la dictature et l'Occupation

Au cœur même de l'Occupation, pendant l'année 1943, les procès verbaux du conseil d'administration des diverses banques dont les archives sont regroupées par le groupe de la Société générale sont riches en évocations d'événements liés à la guerre (bombardements, hausses des salaires, gratifications spéciales, augmentation de la durée du travail, réquisitions de main-d'œuvre, etc.), mais désespérément vides de toute allusion politique ou militaire : le non-dit officiel règne, alors que

¹⁰ Claire ANDRIEU, *La Banque sous l'Occupation. Paradoxes de l'histoire d'une profession, 1936-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990.

Charles Rist¹¹, par exemple, a révélé combien les discussions des administrateurs étaient révélatrices de leurs opinions, de leurs prises de position, etc. Les documents sociaux des banques – sauf exception – respectent les règles de la bienséance. Pourtant, nombre d'éléments sur les choix personnels de certains dirigeants transparaissent dans les archives. Les dossiers Ardant en constituent un pan intéressant, autant par leur contenu que par leur démarche – puisqu'il s'agit de favoriser sa réhabilitation ou sa défense à la Libération. La plaquette, *Henri Ardant, 1892-1959*, retraçant sa vie – et publiée par l'Association française des banques (AFB) en 1960 à l'occasion de son décès – est révélatrice à ce sujet, par exemple par ses entrées « Henri Ardant et la Société générale », « Le rôle d'Henri Ardant dans les comités d'organisation des banques » (13 p., fort riches) ou « Les relations d'Henri Ardant avec la Résistance » (2 p.), mais aussi « Henri Ardant aux lendemains de l'Occupation ». Une épaisse plaquette *L'action du président du comité des banques pendant l'Occupation* et, en complément, une *Chronologie sommaire de L'action de M. Ardant président du Comité des banques sous l'Occupation*, constituent des documents très riches en faits, destinés à nourrir d'éventuels plaidoyers en sa faveur. Ils contribuent d'ailleurs à faire bouger le balancier dès lors que son action n'a pas manqué d'initiatives objectives de « pacification » des relations sociales (voire politiques) au sein de sa maison – peut-être pas au nom d'idées, certes, mais plutôt au nom du sentiment que, quels que fussent les événements, la banque devait rester une sorte de « grande famille » dont les membres continuaient à œuvrer ensemble même s'ils agissaient en dehors selon des idées différentes. Les chapitres « La lutte contre les déportations » et « L'aide aux organisations militaires clandestines » méritent d'être soupesés et surtout confrontés à d'autres sources. Quoi qu'il en soit, ils sont d'autant plus utiles qu'ils fournissent en annexes sous la forme de « documents–textes et témoignages les plus significatifs concernant les faits retracés » du matériau brut.

Nous avons entendu parler de coffres de l'ancien siège qui auraient rassemblé la documentation originale ayant servi à constituer ces plaquettes ; mais nul enquêteur de bonne foi (autorités juridiques de la banque, archivistes, historiens) n'en a retrouvé la trace. Aussi ces fameux

¹¹ Charles RIST, *Une saison gâtée. Journal de la guerre et de l'Occupation, 1939-1945*, Paris, Fayard, 1983 (présenté par Jean-Noël Jeanneney). Plusieurs passages sont plutôt caustiques vis-à-vis d'une certaine grande bourgeoisie réactionnaire, notamment à propos de séances du conseil d'administration de certaines sociétés.

« dossiers Ardant » appartiennent-ils à la légende de la Société générale... D'ailleurs, les plaquettes elles-mêmes ont été fournies par la famille d'Ardant à la Mission histoire en 1996 grâce à une mobilisation patiente de la part de l'historien et de son mentor Benoît Mariotte. Aussi anodins puissent-ils être, les procès-verbaux du conseil d'administration indiquent cependant la rapidité avec laquelle Ardant a rejeté une attitude de réserve qui aurait convenu à ses fonctions, puisqu'il a retracé à la séance du 6 mars 1941 son voyage à Berlin et les contacts fructueux qu'il y a noués avec ses confrères allemands : « Il a été très bien reçu et il a pu avoir, sur un terrain général, des conversations très intéressantes aussi bien avec les dirigeants des principales banques de Berlin qu'avec les représentants des autorités allemandes, en matière économique et financière. »

Si la personnalité d'Ardant, tant à propos de certaines manifestations relationnelles qu'à propos de ses décisions de banquier, suscite débat, il ne faut pas négliger que d'autres salariés de la Société générale ont commis des choix révélateurs d'engagements en faveur du système vichyste, voire de la collaboration. Ainsi, un dossier constitué *a posteriori* lors de l'épuration fournit quelques indications sur une petite dizaine d'employés parisiens qui ont eu une conduite pro-allemande pendant l'Occupation, dont deux « caissiers principaux ». Une liste d'employés « requis pour la Milice française » (une dizaine), membres de la Légion des volontaires français (quatre), partis travailler volontairement en Allemagne ou globalement « louches » est établie en août 1944 pour l'ensemble de la Société générale, soit environ trois douzaines de personnes – et ces mouvements d'épuration sont soutenus par le journal mensuel *Banque et Nation*, publié un temps par le Comité de libération des banques, dont un exemplaire figure dans les archives (février 1945, n° 1). Certains témoignages recueillis lors d'une enquête auprès de retraités de la Société générale révèlent telle ou telle attitude chez certains cadres d'agences provinciales, mais de façon ultra-minoritaire. À l'inverse, des dossiers personnels ou les documents sociaux permettent de reconstituer les choix de certains dirigeants contre les régimes de Vichy et d'Occupation. Le dossier de Bernard Brezet, peu ou prou le numéro 4 de la Société générale, rappelle son engagement dans la France libre et sa mort au combat en Italie en août 1944 – une carrière brisée par un destin guerrier courageux.

Des éléments permettent, à propos de la BUP, d'évoquer le cas de l'arrestation de deux de ses responsables : sans que nous en ayons

éclairci les motifs immédiats, les deux directeurs de l'importante succursale lyonnaise, Pierre de Gaulle, en mars 1943, et René Charrin, en 1944, tombent dans les mains de la Gestapo, leur vie étant épargnée. Il semble que le premier se soit notamment engagé dans un mouvement de la Résistance ; il est arrêté lors d'un séjour à Paris, tandis que sa femme réussit à gagner le maquis puis à passer en Espagne en février 1944. On peut penser aussi qu'il était aberrant pour le frère du chef de la France libre de rester ainsi en France et d'y risquer ne serait-ce qu'une sanction symbolique (ou expéditive, comme ce fut le cas pour Georges Mandel) de la part de miliciens ou de nazis... Mais l'on manque de dossiers d'analyse des « hauts faits » des salariés et cadres que ces banques auraient pu établir à la Libération. Peut-être faudrait-il consulter les dossiers de la Légion d'honneur. Malgré les lacunes documentaires et malgré les opérations bancaires et financières de collaboration économique dans lesquelles elle s'est engagée, la BUP n'est pas emportée par la tourmente de la Libération : on peut poser comme hypothèse que ses dirigeants ne se sont pas laissés entraîner dans la griserie du rapprochement franco-allemand ou dans les cercles du pouvoir politique vichyste¹². Alors que plusieurs hauts cadres de Paribas sont fustigés pour leur collaborationnisme et doivent démissionner, l'équipe de la BUP paraît dégagee de tout opprobre en 1944-1947 ; son patron Paul Bavière, en tout cas, n'est jamais mis en cause, pas plus que les associés des maisons de Haute Banque qui sont ses compagnes de route – si l'on excepte les Mirabaud pour l'affaire des Mines de Bor. Non collaborationniste dans son esprit, la BUP se serait contentée de se couler dans le moule de la vie économique vichyste, faite de compromis nécessaires et parfois de compromissions fâcheuses pour l'esprit patriotique, voire pour la morale, mais André Bahuet, le patron des affaires bancaires, souligne que, aux côtés des opérations autorisées, nombre de propositions de crédits ont été refusées par la direction et le conseil d'administration, ce qui indique un désir de choisir cas par cas les affaires, sans s'engager dans une politique collaborationniste. La commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE) scrute en tous cas le comportement de la BUP pendant la Guerre ; plusieurs administrateurs (Georges Levet, Jacques Feray) attestent de la volonté de résistance de Paul Bavière ;

¹². « Je n'ai jamais été reçu par des Allemands ; je n'en ai jamais invité, ni chez moi ni au restaurant ; je n'ai assisté à aucune manifestation organisée par eux ou en leur présence », déclaration de Bahuet devant la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration ; dossier « La BUP devant la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration », archives de la BUP.

d'autres (André de Neuflyze, Yvan Droz) insistent sur les réticences constantes de la banque à s'engager dans des affaires impliquant des firmes allemandes. On met en avant l'esprit résistant de certains dirigeants¹³, tel Martial Tricaud, dont les quatre fils se battent du côté de la France libre ou de la Résistance, et, bien sûr, tel Pierre de Gaulle.

La gestion de la main-d'œuvre

Nombre de pièces d'archives permettent de comprendre le mode d'action des banques face aux problèmes posés par les réquisitions de main-d'œuvre. La « monographie relative aux banques », *La lutte en France contre le travail forcé*, parue en 1949, en est une pièce essentielle, tant par les faits mobilisés – que l'historien doit ensuite jauger – que par l'esprit qui a guidé sa rédaction, évidemment placé dans une ligne mettant en valeur les initiatives positives de la direction de la Société générale. La neutralité prévaut par contre dans des notes éparses mais intéressantes qui scrutent des problèmes exceptionnels de gestion du personnel pendant la guerre. Elles évoquent les effets des événements du conflit lui-même : tout d'abord, les victimes des combats (« Tués à l'ennemi », novembre 1944, puis mai 1945) ; l'organisation de la défense passive et de la mobilisation en 1938-1944 (repli de Paris, vides causés par la mobilisation, etc.) ; la gestion du personnel replié en province entre 1940 et 1944 (environ 1 150 salariés à la Société générale, notamment à La Bourboule et à Vichy) ; les mouvements d'effectifs (mobilisés, démobilisés, licenciements – perçus grâce à des notes rétrospectives datant de 1947) ; la gestion du personnel féminin dont les époux sont restés prisonniers de l'armée allemande (note de l'inspection du travail de Nevers en 1940). Les « Réquisitions du personnel masculin » (à la date de décembre 1943) sont indiquées pour l'ensemble des banques (4 970) – avec une note sur le sujet rédigée par le ministère des Finances (octobre 1943), la profession bancaire mobilisant celui-ci pour peser sur les autorités allemandes et limiter les prélèvements (lettre de novembre 1943). Mais plusieurs notes rassemblent des statistiques sur les classes d'âge visées par ces mesures à la Société générale elle-même et précisent les flux de personnel concernés réellement par leur application, avant de détailler les « avantages accordés à nos agents requis » grâce à des « indemnités d'éloignement » pour améliorer leurs conditions de vie outre-Rhin. D'après plusieurs témoignages recueillis par la justice à la Libération, la

¹³. Bavière lui-même fait verser 1 050 000 francs à la Résistance au début de 1944.

BUP se montre quant à elle particulièrement ferme face aux demandes de réquisition de la main-d'œuvre effectuées par l'occupant, notamment pendant les 18 mois de la période 1943-été 1944.

L'embauche de retraités auxiliaires est la conséquence de ces aléas (note de décembre 1943 : 14 890). Notre recherche s'est nourrie ainsi de nombreuses notes qui nous permettent de suivre pas à pas les problèmes exceptionnels de la gestion du personnel de la Société générale pendant l'Occupation. Une évaluation détaillée (parisienne et régionale) des effectifs de la banque en 1942 permet de compléter avantageusement notre reconstitution de l'évolution sociale de l'entreprise sur plusieurs décennies. Par ailleurs, la direction a sans cesse remodelé les « indemnités » accordées pour tenir compte des changements de l'environnement économique et monétaire – le plus souvent en liaison avec l'Association professionnelle des banques. Toutes les augmentations sont ainsi répertoriées, en particulier en 1944 quand on tente d'établir une sorte de bilan social des effets de la période vichyste. D'autres notes concernent la vie sociale de l'entreprise. Elles précisent les modalités de l'élection des comités sociaux, donnent des informations révélatrices sur les conditions d'alimentation, le « moral et l'état physique » du personnel tels que constatés par des inspecteurs des agences et des bureaux (printemps et été 1944). Une note relate la création de la coopérative (agricole) de la Société générale, pour faciliter le ravitaillement. Enfin, une allusion du conseil d'administration de la Société générale (séance du 5 novembre 1942) évoque la création en 1941 du Centre d'études supérieures de banque, dont plusieurs salariés de la Société générale suivent les enseignements ; mais nous ne disposons pas de dossiers sur cette implication dans cette entité, dont les archives devraient être consultées.

La politique d'exclusion

Deux thèmes clés doivent être (banalement) abordés, à propos de la politique d'exclusion propre au régime dictatorial policier et au régime d'Occupation. Quelques dossiers ont été retrouvés sur l'application des textes de Vichy aux clients déchus de la nationalité, notamment les « dissidents » - les gaullistes, essentiellement. La mise en œuvre des textes, les séquestres, apparaissent ainsi : tel chef de la Mission française à Asunción, tel capitaine pilote à Ismaïlia, et, bien sûr, René Cassin, dont le coffre est ouvert le 12 août 1941 – on y trouve 13 titres d'actions –,

Pierre-Olivier Lapie ou la succession de Gaulle (compte titres à l'agence du Havre), etc. Des Rothschild, paradoxalement, avaient des comptes à la Société générale, qui sont séquestrés eux aussi. Mais les dossiers ne dépassent pas le niveau anecdotique par leur contenu.

Un dossier « sociétés secrètes » retrace la mise en œuvre des mesures contre les francs-maçons : nombre de directeurs d'agence sont ainsi concernés au fil des mois à partir d'août-novembre 1941. Des cadres israélites sont touchés ; des notes d'instructions sont imprimées ; des agents licenciés (notamment en Afrique du Nord), mais les dossiers que nous avons dénichés – dans le sauvetage des archives du siège lors du déménagement – sont minces, d'autant plus que la Société générale avait refusé, semble-t-il, de se conformer aux réglementations antijuives et de dresser des listes de son personnel israélite. Nous n'avons pas déniché de dossier sur les opérations de collecte de l'amende imposée aux israélites de la zone occupée en janvier 1942 (allusion au conseil d'administration du 7 janvier 1942), collectée par l'Union générale des israélites de France qui obtient un crédit bancaire de trois mois, centralisé par la Banque française d'acceptations. Et nous ne traiterons pas ici du dossier des « avoirs juifs », que les archivistes du groupe de la Société générale sont les seules à même d'aborder.

Le travail de Philippe Verheyde a lancé un débat âpre sur l'implication de la Société générale dans la politique d'aryanisation économique¹⁴. Mais les archives de la banque elles-mêmes ne comportent pas – à notre connaissance actuelle – d'éléments précis sur des opérations d'aryanisation auxquelles elle aurait pris part dans l'industrie de la chaussure et du coton, et dans le grand commerce. Seules quelques allusions transparaissent dans les procès-verbaux du conseil d'administration (affaire Schwob en 1940 ; affaires CIGMA-SAG et Caisse de gestion immobilière à la séance du 1^{er} octobre 1942, etc.). Les dossiers chaussures conservés (à la Banque de France) concernent les relations de la Société générale avec des firmes situées dans la mouvance du groupe Oustric – avec certaines sociétés (comme la SAG) présentes à la fois

¹⁴ Philippe VERHEYDE, *Les Mauvais Comptes de Vichy. L'aryanisation des entreprises juives*, Paris, Perrin, 1999, en particulier p. 80-83 (Chaussures André), p. 98-99 (Société cotonnière du Nord et de l'Est-groupe Schwob), p. 145 (Galeries Lafayette) et p. 178-181 (CIGMA-SAG). Voir également, du même, « Les banques et "l'aryanisation" des grandes entreprises industrielles et commerciales », dans Michel MARGAIRAZ (dir.), *Banques, Banque de France et Seconde Guerre mondiale*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 152-191.

dans les dossiers de 1930-1934 et dans ceux de la guerre – sans que la Société générale elle-même n'ait gardé de quoi suivre ses relations avec cette branche pendant les années 1940.

La continuité de l'État emprunteur

Après l'armistice, les émissions de titres publics ont repris au bout d'un semestre et les affaires financières ont redémarré, dans le cadre d'un processus de « normalisation » du monde de l'épargne, des « circuits longs » de l'argent, du marché financier. La Société générale a participé aux émissions de titres par la puissance publique : des affichettes, des prospectus, des affiches même, ont été conservés en autant de documents iconographiques sur la politique de communication dans le cadre de la banque d'épargne. Plus documentaires sont les notes rédigées lors de chaque émission, sur les conditions financières et techniques de l'opération, sur les parts de marché, sur les accords de répartition cartellisée, etc., par exemple, en octobre 1941 pour la conversion de nombreux titres des années 1934-1938, en mars 1942 pour la conversion des obligations 1925 et en juin 1942 pour l'emprunt de conversion des obligations 1932 et 1939. Les deux émissions d'obligations de mai et octobre 1943 (10 milliards de francs chacune) – le franc d'alors valant presque la même chose que le franc de l'année 2000, en valeur déflatée – nourrissent des dossiers intéressants, tout comme ceux des émissions d'un même montant effectuées en février et en avril 1944 (celle-ci pour les seuls investisseurs institutionnels). Amortissables sur 30 ans, ces obligations émises par le Trésor ne permettent pas de gommer l'existence juridique du régime vichyste puisque le même directeur du Trésor (Jacques Brunet, en poste de 1940 à 1946) garantit la validité et la pérennité de ces titres à la Libération : avec cette dette d'État vis-à-vis de « l'épargne française », Vichy n'a pu être « une parenthèse » ou une « non-existence »... Le dossier de l'emprunt de novembre 1944 offre d'ailleurs une rétrospective des positions respectives des trois grandes banques lors des opérations de mars 1943-février 1944, dans une continuité naturelle pour ces maisons. Ces épais dossiers d'archives contribuent à la reconstitution des activités de « banque de financement » (ou de « banque financière »), des relations interbancaires pour la cogestion du marché financier avec le Trésor et enfin des relations avec le Trésor pour la mise en œuvre de son « programme financier » (septembre 1941). Pendant la seule année 1943, la Société générale place pour 10 722 millions de francs de titres (dont

8 405 avec la signature de l'État), soit plus encore qu'en 1942 (9 634 millions de francs dont 6 136 avec la signature de l'État) (conseil d'administration du 16 mars 1944).

Les relations bancaires et financières avec les sociétés impliquées dans le système de l'Occupation

Peut-on relayer les riches analyses étayées sur les faits collectés dans les archives publiques à propos de la collaboration économique en puisant des données dans les archives bancaires ? Les dépositions à la CNIE des dirigeants de la BUP constituent une magnifique évocation des activités de cette banque d'affaires pendant la guerre ; P. Bavière notamment doit répondre pied à pied aux accusations et donc fournir des justifications détaillées des moindres décisions pouvant impliquer la banque dans la collaboration. Chaque témoin – une trentaine de dirigeants et administrateurs de la banque – prépare alors un « mémoire » qui lui sert à plaider la cause de Bavière, donc celle de la maison elle-même. Ces dossiers (regroupés lors de notre lecture dans un coffre de la banque sous l'étiquette « dossier Lepesqueur », du nom d'un expert comptable près le Parquet de la Seine à la Libération) fournissent de nombreuses données sur les relations bancaires et financières avec des firmes clientes suspectées d'engagement dans le système de collaboration, sur les revenus et profits réalisés dans les opérations pouvant avoir un lien avec ce système, etc. D'autres banques apparaissent dans ces archives, dont la Société générale, ce qui permet de compléter indirectement l'histoire de cette dernière.

Si les dossiers établis à la Libération sont les plus riches pour évoquer les opérations impliquant des relations avec les forces allemandes et le régime d'Occupation, les documents sociaux habituels permettent au moins d'établir une liste des faits. Les procès-verbaux du conseil d'administration de la Société générale fournissent ainsi des indications (allusives) sur les affaires franco-allemandes : la banque indique en passant qu'elle devient représentante responsable de compagnies d'assurances allemandes (6 mars et 1^{er} octobre 1941) ; qu'elle conclut le fameux accord avec ses consœurs Paribas et BUP pour une société de financement destinée à des affaires franco-allemandes (6 novembre 1941). Un événement symbolique est le renforcement de la participation de la Société générale dans la Banque franco-japonaise – qu'elle parraine

depuis 1913 – « afin d'établir des rapports financiers étroits entre la France, le Japon et l'Extrême-Orient » (1^{er} octobre 1942).

Les effets de la Libération sur les banques

Les événements de la Libération apparaissent dans plusieurs dossiers. Plusieurs notes évoquent des problèmes concrets réglés en 1944-1945, notamment à propos du personnel : « Répartition des tickets d'alimentation attribués pour l'échange des billets » (21 juin 1945) ; régularisation des salaires des employés « réfractaires » (au Service du travail obligatoire) à leur retour à la vie active officielle ou versement de compléments aux agents résistants. Un dossier relate la création du comité de libération de la Société générale, les licenciements d'agents condamnés comme collaborateurs. Une liasse étonnante a été retrouvée dans les hasards du déménagement du siège central : c'est un ensemble de rapports rédigés par des inspecteurs en été 1944 (août, septembre), peu après la Libération de certaines régions, en particulier dans le grand Sud-Ouest, dans la région alpine, en Bourgogne, en Normandie. Ils y font le point sur la situation générale et sur celle de chaque agence (« dégâts aux installations », « prélèvements forcés », « conditions générales d'exploitation », « engagements », « trésorerie », « personnel », etc.). Cela constitue un ensemble de témoignages en direct sur l'état de la Société générale, un peu comme si les banquiers exploraient un « paysage après la bataille » – même si la vie bancaire ainsi décrite manque de piment... –, d'autant plus que les inspecteurs fournissent en passant quelques indications sur l'opinion, les tensions politiques locales, etc. Quelques agences ont toutefois été placées au cœur des combats en août 1944, par exemple autour de Royan et de La Rochelle, et les récits des inspecteurs deviennent alors réellement chargés de « grande histoire » – ce que confirment certains témoignages écrits recueillis par l'enquête de 1996.

Bien entendu, des dossiers retracent les débats sur la nationalisation des banques. Ils sont paradoxalement plus riches à la BUP où ils évoquent les argumentaires pour défendre (avec succès) le statut privé des banques d'affaires : l'action de la BUP en faveur de l'économie nationale et des entreprises est ainsi mise en valeur. Par ailleurs, des comptes rendus propres aux banques ont été rédigés sur les auditions par le Conseil national du crédit à propos des réformes en cours, par exemple pour les séances des « comités du crédit à moyen terme et à long terme et

du commerce extérieur constitués en comité conjoint » (février 1946) quand la Libération ouvre la voie à des réflexions d'ensemble sur la « France nouvelle ». Enfin, des dossiers relatent la participation de la Société générale aux premiers emprunts de la nouvelle République, « l'emprunt de la Libération » de novembre 1944, puis l'émission de bons de la Libération en mars 1945, enfin le deuxième emprunt destiné à la conversion des obligations 1917, 1918 et 1932 en novembre 1945.

*

* *

Une comparaison des études d'histoire d'entreprise concernant les banques françaises, leur confrontation avec l'apport des études d'histoire économique plus générales concernant la période de Vichy et la collaboration avec l'ordre économique nazi, voire leur comparaison avec les histoires d'autres banques européennes devraient permettre une appréciation plus complète des activités et des fonctions de ces établissements pendant la seconde guerre mondiale. L'analyse des bilans et des comptes pourrait également permettre de répondre à la fameuse question : « en quoi la guerre et l'Occupation ont-elles enrichi les banques ? » – même si nous croyons pour notre part que le manque à gagner pour elles a été énorme par rapport aux profits – aussi choquants soient-ils – réalisés dans les affaires de l'époque. Nous sommes d'ores et déjà à même, grâce à la simple utilisation des bilans comptables disponibles, de livrer une première estimation des effets de la collaboration économique sur la BUP : une étude méticuleuse des engagements de cette banque d'affaires conclut que les profits nets tirés de ses relations avec une trentaine de firmes travaillant pour l'occupant (dont 12 étaient déjà ses clientes auparavant) lui ont procuré 8 millions de francs pour un encours de facilités de 1 001 millions (dont 359 millions de cautions, 93 millions d'acceptations, 118 millions de découverts, 231 millions de crédits documentaires). Elle n'aurait travaillé qu'avec trois sociétés allemandes installées en France, pour 7 millions de francs de facilités et 154 000 francs de profits. Les profits bruts cumulés qu'elle a collectés du fait des relations franco-allemandes se chiffrent à quelque 66,8 millions de francs, par rapport à un total de ses profits bruts réels entre juillet 1940 et août 1944 estimé à 483,5 millions de francs, soit un pourcentage de 13,88 %. Dans le même temps, les dividendes distribués (57,5 millions) et les mises en réserves (46 millions) ont atteint 133,5 millions : cela relativiserait quelque peu les retombées des gains

des opérations franco-allemandes. Sur un tout autre plan, l'insertion des banquiers dans les réseaux d'influence et de pouvoir vichystes voire germano-parisiens devrait être précisée, en contribution à l'appréciation de la position des « élites » dans le système socio-politique de l'époque. La constitution de pôles d'archives historiques solides ouvre la voie à de telles investigations ; celui du groupe de la Société générale, encore en consolidation dans la mesure où il continue à inventorier et à classer les énormes stocks légués par les divers déménagements, y tient sa place.

Les archives d'une compagnie parisienne d'assurances sous l'Occupation : l'AMSSO

Pierre MARTIN

Dans le cadre de ma thèse sur l'histoire du groupe d'assurances mutuelles Azur dont les origines remontent à la Restauration, j'ai eu l'opportunité d'accéder en toute liberté aux archives privées de la maison¹. Azur, devenu Azur GMF, n'est qu'une appellation commerciale générique et récente, tout comme Axa. J'ai donc isolé les trois entités historiques du groupe, à savoir La Beauce/Les Travailleurs français, l'AMSSO et la Cérès grêle, respectivement nées en 1874, 1819 et 1822. J'ai replacé ces sociétés, dont les deux dernières sont toujours vivantes, la première étant disparue en 1981, dans la longue durée. La période des guerres, singulièrement la seconde guerre mondiale, a été particulièrement étudiée pour deux raisons. Une raison scientifique d'abord, liée au besoin d'histoire : un colloque tenu à Paris en 1997 sur l'histoire de l'assurance² avait souligné que ces moments étaient importants pour la branche. Une raison « épistémologique » ensuite : la guerre pose la question de l'assurance dans toute sa radicalité.

Sur quelles archives l'histoire de l'assurance française peut-elle s'appuyer pour cette période ? Les archives publiques du Service des

¹ Pierre MARTIN, *Histoire du Groupe Azur : les mutations d'un groupe d'assurances mutuelles (1819-2000)*, thèse de doctorat d'histoire contemporaine (dir. Jacques Marseille), université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2003, 2 vol., 955 p. Cette contribution reprend et commente des sources utilisées dans le chapitre VII de la thèse intitulé « Des compagnies face à la guerre (1939-1945) », p. 382-440.

² « Pour une histoire de l'assurance en France aux XIX^e et XX^e siècles », débat animé par François EWALD, colloque *L'Assurance dans les sociétés industrielles : rôle économique, acteurs et marchés, du XVIII^e siècle à nos jours*, pré-session de Paris du XII^e congrès d'histoire économique de Madrid, 30-31 mai 1997. Seule la session madrilène de 1998 a été publiée : Clara Eugenia NÚNEZ (éd.), *Insurance in industrial societies : economic role, agents and market from 18th century to today*, *Proceedings 12th International Economic History Congress*, Séville, Secretariado de Publicaciones de la Universidad de Sevilla, 1998.

archives du ministère de l'Économie et des Finances (SAEF) à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne) conservent les archives de la direction des Assurances privées à compter du changement de tutelle, puisque l'assurance dépend de ce ministère à compter de l'été 1940 et non plus du ministère du Travail. Les dossiers les plus intéressants sont ceux des commissaires contrôleurs, qui décortiquent les bilans des compagnies. Il existe également des dossiers d'agrément pour lesancements de filiales ou les fusions. S'y ajoutent les archives privées comme les archives historiques des Assurances générales de France (AGF) et les archives bancaires comme celles du Crédit Lyonnais.

Ayant travaillé sur les archives de cinq sociétés au moins³, j'ai choisi de traiter ici du cas d'une prestigieuse société parisienne d'assurances, la Société d'assurances mutuelles de la Seine et de la Seine-et-Oise (AMSSO), qui a conservé son appellation locale d'origine bien qu'elle opère sur toute la France depuis 1881. L'encaissement de l'AMSSO lui permet de garder en 1937 une belle deuxième place au sein des mutuelles françaises incendie derrière la Mutuelle du Mans⁴. En Accidents, l'AMSSO se place quatrième ex æquo, très loin derrière le leader, la Mutuelle générale française accidents (MGFA, groupe des Mutuelles du Mans) qui encaisse sept fois plus de cotisations⁵. Sur ordre du contrôle qui estime son provisionnement insuffisant, l'AMSSO Accidents doit en 1939 fusionner dans l'AMSSO Incendie pour donner naissance à une société d'assurances Incendie accidents risques divers (IARD)⁶, qui ne pratique pas l'activité Vie. C'est alors une société dommages pour qui l'activité financière est marginale.

³ La Cérès et La Garantie agricole (grêle), La Beauce (incendie) et Les Travailleurs français (accidents), L'AMSSO (IARD), plus un dossier intitulé « Historique de la Mutuelle de Seine-et-Marne ». La Mutuelle de Seine-et-Marne est une société grêle née en 1829, associée à la Cérès depuis le 29 mars 1971 avant de fusionner dans cette dernière le 2 juin 1972. Les dates correspondent aux assemblées générales extraordinaires (AGE), généralement avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année civile en cours afin de simplifier la présentation comptable et fiscale.

⁴ L'AMSSO encaisse 35,82 millions de francs en incendie contre 44,28 à la Mutuelle du Mans Incendie en 1937 ; source : « Le marché de l'assurance française en 1937 », *La Semaine, Assurances*, 1938, p. 44, Archives de la Banque de France, carton n° 1069 199542/9.

⁵ L'AMSSO encaisse 42 millions de francs, la MGFA, première mutuelle de France par l'encaissement, 283 millions de francs ; *ibid.*, p. 82.

⁶ AGE de l'AMSSO Incendie et de l'AMSSO Accidents, 28 mars 1939.

L'ensemble des archives privées auxquelles j'ai eu accès n'étaient ni inventoriées, ni classées, même si elles étaient jusqu'à une époque récente opportunément rassemblées dans une cave du siège d'Azur en banlieue de Chartres. Stockées dans une douzaine d'armoires métalliques sans soin de conservation particulier, elles constituaient pourtant un matériau historique de première main. J'en ai donc fait l'inventaire et le classement exhaustif⁷. Malheureusement, au cours du désamiantage des bâtiments, cette mémoire écrite a été déplacée en un lieu que je n'ai pas encore localisé.

À quoi ressemblent, concrètement, ces sources ? Pour l'essentiel, il s'agit d'archives papier manuscrites. Ce sont de gros registres en cuir de procès-verbaux d'assemblées générales de sociétaires et de conseils d'administration. Soulignons qu'il n'y a apparemment pas eu d'« épuration archivistique » ou de destruction volontaire de sources concernant l'Occupation. J'en veux pour preuve la variété et la richesse des documents rassemblés pour cette période.

Quel est le statut de ces archives ? Les registres des conseils et assemblées sont la mémoire de la direction et des organes de pouvoir : ils représentent l'essentiel du fonds. Les conseils généraux analysent les comptes annuels de la société. Le président du conseil d'administration ou le directeur – parfois le même homme – présente le bilan et commente résultats et conjoncture. Rappelons que l'Occupation correspond à un moment particulier de l'histoire de l'assurance française. La première législation spécifique à la branche instaurée par le décret-loi du 14 juin 1938 est intégralement applicable à compter du 1^{er} janvier 1942. Son artisan est Gabriel Cheneaux de Leyritz, véritable Talleyrand de l'assurance française, directeur des Assurances depuis 1935, qui devient président du comité d'organisation des sociétés d'assurance et de capitalisation en 1942, puis président de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) en 1951⁸. Parallèlement, le premier plan comptable

⁷ Pierre MARTIN, *Histoire d'un groupe d'assurances : Groupe Azur 1819-1998*, mémoire de diplôme d'études approfondies (dir. Jacques Marseille), université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1998, 122 p., consultable à l'Institut d'histoire économique et sociale de Paris I.

⁸ Claire ANDRIEU, « Les Assurances, pour quoi faire ? », dans C. ANDRIEU *et al.* (dir.), *Les Nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Paris, Presses de la FNSP, 1987, p. 350. Selon Jean FOURASTIÉ, « C'est à M. G. Cheneaux de Leyritz, alors directeur des Assurances au ministère du Travail, puis au ministère des Finances, qu'est due la législation de 1938 », *Le Contrôle de l'État sur les sociétés*

défini par le décret du 29 juillet 1939⁹ impose une refonte complète de la présentation des comptes à partir de l'exercice 1940 afin de renoncer à un contrôle *a posteriori*. L'État réclame ainsi 14 tableaux par exercice pour les sociétés incendie et accidents, rendant désormais la comparaison aisée d'une société à l'autre. Dans la pratique, réforme comptable et Occupation retardent la présentation normalisée des comptes : les bilans 1940 sont rarement prêts avant 1942¹⁰. Dernier changement, et non des moindres : le changement de tutelle. Le contrôle des assurances relève désormais du ministère des Finances qui accueille la direction des Assurances privées, née en 1906 sous le nom de direction de l'Assurance et de la Prévoyance sociale et toujours dirigée par Cheneaux de Leyritz. C'est dans ce contexte législatif contraignant que l'État instaure fin 1943 une formule nouvelle d'assurance avec le Fonds commun des sinistres de sabotage destiné à couvrir le risque de destruction de la Résistance¹¹. Une surprime de 15 % perçue obligatoirement sur les primes incendie alimente un fonds conçu pour fonctionner au-delà des garanties contractuelles, principe repris de nos jours par la loi de 1986 sur la couverture du risque attentats.

Je dois insister sur le fait que j'ai eu un accès totalement libre à l'ensemble de ces archives. Les seules contraintes étaient une limite d'accès au fonds dans le temps (quatre années en tout) et un droit de

d'assurances, Paris, Dalloz, 1944, p. 48, note 2 ; voir également Olivier DARD, « Le comité d'organisation des sociétés d'assurances et de capitalisation entre technique et politique », dans Hervé JOLY (éd.), *Les Comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004, p. 191-199.

⁹ Le premier plan comptable repose sur le décret du 29 juillet 1939 qui a pour objectif « une réforme complète et générale du système comptable » et qui « a institué des états modèle de bilans et des comptes financiers plus homogènes » ; FOURASTIÉ, *op. cit.*, p. 42. Ce plan est défini dans le *Journal officiel de la République française (JORF)* du 17 octobre 1939, avec les modèles de tableaux, p. 12 390-12 491.

¹⁰ « Certaines dispositions du "régime nouveau" sont entrées en vigueur dès la promulgation du décret-loi ; par exemple, les clauses relatives aux transferts de portefeuille, aux sanctions, aux liquidations ont été rendues applicables à dater du 1^{er} janvier 1939. La mise en vigueur de l'intégralité de la réforme avait été fixée au 1^{er} janvier 1940 ; elle dut être ajournée de deux ans en raison de la guerre, mais a été effectivement réalisée au 1^{er} janvier 1942. » ; FOURASTIÉ, *op. cit.*, p. 31, note 1.

¹¹ Loi du 24 décembre 1943, *Journal officiel de l'État français*, 12 mars 1944, p. 753-754 ; ce fonds serait déficitaire en 1943 et 1944 ; Marc AUFFRET, *Histoire d'un groupe d'assurances : les Mutuelles du Mans 1828-1946*, thèse de doctorat d'État en histoire, Université Paris X Nanterre, 1991, 1700 p., p. 803.

regard sur le manuscrit final, qui s'est vu amputé... d'une virgule. Le cas, rare pour qui s'attelle à l'histoire d'une entreprise vivante, se doit d'être souligné.

Les archives historiques du groupe Azur relatives à la période de l'Occupation étaient donc bien conservées. Essayons d'en faire une brève présentation taxinomique pour évaluer leur intérêt scientifique et voir en quoi elles constituent un apport spécifique à la connaissance de l'histoire de la branche.

On peut classiquement distinguer les séries cohérentes des documents isolés. Les conseils généraux analysent donc les résultats annuels. Dans les mutuelles, sociétés sans capital, il s'agit des principaux sociétaires, des plus forts assurés, dont nous n'avons jamais la liste complète pour l'Occupation. Pour cette période, j'ai retrouvé les rapports publics imprimés qui correspondent exactement aux procès-verbaux manuscrits des registres¹². Ils permettent de reconstituer l'activité voire la stratégie de l'entreprise. Les conseils d'administration, bimensuels, complètent cette approche diachronique, malgré des hiatus lors des étés 1940 et 1944. Systématiquement dépouillés, ils nous plongent dans le quotidien de la gestion d'une grande entreprise de plus de 400 000 clients dirigée depuis un siège parisien employant 400 personnes environ. Ils permettent d'affiner la stratégie en matière de « gros risques » notamment, contrats couvrant des usines, des entrepôts ou des bâtiments coûteux dont l'acceptation est subordonnée à l'aval des administrateurs. Ainsi, l'AMSSO refuse-t-elle d'assurer des affaires allemandes, sauf lorsque la FFSA – née fin 1936¹³ – le lui impose dans le cadre d'un pool, comme le « Groupement technique des sociétés intéressées à l'assurance transports maritimes et terrestres en France »¹⁴. L'AMSSO évite pareillement tout lien d'affaires avec des sociétés de réassurance allemandes. Or, les sociétés françaises se retrouvent souvent brutalement sans couverture lorsque les traditionnels partenaires anglais dénoncent dès le 25 juin 1940

¹² Certains de ces rapports publics imprimés de l'AMSSO se trouvent également aux Archives historiques du Crédit Lyonnais.

¹³ L'assemblée constitutive de la FFSA s'est tenue en novembre 1936. Son premier président était le comte de Linière, président du conseil de l'AMSSO et doyen d'âge en 1936. Source : conseil d'administration (CA) de l'AMSSO du 25 novembre 1936 et P.J. RICHARD, *Histoire des institutions d'assurances*, Paris, L'Argus, 1956, p. 243. Les archives que la FFSA doit posséder n'ont pas à ce jour, et jusqu'à plus ample informé, fait l'objet d'une recherche historique.

¹⁴ CA de l'AMSSO du 18 juin 1941.

tous les contrats d'assurance et de réassurance des sociétés françaises¹⁵. Le tableau ci-dessous établi à partir du dépouillement des conseils d'administration confirme l'exclusion des sociétés allemandes – mais pas italiennes, la Riunione Adriatica étant un partenaire dès avant guerre –, comme le souci de diversification en matière de réassurance.

Plus généralement, les conseils d'administration de l'AMSSO nous renseignent sur le contexte socioéconomique des entreprises sous l'Occupation : réquisitions, pénuries, voire *ersatz* d'assurance comme ces contrats destinés aux « vélos taxis » dès 1941¹⁶. Il faut dire un mot des zones, qui gênent considérablement l'entreprise dans ses rapports avec les administrateurs, avec ses sociétaires et avec l'État. Dès octobre 1940, à l'image de ce qui se pratique dans la branche et conformément aux instructions diffusées dès septembre 1940 par la direction des Assurances privées¹⁷, l'AMSSO ouvre une « délégation de la Zone libre » à Lyon.¹⁸

On ne retrouve certes pas la même cohérence dans les documents isolés. Le patron du moment, André Cariguel, est entré dans l'AMSSO en 1927 avec pour mission de lancer une filiale accidents : il est directeur général depuis 1941 quand le directeur des Assurances impose un plan de redressement à la société qui vit au-dessus de ses moyens. C'est très certainement lui qui a l'idée de rassembler des archives personnelles dans un carton référencé « Clisson »¹⁹. Il s'agissait du site de repli de l'AMSSO en Loire-Inférieure où, conformément aux instructions de la préfecture de la Seine, furent déménagés une partie des services de l'automne 1939 à l'été 1940. On y trouve un organigramme de l'entreprise réalisé à l'occasion de la mobilisation et valable pour la période de l'Occupation, une correspondance professionnelle régulière liée à la dyarchie de la direction, les bordereaux de transferts de fonds, des courriers d'après la débâcle de juin s'interrogeant sur le bien-fondé du retour de la

¹⁵ *Idem*, 31 juillet 1940.

¹⁶ *Idem*, 16 juillet 1941.

¹⁷ *Idem*, 11 septembre 1940.

¹⁸ *Idem*, 9 octobre 1940.

¹⁹ Ce carton rassemble plusieurs centaines de feuillets concernant l'AMSSO de 1938 à août 1940, répartis dans quatre dossiers intitulés « Mobilisation », « Clisson, location d'immeubles, correspondance et ordres de services », « Clisson, Chèques postaux septembre 1939-juillet 1940 » et « Correspondance avec Clisson septembre 1939-juillet 1940 ».

Tableau 1 : Les accords de réassurance de l'AMSSO de 1942 à 1947

Date du conseil	Type de traité	Nature	Branche	Société
22/07/1942	reprise	réassurance	?	Caisse centrale des mutuelles agricoles
23/07/1942	nouveau	réassurance	incendie	C ^{ie} franco-suisse la cordialité
14/10/1942	nouveau	rétrocession	?	Riunione Adriatica
6/01/1943	modification	rétrocession	accident	C ^{ie} d'assurances générales et nationales de réassurances
3/03/1943	nouveau	réassurance	?	La France et Assicuratrice Italiana
26/05/1943	nouveau	rétrocession	incendie	Mutuelle de Valence
9/06/1943	nouveau	rétrocession	vol	La France
23/06/1943	modification	réassurance	?	Mutuelle du Cher
6/10/1943	nouveau	réassurance	?	Riunione Adriatica
13/06/1945	résiliation	réassurance	?	Caisse centrale des mutuelles agricoles
9/01/1946	nouveau	rétrocession	?	Riunione Adriatica
9/01/1946	nouveau	réassurance en participation	?	Wiener Allianz
17/12/1947	nouveau	cession	incendie	Reale Mutuadi Assicurazioni

direction dans le Paris allemand. Il faut ajouter l'existence d'un recueil de 200 feuillets carbone, le pelurier de la correspondance départ du président du conseil, le comte Georges Fradin de Linière, ancien préfet et trésorier-payeur général, du 25 juillet 1940 au 14 août 1941. C'est le témoignage rare d'un patron qui se débat dans d'incroyables difficultés pour relancer l'activité d'une société de services au début de l'Occupation. Autre source lacunaire digne d'intérêt : les dossiers d'administrateurs, dont certains conservent des lettres envoyées pendant

l'Occupation, essentiellement en 1940. De très rares clichés, sans indications de lieu ou de date, témoignent de l'éphémère délégation lyonnaise. Un dernier dossier interne concernant un syndicat d'agents maison, le SARAM, renseigne davantage sur les dysfonctionnements liés au vieillissement de l'entreprise que sur l'Occupation à proprement parler. La revendication portant sur la mise en place d'un « conseil corporatif » en 1942²⁰ est néanmoins révélatrice de l'« air du temps » comme d'un souci de dialogue social au sein d'une structure qui n'est pas sans rappeler ce que seront les comités d'entreprises de la Libération.

On peut revenir sur les conseils d'administration, dont les comptes-rendus étaient alors bien plus diserts qu'aujourd'hui. Il n'est ainsi pas rare d'y voir retranscrits des extraits de lettres émanant de la FFSA, des comités d'organisation, des sociétés concurrentes, de la direction des Assurances privées, commentées de l'intérieur dans le cercle feutré de l'entreprise. On y apprend par exemple comment les marchés sont restreints par la volonté de l'Occupant, combien de personnels sont prisonniers (10 % environ) ou requis par le Service du travail obligatoire (10 % supplémentaires approximativement). Signalons enfin l'existence de deux sources allochtones essentielles à la connaissance de la vie des entreprises d'assurance. Le SAEF a ainsi conservé certains dossiers de la direction des Assurances privées de cette époque. Il s'agit de rapports de commissaires contrôleurs chargés de vérifier le bon fonctionnement des sociétés au regard de la loi et de veiller au respect des engagements pris envers les assurés. Ces dossiers comprennent parfois des notes internes, des lettres du directeur des Assurances privées aux patrons, mais aussi des rapports sur les transferts de portefeuille ou sur les fusions. Dans certains cas, l'historien a donc la chance d'avoir des témoignages croisés sur un même fait, l'insuffisance de provisionnement ou le coût élevé du commissionnement par exemple, ainsi que les commentaires des fonctionnaires du ministère ou des administrateurs. On doit enfin rappeler l'existence du tableau synoptique de la mission Mattéoli concernant la branche Assurances qui récapitule l'ensemble des courriers envoyés par

²⁰ « Pratiquement, donc, nous envisageons notre collaboration sous la forme d'un conseil corporatif qui comprendrait tous les agents, un membre du conseil d'administration, la direction et des représentants de la maîtrise, en considérant qu'il nous appartient de désigner librement nos représentants à ce conseil corporatif et que cette prérogative ne saurait être contestée. », lettre du SARAM au directeur général de l'AMSSO signée B..., 19 octobre 1942.

les sociétés françaises au Commissariat général aux questions juives²¹. L'AMSSO ne lui a écrit que trois fois²², mais un de ses administrateurs l'a discrètement contacté de son propre chef au sujet d'un des membres de la direction sous le coup de la législation antisémite de Vichy.

Les archives privées de l'AMSSO ont ainsi conservé les séries complètes des assemblées et des conseils généraux. Il faut y ajouter des documents isolés d'inégal intérêt, correspondant toujours à la mémoire de la direction. Parallèlement, le SAEF a gardé des rapports qui, quand ils nous sont parvenus, constituent des sources très solides sur le fonctionnement des entreprises comme sur la conjoncture et la tenue des marchés d'assurance ainsi que sur le rôle de l'État pendant l'Occupation.

*

* *

À l'occasion de ma mission chez Azur (1997-2001), j'ai eu un accès entièrement libre aux archives privées du groupe. J'ai donc pu reconstituer la chronologie et la stratégie de cinq mutuelles d'assurance pendant les années noires. Pour cette période, les fonds de l'AMSSO se sont révélés les plus riches. Ce matériau historique exhumé a permis de réaliser une « microhistoire » néanmoins replacée dans son environnement politique et macroéconomique.

²¹ *Guide de recherches sur les conséquences des mesures antisémites sur les contrats d'assurance*, mission Mattéoli d'étude sur la spoliation des juifs de France, cabinet du Premier ministre, juin 1999, 229 p., disponible au centre de documentation et d'information de l'assurance de la FFSA. Voir également le rapport du comité assurances de cette mission publié dans Claire ANDRIEU *et al.*, *La Spoliation financière*, Paris, La Documentation française, vol. 1, 3^e partie, « Les biens collectés ou acquis par les sociétés d'assurances ».

²² *Guide...*, *op. cit.*, p. 154-194, table des correspondances des compagnies d'assurances avec le CGQJ, 1941-1944. On peut citer l'exemple de ce courrier de l'AMSSO dont l'objet est l'« autorisation à accorder à la Banque Vernes de prélever sur le compte bloqué de sa cliente le montant de sa prime échue sur sa police accidents. » (p. 155).

Table des matières

<i>Liste des auteurs</i>	7
Hervé Joly	
<i>Introduction</i>	11
Christian Hottin et Amable Sablon du Corail	
<i>Les fonds des entreprises sous l'Occupation conservés au Centre des archives du monde du travail</i>	21
Magali Lacousse	
<i>Les fonds des entreprises de presse sous l'Occupation conservés au Centre historique des Archives nationales</i>	35
Arne Radtke-Delacor	
<i>Écrire l'histoire des relations industrielles franco-allemandes sous l'Occupation : l'importance de quelques fonds d'entreprises privées dans les archives publiques en France, en Allemagne et en Russie</i>	53
Madeleine Jacquemin	
<i>Éléments d'histoire de la seconde guerre mondiale puisés dans le fonds d'archives de la Société générale de Belgique conservé aux Archives générales du Royaume</i>	61
François Robert	
<i>Les sources sauvegardées de l'activité économique sous l'Occupation en Rhône-Alpes</i>	73
Sébastien Durand	
<i>Archives d'entreprises, Occupation et histoire économique locale : le cas de Bordeaux et de la Gironde</i>	87
Françoise Berger	
<i>Les archives des entreprises sidérurgiques françaises et allemandes</i>	97
Jean Marie Moine	
<i>Les archives des entreprises sidérurgiques lorraines sous l'Occupation : un parcours de recherche</i>	111

Alain P. Michel	
<i>Sous l'Occupation et sous les bombes : que reste-t-il des archives des bureaux d'études de Renault à Boulogne-Billancourt ? ...</i>	125
Patrice Baubeau	
<i>Les archives d'entreprise comme « sources » de l'aryanisation : le cas d'une entreprise de la bonneterie troyenne.....</i>	141
Florent Le Bot	
<i>Le passage par les archives d'une fabrique de chaussures de Fougères : démarche, apports, limites.....</i>	155
Véronique Pouillard	
<i>Les archives de la maison de couture Hirsch & C^{ie}. Perspectives pour l'histoire de la mode pendant la seconde guerre mondiale....</i>	167
Dominique Barjot et Bruno Jégou	
<i>Les archives des entreprises de travaux publics sous l'Occupation. L'exemple des quatre « majors » français.....</i>	189
Arnaud Berthonnet	
<i>Les archives et l'histoire des entreprises routières sous l'Occupation.....</i>	209
Éric Godeau	
<i>Les archives d'une entreprise publique sous l'Occupation, le SEITA.....</i>	227
Marie-Françoise Berneron-Couvenhes	
<i>Les archives des deux principales compagnies de navigation françaises sous l'Occupation.....</i>	241
Christian Perrot	
<i>Une priorité de la politique des archives à la SNCF : rendre accessible au public les documents de la période 1938-1948.....</i>	257
Coralie Immelé et Georges Ribeill	
<i>Publications et archives de la SNCF (1939-1945) : une entreprise face à ses enjeux externes et internes.....</i>	261
Henri Zuber	
<i>Les transports parisiens sous l'Occupation. État des sources et des recherches.....</i>	281

Catherine Dardignac	
<i>Les archives historiques du groupe Société générale. État des fonds et communicabilité pour l'Occupation</i>	289
Hubert Bonin	
<i>Des archives du groupe de la Société générale à l'histoire des banques françaises pendant la seconde guerre mondiale</i>	293
Pierre Martin	
<i>Les archives d'une compagnie parisienne d'assurances sous l'Occupation : l'AMSSO.....</i>	307